

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE DIAGNOSTIC URBAIN	8
I- INTRODUCTION GENERALE.....	9
I.1- DEFINITION.....	10
I.2- CONTEXTE ET ORIENTATION GENERALE DE L'ETUDE.....	11
I.3- OBJECTIFS DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	12
I.3.1- Objectifs poursuivis.....	12
I.3.2- Approche méthodologique	13
I.4- PLAN DU PRESENT RAPPORT JUSTIFICATIF	14
II- GENERALITES.	15
II.1- APERÇU HISTORIQUE DU PEUPEMENT DE LA VILLE D'ABONG-MBANG.....	16
II.2- PERIODE INDIGENE	17
II.3- PERIODE COLONIALE ALLEMANDE ET FRANÇAISE.....	17
III- ANALYSE DES GRANDES DONNÉES URBAINES.....	20
III.1- CONTEXTE URBANISTIQUE.....	21
III.2- DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC.....	22
III.2.1- Le site naturel.....	22
III.2.2- Ressources naturelles.....	29
III.2.3- Situation écologique (relation air, terre, eau, animaux, plantes).....	30
III.2.4- Bilan des atouts et des contraintes du site naturel	32
III.2.5- Analyse des composantes du site créé	33
IV- ENQUETES MÉNAGES : BASES METHODOLOGIQUES ET REFLET DES RESULTATS	38
IV.1- BASES METHODOLOGIQUES : CARACTERISATION DES MENAGES	39
IV.1.1- La notion de ménage.....	39
IV.1.2- Approche sur la caractérisation	39
IV.2- MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS D'ENQUETES.....	40
IV.2.1- Recrutement et formation des enquêteurs	40
IV.2.2- Déroulement de l'enquête sur le terrain	40
IV.2.3- Difficultés rencontrées	40
IV.2.4- Traitement et analyse des résultats.....	40
IV.3- REFLET DES RESULTATS OBTENUS	40
IV.3.1- Situation matrimoniale	40
IV.3.2- Religion du chef de ménage.....	42
IV.3.3- Taille des ménages	43
IV.3.4- Niveau d'instruction des chefs de ménages	43
IV.3.5- Secteurs d'activités	44
IV.3.6- Revenus mensuels des ménages.....	46
IV.3.7- Priorisation des dépenses	47
IV.3.8- Ménages et logement	48
IV.3.9- Matériaux de construction des murs.....	49
IV.3.10- Matériau du toit	50
IV.3.11- Taille de l'habitat principal.....	52
IV.3.12- Caractéristiques des parcelles.....	53
IV.3.13- Filière d'accès au logement.....	54
IV.3.14- Sources d'approvisionnement en eau potable	55

IV.3.15-Mode d'éclairage des logements	56
IV.3.16-Sources d'énergie pour la cuisson.....	57
IV.3.17-Mode d'assainissement domestique	58
IV.3.18-Transport et tourisme	59
IV.3.19-Classement de l'habitat.....	60
V- POPULATION : CARACTERISTIQUES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	62
V.1- REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.....	63
V.2- REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES	63
V.3- COMPOSITION PAR AGE SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES	65
V.4- LES PROJECTIONS DE POPULATION	66
VI- ANALYSE DE LA BASE SOCIO - ECONOMIQUE DE LA VILLE D'ABONG-MBANG	71
VI.1- APERÇU GENERAL	72
VI.1.1- Le secteur primaire	72
VI.1.2- Le secteur secondaire	74
VI.1.3- Le secteur tertiaire	76
VI.1.4- Le secteur quaternaire	86
VII- FINANCES LOCALES ET SECTEUR INSTITUTIONNEL.....	92
VII.1- INTRODUCTION	93
VII.2- ORGANISATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES.....	93
VII.2.1- Organisation de la Commune d'arrondissement d'Abong-Mbang	93
VII.2.2- Analyse des finances locales	96
VII.2.3- La gestion des relations humaines	109
VII.2.4- Les forces et les faiblesses de l'institution communale	110
VII.2.5- Opportunités et contraintes de l'institution communale	112
VII.3- LES AXES DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNE ET PISTES D' ACTIONS PRIORITAIRES.....	113
VII.4- INVENTAIRE ET PRESENTATION DES PROGRAMMES EN COURS OU PREVUS POUVANT INFLUENCER LE DEVENIR DE LA LOCALITE.....	114
VII.4.1- Programme de l'Etat	114
VII.4.2- Les Programme des partenaires au développement	117
VIII- ETAT ACTUEL DU DROIT FONCIER	118
VIII.1- RAPPEL DU DROIT FONCIER COUTUMIER	119
VIII.2- ETAT ACTUEL DU FONCIER ET MAPPE FONCIERE	119
VIII.2.1- Etat du droit	119
VIII.2.2- Situation dans la ville d'Abong-Mbang	120
VIII.2.3- Les terrains du domaine coutumier (domaine national de première catégorie)	121
VIII.2.4- Les terrains du domaine national (les terres libres de toute occupation).....	121
VIII.2.5- Domaine public et privé de l'Etat.....	121
VIII.2.6- Les terrains du domaine privé.....	121
VIII.2.7- Les Problèmes Fonciers dans le périmètre du POS de la Commune d'Abong-Mbang	122
VIII.2.8- Marché foncier et accès aux logements	123
VIII.2.9- Modes de production des logements	124
VIII.2.10- Coût de construction des logements et modes de financement	125
IX- EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SOCIAUX DE BASE	127
IX.1- LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	128
IX.2- LES EQUIPEMENTS SANITAIRES	129
IX.3- LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	130
IX.3.1- Enseignement maternel.....	130

IX.3.2-	Enseignement primaire	130
IX.3.3-	Enseignement secondaire technique.....	130
IX.3.4-	Les centres de formations à Abong - Mbang	131
IX.4-	LES ÉQUIPEMENTS CULTUELS	131
IX.5-	SPORTS ET LOISIRS	132
IX.5.1-	Le tourisme.....	133
IX.5.2-	Les sites touristiques.....	133
IX.6-	LES ÉQUIPEMENTS MARCHANDS.....	133
IX.6.1-	Les marchés.....	134
IX.6.2-	Les services.....	135
IX.6.3-	La gare routière	135
IX.6.4-	Les agences de voyage	135
IX.6.5-	L'abattoir	135
IX.7-	VOIRIES ET RESEAUX DIVERS.....	135
IX.7.1-	Présentation générale de la trame viaire de la zone d'étude du pos d'Abong-Mbang	136
IX.7.2-	Classification fonctionnelle des voies	136
IX.7.3-	Les équipements de sécurité	136
IX.7.4-	Profil en travers.....	137
IX.7.5-	Circulation urbaine.....	139
IX.7.6-	Etat de praticabilité des voies	140
IX.7.7-	Etat des voies à fonction principale de transit.....	145
IX.7.8-	Etat des voies à fonction principale de circulation	145
IX.7.9-	Etat des ouvrages d'art, d'assainissement eaux pluviales et de franchissement.....	150
IX.7.10-	Etat des transports.....	151
IX.7.11-	Etat des réseaux divers	152
IX.7.12-	Etat de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées	157
IX.8-	GESTION COMMUNALE ET MAITRISE DU DEVELOPPEMENT URBAIN	160
IX.9-	L'ARBRE A PROBLEMES DE L'OCCUPATION DES SOLS D'ABONG-MBANG.....	161
IX.10-	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	171

DEUXIEME PARTIE : PROPOSITION D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DES SOLS A COURT, MOYEN ET LONG TERME 181

X- VARIANTES D'AMÉNAGEMENT ET PROPOSITIONS 182

X.1-	Variante D'AMENAGEMENT.....	183
X.1.1-	Variante I.....	183
X.1.2-	Variante II.....	183
X.1.3-	Variante III.....	184
X.1.4-	Evaluation des variantes.....	184
X.2-	PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT	185
X.2.1-	Objectif global	185
X.2.2-	Objectifs spécifiques	185
X.2.3-	Programmes d'aménagement.....	186
X.3-	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE	199
X.3.1-	Programmes d'équipements collectifs et sociaux	201
X.3.2-	Localisation des services collectifs	202
X.3.3-	Equipements urbains de stationnement.....	205
X.3.4-	Equipements de sport et loisirs.....	209
X.3.5-	Standards proposés pour les médiathèques publiques et les centres de créativité	210
X.3.6-	Standards proposés pour les salles publiques et communautaires.....	211
X.4-	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE D'ABONG-MBANG.....	212

X.4.1-	Programme des VRD	214
X.4.2-	DRAINAGE	219
X.4.3-	Réseaux et infrastructures d'eau potable	221
X.4.4-	Réseaux et infrastructures d'énergie	224
X.4.5-	Système d'assainissement des eaux usées	228
X.4.6-	Programme d'aménagement des voiries urbaines prioritaires	230
XI-	NOTE ENVIRONNEMENTALE	235
XI.1-	OBJECTIFS DE LA NOTE ENVIRONNEMENTALE	236
XI.2-	Approche methodologique	236
XI.3-	Collecte des données	236
XI.3.1-	Revue documentaire	236
XI.3.2-	Données de terrain.....	236
XI.4-	TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES	237
XI.4.1-	Identification et caractérisation des impacts potentiels du projet.....	237
XI.4.2-	Matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet.....	238
XI.5-	ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET.....	243
XI.5.1-	Impacts sur le milieu Physique.....	243
XI.5.2-	Impacts sur le milieu Biologique	244
XI.5.3-	Impacts sur le milieu humain (socio-économique et culturel)	245
XI.6-	Mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation.....	247
XI.6.1-	Mesures d'atténuation des impacts négatifs.....	247
XI.6.2-	Mesures de compensation.....	251
XI.7-	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL (PGE)	251
XI.7.1-	Programmation du PGE.....	251
XI.8-	SUIVI ENVIRONNEMENTAL	257
XI.8.1-	Gestion des zones protégées	257
XI.8.2-	Système d'espaces verts	259
XI.8.3-	Plan d'hygiène et de salubrité urbaine	261
XI.8.4-	Gestion des déchets solides	263
XI.8.5-	Assainissement.....	266
XI.8.6-	Pollution de l'environnement urbain.....	267
XI.8.7-	Paysage urbain et architecture	268
XI.8.8-	ADRESSAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN.....	269
XI.9-	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT	272
XII-	BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	276
XII.1-	DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE L'ECONOMIE POUR LA VILLE D'ABONG-MBANG.....	277
XII.1.1-	Eléments d'une base de l'économie pour la ville d'Abong-Mbang	277
XII.2-	PARTENARIAT	280
XII.3-	GOUVERNANCE LOCALE.....	281
XIII-	ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE MAITRISE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL ...	286
XIII.1-	SUR L'ETAT ACTUEL DE L'AMENAGEMENT URBAIN A ABONG-MBANG	287
XIII.2-	SUR L'ETAT DESIRABLE DE L'AMENAGEMENT URBAIN	287
XIII.3-	ACTEURS.....	288
XIII.4-	FINANCES LOCALES	289
XIII.4.1-	Aspects des finances locales	289
XIII.4.2-	Définition du problème	289
XIII.4.3-	Guide de gestion des finances de la Commune	289
XIV-	ANNEXE	291

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	: Secteurs de la ville d'Abong-Mbang	19
Tableau 2 :	Répartition des terrains suivants les pentes dans le périmètre d'étude.	23
Tableau 3 :	Différents types de terrains et conséquences pour l'aménagement.....	24
Tableau 4 :	Différents.....	25
Tableau 5 :	Evaluation des atouts et contraintes du milieu physique naturel	32
Tableau 6 :	Répartition de l'échantillon selon les quartiers	39
Tableau 7 :	Situation matrimoniale des chefs de ménages	41
Tableau 8 :	Répartition des chefs de ménages selon leur religion	42
Tableau 9 :	Taille des ménages.....	43
Tableau 10 :	Niveau d'instruction des chefs de ménages selon le sexe	44
Tableau 11 :	Secteur d'activité du chef de ménage selon le sexe	45
Tableau 12 :	Revenu mensuel du chef de ménage	46
Tableau 13 :	Premier équipement public de proximité souhaité et revenu mensuel du chef de ménage.....	47
Tableau 14 :	Statut d'occupation du logement.....	49
Tableau 15 :	Matériau de construction des murs et nature de l'habitat principal.....	50
Tableau 16 :	Matériau du toit et caractéristique du WC	51
Tableau 17 :	Taille du logement principal	52
Tableau 18 :	Superficie et utilisation des parcelles.....	53
Tableau 19 :	Procédures d'acquisition d'une parcelle	54
Tableau 20 :	Filière d'accès au logement	54
Tableau 21 :	Sources d'approvisionnement en eau potable.	55
Tableau 22 :	Mode d'éclairage des logements	57
Tableau 23 :	Source d'énergie pour la cuisson	57
Tableau 24 :	Mode d'assainissement domestique des eaux usées	58
Tableau 25 :	Mode d'assainissement domestique (des ordures ménagères)	59
Tableau 26 :	Sites touristiques et espaces verts dans le quartier.....	60
Tableau 27 :	Zone de construction et matériau de construction de l'habitat dans la concession	60
Tableau 28 :	Répartition de la population du département du Haut-Nyong par circonscription administrative.	63
Tableau 29 :	Structure de la population par grands groupes d'âge en 1976.....	65
Tableau 30 :	Répartition de la population d'Abong-Mbang par Circonscription administrative et par sexe en 2005	67
Tableau 31 :	Estimation de la population de la zone d'étude selon les hypothèses	67
Tableau 32 :	Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse basse)	68
Tableau 33 :	Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse moyenne)	69
Tableau 34 :	Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse haute).....	70
Tableau 35 :	Postes agricoles identifiés dans la commune.....	73
Tableau 36 :	Récapitulatif des emplois du secteur.	74
Tableau 37 :	Evolution des abonnés de la CDE de 2012 à 2011.....	75
Tableau 38 :	Production et CA de l'AES/SONEL de 2005 à 2011.....	75
Tableau 39 :	Les emplois du secteur secondaire	76
Tableau 40 :	Principaux employeurs du public	77

Tableau 41 :	Enseignement maternel et primaire public.....	78
Tableau 42 :	Enseignement maternel et primaire privée confessionnel laïc.....	78
Tableau 43 :	Enseignements secondaires.	79
Tableau 44 :	Enseignement professionnel.	80
Tableau 45 :	Centre de formation professionnelle.	81
Tableau 46 :	Transports routiers à partir d'Abong-Mbang	83
Tableau 47 :	Hôtel/auberge	84
Tableau 47 :	Marché des vivres.....	84
Tableau 48 :	Récapitulatif des emplois du secteur tertiaire.	85
Tableau 49 :	Petits métiers dans la ville d'Abong-Mbang.....	87
Tableau 50 :	Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'Abong-Mbang.....	90
Tableau 51 :	Origine des ressources de la commune pour l'exercice 2012.....	98
Tableau 52 :	Analyse du fichier des contribuables de la commune d'Abong-Mbang par zone géographique pour l'exercice 2012	100
Tableau 53 :	Analyse du fichier des contribuables de la commune d'Abong-Mbang par zone géographique pour l'exercice 2012 (suite).	101
Tableau 54 :	Evolution de la réalisation du budget de 2007 à 2011.....	102
Tableau 55 :	Les dépenses budgétaires de fonctionnement de 2007 à 2011.....	104
Tableau 56 :	Les dépenses budgétaires de fonctionnement	106
Tableau 57 :	Evolution des recettes et dépenses budgétaires de la commune d'Abong-Mbang de 2007 à 2012.....	107
Tableau 58 :	Evolution des recettes et dépenses budgétaires de la commune d'Abong-Mbang de 2007 à 2012.....	108
Tableau 59 :	Organisation des commissions techniques	110
Tableau 60 :	Les forces et les faiblesses de l'institution communale	111
Tableau 61 :	Les axes de renforcement de la commune et pistes d'actions prioritaires.....	113
Tableau 62 :	Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'abong mbang	115
Tableau 63 :	Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'Abong-Mbang.....	116
Tableau 64 :	Les grandes propriétés privées des particuliers à Abong - Mbang.....	121
Tableau 65 :	Coût d'accès à la propriété foncière dans la ville d'Abong-Mbang.....	124
Tableau 66 :	moyen d'une maison de 04 chambres à Abong-Mbang	126
Tableau 67 :	Equipements administratifs répertoriés	128
Tableau 68 :	Inventaire des formations sanitaires.....	129
Tableau 69 :	répartition des écoles maternelles à Abong-Mbang selon le type, (public ou privé) et le nombre d'écoles, de salles de classe, d'enseignants et d'élèves.....	130
Tableau 70 :	Inventaire et répartition des établissements d'enseignement secondaire technique ...	130
Tableau 71 :	Répartition des équipements culturels à Abong-Mbang selon le type et le nombre	131
Tableau 72 :	Les équipements socio-éducatifs et culturels	132
Tableau 73 :	Les équipements de sport et loisirs.....	132
Tableau 74 :	Les équipements marchands.....	133
Tableau 75 :	Fichier du réseau routier dans la zone d'étude.....	147
Tableau 76 :	les atouts économiques de la ville d'Abong-Mbang par secteur d'activité	160
Tableau 77 :	Synthétique du bilan diagnostic des problèmes	180
Tableau 78 :	Localisation des principaux terrains urbains pour la maîtrise de l'occupation du Sol	186
Tableau 78 :	<i>Rappel des projections démographiques suivant hypothèses de croissance</i>	186
Tableau 78 :	Rappel des projections démographiques par quartier/village.....	188
Tableau 79 :	Estimation des besoins en terrain	188
Tableau 80 :	Distribution des besoins en habitat par groupe de revenus à l'horizon 2027.	189

Tableau 81 :	Distribution de la demande en terrain pour habitat à l’horizon 2027.....	190
Tableau 82 :	Programme de développement de ville.....	199
Tableau 83 :	Principales zones d’aménagement concerté (ZAC) dans le POS.....	200
Tableau 84 :	Standards proposés pour les équipements de l’éducation.....	202
Tableau 85 :	Demande projetée pour les écoles primaires publiques à Abong-Mbang.....	203
Tableau 86 :	Demande projetée pour les collèges et lycées d’enseignement général publics à Abong-Mbang.	204
Tableau 87 :	Standards proposés pour les services de santé.	204
Tableau 88 :	Demande projetée en établissements sanitaires de 2012 à 2027.....	205
Tableau 89 :	Standards proposés pour les équipements de marché et des achats.	205
Tableau 90 :	Standards proposés pour les équipements de stationnement.....	208
Tableau 91 :	Standards proposés pour les équipements sportifs et de récréation.....	210
Tableau 92 :	Standards proposés pour les bibliothèques et les centres de créativité.	210
Tableau 93 :	Standards proposés pour les salles publiques et communautaires.....	211
Tableau 94 :	Programme de développement urbain.....	212
Tableau 95 :	Les emprises des voiries.....	217
Tableau 96 :	Partenaires et acteurs.....	217
Tableau 97 :	Rôles et responsabilités pour l’eau potable.....	223
Tableau 98 :	Rôles et responsabilités pour l’offre énergétique.....	226
Tableau 99 :	Emprises pour l’offre énergétique.....	227
Tableau 100 :	Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d’eau.....	230
Tableau 101 :	proposition d’aménagement des voiries.....	231
Tableau 102 :	Programme d’amélioration, d’extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers.....	234
Tableau 103 :	Matrice d’interaction des impacts.....	239
Tableau 104 :	Matrice de caractérisation et d’évaluation des impacts.....	240
Tableau 105 :	Programmation du PGE.....	252
Tableau 106 :	Standards proposés pour équipements des déchets solides.....	265
Tableau 107 :	Programme de développement.....	272

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE DIAGNOSTIC URBAIN

I- INTRODUCTION GENERALE

I.1- DEFINITION

Le Plan d'Occupation du Sol est un document qui fixe et précise :

- Le cadre des orientations des schémas Directeurs d'Urbanisme ou des Plans Directeur d'Urbanisme s'ils existent, sans les contredire,
- Les règles générales et les servitudes d'utilisation du Sol qui peuvent comporter,
- L'interdiction ou l'autorisation de construire.

A cette fin, il doit :

- Délimiter les zones urbaines ou à urbaniser en prenant notamment en considération la valeur agronomique du Sol, les structures agricoles, les terrains présentant des qualités supérieures, l'existence des risques naturels prévisibles et les risques technologiques, la présence d'équipements spéciaux importants et déterminer les zones d'affectation du Sol selon l'usage principal qui doit être fait ou la nature des activités dominantes qui peuvent y être exercées.
- Définir en fonction des situations locales, les règles concernant le droit d'implanter des constructions, et leur nature
- Déterminer les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leur dimension et l'aménagement de leurs abords
- Fixer pour chaque zone ou chaque partie de zone en fonction de la capacité des équipements collectifs existant ou en cours de réalisation et de la nature des constructions à édifier, un ou des coefficients d'occupation du Sol (COS) qui déterminent éventuellement pour chaque nature de construction, la densité de construction qui y est admise.
- Déterminer les zones ou parties de zones dans lesquelles la reconstruction sur l'aménagement de bâtiment existant pour des motifs d'urbanisme ou d'architecture, peut être imposée ou autorisée avec une densité ou plus égale à celle existante

Préciser le tracé et les caractéristiques des circulations à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les pistes cyclables.

Délimiter les quartiers, rues, monuments, site et secteur à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique.

Fixer les emplacements réservés aux voies et aux ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts.

Localiser dans les zones urbanisées les terrains cultivés à protéger et inconstructibles quelque soient les équipements éventuels qui les desservent.

Délimiter les secteurs dans lesquels la délivrance du permis de construire ou d'implanter peut être subordonnée à des démolitions du tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où l'implantation de la construction est envisagée.

C'est sur cette connaissance et principe de base que doit être élaboré le POS de la ville d'Abong-Mbang.

NB : Ce POS concerne 3521 hectares du territoire de la partie urbaine de la commune ; il touche directement toutes les populations et devient opposable aux tiers y compris l'administration une fois approuvé par les autorités compétentes.

I.2- CONTEXTE ET ORIENTATION GENERALE DE L'ETUDE.

Le Cameroun, à l'instar des autres pays africains a connu, au cours de ces dernières années, une urbanisation rapide et dynamique engendrée par l'explosion démographique. De ce fait, l'on a constaté un véritable basculement démographique du rural vers l'urbain.

Ainsi, la population totale est passée d'une composante à forte dominance rurale à une population essentiellement urbaine (estimée à 50,1% en 2000). Les études montrent que cette tendance à l'urbanisation effrénée dans notre pays devrait se renforcer au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, les villes camerounaises prennent alors de l'ampleur en devenant les principaux centres de production et les lieux privilégiés du développement socio-économique. Elles attirent donc de fortes populations rurales et migrantes en quête d'un mieux-être.

Pour faire face aux besoins des populations de plus en plus nombreuses et cosmopolites, et dans le but de mieux structurer les villes, l'Etat camerounais, aidé par ses partenaires au développement, a engagé au début des années 80, l'élaboration de documents de planification urbaine dans les grandes villes, ainsi que de vastes programmes d'investissements, la mise en place des équipements structurants et de proximité, la construction de logements sociaux, etc.

Mais, cette forte implication de l'Etat dans le secteur du développement urbain a été stoppée par les effets dévastateurs de la crise économique. Ainsi, avec le désengagement de l'Etat dans la sphère des investissements urbains et la non approbation des documents de planification urbaine élaborés, sont nés des dysfonctionnements dans la gestion et la maîtrise du développement urbain. L'on a alors constaté une accentuation des problèmes notamment le développement anarchique des espaces et leur occupation de façon désordonnée, un manque de maîtrise des occupations spatiales, une dégradation du paysage urbain, le développement spontané de certains quartiers, un déficit de plus en plus marqué des infrastructures et des services urbains, les problèmes de logements, les problèmes fonciers, etc.

En définitive, l'on pourrait dire que les villes camerounaises, à l'instar des villes des autres pays africains se sont développées depuis lors, sans réelles stratégies de développement ni de vision prospective.

Dans l'optique d'apporter une réponse idoine aux difficultés des villes, les autorités publiques ont à nouveau opté pour le recours à une planification réaliste en matière de développement urbain. Ainsi, cette option est clairement perceptible dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Réduire la pauvreté en milieu urbain passe nécessairement par une maîtrise de l'urbanisation, c'est-à-dire de la concentration croissante de la population dans les agglomérations de type urbain ; cela passe inévitablement par le besoin d'actualiser ou d'élaborer les documents de planification urbaine. L'adoption, le 21 avril 2004 par l'Assemblée Nationale, de la loi n° 2004/003 régissant l'urbanisme au Cameroun s'inscrit nettement dans la volonté de l'Etat camerounais de mieux orienter le développement des villes. Cette loi offre l'opportunité de l'élaboration d'une nouvelle génération de documents de planification urbaine, planification qui se présente alors comme :

- (i) une solution de reprise en main de la gestion urbaine,
- (ii) un des axes majeurs de la mise en œuvre d'actions pour un développement harmonieux et cohérent des espaces urbains. C'est dans ce cadre que se situe le présent projet.

I.3- OBJECTIFS DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

I.3.1- Objectifs poursuivis

Cette étude poursuit désormais un objectif global et cinq objectifs opérationnels. Au niveau de l'objectif global, il est question d'élaborer le plan d'occupation des sols (POS) de la ville d'Abong-Mbang qui conduira à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations de la ville, de rendre la ville plus fonctionnelle et plus en harmonie avec son environnement immédiat et lointain.

L'atteinte de cet objectif global passe nécessairement par la réalisation des objectifs opérationnels ou spécifiques ci-après :

- Mieux cadrer le développement spatial, environnemental, économique, social et culturel de la ville à court, moyen et long termes ;
- Orienter et coordonner les programmes de l'Etat, de la collectivité locale et éventuellement des autres acteurs urbains ;
- Dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme ;
- Fixer et faire respecter le droit de construire ;
- Dote la ville d'Abong-Mbang d'un outil de gestion et de contrôle du développement urbain à court, moyen et long termes...

I.3.2- Approche méthodologique

Il faut souligner que la ville d'Abong-Mbang est l'une des villes où l'urbanisation anarchique et la vétusté des centres administratifs et commerciaux datant de l'époque coloniale imposent l'actualisation des documents de planification réalisés en 1986. Cette actualisation passe par une connaissance approfondie de l'état actuel de la ville ainsi que de l'ensemble de mécanismes de son développement. On ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit avant tout de définir les grandes orientations d'aménagement ainsi que les objectifs prioritaires et les programmes d'actions qui en découlent.

La réalisation de ces objectifs commande une approche méthodologique organisée en trois phases comprenant :

- (i) L'analyse de la situation actuelle,
- (ii) La proposition des orientations du plan d'occupation du Sol (POS).

(iii) l'élaboration du rapport justificatif, le règlement du POS, les documents graphiques et enfin les annexes constitués pour l'essentiel des fiches de projets à réaliser dans le très court, le moyen et le long terme compte tenu d'importants moyens financiers à mobiliser

L'objet du présent rapport justificatif concerne évidemment la première et la deuxième phase. L'importance de ces phases réside dans la mise en évidence des principaux problèmes qui se posent dans la ville et la définition des objectifs prioritaires d'aménagement à court, moyen et long termes. Elle vise à appréhender le milieu urbain actuel, ses contraintes et ses potentialités d'urbanisation à long terme (20 ans).

Afin de cerner ces problèmes, les enquêtes ont été menées sur le terrain et à deux niveaux : Enquêtes auprès des ménages afin d'associer activement la population au processus d'élaboration du POS de la localité. L'exploitation des résultats a permis d'alimenter et d'enrichir la réflexion sur les perspectives de développement de la ville.

Enquêtes auprès des administrations, des organismes publics, parapublics, privés et autres collectivités locales intervenant dans le processus de développement urbain afin d'identifier leurs préoccupations et d'évaluer le niveau actuel des équipements et des infrastructures dans la ville.

I.4- PLAN DU PRESENT RAPPORT JUSTIFICATIF

Le présent rapport justificatif, autour des principaux points ci-dessous présentés, qui seront analysés de façon à la fois logique et dialectique. Il s'agit de :

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE DIAGNOSTIC URBAIN

INTRODUCTION GENERALE

- II- GENERALITES.
- III- ANALYSE DES GRANDES DONNÉES URBAINES
- IV- ENQUETES MÉNAGES : BASES METHODOLOGIQUES ET REFLET DES RESULTATS
- V- POPULATION : CARACTERISTIQUES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
- VI- ANALYSE DE LA BASE SOCIO - ECONOMIQUE DE LA VILLE D'ABONG-MBANG
- VII- FINANCES LOCALES ET SECTEUR INSTITUTIONNEL
- VIII- ETAT ACTUEL DU DROIT FONCIER
- IX- EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SOCIAUX DE BASE

DEUXIEME PARTIE : PROPOSITION D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DES SOLS A COURT, MOYEN ET LONG TERME

- XI- NOTE ENVIRONNEMENTALE
- XII- BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL
- XIII- ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE MAITRISE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL

II- GENERALITES.

Au sein de la forêt équatoriale de la Région de l'Est-Cameroun, se trouve la ville d'Abong-Mbang, chef-lieu du département du Haut-Nyong et de l'arrondissement du même nom. Cette localisation géographique est illustrée par la figure n° 1.

La ville d'Abong-Mbang se trouve entre le 13^{ème} et le 14^{ème} méridien de longitude Est et entre le 3^{ème} et 4^{ème} de parallèle latitude Nord. Avec une superficie de 11 340 km², la commune d'Abong-Mbang est créée par décret N° 230/1952 du 28 Novembre 1952, avec une population d'environ 29005 habitants dont 15663 habitants pour la ville d'Abong-Mbang en 2005 d'après le R.G.P.H.

II.1- APERÇU HISTORIQUE DU PEUPEMENT DE LA VILLE D'ABONG-MBANG

Les Maka-Njem ont habité ce lieu autrefois avec les pygmées Baka et l'ont appelé « Bung-Ngwang » qui signifie « lieu de baignade dans le Nyong ». Ce n'est qu'à l'arrivée des Européens au XIX^e siècle que ce nom devint Abong-Mbang.

Les Makas restent la principale ethnie d'Abong-Mbang. Cependant la position de la ville sur l'axe routier a favorisé l'arrivée des Fulani, Fang, Bamiléké et autres.

Les Allemands furent la première puissance coloniale à occuper la région en 1884 ; plusieurs constructions attestent de leur passage au quartier administratif.

Lors de la première guerre mondiale, la ville passe aux mains des troupes françaises de la colonne de la Lobaye le 30 juillet 1915. Les Français arrivèrent en 1919 et commencèrent la culture du café avec l'aide des populations locales.

L'ancienne préfecture qui datait de 1950 a été détruite par les flammes en septembre 2008 lors des émeutes ayant fait plusieurs morts. La résidence du Préfet qui datait aussi de l'époque coloniale a également été endommagée lors de ces événements. Une nouvelle préfecture a été inaugurée le 5 mars 2010 et la résidence du Préfet réhabilitée en préservant l'architecture d'origine qui date de 1927. Le fort allemand a été transformé en centre pénitentiaire.

Mais Abong-Mbang est également la ville qui a permis au docteur Eugène Jamot (1879 – 1937) de prendre conscience de l'importance de la maladie du sommeil au Cameroun. Il a ainsi œuvré durant des années pour lutter contre cette maladie et obtenu la reconnaissance de ses travaux en 1931. Les sous-bois du docteur Jamot qui étaient le quartier général de la lutte contre la maladie se situent à 4 Km d'Abong-Mbang à Madouma. Son action a permis de sauver de nombreux Camerounais et Africains de cette maladie dévastatrice.

De nos jours, la visite d'Abong-Mbang est avant tout un retour sur le passé, avec une histoire qui a été faste à l'époque où elle était la capitale du grand Est.

Actuellement, la ville présente peu d'intérêt même si l'hôpital ou l'école technique d'agriculture sont des établissements majeurs de la région.

II.2- PERIODE INDIGENE

Comme dit plus haut, la région d'Abong-Mbang fut peuplée par les Maka-Njem venus du nord-ouest le long du fleuve Congo. Ils rencontrèrent les Baka (peuple de chasseurs-cueilleurs) et sollicitèrent leur aide pour s'installer. Ils appelèrent le lieu *Bung-Ngwang* (lieu de baignade dans le Nyong). Quand arrivèrent les Européens au XIX^e siècle, ce nom fut retranscrit en *Abong-Mbang*, l'orthographe actuelle.

II.3- PERIODE COLONIALE ALLEMANDE ET FRANÇAISE

L'Allemagne fut la première puissance coloniale à occuper la région (colonie du Kamerun : 1884). La plupart des infrastructures de la ville datent de cette époque.

Les Français prirent le relais en 1919 et commencèrent la culture du café avec l'aide des populations locales. Après l'indépendance du Cameroun français, Abong-Mbang devint un centre important de commerce de la province de l'Est.

A la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, les Français arrivent et avec eux, les premières structures urbaines se mettent lentement en place. Mais la ville restera longtemps cantonnée sur les plateaux de la mission catholique et du centre administratif.

Période d'indépendance

Quand l'indépendance arrive en 1960, Abong-Mbang ne compte que près de 5000 habitants. Les actions des autorités sur la ville se font timidement et de façon spontanée. Grâce à sa situation au croisement de deux routes majeures (RN 10 Yaoundé—Bertoua et P 6 Abong-Mbang—Lomié, Abong-Mbang est un lieu de passage pour les grumes et la viande de brousse.

Le Haut-Nyong Centre comprend de grands villages : Atok, Mbama, Bagofit sur l'axe Ayos—Abong-Mbang. Sur l'axe Abong-Mbang—Lomié : Sokamalam, Mpem Zok, Ntimbé 1 et Ntimbé 2.

Les Makas restent la principale ethnie d'Abong- Mbang. Cependant la position de la ville sur la N10 et la P6 a favorisé l'arrivée des Fulani, Fang et Bamiléké et autres.

D'après le 3^e RGPH vol 7 du répertoire actualisé des villages du Cameroun, Abong-Mbang ville comporte plusieurs quartiers/villages notamment : Djow-Kaka-Maka-Mboule I-Mboul II-Nyong-Quartier Administratif-Shell-Zaloum-Abong Mbang II-Abong-Doum ; Madouma-Anzie-Ayene-Ankoung...

En d'autres termes, les principales entités comportent 06 villages dans la partie rurale et 10 quartiers dans la partie urbaine.

Cette situation est telle que représenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Secteurs de la ville d'Abong-Mbang

Ouest	Nord	Sud	Est	Centre
Villages: 1. Abong-mbang II 2. Abong-Doum 3. Anzie 4. Nkolvolan	1. Les emprises du Fleuve Nyong. 2. Mampang dans la Commune de Doumé.	1. Ekombité. 2. Ancienne Aviation	1. Ayene. 2. Madouma	Quartiers : 1. Centre Administratif 2. Djow 3. Mboule I 4. Mboule II 5. Kako 6. Maka 7. Zalom 8. Haoussa 9. Mbamewondo 10. Nyong

III-ANALYSE DES GRANDES DONNÉES URBAINES

III.1- CONTEXTE URBANISTIQUE

Depuis sa création en 1884, la localité d'Abong-Mbang a déjà fait l'objet d'un document d'urbanisme qui est resté non approuvé par l'autorité compétente; ce tout premier document de planification de la ville date de 1956. Il a été élaboré par un cabinet d'étude Français. Il trace les grandes lignes ou directions que ceux-ci entendent donner à la ville coloniale. Ce plan sans ambitions d'envergure n'est pas approuvé. Il ne sera jamais parfaitement ou fidèlement appliqué, car avec l'indépendance le premier janvier 1960, les nouvelles autorités auront face à elles de nouvelles urgences ou exigences. Il faut dire que le souci des autorités dans ces années soixante était surtout dominé par la volonté de pacifier le territoire et non par celle de maîtriser l'urbanisation.

Entre temps, la ville se développe en tâches d'huile et au gré des décisions spontanées et sans grandes ambitions. Les lotissements qui sont conçus et réalisés ne présentent aucun souci de cohérence de l'ensemble. Ce qui explique en partie, mais en partie seulement, certaines poches vides dans les tissus urbains.

Ceci semble aussi expliquer que le fleuve Nyong ne soit à aucun moment, l'objet d'attentions urbanistiques et ludiques malgré certains atouts qu'il peut lui offrir dans le domaine de l'aménagement touristique.

Depuis quelques années et à la faveur de la reprise économique dans le pays, le gouvernement a de nouveau opté pour le recours à la planification comme moyen réaliste de gestion et de maîtrise du développement urbain.

Cette option de planification est clairement exprimée au niveau du DSRP révisé. Or réduire la pauvreté en milieu urbain passe nécessairement par une réelle maîtrise du développement urbain ou de l'urbanisation tout court. Et ceci à son tour passe par la révision des documents existants ou l'élaboration des nouveaux documents de planification urbaine.

L'adoption le 21 avril 2004 par l'Assemblée Nationale de la loi N°2004/003 du 21 avril 2004 réagissant l'urbanisme au Cameroun s'inscrit parfaitement dans cette nouvelle volonté de l'Etat d'orienter désormais le développement des villes dans le sens de la décentralisation en cours dans le pays.

Cette loi offre l'opportunité de l'élaboration d'une nouvelle génération de documents de planification urbaine, planification qui se présente ainsi comme une volonté de reprise en main de la gestion urbaine comme un des axes incontournables de la mise en œuvre d'actions pour le développement harmonieux et cohérent des espaces urbains.

Désormais, on pense que tous les centres urbains devront être dotés d'un document de planification élaboré en concertation avec tous les acteurs urbains.

III.2- DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Les études en vue de l'élaboration du plan d'occupation du Sol de la ville d'Abong-Mbang se dérouleront à l'intérieur de la zone délimitée par le périmètre d'étude et tient largement compte des orientations des termes de référence de l'étude.

Cette zone d'étude ne devra en aucun cas être confondue avec la zone qu'aura à délimiter le périmètre urbain par une commission constituée à cet effet par arrêté préfectoral.

D'une contenance superficielle d'environ 3521 hectares, elle est limitée :

- au Nord par la Commune de Doumé et le fleuve Nyong.
- au Nord - Est par des points fictifs (11, 12).
- à l'Est par un autre point fictif (10) défini sur la route de LOMIE ;
- au Sud par les points (9 et 8) définis en bout de la piste de l'ancien aéroport.
- au Sud – Ouest par les points fictifs (7 et 6) le point 6 étant sur la limite de TF n° 105 de la C.F.S.O
- à l'Ouest par deux ponts fictifs définis sur la route d'AYOS proche de l'E.P.C d' ANZIE (4 et 5).

Au Nord – Ouest par les points fictifs (3, 2,1).

Cette zone d'étude est illustrée par la figure 2 ci-après comportant les coordonnées géographiques (X, Y) de 12 points limitrophes.

III.2.1-Le site naturel

L'analyse du site naturel porte sur les composantes suivantes :

III.2.1.1- Relief et Topographie du site

Le site est réparti en trois zones suivant le compartiment altimétrique :

- Zones hautes
- Zones moyennes
- Zones basses.

Les zones relativement hautes occupent la majorité des plateaux de la rive gauche du Nyong, les altitudes varient entre 600 et 675 mètres.

Les zones moyennes se rencontrent sur les plateaux des centres commerciaux et administratifs et sur ceux de la Mission catholique et Presbytérienne ; A ces secteurs hauts et moyens s'opposent les zones basses constituées par plusieurs séries de vallées et vallons auxquelles s'ajoutent quelques dépressions et des zones inondables importantes, surtout aux abords du Nyong et ses affluents.

Les pentes sont modérées, les talwegs nombreux et profonds par endroits. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre urbain, en direction du Sud-est, on constate le relèvement de la périphérie par paliers successifs.

L'analyse du relief et de la topographie révèle ainsi une typologie de terrains du point de vue de pentes. La lecture du tableau ci-après en donne une idée.

Tableau 2 : Répartition des terrains suivant les pentes dans le périmètre d'étude.

Types de terrains	Pentes en %	Superficies en ha	%	% cumulé
Terrains plats y compris Fonds de vallée, zones marécageuses, talwegs	0 à 5%	1412, 63	40.12	40.12
Faibles pentes	5 à 10%	1405, 94	39.93	80.05
Pentes moyennes	10 à 15%	461, 25	13.10.	93.15
Fortes pentes.	Sup à 15%	241, 19	6.85	100
	-			
Total		3521,01	100	100

Source : Exploitation du fond de plan topographique de la zone d'étude et image aster 2012

L'on doit relever la proportion insignifiante des terrains de très fortes pentes ou des terrains de fortes pentes (6.85%).

La proportion appréciable des fonds de vallée et autres marécages et talwegs s'explique à partir d'une hydrographie abondante et de la très faible pente d'écoulement des eaux (40.12%). Mais quand on considère l'ensemble des terrains ainsi analysés, on relève la constructibilité de près de 53.03% des terrains.

Et même, certaines zones inondables peuvent être rendues exploitables à des fins agricoles et de pisciculture à partir d'un travail de remblais, surtout les zones aux abords du fleuve sur les rives droite et gauche du Nyong et ses affluents.

Dans l'ensemble, de forts travaux de drainage devront être obligatoirement entrepris dans le périmètre urbain aussi bien dans la ville ancienne d'Abong-Mbang que dans les toutes zones d'extension urbaine à l'Ouest et au Sud de la ville.

L'évaluation des avantages et des contraintes de la topographie du site naturel permet de tirer un ensemble de renseignements figurés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Différents types de terrains et conséquences pour l'aménagement

Types de terrain	Pentes %	Observations et Conséquences pour l'aménagement
Terrains plats	0 – 5%	Aménagement aisé Convient mieux à l'habitat du type économique (forte densité) Coût bas des travaux de fondation
Terrains de faibles pentes	5-10%	Coût d'aménagements modérés Facilité de drainage Bons pour un habitat évolutif moyen standing
Terrains de pentes modérées	10-15%	Terrain constructibles Possibilité de sous-sol Bons pour un habitat évolutif haut standing Coût relativement élevé des travaux en fondation...
Terrains de fortes pentes	Sup à 15%	Terrains constructibles Coûts élevés des travaux en fondation Obligation de sous-sols ou rez-de-jardin Bons pour un habitat de très haut standing
Terrains de très fortes pentes	>20%	Très difficiles à aménager Coûts très élevés d'aménagement Problèmes d'accessibilité Risque d'éboulement
Terrains en fonds de vallée, marécages, talwegs	-	Terrains inconstructibles Difficultés d'assainissement et risques d'inondation Possibilités d'activités piscicoles Développement des nids de moustiques Cultures maraîchères possibles... Aménagement des espaces verts...

Les coupes longitudinales et transversales du terrain naturel confirment l'importance de la platitude des terrains à Abong-Mbang et l'abondance des bas-fonds marécageux.

III.2.1.2- Climat

La Commune d'Abong-Mbang est située dans la région équatoriale. Elle est dominée par deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La grande saison des pluies s'étend de mi-août à mi-novembre tandis que la petite saison des pluies va d'avril à juin. La grande saison sèche s'étend de mi-novembre à mars et la petite saison sèche se situe entre juin et juillet. La moyenne des précipitations annuelles varie entre 1600 mm et 2000 mm. La température

moyenne oscille entre 23° C et 26° C avec une forte humidité atmosphérique tout au long de l'année.

III.2.1.3- Hydrologie

Le principal fleuve de cette zone est le Nyong qui traverse la ville d'Abong-Mbang dans sa partie Nord. Ce dernier est naturellement le déversoir de nombreuses rivières qui forment un réseau d'affluents importants. Parmi ses affluents on peut citer :

- Le Ngouocché
- Le Ngwamb
- Edjogolo - Mboule
- Zaloum
- Ndjimout
- Soumfoul

La plupart des cours d'eau de la zone d'étude sont appelés « petits Nyong »

Le lac MPIANG d'une superficie approximative de 22 hectares environ mérite dans le cadre de ce POS, une attention toute particulière.

La figure n°3 illustre les pentes et l'hydrographie de la zone d'étude.

III.2.1.4- Sols

Les sols sont ferralitiques et latéritiques argileux rouges. La ville étant située dans la forêt équatoriale, les sols sont de type forestier très perméable et riche en humus, fertiles et favorables à l'agriculture dans les périphéries. Notamment en allant plus à l'ouest vers Madouma. Les alluvions et les sols sablonneux sont présents sur les berges du fleuve Nyong et dans les bas-fonds marécageux. Les principales caractéristiques analytiques des sols ferralitiques sous forêt de la région d'Abong-Mbang (Moyennes calculées sur 5 profils), sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Différents

Hori zon	Prof (cm)	Granulo (%)			Ph		C (%)	N (%)	C/N	Al ³⁺	S (meq/100g)	T (meq/100g)	V (meq/100g)
		a	lf	s	H ₂ O	KCL							
A1	00 – 10	45	4	51	4,5	3,7	3,0	0,30	10	1,5	4,0	7,0	57
B1	40 – 50	60	4	36	5,0	4,1	0,9	0,10	9	2,0	0,2	3,6	6
B2	140 - 150	57	4	39	5,4	4,4	0,4	0,06	7	0,5	0,1	0,1	4

NOTA : argile ; lf : limon fin ; st : sable totaux

Les photos suivantes illustrent les types de sols tels que décrits plus haut. La photo 1 prise dans la carrière latéritique du quartier Nyong, présente le sol de type ferralitique, caractéristique de la zone d'Abong Mbang. La photo 2 par contre présente les sols caractéristiques des zones marécageuses.



Photo 1 : sol ferrallitique caractéristique de la ville d'Abong Mbang



Photo 2: sol caractéristique des zones marécageuses

D'après l'atlas du Cameroun, Abong-Mbang et sa région proche comportent deux variétés de sols, toutes les deux appartiennent à la famille du Sol ferrallitiques typiques – les sols jaunes.

Ces deux variétés sont :

- Sols ferrallitiques jaunes dérivés des roches métamorphiques ;
- Sols ferrallitiques jaunes dérivés des roches sédimentaires sableuses ou argilo sableuses.

La ville elle-même est localisée sur la première catégorie de sols. Les sols jaunes correspondent à un climat typiquement équatorial caractérisé par une double saison des pluies, une saison sèche peu marquée, une température peu variable au cours de l'année et se situant aux environs de 26° C.

La végétation naturelle est la forêt ombrophile.

Pour les sols jaunes dérivés des roches métamorphiques, les roches mères les plus fréquentes sont des gneiss ou des migmatites ; dans le cas de la ville d'Abong-Mbang les roches mères sont des gneiss (voir carte géologique ci-après)

Morphologie : Les profils présentent généralement les horizons suivants :

- Un horizon humifère de 5 à 10 cm, brun ;
- Un horizon argileux jaune, de quelques décimètres à quelques mètres
- Une zone d'altération de la roche mère ;
- La roche mère.

Les teneurs en argile sont généralement fortes (entre 40 et 60 %), les sables représentent 40 à 50 % de la fraction fine, avec une prédominance marquée des sables fins sur les sables grossiers.

Ces sols, assez peu fertiles supportent en général des vastes étendues de forêts. Les sols de la région sont dans l'ensemble perméables, présentant, un potentiel organique et minéral déficient qui limite leurs aptitudes agricoles à des cultures arbustives peu exigeantes telles que l'hévéa et le palmier à huile. Les cultures vivrières y sont extensives... Sur le plan

agronomique, la porosité de ces sols est bonne. Ce sont également des Sols généralement profonds ; mais les conditions chimiques sont moins favorables, car sous une culture itinérante trop intensive, une partie appréciable de leurs ions est retirée du système par exportation de la récolte ; si ces exportations ne sont pas compensées par l'apport des engrais ou par une longue jachère, le sol s'appauvrit. Cependant, toutes les cultures vivrières qui exigent une pluie abondante bien répartie sur l'année peuvent être pratiquées dans ces sols avec des rendements élevés, pourvu que le niveau de matière organique soit assez élevé. Ceci suppose une période de jachère assez longue dans le système de cultures itinérantes sur brûlis. Des cultures industrielles telles, hévéa, palmier à huile, cocotier... peuvent se pratiquer en deçà des altitudes de 700 m.

Tout ceci a des incidences sur la fondation des constructions et l'aménagement des terrains. Autrement dit, chaque type de terrain impose des dispositions ou des mesures de protection particulières, afin d'assurer l'efficacité des travaux d'aménagement ou de fondation...

Ainsi, *dans les zones de crêtes*, il sera possible de réaliser des immeubles de R + 1 en posant leurs fondations sur des semelles reposant sur la latérite que l'on retrouve jusqu'à 3 m de profondeur. Par contre, les fondations des immeubles de très grande hauteur peuvent être réalisées soit sur radier portant sur la latérite, soit sur pieux battus jusqu'au rocher à une profondeur de 7 à 15 m. Cette profondeur dépend de la couche d'argile intermédiaire, facilement compressible et par conséquent inapte à constituer une assise stable pour les immeubles de grande hauteur.

Dans les zones de pente, les épaisseurs de chaque strate sont plus réduites que sur les crêtes même si la composition du Sol est identique. Et le socle rocheux se rapproche de la surface du sol au fur et à mesure que l'on descend. C'est ainsi que les travaux de déblai/remblai sont plus faciles dans la couche de latérite.

Dans les fonds de vallée, le principal obstacle à l'aménagement est lié à la présence des vases. Si l'on assure un drainage adéquat, les fondations doivent descendre quel que soit le type de construction, à une profondeur de 2 à 8 m du sol. De façon générale, l'aménagement des fonds de vallée nécessite deux types d'intervention :

Soit des curages avec rechargements compactage et drainage,

Soit des remblais en plusieurs couches avec drainage. Dans ce cas le terrassement est difficile à prévoir en raison de la profondeur variable des vases et de leur effet de fluage sous charge de remblai...

On relève ainsi, dans l'ensemble, une bonne aptitude générale du Sol d'Abong-Mbang à la constructibilité, à cause de la prédominance de terrains de faibles pentes ou de terrains plats. La superficie occupée par ces derniers est majoritaire. De plus, les zones marécages inondables d'une superficie approximatives de 2322 ha représentent près de 35% de la superficie du périmètre d'étude. Ces marécages ne constituent pas en soi une fatalité

comme on peut le croire. Ils offrent des possibilités d'aménagement variées : paysages sous forme d'espaces verts, piscicultures, maraîchages ou cultures de contre-saison...

III.2.1.5- Végétation

La végétation de la Commune d'Abong-Mbang est dominée par une forêt dense semi décidue. Cette forêt secondaire est riche en essences économiquement importantes telles que le Moabi, l'Iroko, le Sapelli et l'Ayous. Elle a été suffisamment exploitée par les sociétés forestières et par les populations concernées locales à travers des activités de coupe sauvage clandestines.

Dans la ville d'Abong-Mbang, les activités humaines ont cédé la place à un espace anthropisé où la végétation originelle a complètement disparu pour laisser place aux jardins de case et quelques espaces verts. Il subsiste cependant, à quelques endroits isolés, des poches de forêt, véritable relique de la végétation qui subsistait en ces lieux. On peut les voir sur la route de l'ancienne aviation juste après le village Madouma en allant vers Mindourou. Il se développe aussi dans le cours d'eau Nyong une végétation qui tend à amenuiser le lit du fleuve, constituée essentiellement de graminées et d'arbres. Tout comme le Nyong, elle ceinture la ville d'Abong-Mbang constituant ainsi une véritable barrière naturelle d'avec le reste de la localité. Les photos suivantes montrent quelques aspects de cette végétation.



Photo 3 : le lit du Nyong occupé par une verdure sauvage.



Photo 4 : le lit du Nyong occupé par une verdure sauvage.

Les environs de la ville d'Abong-Mbang sont couverts par la forêt ombrophile de basse altitude ; cette forêt est caractérisée par l'abondance de *Lophira Alata* (Bongossi, Azobé), du moins dans les zones non dégradées.

A cette forêt dégradée dense s'opposent quelques îlots de forêt secondaire caractéristique. Sous le couvert de certaines de ces végétations vivent des espèces fauniques variées (porcs-épics, hérissons, singes, pangolins, rats, palmistes, serpents...).

III.2.2- Ressources naturelles

III.2.2.1- Le bois

Parmi les principales essences rencontrées on a : l'Ayous (*Riplochyton scleroxylon*), le Fraké (*Terminalia superba*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Padouk rouge (*pterocarpus soyauxii*), le Tali (*Erytrophleum ivorense*), le Kotibé (*Nesogordonia papaverifera*), le Diana Z (*Celtis zenkeri*), le Kossipo (*Entandrophragma candolei*) et le Dibetou (*Lovoa trichilioides*).

Les formations végétales sur sols hydromorphes, constituées de forêts marécageuses inondées temporairement sont aussi assez présentes. Les forêts marécageuses inondées en permanence sont caractérisées par la présence de différents types de raphia dont les plus rencontrés sont le *Raphia hookeri* et le *Raphia monbuttorum*. Ces formations sont caractérisées par la présence des essences telles que le Bahia (*Migragyna ciliata*), le Rikio (*Uapaca guineensis*), l'Odjobi (*Xylophia staudtii*) et le Nsangomo (*Allamblackia floribunda*).

III.2.2.2- Les produits forestiers non ligneux

Dans la forêt du territoire de la Commune d'Abong-Mbang, on trouve de nombreux produits forestiers non ligneux tels que le Ndjansang (*Ricinodendron heudelotii*), les mangues sauvages (*Irvingia gabonensis*), les fruits du Moabi (*Baillonela toxisperma*), les vers blancs (*Rhynchophoru spp*), les chenilles, les escargots, le rotin, le miel sauvage, les fibres de raphia, le koko (*Gnetum africanum*), les noisettes (*Coula edulis*), les fruits sauvages, les champignons sauvages, etc.

III.2.2.3- La Faune

Elle peut être divisée en deux groupes : la faune terrestre et la faune aquatique.

❖ La faune terrestre

Elle comprend des mammifères, des reptiles, des ruminants, des primates, des rongeurs, de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux. On y trouve des animaux tels que les antilopes (céphalophes : *Cephalophus monticola*, *C. dorsalis*, *C. silvicolitor*) les rongeurs (le rat palmiste, l'aulacode (*Tryonomys swinderianus*), le porc-épic, écureuil), , les pangolins (*Manis spp*), le sanglier, la tortue,. Il existe aussi des oiseaux tels que la perdrix, la pintade, le toucan, le perroquet, le corbeau, etc. parmi les primates, on peut citer le singe, le chimpanzé (*Pan troglodytes*) et les babouins (*Papio anubis*). Il convient de relever aussi la présence des reptiles tels que les serpents comme la vipère, le mamba vert, le boa ou python de seba (*Python sebae*) ; les varans (*Varanus niloticus*), les lézards, etc. On compte aussi de nombreux insectes comme les papillons, les chenilles, les criquets et les invertébrés (mille pattes, escargots etc.)

❖ La faune aquatique,

Elle compte des hippopotames, des crocodiles à museau court (*Osteoemus tretraspis*) et plusieurs espèces de poissons d'eau douce tels que les silures (clarias), le poisson vipère (*Parophiocephalus* ou *Parachanna africana*) et les carpes. L'usage des produits de la forêt est dédié à la consommation locale et une petite partie est vendue pour l'achat des produits de première nécessité.

III.2.3-Situation écologique (relation air, terre, eau, animaux, plantes)

Comme partout ailleurs dans la région de l'EST, les forêts de la Commune d'Abong-Mbang sont soumises à une grande pression de l'homme. Les populations subissent les effets néfastes de l'exploitation abusive des ressources forestières et fauniques tels que la rareté du gibier qui entraîne un déséquilibre sur l'écosystème. Certaines espèces floristiques et fauniques qui existaient naguère sont de plus en plus rares et difficiles à observer. La coupe illégale du bois, le braconnage et les feux de brousse (avec l'agriculture itinérante sur brûlis, le manque de discipline sur l'occupation des terres, éloignent certaines espèces et entraînent des effets néfastes sur l'environnement tels que la dévastation des espaces verts. Par ailleurs, il y a le déversement des ordures ménagères et l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les problèmes environnementaux.

❖ Climatologie

La ville d'Abong-Mbang est située dans la région équatoriale. Elle est dominée par deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La grande saison des pluies s'étend de mi-août à mi-novembre et la petite saison sèche se situe entre juin et juillet.

La température moyenne oscille entre 23°C et 26°C avec une forte humidité atmosphérique tout au long de l'année.

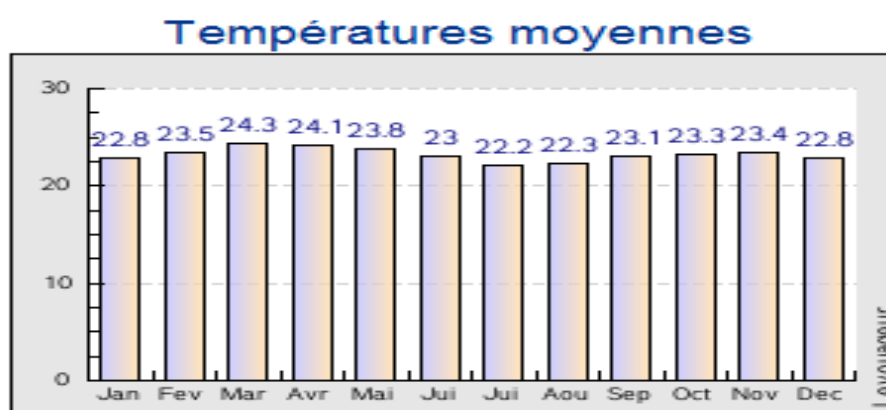


Schéma 1 histogramme annuel des températures

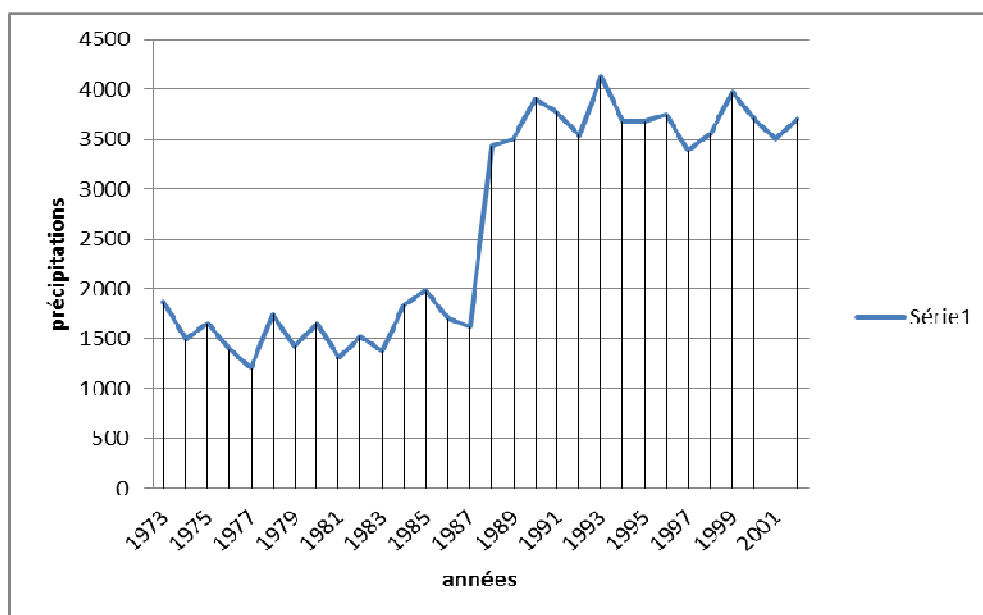


Schéma 2 : variation annuelle des précipitations entre 1973-2002

La ville est plus arrosée pendant les mois de septembre et octobre, faiblement arrosé pendant les mois de décembre, janvier et février. Le diagramme ci-dessous nous donne le nombre de jours de pluies par mois sur 15 ans.

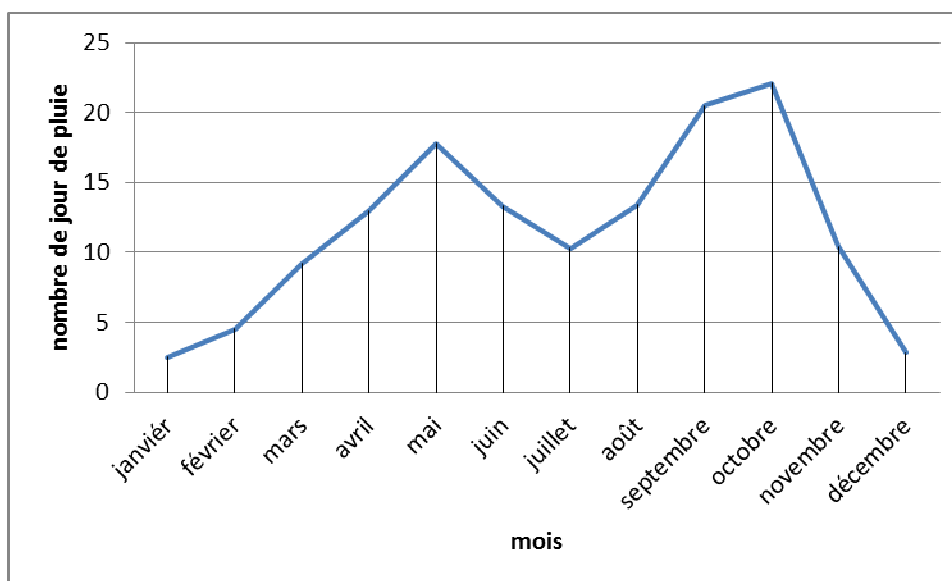


Schéma 3 : variation mensuelle des jours de pluie sur 15 ans à Abong-Mbang

Situé entre les deuxième et treizième parallèles Nord, le Cameroun est soumis à deux régimes climatiques différents :

- Au Nord de la latitude 5 degrés et demi environ : Climat tropical (deux saisons par an) ;
- Au Sud de cette latitude : Climat équatorial (quatre saisons par an).

La Commune d'Abong-Mbang est située dans la région équatoriale. Elle est dominée par deux saisons sèches et deux saisons de pluies. La grande saison des pluies s'étend de mi-août à mi-novembre tandis que la petite saison des pluies va d'avril à juin. La grande saison sèche s'étend de mi-novembre à mars et la petite saison sèche se situe entre juin et juillet. La moyenne des précipitations annuelles varie entre 1600 mm et 2000 mm.

La température moyenne oscille entre 23° C et 26° C avec une forte humidité atmosphérique tout au long de l'année.

III.2.4-Bilan des atouts et des contraintes du site naturel

Si l'on revient sur l'ensemble des analyses faites ci-dessus, il ressort à la fois des difficultés et des avantages que l'on peut présenter dans un tableau synthétique. L'on doit relever la présence de nombreuses zones de rupture dans le site liée à l'hydrographie et à la topographie générale. Ceci va conduire à un compartimentage de l'urbanisation et donc à des problèmes de liaison entre les zones homogènes.

Cependant, le potentiel des zones classables comme constructibles (pentes < 15%) est très appréciables, soit plus de 80% des terrains. Mais les plans d'eau, les fonds de vallée encaissés, les zones hydromorphes sont relativement importantes et expliquent les nombreuses inondations que l'on enregistre en saison des pluies.

Tableau 5 : Evaluation des atouts et contraintes du milieu physique naturel

Composantes du site	Diagnostic sommaire	Intérêts pour l'aménagement
Relief, topographie géologie pédologie...	Prédominance des terrains plats Présence du Sol sablo-argileux Hydromorphisme des zones basses Très faibles pentes d'écoulement des eaux des cours d'eau aux abords du Nyong et ses affluents Inondations récurrentes dans les zones basses	Difficultés de lecture des lignes de crête par endroits, bonnes caractéristiques du Sol. Difficultés de drainage des larges zones hydromorphes Faibles profondeurs de la nappe phréatique (1 à 1,50 m) Risques d'inondations dans les zones basses Difficultés de réalisation de sous-sol sur les terrains plats Nécessité de réalisation des normes strictes dans les zones basses ou d'altitudes inférieures à celui des eaux de le Nyong et ses affluents Développement aisé des activités agricoles et piscicoles...

Composantes du site	Diagnostic sommaire	Intérêts pour l'aménagement
Climatologie	Des pluies orageuses et abondantes Vents locaux assez violents en début de la grande saison des pluies	Assez bonne pluviométrie favorable à l'altération en profondeur Dégradation rapide des chaussées en terre - Travaux d'étanchéité des toitures et chaussées nécessaires
Hydrographie ET bassins versants	Faibles pentes d'écoulement des eaux fluviales Importance des zones hydro morphes De nombreux drains au parcours sinueux	Activités piscicoles et de pêche possible Difficultés d'évacuation des eaux fluviales Accumulation des produits d'érosion en permanence Nécessité des ouvrages de franchissement Nappe phréatique moins basse Risque de pollution de la nappe souterraine...
Végétation	Présence des clairières de sables Abondance du couvert végétal Couvert végétal riche et abondant	Bonne qualité de la fonction chlorophyllienne Possibilité aménagement des parcs et jardins Facilité de ravitaillement des ménages en bois d'oeuvre ou de chauffe Activités de chasse possible Embellissement du paysage..

III.2.5-Analyse des composantes du site créé

III.2.5.1- Organisation générale de l'espace urbain et toponymie des quartiers

L'espace urbain de la ville d'Abong-Mbang et son environnement proche donne l'aspect d'une juxtaposition des zones constructibles plus ou moins homogènes et de formes plus ou moins ovales ceinturées par des zones basses et marécageuses. Ces zones forment des sortes de ruptures dans la continuité du tissu urbain. Le site créé a aussi engendré des ruptures par la Nationale 10 (N°10) traversant la ville d'Est en Ouest, en opérant une séparation nette entre le Nord et le Sud. Le fleuve quant à lui, opère une séparation dans le sens Nord-Ouest. On obtient ainsi des zones bien séparées qui se distinguent par leurs formes d'utilisation du Sol. La carte fait apparaître nettement le vieux noyau urbain originel, avec ses vieux bâtiments administratifs et commerciaux datant de l'époque coloniale. C'est autour de ce vieux noyau que l'organisme urbain s'est lentement organisé et développé suivant plusieurs directions observables sur la carte. Il faut relever qu'à l'intérieur de chaque zone, l'homogénéité est relative : on relève ça et là des sous-

ensembles. C'est de façon très synthétique que l'on peut distinguer trois grands ensembles à savoir :

III.2.5.2- Découpage en quartiers et toponymie

Ce pôle est le principal centre d'animation et d'attraction de toute la ville, son point d'ancrage en quelque sorte. Son développement rapide et la relative densification de son tissu urbain peuvent trouver là leur explication, mais en partie seulement, car son site d'implantation lui donnait déjà des atouts forts. Comme on l'a relevé plus haut, c'est le lieu de concentration de la presque totalité des activités tertiaires de la ville (administrations, commerces et services divers). Mieux encore, cette zone se présente géographiquement et symboliquement comme le point de centralité de la ville où convergent les principaux axes routiers interurbains (D'ABONG- MBANG). Cependant, à un niveau plus local, elle se présente comme un ensemble composite d'espaces où se juxtaposent un tissu urbain moderne et un tissu urbain traditionnel voire spontané.

Autour de ce noyau urbain originel ou ancien, composé du centre administratif et du centre commercial, gravite une mosaïque de quartiers résidentiels caractérisés par une occupation anarchique, parfois spontanée : les populations allogènes et autochtones attirées par la proximité des équipements administratifs et commerciaux notamment :

❖ à l'ouest les **Villages** :

- 1. Abong-Mbang II
- 2. Abong-Doum
- 3. Anzie
- 4. Nkolvolan

❖ Au sud les villages :

- 1. Ankwand.
- 2. Ekombité.
- 3. Ancienne Aviation

❖ A l'Est les villages :

- Ayene.
- Madouma

La zone d'Abong-Mbang ville abrite actuellement près de 95% de la population urbaine de la zone d'étude.

Malgré l'importance des équipements collectifs et l'existence de plusieurs lotissements à l'origine, Cette zone reste caractérisée par l'anarchie dans l'occupation du Sol, par la vétusté et la précarité des constructions. Certains secteurs de cette zone devront faire l'objet des plans d'aménagement de détails.

Ce compartiment contient l'essentiel de l'agglomération. Il comprend 10 grands quartiers parmi lesquels on peut citer:

- a. Centre Administratif
- b. Djow
- c. Mboule I
- d. Mboule II
- e. Kako
- f. Maka
- g. Zalom
- h. Haoussa
- i. Mbamewondo
- j. Nyong

NB : il convient de signaler que la délimitation physique sur carte des quartiers de toute la ville n'a pas été précise du fait du caractère politique que revêt cet exercice.

L'urbanisation de la zone d'étude est encore très influencée par la présence des villages préexistants. Elle est assez désordonnée et ne se cantonne que sur les abords des grands axes routiers que sont : la N°10, la P6.

L'environnement urbain de ces quartiers se présente comme un tissu semi-rural de faible densité, généralement dépourvu d'infrastructures de base comme l'eau potable, mais bénéficiant de la proximité des équipements scolaires ou de santé. Toute stratégie d'extension urbaine devra s'appuyer sur une opération de greffe de ces villages rejoints par la ville afin de les intégrer dans la dynamique urbaine générale.

III.2.5.3- Les tendances de l'urbanisation

L'urbanisation tend à prendre son appui sur l'élément dynamique de l'espace que constituent les grands axes routiers. Cette urbanisation est aussi orientée par la disponibilité foncière. Elle est aussi influencée par la présence des villages proches de la ville.

Dans le premier cas, on observe une pression importante de l'urbanisation le long des axes D'ABONG- MBANG-Yaoundé (N°10),-Lomié (P6).

Dans le second cas concernant la disponibilité foncière, c'est vers l'est, le sud et l'ouest que celle-ci est plus importante tant en quantité qu'en qualité (terrains abondants et relativement plats ou faiblement collinaires, très peu compartimentés). C'est dans les directions Est et Sud-Est que l'on enregistre le plus de demande de parcelles pour bâtir. Ailleurs, la présence des zones hydromorphes impose des fortes contraintes d'aménagement, comme dans les directions Nord et Sud. Il faut rappeler que les zones marécageuses ou de très fortes pentes représentent près 47% de la zone d'étude.

Le découpage multidirectionnel du site de la ville par les zones inondable en saison des pluies constitue sans doute l'un des éléments majeurs qu'il faudra situer au centre de la problématique d'aménagement et de développement de la ville. Cette situation se traduit en certains endroits par l'enclavement des unités aménageables et explique pourquoi le

développement du site actuel de la ville soit orienté vers l'Est et dans une moindre mesure vers le Sud-Est.

Le plan d'occupation du Sol devra donc trouver des stratégies d'aménagement tendant à contrôler et maîtriser l'urbanisation dans les directions Ouest ; Est et Sud-Est, tout en organisant le drainage et le franchissement des nombreuses zones basses et marécageuses qui séparent certains quartiers.

III.2.5.4- Répartition du sol en zones homogènes

Les enquêtes sur le site et l'analyse de la photographie aérienne permettent de définir un ensemble de zones homogènes en matière d'occupation du Sol à l'intérieur de la zone d'étude :

- Les diverses zones d'habitat (voir leurs typologies plus bas)
- Les emprises pour les équipements publics
- Les zones de forêt dégradée.
- Les zones basses et marécageuses présentant une morphologie qui les rend inconstructibles.

a) Caractéristiques de l'habitat

A l'exception des nouvelles zones résidentielles au centre-ville, l'habitat est dominé par les constructions traditionnelles en matériaux précaires (planches ou carabotes mal mis en œuvre). Cette particularité de l'habitat à Abong-Mbang traduit en partie le faible niveau d'investissement dans le secteur immobilier. Certains indicateurs pertinents tels que les types d'habitat, les types de construction, la taille des parcelles et les caractéristiques du logement peuvent permettre d'appréhender le problème de l'habitat.

b) Typologie de l'habitat et du tissu urbain

Le paysage résidentiel de la ville d'Abong-Mbang se distingue par la prédominance de l'aspect spontané et anarchique aussi bien dans les quartiers centraux, péri-centraux que périphériques. Leurs caractéristiques rappellent celles des bidonvilles (disposition anarchique des constructions, absence de réseau de drainage et d'assainissement, insuffisance des voies de desserte des logements...)

Dans l'ensemble et dans la plupart des zones, la plupart des voies sommairement aménagées en terre sont devenues de véritables cul-de-sac qui ne présentent aucune forme urbaine.

En dépit de ce paysage résidentiel, on note une certaine tendance au développement de l'habitat moderne dans la ville notamment dans le centre administratif. Ce type d'habitat se distingue des autres quartiers par les caractéristiques ci-après :

- Niveau de construction plus élaboré avec l'utilisation des matériaux définitifs
- Niveau d'équipement plus élevé avec la présence de l'eau et de l'électricité

- Niveau d'occupation du sol très faible avec des tailles de parcelles dépassant les mille mètres carrés....

On doit également souligner la tendance à la généralisation de l'habitat individuel à Abong-Mbang. Cette tendance peut être liée aux énormes potentialités d'urbanisation de la ville. Autrement dit, l'habitat collectif n'y est pas encore assez développé et ne pourra être valorisé qu'avec l'intervention des aménageurs institutionnels tels que la SIC ou la MAETUR...

On distingue en gros, pour récapituler, les types d'habitat ci-après :

- *Habitat semi-rural ou de « transition »* : dans ce type l'habitat est disposé le long d'un axe routier et adossé sur le vieux village pré-existant. Ici encore les voisins sont en majorité de la même famille. Si l'on ne considère que l'unité d'habitation, on relève un agencement du type rural des éléments symboliques des lieux assez significatif du milieu traditionnel originel : la cour contenant une ou plusieurs tombes ; la case de forme carrée ou rectangulaire ; en arrière-plan ou tout autour, une végétation anthropique (cultures vivrières);
- *Habitat spontané central*;
- *Habitat spontané péricentral*;
- *Habitat évolutif* : ce type concerne les lotissements et les deux petits lotissements dans le quartier ou village en périphérie de la zone urbanisée.

Dans l'ensemble, les coefficients d'emprise au sol varient selon les types d'habitat. Dans les zones d'habitat spontané ce coefficient est de 40% à 80%. Dans les zones de lotissement il varie entre 30% à 60%. Dans les zones d'habitat résidentiel il est très faible.

c) Typologie des constructions et caractéristiques des logements

Les types de construction et les caractéristiques des logements seront abordés plus loin lorsque l'on traitera les caractéristiques des ménages. Cependant, la tendance est à la généralisation de la maison individuelle.

La maison individuelle est donc la plus répandue soit 75% en 2012.

Les immeubles à étages sont encore très peu nombreux, malgré une légère progression en 2012. L'on doit aussi relever une légère diminution de la case traditionnelle et des constructions en bande.

IV- ENQUETES MÉNAGES : BASES METHODOLOGIQUES ET REFLET DES RESULTATS

IV.1- BASES METHODOLOGIQUES : CARACTERISATION DES MENAGES

IV.1.1-La notion de ménage

Un ménage est un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes apparentées ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, prenant le plus souvent leurs repas en commun et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir aux besoins courants ou vitaux. Ces personnes reconnaissent l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage (CM). Cette notion n'est pas à confondre avec celle de famille. En effet, tous les membres d'une famille ont un lien de parenté et peuvent ne pas vivre dans la même concession, ce qui n'est pas le cas des membres d'un ménage.

IV.1.2-Approche sur la caractérisation

Pour obtenir les caractéristiques des ménages de l'étude, nous avons procédé à une enquête par sondage à deux degrés. Au 1er degré vingt (20) quartiers de la zone urbaine ont été choisis. Ces quartiers couvrent la quasi-totalité de la zone urbaine.

Au deuxième degré, un échantillon représentatif de ménages a été choisi dans chacun des quartiers sélectionnés au 1er degré proportionnellement à l'effectif de la population résidente selon les résultats du recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH 2005). Ainsi 517 ménages au total ont été enquêtés. Le taux de sondage est de 2.7%.

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon selon les quartiers

Quartier	Répartition population selon sexe		Population en 2005 selon le RGPH	Nombre moyen de ménages en 2005	Taille de l'échantillon retenue pr étude
	Masculin	Féminin			
DJOW	1004	1010	2014	336	56
KAKA	1227	1242	2469	412	46
MAKA	104	89	193	32	
MBOULE I	545	547	1092	182	32
MBOULE II	1421	1439	2860	477	56
NYONG	766	768	1534	256	38
QUARTIER ADMINISTRATIF	981	774	1755	293	48
SHELL	243	243	486	81	15
ZALOUM	1646	1614	3260	543	68
ABONG - MBANG II	136	115	251	42	6
ABONG- DOUM	326	314	640	107	11
ANZIE	177	205	382	64	7
AYENE	569	589	1158	193	21
MADOUMA	531	531	1062	177	26
HAOUSSA	*	*	*	0	18
MBAM EWONDO I	*	*	*	0	37
MBAM EWONDO II	*	*	*	0	19
PLATEAU	*	*	*	0	13
Total	9676	9480	19156	3193	517

Source : RGPH 2005 et notre analyse de l'étude (*) : Non disponible

IV.2- MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS D'ENQUETES

IV.2.1-Recrutement et formation des enquêteurs

Trente (30) enquêteurs ayant au moins le niveau de la classe de 1^{ère} ont été recrutés sur place, chaque enquêteur choisissait le quartier qu'il maîtrisait le mieux. La formation a duré une journée.

Durant cette formation un accent particulier a été mis sur la technique du choix de l'échantillon des ménages. Le principe général consistait dans un premier temps à la délimitation du quartier, ensuite au choix du premier ménage, et enfin au choix du reste des ménages en sautant un nombre déterminé de ménages (pas d'échantillonnage) de façon à couvrir tout le quartier.

IV.2.2-Déroulement de l'enquête sur le terrain

L'enquête s'est déroulée pendant les vacances du 01 au 05 août 2012 dans tous les quartiers de la zone d'étude sur la supervision du délégué départemental du MINH DU et des responsables de la mairie d'Abong-Mbang.

IV.2.3-Difficultés rencontrées

Les chefs de ménages ont dans leur grande majorité participé à l'opération nonobstant quelques réticences relevées dans le quartier administratif. Pour pallier à ces réticences, nous avons d'une part demandé aux enquêteurs, d'expliquer aux chefs de ménages le bien fondé de l'opération et en cas d'échec de la négociation, de remplacer ledit ménage par le suivant sur le plan géographique. D'autre part, une note de sensibilisation du délégué départemental du MINH DU, adressée à tous les responsables des administrations privées et publiques a été remise à chaque enquêteur. Un communiqué radio a même été diffusé durant la période des opérations d'enquêtes par une radio locale.

L'indisponibilité des responsables d'entreprises a amené les enquêteurs à prolonger les interviews à plus de 19 heures, et surtout les samedis et dimanche.

IV.2.4-Traitement et analyse des résultats

Pour rendre plus conviviale la saisie des fiches de collecte et réduire les erreurs de saisie, nous avons codifié le questionnaire et conçu un masque de saisie sous le logiciel statistique CSPRO. L'apurement et le traitement des données ont été réalisés à l'aide du logiciel SPSS.

IV.3- REFLET DES RESULTATS OBTENUS

IV.3.1-Situation matrimoniale

En général 40,4% des chefs de ménages dans la ville d'Abong-Mbang sont nés dans la ville et 59,6% viennent d'ailleurs. La population venant d'ailleurs s'est installée entre 1946 et

2012. Cependant la moitié des chefs de ménages est arrivée dans la ville avant 2001 et les $\frac{3}{4}$ avant 2007.

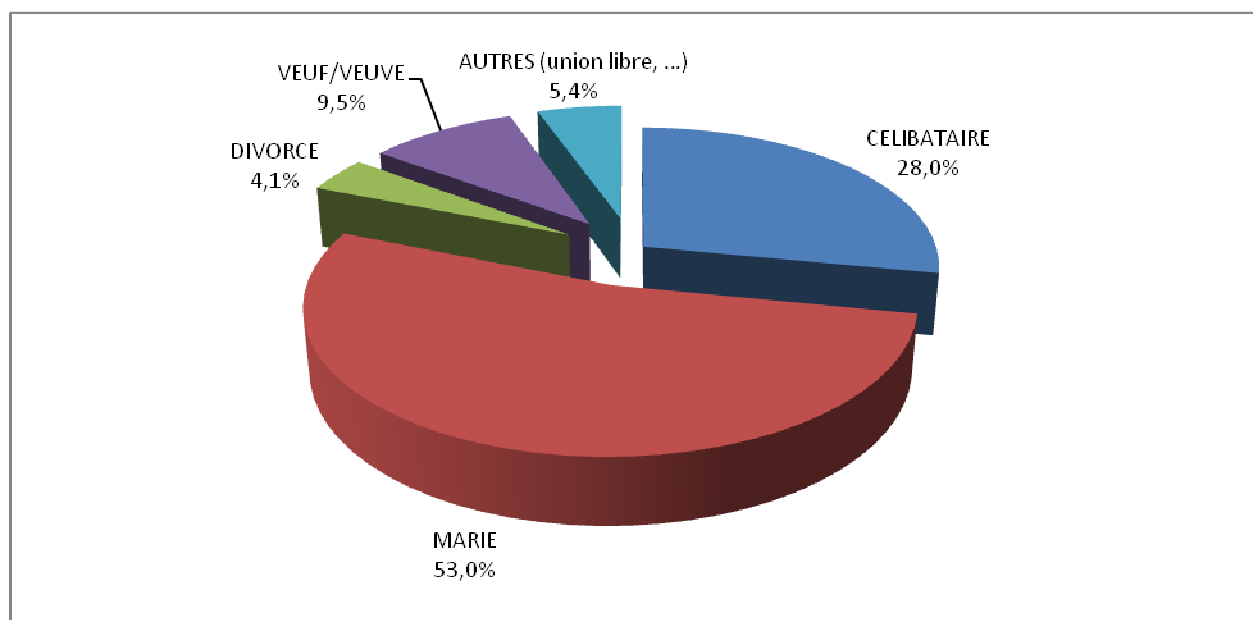
Notons que plus de la moitié (53%) des chefs de ménages sont mariés à l'état civil. Parmi ces derniers 74,3% ont opté pour le régime monogamique et 25,7% des ménages ont choisi le régime polygamique. Les ménages sont relativement moins stable avec un taux de divorce est de 4,1%.

Tableau 7 : Situation matrimoniale des chefs de ménages

Situation matrimoniale	Nombre	%
CELIBATAIRE	145	28,0
MARIE	274	53,0
DIVORCE	21	4,1
VEUF/VEUVE	49	9,5
AUTRES (union libre,)	28	5,4
Total	517	100,0

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 1 : Situation matrimoniale des chefs de ménages



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.2-Religion du chef de ménage

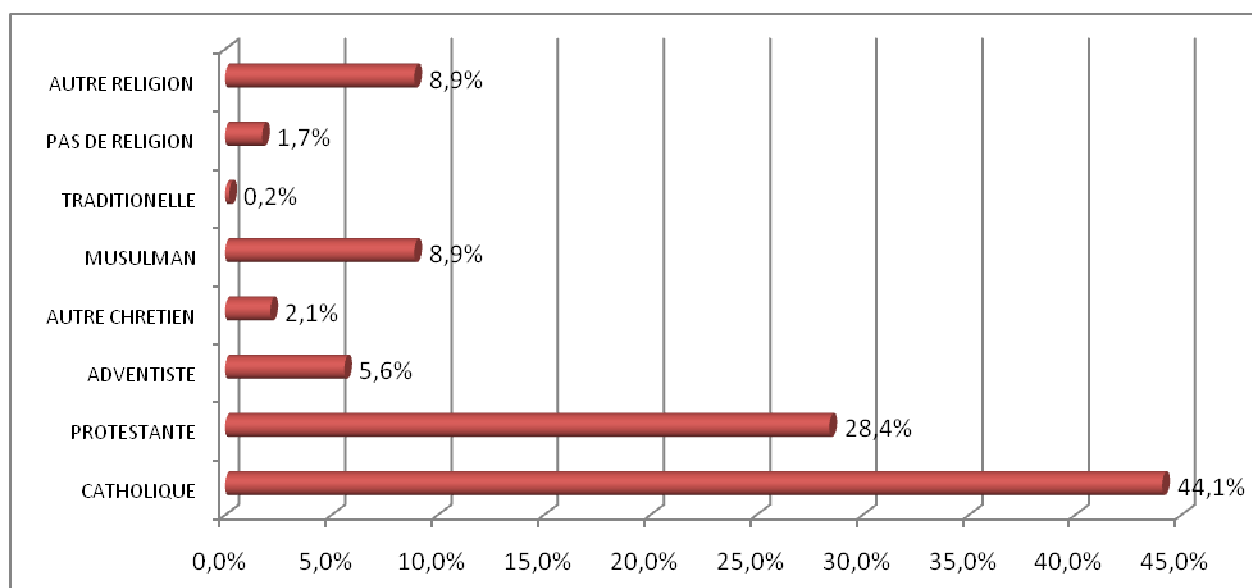
La religion dominante des chefs de ménages d'Abong-Mbang demeure le catholicisme à plus de 44%. Par ailleurs, les populations concernées protestantes et musulmanes sont bien présentes et occupent respectivement la deuxième et la troisième place derrière les catholiques. La religion traditionnelle, les adventistes et les autres religions mènent bien leurs activités mais sont très peu représentés.

Tableau 8 : Répartition des chefs de ménages selon leur religion

Religion du chef de ménage	Nombre	%
CATHOLIQUE	228	44,1
PROTESTANTE	147	28,4
ADVENTISTE	29	5,6
AUTRE CHRETIEN	11	2,1
MUSULMAN	46	8,9
TRADITIONELLE	1	,2
PAS DE RELIGION	9	1,7
AUTRE RELIGION	46	8,9
Total	517	100,0

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 2 : Répartition des chefs de ménages selon leur religion



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.3-Taille des ménages

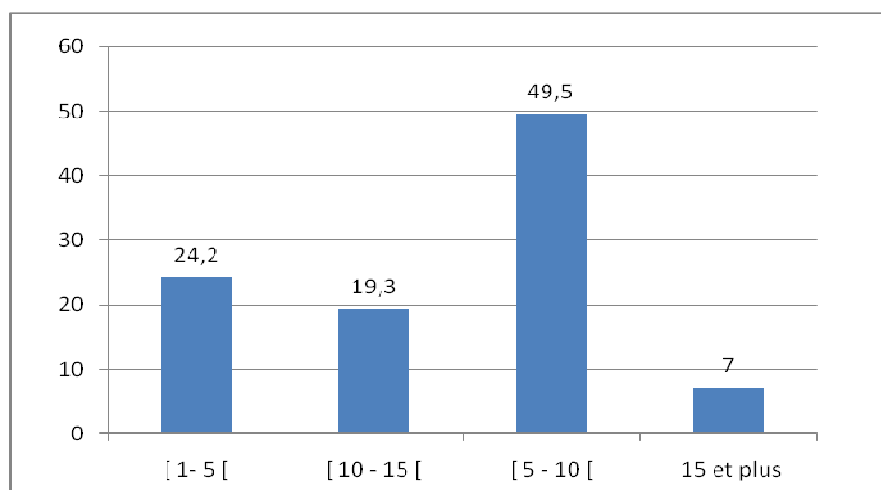
La taille moyenne est d'environ 8 personnes par ménage dans la ville d'Abong-Mbang. La dispersion de cette taille autour de la moyenne est de 4 personnes selon les ménages avec un maximum de 20 personnes par ménage dans certaines zones. Notons cependant qu'on rencontre d'une part, moins de 5 personnes dans 25% des ménages, moins de 10 personnes dans 75% des ménages, et que d'autre part la moitié des ménages est constituée de plus de 7 personnes. Seulement 7% des ménages ont plus de 15 personnes.

Tableau 9 : Taille des ménages

Taille du ménage	Nombre de ménage	%
[1- 5 [125	24,2
[10 - 15 [100	19,3
[5 - 10 [256	49,5
15 ET plus	36	7,0
Total	517	100,0

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 3 : Répartition en pourcentage des ménages selon la taille



Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

IV.3.4-Niveau d'instruction des chefs de ménages

Le niveau d'instruction des chefs de ménages est bon dans l'ensemble. En effet, le pourcentage des chefs de ménages n'ayant reçu aucune instruction scolaire est seulement de 7,2%. Près de 93% des chefs de ménages ont au moins le niveau de l'école primaire et 58,6% le niveau d'enseignement secondaire (technique ou général).

Le chef de ménage est un homme dans la plupart des ménages soit 66,3% contre seulement 33,7% pour les femmes. L'analyse statistique du tableau de contingence suivant montre que le niveau d'instruction des chefs de ménages est fortement lié au sexe. Autrement dit à

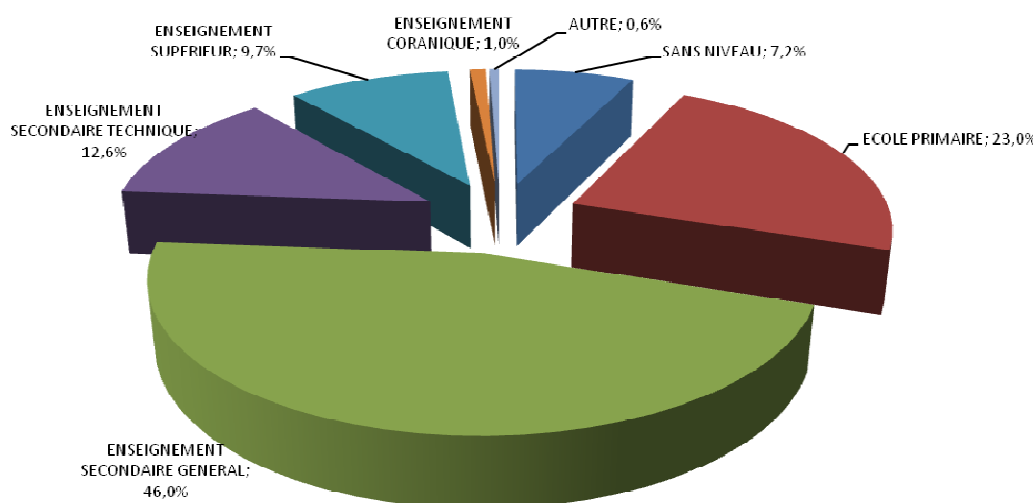
partir du sexe d'un chef de ménage d'Abong-Mbang on peut deviner son niveau d'instruction avec un risque de 5% de se tromper et le simple fait d'être du sexe féminin peut prédisposer à un niveau de formation moins élevé comparativement aux hommes. En effet, aucune femme n'a reçu l'enseignement coranique, l'immense majorité (88%) des chefs de ménages ayant atteint le niveau d'enseignement supérieur sont les hommes. Parmi les 58,6% des chefs de ménages ayant le niveau d'enseignement secondaire, près de 70% sont des hommes.

Tableau 10 : Niveau d'instruction des chefs de ménages selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		Total	%
	Homme	Femme		
SANS NIVEAU	25	12	37	7,2%
ECOLE PRIMAIRE	59	60	119	23,0%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	164	74	238	46,0%
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE	46	19	65	12,6%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	44	6	50	9,7%
ENSEIGNEMENT CORANIQUE	5	0	5	1,0%
AUTRE	0	3	3	0,6%
Total	343	174	517	100,0%
%	66,3%	33,7%	100,0%	

Source: Enquête Le COMPETING BET

Graphique 4 : Répartition des chefs de ménages selon leur niveau d'instruction



Source : Enquête Le COMPETING-BET

IV.3.5- Secteurs d'activités

Dans la ville d'Abong-Mbang, les chefs de famille agents de l'Etat dominant avec une proportion de 26,3%, suivi respectivement par les agriculteurs (16,8%), les commerçants

(16,2%) et les emplois du secteur privé/parapublic (10,4%). Le taux de chômage de 6% au sein des chefs de ménage.

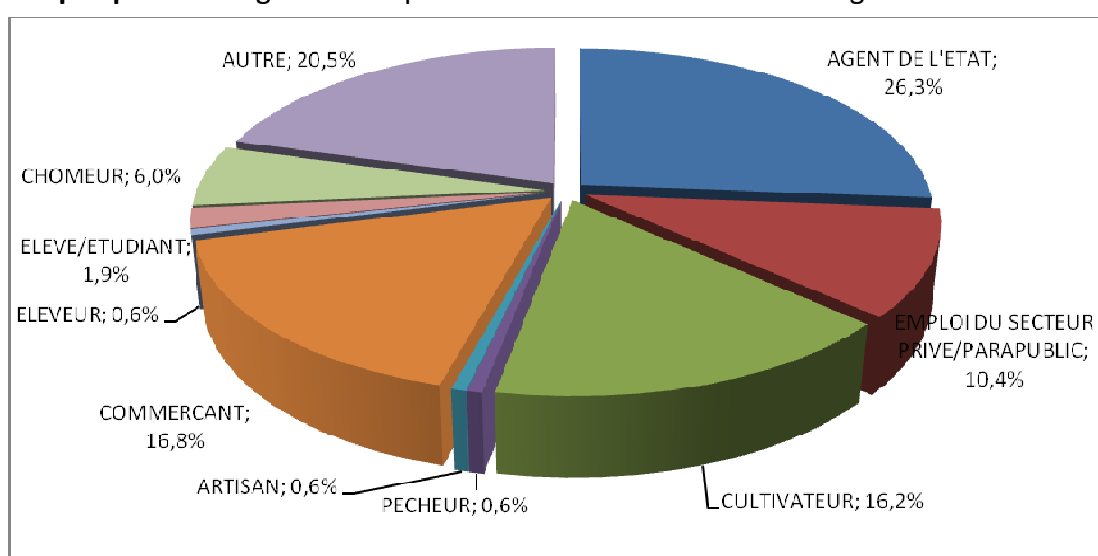
L'analyse du tableau de contingence suivant entre le sexe du chef de ménage et le secteur d'activité permet d'affirmer au risque de 5% que ces deux variables sont significativement liées. Autrement dit, selon que le chef de ménage est un homme ou une femme dans la ville d'Abong-Mbang, on peut prévoir son secteur d'activité. L'artisanat, l'élevage et la pêche sont surtout pratiqués par les hommes. En outre les emplois du secteur privé et parapublic sont occupés majoritairement (85,2%) par les hommes.

Tableau 11 : Secteur d'activité du chef de ménage selon le sexe

Secteur d'activité	Sexe		Total	%
	Homme	Femme		
AGENT DE L'ETAT	96	40	136	26,3%
EMPLOI DU SECTEUR PRIVE/PARAPUBLIC	46	8	54	10,4%
CULTIVATEUR	44	40	84	16,2%
PECHEUR	2	1	3	0,6%
ARTISAN	3	0	3	0,6%
COMMERCANT	50	37	87	16,8%
ELEVEUR	2	1	3	0,6%
ELEVE/ETUDIANT	5	5	10	1,9%
CHOMEUR	18	13	31	6,0%
AUTRE	77	29	106	20,5%
Total	343	174	517	100,0%
%	66,3%	33,7%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

Graphique 5 : catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage en 1981 et 2007



Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

IV.3.6-Revenus mensuels des ménages

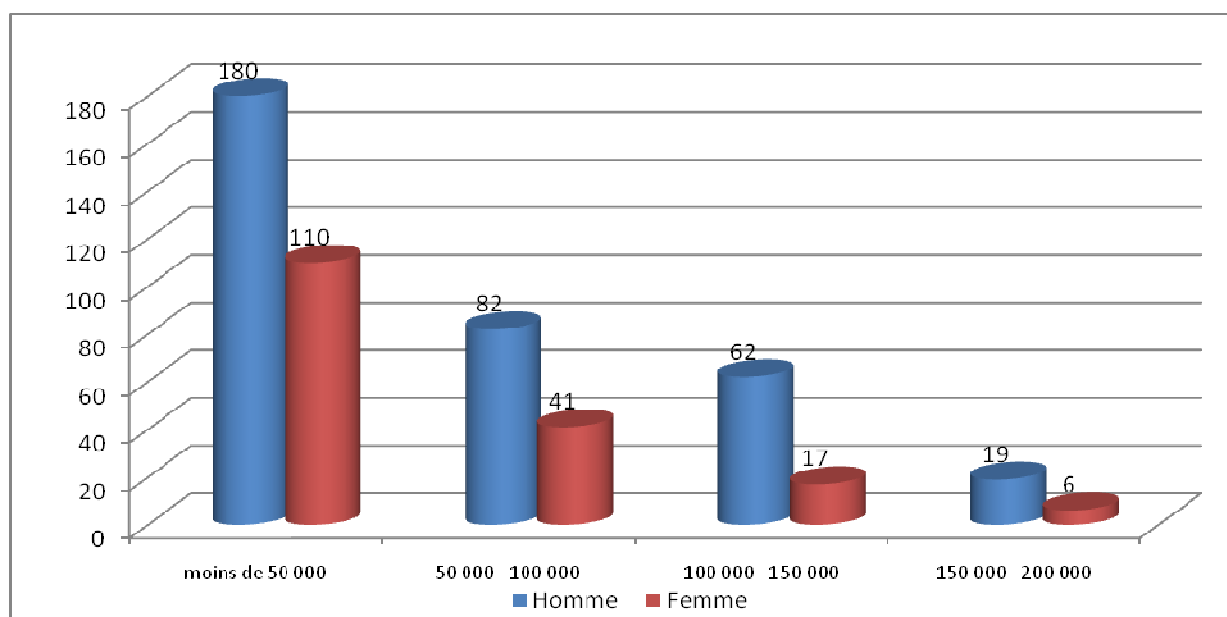
Abong-Mbang est une ancienne ville coloniale avec des infrastructures vieillissantes, une économie très peu développée et caractérisée par le développement des activités informelles, la prolifération des petits emplois avec pour principal corolaire une distribution de faibles revenus à ses habitants. En effet, environ 80% des travailleurs qui gagnent moins de 100 000 Fcfa par mois et plus de la moitié (56,1%) des travailleurs gagnent moins de 50 000 Fcfa. Seulement 4,8% des chefs de ménages ont un revenu supérieur à 150 000Fcfa. Cette situation dénote un niveau de vie très bas et expose ainsi les populations de la ville d'Abong-Mbang à la pauvreté ambiante. Par conséquent les pouvoirs publics doivent adopter une stratégie efficace pour lutter contre ce fléau social afin d'améliorer le bien-être de la population de cette ville.

Tableau 12 : Revenu mensuel du chef de ménage

Revenu mensuel du ménage	Sexe		Total	%
	Homme	Femme		
Moins de 50 000	180	110	290	56,1%
50 000 - 100 000	82	41	123	23,8%
100 000 - 150 000	62	17	79	15,3%
150 000 - 200 000	19	6	25	4,8%
Total	343	174	517	100,0%
%	66,3%	33,7%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 6 :Revenu des ménages

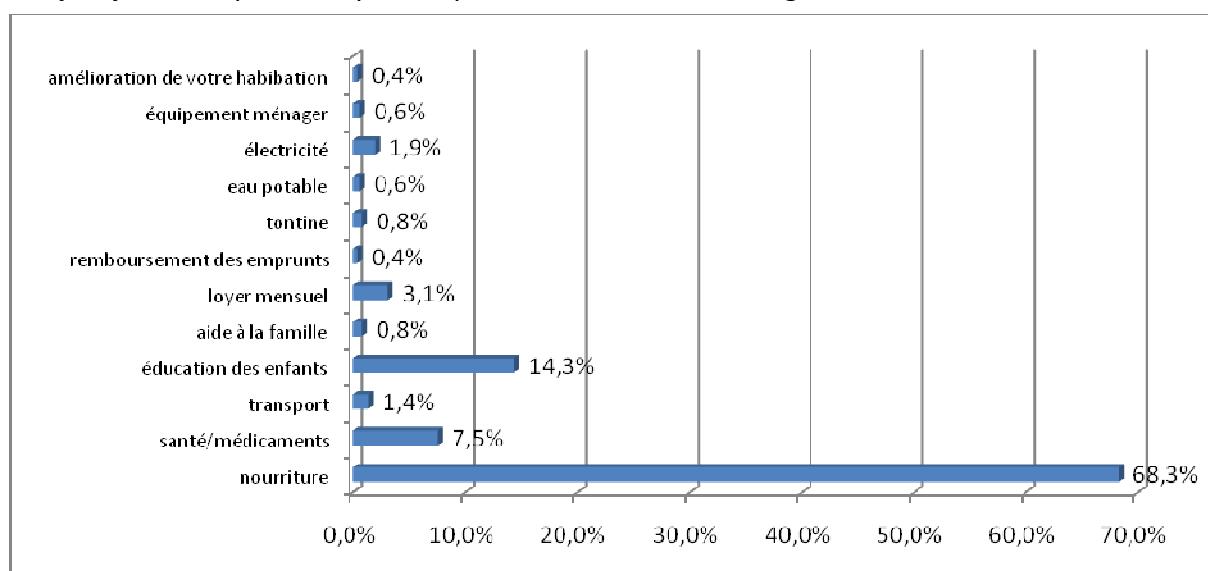


Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.7-Priorisation des dépenses

Avec ces revenus très limités les ménages doivent prioriser leur dépenses mensuelles afin de pouvoir ajuster les dépenses et les revenus du ménage. La première priorité dans les dépenses varie selon les ménages et se résume dans le graphique suivant où 68,3% des ménages estiment que c'est la nutrition, 14,3% l'éducation des enfants, tandis que 7,5% pensent d'abord à la santé et aux médicaments.

Graphique 7 : Dépense la plus importante selon les ménages



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Tableau 13 : Premier équipement public de proximité souhaité et revenu mensuel du chef de ménage

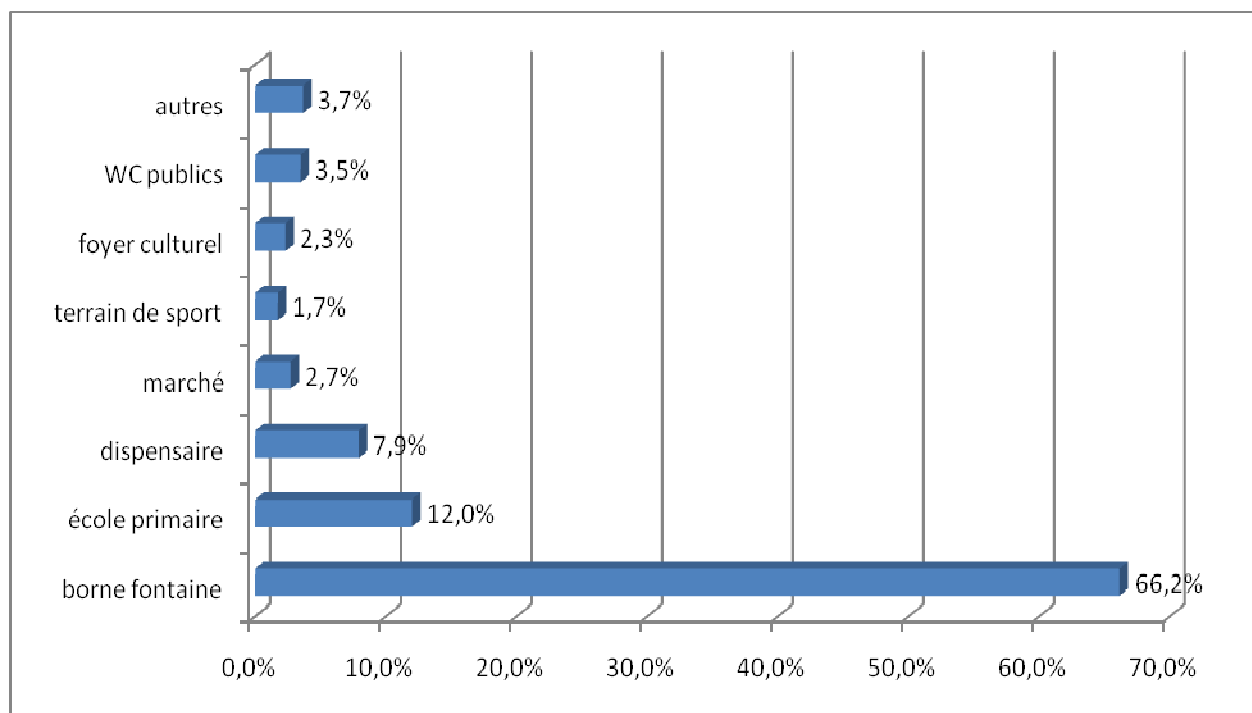
Priorité1	REVENU MENSUEL				Total	%
	Moins de 50 000	50 000 – 100 000	100 000 - 150 000	150 000 – 200 000		
Borne fontaine	194	75	53	20	342	66,2%
École primaire	32	16	11	3	62	12,0%
Dispensaire	28	11	1	1	41	7,9%
Marché	6	6	2	0	14	2,7%
Terrain de sport	4	4	1	0	9	1,7%
Foyer culturel	9	1	2	0	12	2,3%
WC publics	8	2	7	1	18	3,5%
Autres	9	8	2	0	19	3,7%
Total	290	123	79	25	517	100,0%
%	56,1%	23,8%	15,3%	4,8%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

En ce qui concerne les équipements publics de proximité à l'échelle de la ville, les lycées et les hôpitaux sont exclus. Ainsi le premier équipement public de proximité

souhaité par les ménages se présente dans le graphique suivant où 66,2% préfère la borne fontaine, 12% l'école primaire et 7,9% le dispensaire. D'autre part environ 80% des ménages sont prêts à aider le gouvernement pour la réalisation de ces infrastructures soit par une participation financière (40%), soit par leur propre travail (60%).

Graphique 8 : Premier équipement public de proximité souhaité par le ménage



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.8-Ménages et logement

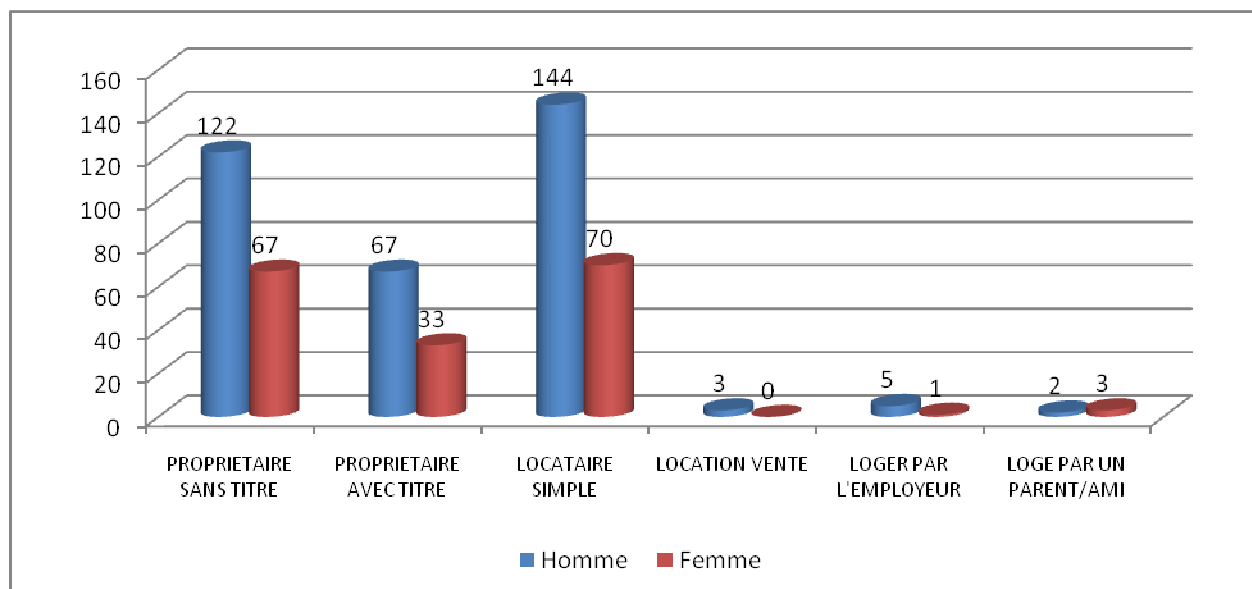
Statut d'occupation des logements

Les résultats de l'enquête de terrain montrent que plus de la moitié (55,9%) des ménages de la ville d'Abong-Mbang sont propriétaires de leur logement. Notons cependant que seulement 19,3% des chefs de ménages disposent d'un titre foncier tandis que 36,6% sont des propriétaires sans titre foncier. Les locataires occupent 41,4% des logements, le système de location vente est encore embryonnaire et ne représente que à peine 1% des logements occupés par les ménages.

Tableau 14 : Statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Sexe		Total	%
	Homme	Femme		
PROPRIETAIRE SANS TITRE	122	67	189	36,6%
PROPRIETAIRE AVEC TITRE	67	33	100	19,3%
LOCATAIRE SIMPLE	144	70	214	41,4%
LOCATION VENTE	3	0	3	0,6%
LOGE PAR L'EMPLOYEUR	5	1	6	1,2%
LOGE PAR UN PARENT/AMI	2	3	5	1,0%
Total	343	174	517	100,0%
%	66,3%	33,7%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

Graphique 9 : Statut d'occupation des logements selon le sexe

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

IV.3.9-Matériaux de construction des murs

Les murs de 68% des logements habités par les ménages sont faits en parpaings de ciment/pierre. Les matériaux locaux tels que la terre uniquement (14,9%) et la terre de revêtement (10,6%) viennent respectivement en deuxième et en troisième position. Les planches et le bois utilisés comme matériau de construction par seulement 5% des ménages ne sont pas trop prisés dans la ville d'Abong-Mbang.

Cependant, il y a lieu de sensibiliser la population qui utilise encore le matériau provisoire comme les planches très sensibles aux intempéries, de converger vers les matériaux

durables et modernes. En effet, la plupart des logements en planche sont très vétustes et sont en état de dégradation très avancée et nécessite impérativement une réhabilitation.

Les maisons individuelles sont majoritaires dans l'habitat principal dans la ville d'Abong- Mbang, car on elles sont rencontrées dans près de 65% des ménages. Elles sont suivies des maisons jumelées, des cases traditionnelles et des constructions en bandes avec respectivement 16,2% ; 10,6% et 8,1%.

Tableau 15 : Matériau de construction des murs et nature de l'habitat principal

Nature des murs	Nature de l'habitat					Total	%
	Case traditionnelle	Maison individuelle	Maison jumelée	Construction en bande	Immeuble à étages		
Pierre, ciment, brique	14	238	65	36	0	353	68,3%
Terre seulement	24	47	5	1	0	77	14,9%
Terre de revêtement	11	32	10	2	0	55	10,6%
Bois/planche	5	16	1	3	1	26	5,0%
Tôles	0	2	0	0	0	2	0,4%
Autres	1	0	3	0	0	4	0,8%
Total	55	335	84	42	1	517	100,0%
%	10,6%	64,8%	16,2%	8,1%	0,2%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.10- Matériau du toit

L'analyse du tableau de contingence suivant entre le matériau du toit et les caractéristiques du WC permet au risque de 5% d'affirmer que ces deux variables sont significativement liées. Autrement dit, selon le type du toit du logement principal, on peut s'attendre que le WC ait des caractéristiques particulières. En effet, plus de 84% des WC avec chasse eau dans le logement se trouvent dans les maisons où le toit est fait en tôles d'aluminium. Dans les logements avec le toit en tuile ou en paille végétaux, les latrines sont généralement à l'extérieur des maisons et sans chasse eau.



Photo 5 : Maison en terre battue



Photo 6 : Maison en terre battue enduite



Photo 7 : Maison en parpaing simple

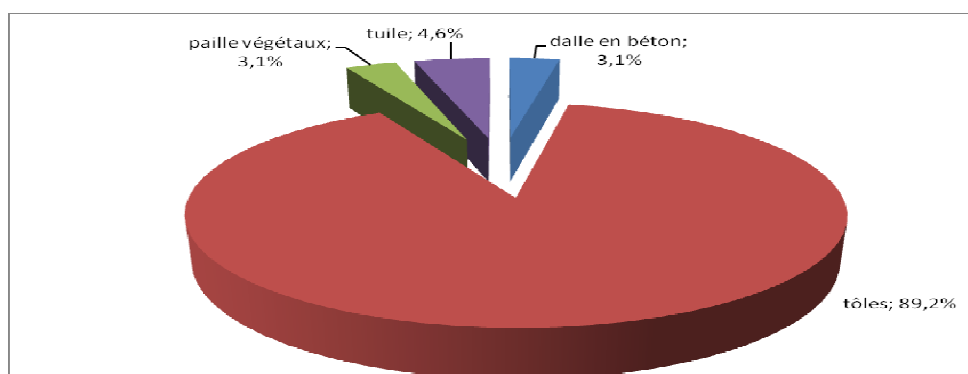
Photo 8 : Maison en parpaing enduite

Tableau 16 : Matériau du toit et caractéristique du WC

Caractéristiques des WC	Matériau du toit				Total	%
	Dalle en béton	Tôles	Paille végétaux	Tuile		
Avec chasse eau dans le logement	6	54	2	2	64	12,4%
Avec chasse eau à l'extérieur du logement	1	41	0	1	43	8,3%
Latrine extérieur sans chasse	9	351	14	21	395	76,4%
Aucune installation	0	15	0	0	15	2,9%
Total	16	461	16	24	517	100,0%
%	3,1%	89,2%	3,1%	4,6%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Le matériau du toit de l'immense majorité (89,2%) du logement principal habité par les ménages demeure la tôle en aluminium dégradée dans la majorité de maisons. Les autres matériaux tels que la tuile, la paille végétaux et la dalle en béton sont utilisés par les ménages, mais dans de très faibles proportions.

Graphique 10 : Matériau du toit.

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

IV.3.11- Taille de l'habitat principal

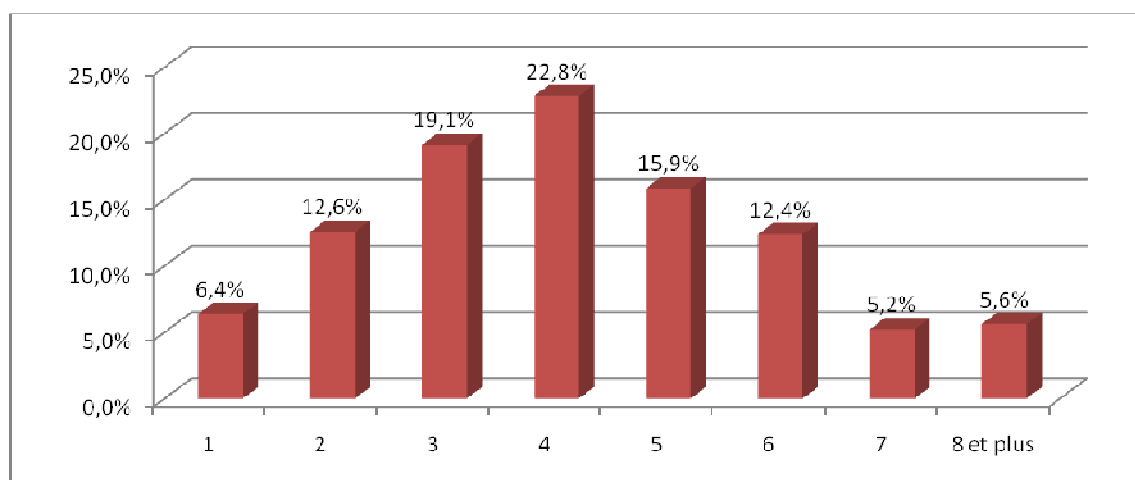
La distribution de la taille des logements dans la ville d'Abong-Mbang est parfaitement symétrique (voir graphique ci-dessous), et varie entre 1 et 14 pièces avec une moyenne d'environ 4 pièces par ménage et un écart type de 2 pièces. La moitié des logements de ménages a 4 pièces ; qui est également le nombre de pièces fréquemment rencontré chez les ménages. Les logements de moins de 3 pièces ne se retrouvent que dans 19,0% des ménages. 75% des logements de l'habitat principal ont plus de 3 pièces. Cette situation s'explique par le fait que la taille moyenne des ménages est de 8 personnes et que 75 % des ménages comptent plus de 5 personnes.

Tableau 17 : Taille du logement principal

Taille du logement Principal (Nbre de pièces)	Nature de l'habitat					Total	%
	Case traditionnelle	Maison individuelle	Maison jumelée	Construction en bande	Immeuble à étages		
1	1	15	5	12	0	33	6,4%
2	6	42	11	6	0	65	12,6%
3	6	72	13	8	0	99	19,1%
4	15	78	20	4	1	118	22,8%
5	9	54	14	5	0	82	15,9%
6	11	40	11	2	0	64	12,4%
7	5	17	2	3	0	27	5,2%
8 et plus	2	17	8	2	0	29	5,6%
Total	55	335	84	42	1	517	100,0%
%	10,6%	64,8%	16,2%	8,1%	0,2%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 11 : Taille de l'habitat principal



Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.12- Caractéristiques des parcelles

Superficie et utilisations des parcelles

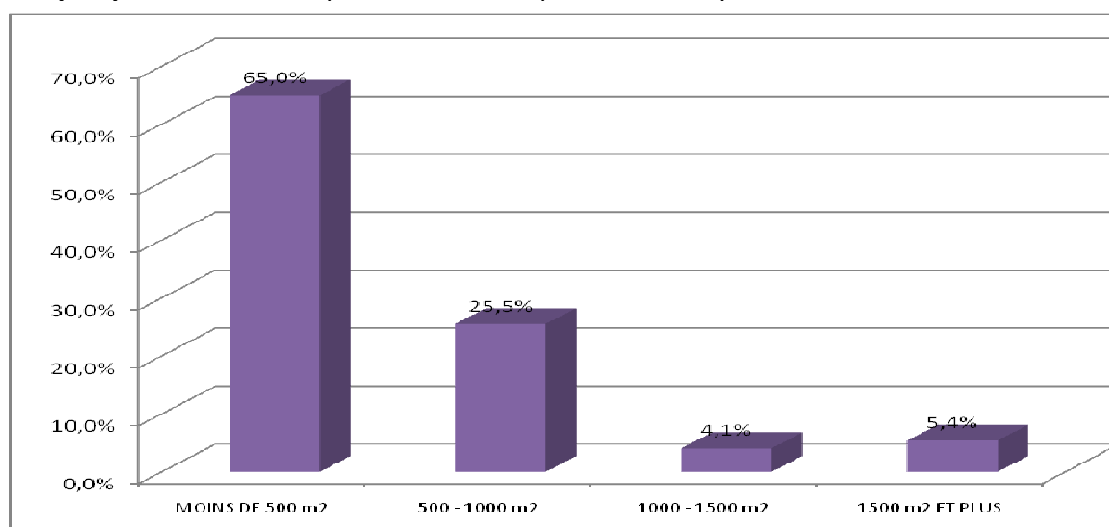
Plus de la moitié des ménages (67,3%) dans la ville d'Abong-Mbang ont des parcelles réservées uniquement à l'habitat pour leurs familles. Hormis les 12% des ménages qui exercent plusieurs types d'activités sur leur terrain, les activités prépondérantes sur les parcelles sont par ordre de priorité l'agriculture ou de l'élevage (11,2%), le commerce (7,5%) et l'artisanat (1,9%). La plupart de ménages (65%) ont des petites parcelles de moins de 500 m² qu'ils consacrent en priorité à l'habitat, au petit jardin et petit élevage et au commerce.

Tableau 18 : Superficie et utilisation des parcelles

Utilisation des parcelles	Superficie des parcelles en m ²				Total	%
	MOINS DE 500 m ²	500 - 1000 m ²	1000 - 1500 m ²	1500 m ² ET PLUS		
HABITAT UNIQUEMENT	248	80	9	11	348	67,3%
ACTIVITE ARTISANALE	3	6	1	0	10	1,9%
COMMERCE	27	6	4	2	39	7,5%
AGRICULTURE ET ELEVAGE	33	19	5	1	58	11,2%
COMBINAISON DE CES UTILISATIONS	25	21	2	14	62	12,0%
Total	336	132	21	28	517	100,0%
%	65,0%	25,5%	4,1%	5,4%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 12 : Répartition des superficies des parcelles



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.13- Filière d'accès au logement

Plus de la moitié (55,9%) des chefs de ménages de la ville d'Abong-Mbang sont propriétaires de leur logement. Cependant le mode d'acquisition varie selon les ménages : 43,7% des propriétaires ont reçu leur parcelle par héritage ou par don, 42,3% par achat direct, et 8,4% à travers des amis, des parentés et des relations.

L'achat direct se fait généralement auprès des autres propriétaires privés (56,7%), de l'Etat (21,3%), du chef de quartier (9,4%) ou d'une combinaison de ces trois derniers. Il ressort de cette analyse que l'Etat qui doit jouer un rôle régulateur dans la répartition des parcelles est presque inexistant, intervenant directement dans seulement 21,3% des parcelles vendues. Ainsi la majorité des parcelles vendues est faite par des propriétaires privés.

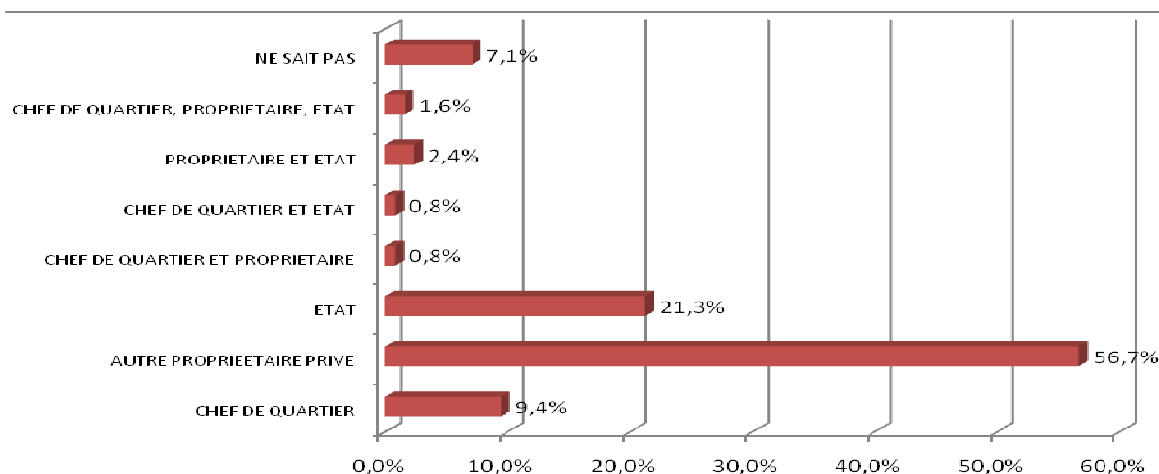
Tableau 19 : Procédures d'acquisition d'une parcelle

Procédures d'acquisition d'une parcelle	Superficie				Total	%
	MOINS DE 500 m ²	500 - 1000 m ²	1000 - 1500 m ²	1500 m ² ET PLUS		
DON OU HERITAGE	69	30	10	16	125	43,7%
PARENTE, RELATIONS, AMIS	13	8	1	2	24	8,4%
ACHAT DIRECT	69	43	6	3	121	42,3%
AUTRE	7	5	0	4	16	5,6%
Total	158	86	17	25	286	100,0%
%	55,2%	30,1%	5,9%	8,7%	100,0%	

Tableau 20 : Filière d'accès au logement

Filière d'accès au logement	Superficie				Total	%
	Moins de 500 m ²	500 - 1000 m ²	1000 - 1500 m ²	1500 m ² et plus		
CHEF DE QUARTIER	4	5	3	0	12	9,4%
AUTRE PROPRIETAIRE PRIVE	41	25	2	4	72	56,7%
ETAT	14	10	0	3	27	21,3%
CHEF DE QUARTIER ET PROPRIETAIRE	0	0	1	0	1	0,8%
CHEF DE QUARTIER ET ETAT	1	0	0	0	1	0,8%
PROPRIETAIRE ET ETAT	2	1	0	0	3	2,4%
CHEF DE QUARTIER, PROPRIETAIRE, ETAT	2	0	0	0	2	1,6%
NE SAIT PAS	6	2	1	0	9	7,1%
Total	70	43	7	7	127	100,0%
%	55,1%	33,9%	5,5%	5,5%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

Graphique 13 : filière d'accès au logement

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.14- Sources d'approvisionnement en eau potable

La source d'approvisionnement en eau de boisson varie selon les ménages : 25,9% utilisent l'eau courante/robinet se trouvant sur leur parcelle, 8,3% puisent l'eau des bornes fontaines situées à l'extérieur de la parcelle. Par contre, d'autres ménages moins nantis s'approvisionnent soit dans les puits situés à l'extérieur de la parcelle (21,3%), à l'intérieur de la parcelle (18,6%), soit tout simplement dans les rivières ou les marigots (13,7%) et voire dans d'autres sources non aménagées (eau de pluies, lacs, ...). Cette frange non négligeable de la population est en permanence exposée aux maladies provenant des eaux sales. Il serait souhaitable que les pouvoirs publics avec le concours des partenaires au développement et de la lutte contre la pauvreté déploient les moyens adéquats pour ravitailler toute la ville en eau potable.

Tableau 21 : Sources d'approvisionnement en eau potable.

Source d'approvisionnement en eau de boisson	Traitement de l'eau avant la consommation		Total	%
	Traite l'eau avant consommation	Ne traite pas l'eau avant consommation		
eau courante/robinet sur la parcelle	36	98	134	25,9%
borne fontaine extérieure	8	35	43	8,3%
puits sur la parcelle	72	24	96	18,6%
puits à l'extérieur de la parcelle	52	58	110	21,3%
Rivière ou marigot	17	54	71	13,7%
Forage	14	38	52	10,1%
Autre	3	8	11	2,1%
Total	202	315	517	100,0%
%	39,1%	60,9%	100,0%	

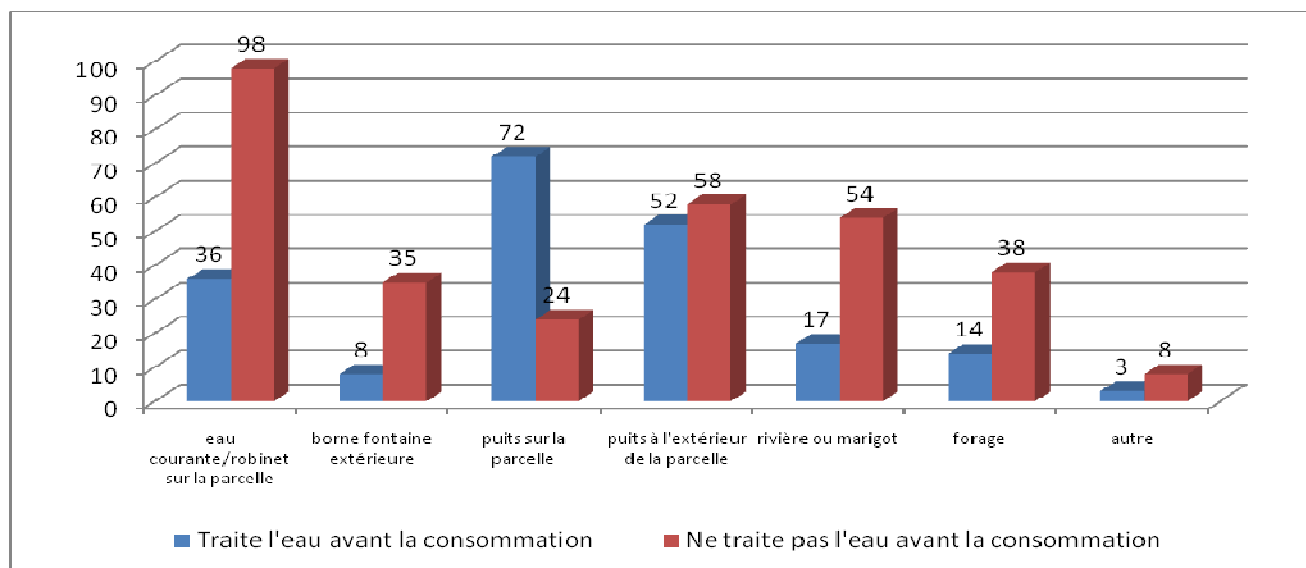
Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Pour pallier aux éventuelles maladies liées à la consommation de l'eau non potable, 39,1% des ménages procèdent au traitement de l'eau avant la boisson. L'analyse statistique montre que l'apparition des maladies liées à l'eau (choléra, amibiase, paludisme, diarrhée, fièvre typhoïde) dans les ménages est significativement dépendante du traitement ou non de l'eau avant la consommation. Autrement dit, les ménages qui ne traitent pas l'eau avant la consommation sont plus exposés à ces maladies hydriques. Les ménages estiment que les maladies hydriques sont assez fréquentes : 5,8% pour le choléra, 57% pour amibiase, 40,9% pour le paludisme, 48,6% pour la diarrhée, 56,4% pour la fièvre typhoïde

Pour les ménages s'approvisionnant dans les puits, le traitement se fait généralement une fois par mois (71,4%) ou une fois tous les trois mois pour 21,9%.

Maladie liée à l'eau	Traitement de l'eau avant la consommation		Total	%
	Traite l'eau avant consommation	Ne traite pas l'eau avant consommation		
Maladie liée à l'eau fréquente	109	206	315	60,9%
Maladie liée à l'eau non fréquente	93	109	202	39,1%
Total	202	315	517	100,0%
%	39,1%	60,9%	100,0%	

Graphique 14 : approvisionnement en eau potable



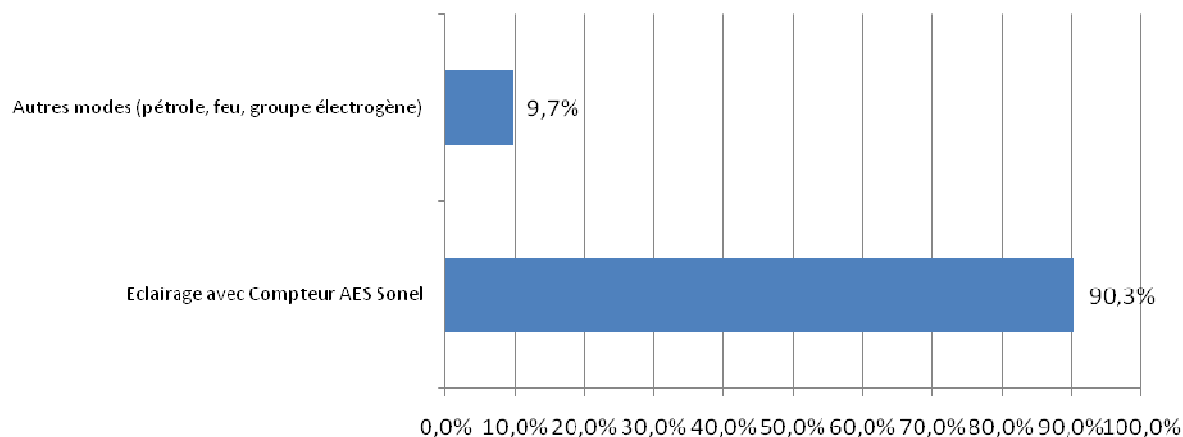
Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.15- Mode d'éclairage des logements

La quasi-totalité (90,3%) des ménages utilise comme principale source d'éclairage le courant provenant d'AES-SONEL. Les autres sources d'énergie à l'instar du groupe électrogène, du feu et pétrole sont utilisées dans 9,7% des ménages.

Il y a donc lieu de louer les efforts et les moyens qui ont été déployés par le gouvernement et AES-SONEL pour atteindre ce taux de couverture mais en même temps ces derniers devraient chercher à atteindre un taux de couverture de 100% dans la ville d'Abong-Mbang à travers les campagnes de branchement à des prix modestes et permettre ainsi à chaque ménage de disposer d'un compteur individuel d'AES-SONEL.

Tableau 22 : Mode d'éclairage des logements



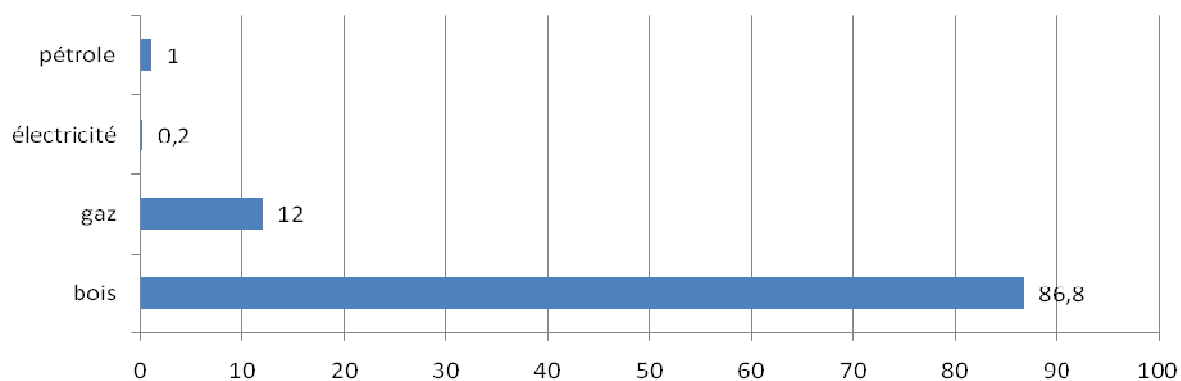
Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012.

IV.3.16- Sources d'énergie pour la cuisson

La principale source d'énergie pour la cuisson dans les ménages est le bois, utilisé par 86,8% ; en seconde position on retrouve le gaz utilisé dans 12% des ménages.

L'utilisation des autres sources d'énergie pour la cuisson à l'instar de l'électricité, du charbon, du pétrole, de la sciure ou copeau de bois est moins fréquente dans les ménages. L'utilisation du bois comme source d'énergie pour la cuisson au détriment du gaz devrait être découragée par les pouvoirs publics en réalisant des campagnes de sensibilisation pour la lutte contre la déforestation et la protection de la nature, en procédant à la baisse des prix du gaz pour le rendre accessible aux ménages démunis.

Tableau 23 : Source d'énergie pour la cuisson



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.17- Mode d'assainissement domestique

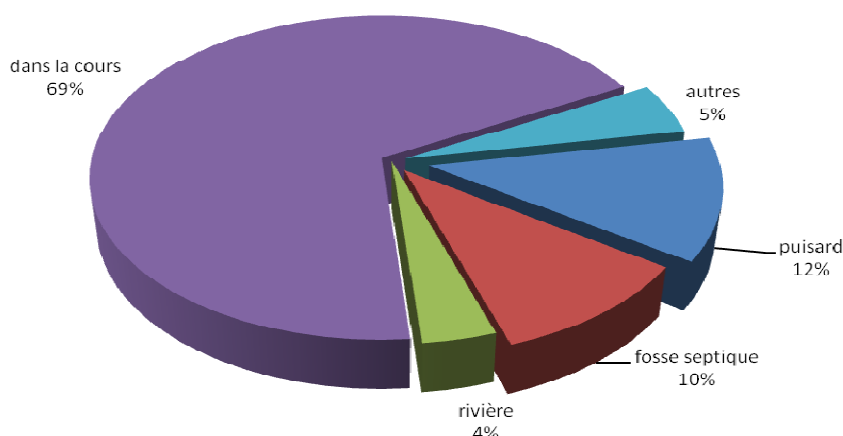
Les ménages de la ville se débarrassent de leurs eaux usées en les versants dans la cours pour 69%, dans le puisard pour 12%, dans la fosse septique pour 10% et dans la rivière pour 4%. Ces différents modes d'assainissement domestiques posent un problème sérieux pour l'environnement et la pollution car seulement 22% des ménages versent les eaux usées dans les fosses septiques ou dans les puisards.

Tableau 24 : Mode d'assainissement domestique des eaux usées

LIEU DE DEPOT DES ORDURES MENAGERES	MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES						
	Puisard	Fosse septique	Rivière	Dans la cours	Autres	Total	%
Laissées dans la parcelle et brûlées sur place	25	10	13	171	12	231	44,7%
Déposées sur le sol dans la rue	3	5	0	48	2	58	11,2%
Déposées dans une décharge publique extérieure ou dans un bac	16	22	2	68	5	113	21,9%
Enlevées à domicile par un service municipal	17	10	1	55	6	89	17,2%
Cours d'eau	0	0	3	5	1	9	1,7%
Autres	2	7	0	8	0	17	3,3%
Total	63	54	19	355	26	517	100,0%
%	12,2%	10,4%	3,7%	68,7%	5,0%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 15 : Mode d'assainissement domestique (des eaux usées)



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Les ménages d'Abong-Mbang se débarrassent de leurs ordures ménagères en les jetant dans les champs ou en brûlant pour 74,7%, dans les cours d'eau pour 3,2%, au sol dans la rue pour 19,5% et dans les bacs à ordures ou dans une décharge publique pour 1,4%. La plupart des ménages qui déposent les ordures ménagères dans les rues ou dans les

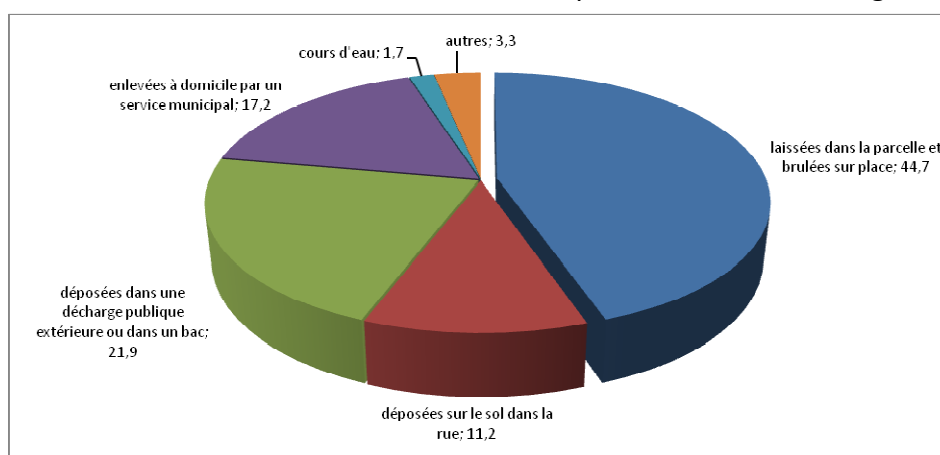
champs évoquent comme principales raisons l'inexistence du bac à ordures dans le quartier et pour certains l'éloignement du bac par rapport au domicile.

Tableau 25 : Mode d'assainissement domestique (des ordures ménagères)

LIEU DE DEPOT DES ORDURES MENAGERES	RAISONS DE DEPOT DES ORDURES DANS LA RUE			Total	%
	Éloignement du bac à ordure ou décharge publique	Inexistenc e du bac à ordure	autres		
Laissées dans la parcelle et brulées sur place	84	116	7	207	74,7%
Déposées sur le sol dans la rue	25	28	1	54	19,5%
Déposées dans une décharge publique extérieure ou dans un bac	3	1	0	4	1,4%
Cours d'eau	3	5	1	9	3,2%
Autres	1	2	0	3	1,1%
Total	116	152	9	277	100,0 %
%	41,9%	54,9%	3,2%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Graphique 16 : Mode d'assainissement domestique des ordures ménagères



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.18- Transport et tourisme

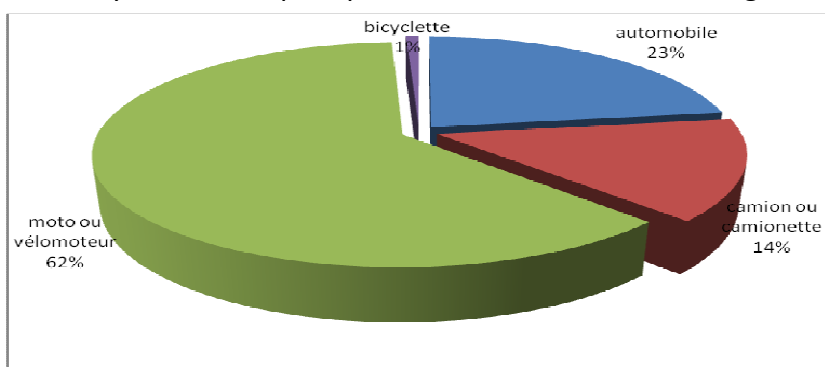
La quasi-totalité des ménages affirme qu'il n'existe aucun site touristique dans leur quartier. Cependant 25% déclarent avoir quand même des espaces verts ou des espaces ouverts pour la relaxation dans leur localité. Ces espaces de loisirs sont généralement réduits aux terrains de jeu (football, handball, basketball, etc.) et à discothèques présentes au centre ville.

Tableau 26 : Sites touristiques et espaces verts dans le quartier

Existence des sites touristiques dans le quartier	Existence des espaces verts ou ouverts dans le quartier			Total	%
	OUI	NON	Ne sait pas		
OUI	13	2	1	16	3,1%
NON	116	337	48	501	96,9%
Total	129	339	49	517	100,0%
%	25,0%	65,6%	9,5%	100,0%	

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Seulement 23,6% des ménages disposent d'un moyen de transport pour vaquer à leurs occupations quotidiennes. Il s'agit pour la plupart des motos (62%), des voitures personnelles (23%) ou des camionnettes (14%) qui sont garés généralement devant la maison. Notons tout de même que plus de 40% des chefs de ménage sont situés à moins de 500m de leur lieu de travail et que 25,1% habitent à plus d'un kilomètre de leur lieu de service.

Graphique 17 : Moyen de transport personnel des chefs de ménages

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

IV.3.19- Classement de l'habitat

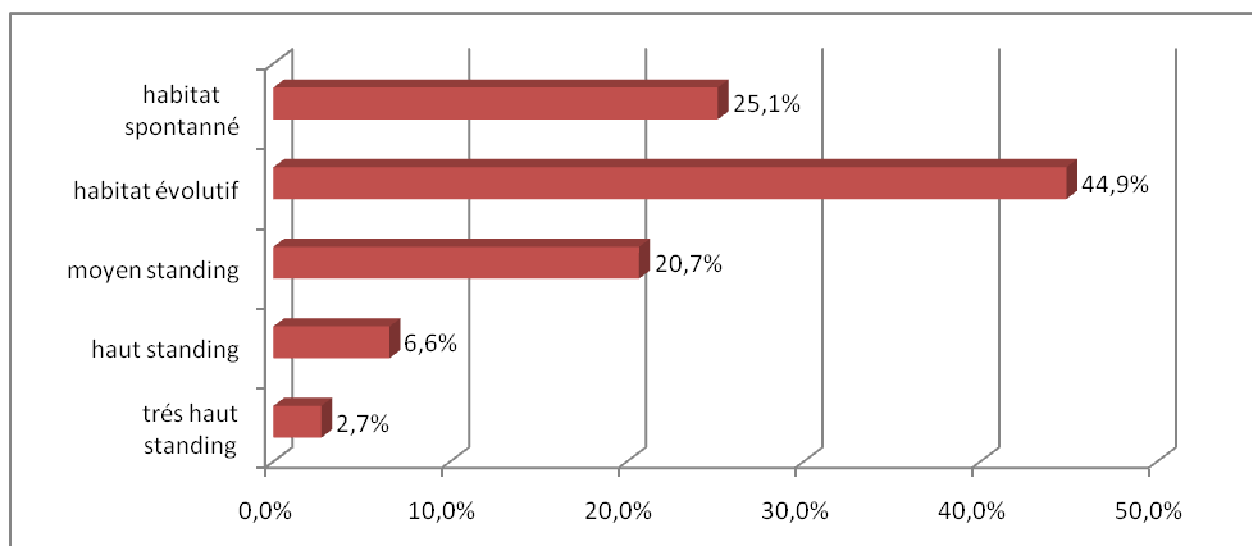
Tableau 27 : Zone de construction et matériau de construction de l'habitat dans la concession

Matériaux de construction de l'habitat dans la concession	%
Maisons construites sur les zones à risques	13
Matériaux permanents (parpaings, terre cuite, brique cuite, pierre)	65,4
Matériaux temporaires (tôles, planches)	48,5
Matériaux semi-temporaires (terre, brique non cuite)	37,1
Autres matériaux (pisés, nattes, feuilles, pailles)	12,8

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Plus de 13% des habitations des ménages sont construites sur des zones à risque (dans les marécages) ou dans un environnement fragile avec des pentes de plus de 10%. Dans la concession de chaque ménage, le matériau de construction des murs peut varier, mais il existe 65,4% des constructions avec du matériau permanent, 48,5% avec du matériau temporaire. Ces maisons sont généralement des habitats évolutifs (44,9%) ou des habitats spontanés (25,1%), les habitats à haut standing ou à très haut standing ne représentant que 9,3%.

Graphique 18 : Classement de l'habitat



Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

V- POPULATION : CARACTERISTIQUES ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

V.1- REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Selon le Recensement Général de la population et de l'habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) le département du Haut-Nyong compte 196 519 habitants dont 29 005 habitants dans l'arrondissement d'Abong-Mbang, représentant 14,75% de la population totale du département.

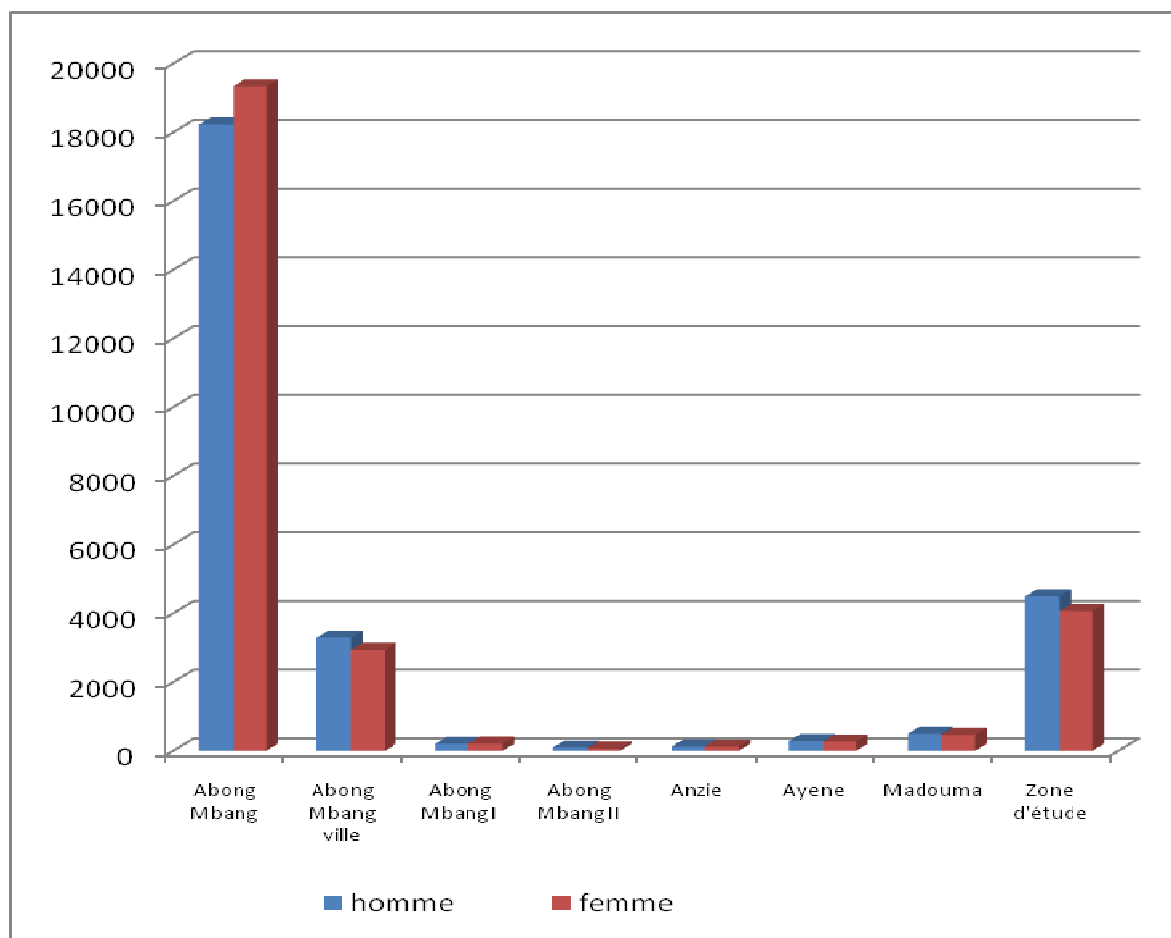
Tableau 28 : Répartition de la population du département du Haut-Nyong par circonscription administrative.

Circonscription administrative	Population totale	Sexe		Rapport de masculinité (%)
		Masculin	Féminin	
Département du HAUT - NYONG	196519	98119	98400	99,71
ABONG - MBANG	29005	14533	14472	100,42
BEBEND	9335	4668	4667	100,02
DJA	10431	5193	5238	99,14
MBOANZ	13608	6530	7078	92,26
DIMAKO	12894	6290	6604	95,25
DOUME	18429	9106	9323	97,67
DOUMAITANG	7956	3864	4092	94,43
LOMIE	18952	9617	9335	103,02
MESSOK	11213	5964	5249	113,62
MESSAMENA	26153	13441	12712	105,73
SOMALOMO	4902	2424	2478	97,82
NGOYLA	4424	2206	2218	99,46
NGUELEMENDOUKA	21097	10313	10784	95,63
MBOMA	8120	3970	4150	95,66

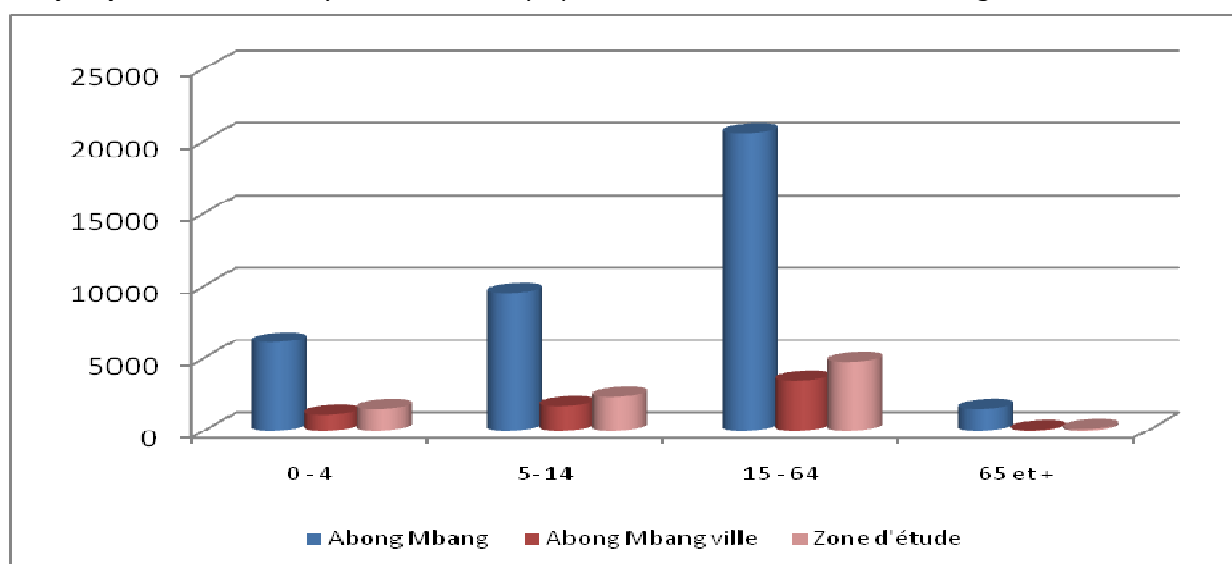
Source : RGPH 2005

V.2- REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES

La population de la zone d'étude a presque quadruplé en 29 ans entre 1976 et 2005 passant de 8563 (RGPH 1976) en 1976 à 19 156 habitants en 2005.

Graphique 19 : Répartition de la population selon les zones géographiques en 1976

Source : Analyse du COMPETING-BET.

Graphique 20 : Répartition de la population selon les tranches d'âge en 1976

Source : Analyse du COMPETING-BET.

V.3- COMPOSITION PAR AGE SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES

La structure de la population par grands groupes d'âge calculés à partir des RGPH de donne le tableau suivant :

Tableau 29 : Structure de la population par grands groupes d'âge en 1976

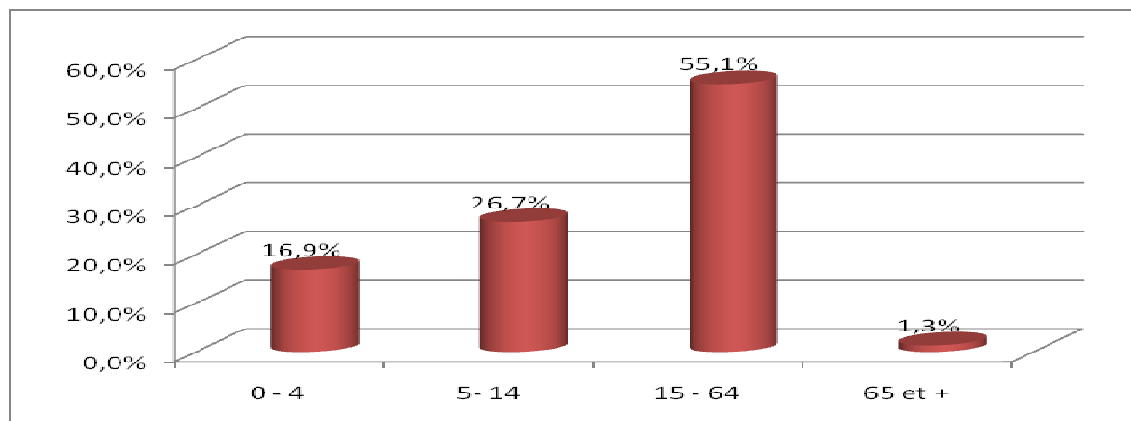
Zone	Abong-Mbang	Abong-Mbang ville	Abong-Mbang I	Abong Mbang II	Anzie	Ayene	Madouma	Zone d'étude	%
Population 1976	37568	6226	415	163	243	554	962	8563	
Homme	18229	3288	207	93	124	287	497	4496	52,5%
Femme	19339	2938	208	70	119	267	465	4067	47,5%
0 - 4	6071	1073	53	19	49	90	164	1448	16,9%
5- 14	9505	1659	120	50	58	161	235	2283	26,7%
15 - 64	20509	3446	232	93	126	300	515	4712	55,1%
65 ET +	1457	42	10	1	10	3	48	114	1,3%
Population active disponible	15749	1501	163	52	98	143	287	2244	26,2%
Population active occupée	15026	1364	155	50	92	136	285	2082	24,3%
Rapport de masculinité (nombre d'homme pour 100 femmes)	94,3	111,9	99,5	132,9	104,2	107,5	106,9	110,5	

Source : RGPH1976/Analyse du COMPETING-BET de 2012.

L'analyse de ce tableau révèle qu'en 1976 :

Plus de la moitié (55,1%) de la population se trouvait dans la classe des adultes (15 à 64 ans) ceci s'explique non seulement par le retour de la croissance économique qui attirait vers la ville coloniale d'Abong-Mbang de nombreux adultes à la recherche d'un emploi d'une part, mais aussi par le phénomène migratoire généralisé d'autre part. La proportion des vieux est importante à cause de l'amélioration des soins de santé dans les formations hospitalières d'Abong -Mbang.

Graphique 21 : Structure de la population de la zone d'étude par grands groupes d'âge en 1976



Source : Analyse du COMPETING-BET.

La structure par âge

Autant on constate un déséquilibre de la répartition de la population par tranche d'âges, autant on observe celui des sexes comme le montre le rapport de masculinité du tableau ci-avant par zones géographiques.

Le rapport de masculinité mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes dans la population. Il est aujourd'hui de 110,5, ce qui est normal pour un milieu urbain dynamique qui attire les hommes à la recherche d'un emploi.

Il est à Abong-Mbang de toutes les façons plus important que dans l'ensemble des villes du Cameroun et en particulier que Lomié (103,02).

V.4- LES PROJECTIONS DE POPULATION

La population de l'arrondissement d'Abong-Mbang par circonscription administrative selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2005 est de 29 005 habitants dont 19 156 dans la zone d'étude du POS.

Tableau 30 : Répartition de la population d'Abong-Mbang par Circonscription administrative et par sexe en 2005

Circonscription administrative	Sexe		TOTAL
	MASCULIN	FEMININ	
Arrondissement d'Abong - Mbang	14533	14472	29005
Ville d'Abong – Mbang: Quartiers/Villages	7937	7726	15663
DJOW	1004	1010	2014
KAKA	1227	1242	2469
MAKA	104	89	193
MBOULE I	545	547	1092
MBOULE II	1421	1439	2860
NYONG	766	768	1534
QUARTIER ADMINISTRATIF	981	774	1755
SHELL	243	243	486
ZALOUM	1646	1614	3260
ABONG - MBANG II	136	115	251
ABONG- DOUM	326	314	640
ANZIE	177	205	382
AYENE	569	589	1158
MADOUMA	531	531	1062
Zone d' étude	9676	9480	19156

Source: RGPH 2005

Selon le troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en Novembre 2005 le taux de croissance annuelle au niveau national est de 2,8%.

Par conséquent, nos études sont basées sur les projections de la population selon trois hypothèses :

Tableau 31 : Estimation de la population de la zone d'étude selon les hypothèses

Année	2012	2015	2017	2022	2027
Hypothèse basse (3%)	23559	25744	27311	31661	36704
Hypothèse moyenne (4,5%)	26069	26885	32487	40484	50451
Hypothèse haute (6%)	28804	34306	38546	51584	69030

En appliquant ce taux de croissance à la population estimée de la ville d'Abong-Mbang en 2005 (19 156 habitants), on déduit une population de 23 559 hab. en 2012, en hypothèse basse.

Toutefois, si l'estimation de la population globale basée sur le taux de croissance de 3% est admise normalement, l'application systématique du même taux pour estimer les populations de la ville d'Abong-Mbang de 2015, 2017, 2022 et 2027 peut ne pas traduire une situation réelle à ce jour, étant donné que les facteurs ayant donné les taux d'accroissement d'hier ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui et ne seront pas certainement ceux de demain qui se situeront probablement autour de la moyenne nationale des villes du Cameroun, soit 3 à 6%. Ainsi les estimations de 2012 à 2027, à titre indicatif, se présentent ainsi qu'il suit : (voir tableau)

Première hypothèse : basse ; ici le taux de croissance annuelle de la population est de 3%.

En appliquant la formule $P_n = P_0 (1 + t)^n$, où P_0 est l'année de base, P_n la population à l'année courante, n est le nombre d'années écoulé entre l'année 0 (2005) et l'année courante, on a le tableau suivant :

Tableau 32 : Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse basse)

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	35672	38980	41354	47940	55576
Abong - Mbang ville: Quartiers/Villages	15663	19264	21050	22332	25889	30013
DJOW	2014	2201	2405	2552	2958	3429
KAKA	2469	3037	3319	3521	4081	4732
MAKA	193	237	259	275	319	369
MBOULE I	1092	1343	1468	1557	1805	2092
MBOULE II	2860	3517	3843	4077	4727	5479
NYONG	1534	1887	2062	2188	2536	2940
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2158	2358	2502	2900	3362
SHELL	486	598	653	693	804	932
ZALOUM	3260	4009	4381	4648	5388	6246
ABONG - MBANG II	251	309	338	358	415	481
ABONG- DOUM	640	787	860	912	1058	1226
ANZIE	382	470	514	545	632	732
AYENE	1158	1424	1556	1651	1914	2219
MADOUMA	1062	1306	1427	1514	1755	2035
Zone d'étude du POS	19156	23559	25744	27311	31661	36704

Deuxième hypothèse : moyenne ; ici le taux de croissance annuelle de la population est de 4,5%. En appliquant la formule $P_n = P_0 (1 + t)^n$, où P_0 est l'année de base, P_n la population à année courante, n est le nombre d'années écoulé entre l'année 0 (2005) et l'année courante, on a le tableau suivant :

Tableau 33 : Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse moyenne)

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	39471	45043	49188	61297	76388
Abong - Mbang ville: Quartiers/Villages	15663	21315	24324	26562	33102	41251
DJOW	2014	2741	3128	3416	4257	5305
KAKA	2469	3360	3834	4187	5218	6503
MAKA	193	263	300	328	408	509
MBOULE I	1092	1486	1696	1852	2308	2876
MBOULE II	2860	3892	4441	4850	6044	7532
NYONG	1534	2088	2383	2602	3243	4041
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2388	2725	2976	3708	4621
SHELL	486	661	754	824	1027	1279
ZALOUM	3260	4436	5062	5528	6889	8585
ABONG - MBANG II	251	342	390	426	531	662
ABONG- DOUM	640	871	994	1085	1353	1686
ANZIE	382	520	593	648	808	1006
AYENE	1158	1576	1798	1964	2447	3050
MADOUMA	1062	1445	1649	1801	2244	2796
Zone d'étude du POS	19156	26069	29749	32487	40484	50451

Troisième hypothèse : haute ; ici le taux de croissance annuelle de la population est de 6%. En appliquant la formule $P_n = P_0 (1 + t)^n$, où P_0 est l'année de base, P_n la population à année courante, n est le nombre d'années écoulé entre l'année 0 (2005) et l'année courante, on a le tableau suivant :

Tableau 34 : Projection de la population suivant les circonscriptions administratives (hypothèse haute)

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	43613	51944	58364	78104	104521
Abong - Mbang ville: Quartiers/Villages	15663	23551	28050	31517	42176	56441
DJOW	2014	3028	3606	4052	5423	7257
KAKA	2469	3712	4421	4967	6648	8896
MAKA	193	290	345	388	519	695
MBOULE I	1092	1642	1956	2197	2941	3935
MBOULE II	2860	4300	5121	5754	7701	10305
NYONG	1534	2307	2748	3087	4131	5529
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2639	3143	3532	4726	6325
SHELL	486	731	871	978	1309	1752
ZALOUM	3260	4902	5838	6560	8779	11748
ABONG - MBANG II	251	377	449	505	675	904
ABONG- DOUM	640	962	1146	1287	1723	2305
ANZIE	382	574	684	768	1028	1376
AYENE	1158	1741	2074	2330	3118	4172
MADOUMA	1062	1597	1902	2137	2860	3827
Zone d'étude du POS	19156	28803	34305	38545	51582	69028

VI- ANALYSE DE LA BASE SOCIO - ECONOMIQUE DE LA VILLE D'ABONG-MBANG

VI.1- APERÇU GENERAL

L'analyse des activités économiques de la ville d'Abong-Mbang aborde de manière succincte les quatre sous-secteurs de production notamment :

- Le secteur primaire qui comprend l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- Le secteur secondaire dominé par l'artisanat et les petits métiers tels que les menuiseries ;
- Le secteur tertiaire constitué du service administratif, privé et du commerce ;
- Le secteur quaternaire ou informel qui représente sur le plan national 90,5% des emplois selon les résultats de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI2 ; 2010).

D'une manière générale, on observe dans la ville un foisonnement d'activités allant de l'informel aux activités mieux structurées.

VI.1.1-Le secteur primaire

Le secteur primaire occupe une place prépondérante dans l'économie du Département du Haut Nyong en général. Cependant cette réalité quasi nationale n'est pas confirmée dans la Commune d'Abong-Mbang, car les activités de ce secteur n'absorbent qu'une proportion faible de la population active (16,8% selon l'enquête de l'étude).

VI.1.1.1- Agriculture

Le ravitaillement en produits vivriers des marchés de la ville d'Abong-Mbang est fait en grande partie par la production interne du Département du Haut Nyong. L'agriculture reste la principale activité économique de la commune en général car elle occupe environ de 80% de la population et assure presque l'essentiel des revenus de celle-ci.

Le cacao reste la culture dominante avec l'appui du MINADER à travers certains programmes de vulgarisation.

Les cultures vivrières telles que la banane plantain, les racines et tubercules (manioc, macabo) à travers le PNDRT notamment, contribuent largement à l'amélioration des revenus de la population qui est confrontée aux problèmes de transport dû à l'enclavement de la plupart des villages.

Dans la zone péri-urbaine de la ville d'Abong-Mbang on rencontre quelques GIC qui mettent en valeur les bas fonds marécageux. Cependant la production n'arrive pas toujours à satisfaire la demande des populations de la ville. Notons que les forêts des villages de Kzoamb, Madouma, Sokamalam, Ntimbé I et Nkoal constituent de vastes réservoirs des produits forestiers non ligneux tels que les vers blancs, escargots, mangues sauvages, fibres de racines, l'Okok etc. Ces produits sont exploités par les populations locales.

Tableau 35 : Postes agricoles identifiés dans la commune

POSTE AGRICOLE	ZONE DE VULGARISATION
Ntoug	NTOUNG, Ndjibe, Djodjok, Nkoual, Ankoung, Mazabe, Bamako, et Bindanang, Mbenya
Djenassoume	Bagofit, Adouma, Anzie, Ntankuimb, Djenassoume, Zoguembou, Nkouole, Oboul I, ET Ntimbe I
Mpempzok I	Ayene, Madouma, Kwamb, ObouIII, Sokamalam, Miang, Mpempzok I, Mpempzok II, ET Ntimbé II

Il faut noter que le poste agricole de Mpempzok I n'est pas encore fonctionnel.

VI.1.1.2- La pêche

Malgré la présence du fleuve Nyong qui constitue une opportunité non négligeable, la pêche est artisanale et ne constitue pas une activité économique importante dans la ville d'Abong-Mbang. Les produits piscicoles sont généralement destinés à la consommation locale des ménages, bien qu'une portion congrue soit quelquefois vendue frais ou fumée dans les villes voisines.

VI.1.1.3- L'Élevage

Bien qu'étant une activité économique potentiellement porteuse, l'élevage n'est que faiblement pratiqué par quelques particuliers et GIC dans la ville. Il s'agit en général des producteurs de poulets de chair, d'œufs, des porcs. Les bovins venant de la zone septentrionale du pays sont souvent en transit. C'est ainsi que la production n'arrive pas encore à satisfaire la demande exprimée sur le marché local.

VI.1.1.4- Exploitation des carrières de sables, de pierres et des minerais

Il existe une carrière d'exploitation de sable fin situé à 3km de la ville. Par contre, pour le gravier 5/15, 6/10, 10/14 ou du sable de carrière, il existe une exploitation à 40 km de la ville, mais l'essentiel des produits utilisés viennent de Nkometou situé à 250 km d'Abong-Mbang.

Actuellement aucune ressource minière n'a été signalée dans l'arrondissement d'Abong Mbang.

VI.1.1.5- Récapitulatif en terme de pourcentage d'emplois du secteur primaire

Tableau 36 : Récapitulatif des emplois du secteur.

Activité /société	Nombre d'emplois
Entreprise	90
Plantations villageoises	200
Agriculture vivrière	200
Agriculture d'exportations	10
Pêche	15
Elevages	20
Exploitation des carrières	5
Total emplois	540

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

VI.1.2-Le secteur secondaire

Ce secteur est représenté dans la mairie d'Abong-Mbang par quelques entreprises dont les principales sont :

- AES Sonel, pour l'énergie électrique ;
- La CDE, entreprise de production et de distribution de l'eau potable ;
- Trois scieries (ETS Groupe Oyal, Menuiserie ALEA, la société de transformation du bois et de commerce situé à Abong-Doum) spécialisées dans l'exploitation et de transformation du bois ;
- Une boulangerie de production des gâteaux située dans le quartier Zaloum.

La ville d'Abong-Mbang est alimentée par un château d'eau d'une capacité de 500 m³, insuffisante pour satisfaire la demande de la population sans cesse croissante. La vétusté des installations est à l'origine de la mauvaise qualité de l'eau, des pertes d'eau, et les coupures intempestives de l'alimentation en eau potable.

Les frais d'abonnement varient en fonction du diamètre du compteur et s'évaluent à 25 660 Fcfa, 31640 Fcfa et 113 000 Fcfa respectivement pour un compteur de diamètre 15 ; 20 et 40. Depuis 2012, le prix social d'1 m³ est de 293 FCFA pour une consommation inférieure à 10 m³ et le prix commercial d'1 m³ est de 364 FCFA pour toute consommation supérieur à 10 m³.

Tableau 37 : Evolution des abonnés de la CDE de 2012 à 2011

Année	Nombre d'abonnés	Prix du m ³ pour une consommation <10 m3 en Fcfa	Prix du m3 pour une consommation >10 m3 en Fcfa	Effectif du personnel
2012	570	293	364	6
2009	610	293	364	6
2010	655	293	364	7
2011	700	293	364	7
2012	750	293	364	7

Source : Enquête Le COMPETING BET 2012

La ville d'Abong-Mbang est alimentée par 15 transformateurs de puissances 2 kva, 100 kva, 160 kva et 250 kva. Un château d'eau d'une capacité de 500 m³, insuffisante pour satisfaire la demande de la population sans cesse croissante. La vétusté des installations est à l'origine de la mauvaise qualité de l'eau, des pertes d'eau, et les coupures intempestives de l'alimentation en eau potable.

Les frais d'abonnement varient en fonction du nombre de fil et du nombre d'ampère et s'évaluent à 9 285 Fcfa, 19 965 Fcfa, 60 650 Fcfa, 61 300 Fcfa respectivement pour un abonnement de 5A à 2 fils ; 10A à 2 fils ; 10A à 4 fils ; 20A à 4 fils. Depuis 2012, le prix social d'1 kwh est de 50 FCFA pour une consommation inférieure à 100 kwh, le prix commercial d'1 kwh est de 65 FCFA pour toute consommation située entre 100 et 200 kwh, et pour toute consommation supérieure à 200 kwh coûte 80 Fcfa le kilowatt heure.

Tableau 38 : Production et CA de l'AES/SONEL de 2005 à 2011

Année	Nombre d'abonnés	Prix du Kwh pour une consommation < 100 Kwh	Prix du kwh pour une consommation entre 100 et 200 Kwh en Fcfa	Prix du Kwh pour une consommation > 200 Kwh en Fcfa	Effectif du personnel
2012		50	65	80	5
2009		50	65	80	5
2010		50	65	80	6
2011		50	65	80	7
2012		50	65	80	7

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

VI.1.2.1- Activité artisanale

L'activité artisanale est présente dans la ville d'Abong-Mbang à travers les confections des objets d'arts, les salons en rotin, certains objets de cuisine comme le mortier, la spatule, les pilons, les louches, les verres, les objets de décoration. Ces objets sont dans la plupart de temps vendus dans les différents marchés de la ville ou obtenus par commande auprès des promoteurs.

La fabrication artisanale des freins et autres objets en caoutchouc, la sérigraphie, la peinture, le dessin, la confection artisanale de certains vêtements, la musique et la conception des banderoles publicitaires sont aussi pratiqués dans la ville d'Abong Mbang.

VI.1.2.2- Récapitulatif en terme d'emplois et les perspectives du développement du secteur

Une enquête réalisée auprès des services de la main-d'œuvre et des entreprises du secteur permet de faire le point de l'emploi offert dans le secteur :

Tableau 39 : Les emplois du secteur secondaire

Activité /société	Cadres et agent de maîtrise	Ouvriers	Total
ETS Groupe OYAL	1	5	6
Menuiserie du bois (ALEA et autres)	1	10	11
STBC d'Abong-Doum	2	68	70
AES-SONEL	2	5	7
CDE	2	5	7
Soudure métallique	1	10	11
Les boulangeries	1	4	5
Total emplois	6	24	30

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

VI.1.3-Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est composé essentiellement du tertiaire administratif, des services privés et du commerce.

VI.1.3.1- Le tertiaire administratif

Le secteur tertiaire dans la ville d'Abong-Mbang regroupe les services de la préfecture d'Abong-Mbang, les services déconcentrés des ministères, les services communaux.

Les services publics emploient non seulement les fonctionnaires, mais un grand nombre de contractuels et agent décisionnaires sur le marché local de travail. Cependant les salaires dans la fonction publique étant en général moins élevés que dans le privé, les

administrations éprouvent de plus en plus de difficultés à garder du personnel qualifié. C'est ainsi que la Commune et certaines délégations Départementales du Haut Nyong ont dû titulariser certains de leurs employés saisonniers. Les principaux employeurs du public sont les suivants :

Tableau 40 : Principaux employeurs du public

Nom de l'employeur	Nombre d'emplois
Délégation Départementale du développement urbain	7
Délégation Départementale des affaires sociales	5
Délégation Départementale des travaux publics	6
Délégation Départementale de l'eau et de l'énergie	6
Délégation Départementale de l'agriculture	5
Délégation Départementale du MINCAF	10
Délégation Départementale MINEPAT	2
Délégation Départementale MINTRANSPORT	3
Autres délégations	10
Prison d'Abong Mbang	30
Mairie d'Abong Mbang	20
Préfecture d'Abong Mbang	25
Autres services publics	11
Total emplois du tertiaire administratif	140

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

VI.1.3.2- Education de base

Il existe dans la ville d'Abong-Mbang quatre écoles maternelles dont deux publiques et deux privées avec un effectif général de 444 élèves, dont 228 filles et 262 garçons, cinq écoles primaires, dont quatre publiques et une privée avec un effectif général de 2461 élèves, dont 1243 filles et 1218 garçons.

Sur les quarante-neuf salles de classe construites dix-neuf sont en bon état et vingt sont dans un état passable et dix en mauvais état. Le nombre total des chaises à la maternelle est de 542, celui de tables bancs est de 2355 au primaire.

Le ratio élève / enseignant à la maternelle est de 20 élèves /enseignant et au primaire 37 élèves /enseignant. Sur l'ensemble des écoles suscités une seule dispose d'un point d'eau potable, tandis que toutes ont des latrines mais en nombre insuffisants, et aucune d'entre elles ne disposent d'une infirmerie.

Tableau 41 : Enseignement maternel et primaire public.

Filière	Nbre	Effectifs				Nbre salles classe	Etat salles classe	Observation
		Elèves		Enseignants				
		filles	garçons	Intégrés	Vacataires			
Ecole Maternelle	5	92	87	21	9	4	BON	Maka Nyong
Ecole PRIMAIRE	19	1710	1 792	106	20	92	BON	
TOTAL	24	1802	1879	127	29	96		

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING- BET

Tableau 42 : Enseignement maternel et primaire privée confessionnel laïc

Filière	Nbre	Effectifs			Nbre salles classe	Etat salles classe	Observation
		Elèves		Enseignants			
		filles	garçons	Intégrés			
Ecole Maternelle	3	122	143	10	8	PASSABLE	Maka Nyong
Ecole Primaire	5	304	328	11	18	PASSABLE	
Total	8	426	471	21			

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING- BET

VI.1.3.3- Enseignements secondaires

Il existe dans la ville d'Abong-Mbang trois établissements d'enseignement secondaire à savoir : un lycée technique au quartier Djow, un lycée technique au quartier Mboule II, et un collège privé d'enseignement général (collège Jean Paul II) au quartier Mbama Ewondo.

NB : les données sont consignées dans les tableaux récapitulatifs ci-après.

Tableau 43 : Enseignements secondaires.

Filière	Nbre	Effectifs						Nombre salles classe	Etat des salles de classes			Nombre tables bancs	Besoins
		Eleves			Enseignants				Bon	Passable	Mauvais		
		Filles	Garçons	Total	Fonction- naires	Contra- ctuels	Total						
Lycée Classique	1	800	1 080	1880	34	23	57	30	20	3	7	540	1000 tables bancs 03 salles de classe 08 Blocs latrines 01 laboratoire 01 bibliothèque
Lycée Technique	1	311	709	1100	54	20	74	33	29	2	2	512	35 enseignants 500 tables Bancs 18 salles de classe 20 Bacs à ordures 08 Blocs de latrines 01 point d'eau potable
Collège Jean Paul II	1	245	208	453		30	30	9	3	3	2	189	Réparation de 02 salles de classe Aménagement d'une bibliothèque
Total	3	1356	1997	3433	88	73	161	72	52	8	11	1241	

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING-BET

Tableau 44 : Enseignement professionnel.

Filière	Nbre	Effectifs						Nombre salles classe	Etat des salles de classes			nbre tables banc	Besoins
		Elevés			Enseignants				bon	passable	mauvais		
		Filles	Garçons	Total	Fonctionnaires	Contractuels	Total						
SAR/SM	1	90	130	220	6	6	12	30	0	2	0	110	300 tables bancs 06 salles de classe 03 Blocs latrines 01 Forage 01 Clôture une aire de jeu
Ecole normale des Instituteurs de l'enseignement General (ENIEG)	1	78	56	134	6	0	6	33	0	4	2	0	Réfection de 2 salles de Classes matériel didactique 01 forage 03 blocs latrines
Ecole des aides soignants (EAS)	1	19	21	40	3	6	9	9	1	0	0		Matériel didactique enseignants qualifiés bibliothèque
Ecole des techniciens d'agriculture (ETA)	1	12	30	42	6	6	12	3	1	2	0		Matériel didactique bibliothèque Equipement ferme agricole
Total	4	199	237	436	21	18	39	75	2	8	2	110	

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012

Tableau 45 : Centre de formation professionnelle.

N°	Institutions	Domaines d'action	Besoins
1	Centre de formation professionnelle Chantal Biya pour les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC) antenne IAI Abong-Mbang	<ul style="list-style-type: none"> • formation en bureautique; • Initiation aux techniques de l'information et de la communication (TIC) ; • Points d'accès à internet; 	<ul style="list-style-type: none"> • construction de deux latrines ventilées • Fourniture de deux ordinateurs complets • fourniture d'un groupe électrogène
2	Centre de promotion de la femme et de la famille	<ul style="list-style-type: none"> • formation aux arts ménagers (cuisine, couture économie sociale) • initiation aux petits métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • construction de deux latrines ventilées • Fourniture de deux ordinateurs complets • fourniture d'un groupe électrogène
3	Centre de formation catholique de DJOW	<ul style="list-style-type: none"> • formation en menuiserie • formation en ébénisterie 	Fourniture du matériel de travail (robots perceuses ponceuses vernis etc)
4	Association pour le développement de la langue maternelle (ASDELAM)	<ul style="list-style-type: none"> • formation en bureautique • Initiation aux techniques de l'information et de la communication (TIC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichissement de la grille des formations proposées • fourniture de 06 ordinateurs complets

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012

VI.1.3.4- La santé

Il existe quatre structures de santé dans le centre urbain de la ville d'Abong-Mbang dont deux publiques et trois privées :

- L'hôpital de district de santé et l'aire de santé d'Abong-Mbang sud tous au quartier administratif
- Les structures privées de santé sont représentées par la clinique DONNANG au quartier administratif, la clinique ZE Remy et le Centre médical chinois en face de la mairie.

VI.1.3.5- Télécommunications

Plusieurs villages de la commune d'Abong-Mbang sont couverts par le réseau de téléphone mobile des deux opérateurs que sont Orange et MTN tandis que l'espace urbain bénéficie également des services de CAMTEL à travers le téléphone fixe et le téléphone portable (CT phone).

Une station de la CRTV existe et est opérationnelle malgré la mauvaise qualité de l'écoute du poste National (Radio) et du signal CRTV (Télé)

Une radio communautaire « Radio Metoung » située en face de la mairie permet de pallier autant que faire se peut le déficit communicationnel de la commune.

VI.1.3.6- Le sport

Il existe presque dans tous les villages un terrain de football en plus du stade municipal d'Abong-Mbang. Tous ces terrains sont en mauvais état car non aménagés et non règlementaires.

VI.1.3.7- Les services financiers et assurances

Abong-Mbang compte sept (07) établissements de micro-finance : La Régionale, Express union, MC2, Express exchange, Alternative durable pour le développement (ADÉLG.DÉPART.), COOPEC, CERNAC. Les huit agences d'assurances qu'on rencontre dans la ville sont généralement les représentations régionales des grandes entreprises dont le siège se trouve à Douala et Yaoundé.

VI.1.3.8- Le transport

Le transport routier constitue l'une des ressources utilisées par la mairie d'Abong-Mbang. La ville d'Abong-Mbang est traversée par l'axe lourd Yaoundé -Bertoua. Elle dispose d'une gare routière qui dessert la quasi-totalité du Département du Haut-Nyong. Deux agences de voyage interurbain relient Abong-Mbang à d'autres villes du pays.

Sur les 200 km de route dont dispose la commune, une partie est constituée des routes communales en terre et en mauvais état pour la plupart, ce qui contribue à l'enclavement de la zone, l'accès restant difficile aux véhicules de transport public. Seuls 13 villages situés sur la route Nationale N° 10 sur une distance de 29 km sont traversés par le bitume et ne représentent que 14, 5% du réseau routier de la commune.

A l'intérieur de la ville, les populations se déplacent à l'aide des motos taxis. C'est un mode de transport qui prend de plus en plus d'envergure dans la ville. Au regard du nombre impressionnant de jeunes qui s'y sont convertis, les motos taxis pourraient devenir un facteur important de résorption du chômage des jeunes et un poste d'amélioration des recettes communales. Malheureusement, peu organisé et assez mal structuré la plupart des exploitants de ces engins à deux roues ne possèdent ni permis de conduire, ni casques leur permettant d'assurer leur sécurité et celle de leur passager. Dans l'ensemble c'est un corps de métier qui mérite d'être appuyé dans ses efforts d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Dans la gare routière d'Abong-Mbang, il existe aussi quelques points de ramassage desservis par les taxis de brousse. Ces véhicules très amortis transportent les biens et les personnes dans des conditions très déplorables. En somme, le transport interne reste très mal organisé dans la mairie. La forte détérioration du réseau routier et l'enclavement prononcé de la plupart des artères de la ville font l'objet des principales revendications des populations d'Abong-Mbang.

Tableau 46 : Transports routiers à partir d'Abong-Mbang

Destination	Prix moyen en Fcfa
Douala	5000
Yaoundé	3000
Bertoua	1500
Ngaoundéré	8800
Ngaoundal	8500
Belel	10500
Tibati	8000
Garoua	5000
Batouri	2800
Ndelele	4500
Yokadouma	5500
Kentzou	4500
Mbang	3000
Mindourou	2000
Nguelemendouka	3000
Lomié	2500
Mindourou	2000
Messamena	2500

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

La ville d'Abong-Mbang compte actuellement deux agences de voyages : Melo Voyage SARL, Abong-Mbang express, les agences Narral Voyages et Orient voyages étant fermées. Ces agences de transport emploient environ 20 personnes, composées essentiellement des chauffeurs et des chargeurs.

VI.1.3.9- Tourisme et loisirs

Le tourisme et l'hôtellerie ne sont pas assez développés à Abong-Mbang. On y trouve sept hôtels et quatre auberges. Les hôtels sont constitués essentiellement des chambres et des suites qui emploient en moyenne quatre (4) personnes et ont en moyenne douze (12) chambres, avec les prix qui alternent entre 4000 Fcfa et 45 000 Fcfa. On y trouve aussi des restaurants plus ou moins confortables. L'hôtellerie et la restauration emploient en permanence plus de 46 personnes.

Tableau 47 : Hôtel/auberge

Noms hôtel/auberge	Nombre de chambres	Nombre d'emplois
Hôtel le Nyong	20	5
Maxi Palace Hôtel	15	4
Hôtel Mimoza	11	10
Hôtel Calipso	16	3
Hôtel Vardas	10	4
Hôtel Estha Palace	14	3
Hôtel Résidence le Zurikoi	12	5
Auberge Angle sûr	10	3
Auberge Saint Paul	10	4
Auberge cocotière	8	2
Auberge Salem	10	3
Total	136	46

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING-BET

VI.1.3.10- Le commerce général

La ville d'Abong-Mbang comprend quatre principaux marchés avec des comptoirs artisanaux nécessitant une reconstruction ou une relocalisation : le marché central au centre ville, le marché Zaloum, le marché de l'hôpital, le marché de Mboule I. Seul le marché central regorge la plupart des besoins des ménages (vivres, ustensiles, des articles chaussants et les produits vestimentaires etc.), les autres marchés sont spécialisés dans la commercialisation des produits vivriers.

Tableau 48 : Marché des vivres

Différents marchés	Nombre d'emplois
Marché central	92
Gare routière	79
Marché Zaloum	7
Marché de l'Hôpital	18
Marché Mboule I	19
Total	215

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

VI.1.3.11- Récapitulatif d'emplois du secteur

Tableau 49 : Récapitulatif des emplois du secteur tertiaire.

N°	Corps de métiers	Efficatifs	Nbre d'emplois	Problèmes/contraintes	Opportunités
1	Ventes emportés	57	57	Eloignement du point d'approvisionnement coupures régulières de l'énergie électrique insuffisance de financement	Possibilités de développer l'activité avec la présence d'une forte clientèle
2	Hôtel/auberge	11	46	Coupe régulières de l'énergie électrique irrégularité des clients (taux d'occupation bas)	L'aménagement de certains sites touristiques va permettre l'éclosion des circuits de nature à favoriser le développement des activités des hôtels et des auberges de la place
3	Poissonneries	8	16	Coupe régulières de l'énergie électrique coût élevé des produits (poissons et divers)	L'aménagement de la ligne électrique et la stabilité du courant de l'énergie électrique vont faciliter le développement de ce corps de métiers
4	Station services	1	8	Difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers coupe régulière d'énergie électrique	
5	Menuiserie métallique	4	10	Coupe régulières de l'énergie électrique financement insuffisant pour aménagement de l'espace	L'amélioration de la ligne électrique et la stabilité de l'énergie électrique vont faciliter le développement de ce corps de métier
6	Restaurants	11	20	Insuffisance des moyens financiers pour aménagement de l'espace environnement malsain	Possibilité de développer l'activité pour satisfaire une clientèle de plus en plus nombreuse
7	Commerce général	42		Éloignement du point d'approvisionnement difficultés de transport des marchandises impôts et taxes élevées	Développement rapide de l'activité en raison de l'existence d'une clientèle potentielle de 10000 personnes
8	Secrétariat informatique	4	15	Coupe régulières de l'énergie électrique financement insuffisant pour aménagement du cadre de travail	Existence de plusieurs établissements scolaires (lycées Sar/SM, écoles publiques école privées collèges privés etc)
9	Garage	8	20	Insuffisance des moyens financiers pour aménagement de l'espace et équipement	L'assainissement des quartiers peut entraîner le développement de ce secteur
10	Boucherie	1	5	Espace exigü méconnaissance des techniques de traitement des déchets	L'augmentation de la population et le développement des quartiers peuvent faciliter l'émergence de ce secteur

N°	Corps de métiers	Effectifs	Nbre d'emplois	Problèmes/contraintes	Opportunités
11	Laboratoires photos	2	4	Coupure fréquente de l'énergie électrique faible rentabilité de l'activité matérielle inadéquate	Populations en constante augmentation
12	Dépôts de boissons	2	4	Arnaques et tracasserie fiscales, mauvais état de certaines routes urbaines, difficultés d'approvisionnement de certains produits	Les débits de boissons connaîtront un essor avec l'aménagement de la voirie urbaine
13	Atelier électronique	3	6	Difficultés d'accès aux pièces de rechange faibles organisation des opérateurs	L'aménagement du centre urbain va entraîner le développement de ce secteur
14	Chauffeurs de véhicules	15	15	Faible rémunération, entretien inconstant des véhicules	Avec l'amélioration de la voirie urbaine les véhicules seront mieux entretenus
15	Tertiaire administratif			Faible organisation professionnelle	
16	Transport routier par voiture	2	20	Faible organisation professionnelle	
17	Microfinance	5	30	Réticence des populations, absence de sécurité, absence de projets	
18	Education		413	Insuffisance des infrastructures	
19	Santé	5	35	Insuffisance des infrastructures	
	Total	176	724		

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING-BET

Au regard de l'effectif de ce tableau, on peut affirmer que le secteur tertiaire occupe la majeure partie de la population active de la ville d'Abong-Mbang. Les grandes avenues commerciales, les abords de l'axe lourd et les marchés de la ville illustrent à suffisance le dynamisme de ce secteur ainsi que la diversité de ces activités.

VI.1.4- Le secteur quaternaire

VI.1.4.1- Les petits métiers

Ancienne ville coloniale du Cameroun, Abong Mbang est aussi un centre commercial où les petits métiers sont en pleine croissance et offrent un grand nombre d'opportunités en termes d'emplois non structurés. Ces petits métiers occupent une place importante dans l'économie de la mairie et s'appuient essentiellement sur le petit commerce qui intègre l'ensemble des acteurs de la débrouillardise et des emplois précaires. Bien qu'il soit difficile d'établir le nombre exact d'emplois créés par ce secteur dans la ville d'Abong-Mbang, les

personnes qui y exercent s'installent généralement à leur propre compte et développent des petites activités génératrices de revenus. Cependant, elles ne bénéficient d'aucune organisation ou de couverture juridique et sociale. Les difficultés d'accès au crédit et l'absence d'une stratégie d'évolution de ces acteurs sont là, quelques maux auxquels la Commune devra s'attaquer pour créer un nouvel environnement économique avec de véritables professionnels. Ces petits métiers occupent en moyenne 660 personnes. Parmi ces petits métiers on peut citer : les laveurs de véhicules, le call-box, les motos-taxis, les gérants de bornes fontaines, les pousseurs, etc.

Tableau 50 : Petits métiers dans la ville d'Abong-Mbang

Petits métiers	Nombre d'emplois
Laveurs de véhicules	20
Prostitution	20
Call box	70
Motos-taxis	500
Pousseurs	50
Total	660

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Les laveurs de véhicules sont environ au nombre de 20 dans la ville. Chaque laveur nettoie généralement entre 5 et 15 motos par jour d'une part ; et d'autre part entre 3 et 10 voitures par jour. Le coût de nettoyage d'une moto est de 200 Fcfa et 500 Fcfa pour les voitures. Le chiffre d'affaires journalier varie entre 2000 Fcfa et 10 000 Fcfa. Après déduction des quelques frais à verser au propriétaire des lieux, le bénéfice journalier varie entre 1 000 et 5 000 Fcfa. Ces laveurs sont généralement jeunes et leur âge varie entre 15 et 30 ans.

La prostitution, le plus vieux métier du monde également présente dans la ville d'Abong-Mbang est exercé généralement par les femmes dont l'âge varie entre 18 ans et 50 ans. Ce métier est pratiqué essentiellement dans la nuit à partir de 21 heures et connaît beaucoup de succès les week-ends et plus particulièrement toutes les fins de mois et les périodes de fête. Selon nos enquêtes il existerait environ 20 femmes qui exercent ce métier et leur chiffre d'affaires hebdomadaire varierait entre 4000 Fcfa et 40 000 Fcfa.

Le call-Box est répandu dans toute la ville et le plus souvent dans des domiciles privés. Ce métier emploie en moyenne 70 personnes dans la ville. Les services rendus sont toujours identiques, l'appel, le transfert et la vente des cartes. Le chiffre d'affaires journalier qui varie entre 5 000 Fcfa et 30 000 Fcfa est très dispersé et dépend surtout de la localisation et de la densité de la population dans la zone.

Les motos-taxis sont les seuls moyens de transport dans la ville d'Abong-Mbang car les taxis sont inexistantes. Ce moyen de transport très inorganisé, emploie plus de 500 personnes dans la ville. Les conducteurs de ces motos n'ont aucune formation pour la conduite et ne maîtrisent pas le plus souvent le code de la route. La conséquence de ces carences c'est la récurrence des accidents dans la ville et les stationnements abusifs. Par ailleurs, les clients et le conducteur n'ont aucune sécurité sur la moto car ils ne disposent ni d'assurance, ni de casque de sécurité. Le prix pour les trajets de courtes distances varie entre 100 et 150 Fcfa. Pour les distances plus longues le prix est négocié entre le client et le conducteur. Le chiffre d'affaires moyen est de 2000 Fcfa, mais peut atteindre 10 000 Fcfa, les jours d'intenses activités. Certains conducteurs non propriétaires versent à leur patron une recette journalière de 2 500 Fcfa. Les marchandises et les colis des clients sont généralement transportés par la moto.

Les pousseurs jouent un rôle capital dans la ville d'Abong-Mbang surtout pour le transport des marchandises et des colis dans toutes les localités de la ville à cause de l'absence des taxis. Ce métier emploie environ 30 personnes dans la ville. Le chiffre d'affaires journalier d'un pousseur varie entre 1000 Fcfa et 6000 Fcfa. Les jours de pointes sont les jours de marchés qui correspondent aux jours où les ménages et les commerçants s'approvisionnent.

❖ . Récapitulatif des emplois de l'informel

N°	Corps de métiers	Effectifs	Nbre emplois	Problèmes/contraintes	Opportunités
1	Salon de coiffure	13	26	Insuffisance des moyens financiers pour aménagement de l'espace et amélioration de l'équipement, coupure régulière d'énergie électrique	Importante population jeune
2	Menuiserie de bois	4	8	Insuffisance de financement pour amélioration du cadre de travail	L'amélioration des équipements existant est un facteur favorable pour son développement
3	Atelier de couture	21	42	Coupure régulière d'énergie électrique, abus des clients, insuffisance des moyens financiers pour amélioration des équipements	Possibilité de développer l'activité avec la présence d'une clientèle scolaire assez importante et nombreuses associations de femme renouvelant souvent leur uniforme
4	Braiseuse de poisson	18	18	Difficultés d'aménagement de l'espace coût élevé des produits. Environnement malsain	Possibilité de développer l'activité pour satisfaire une clientèle de plus en plus nombreuse les services d'accueil ne disposent pas de restaurant

N°	Corps de métiers	Effectifs	Nbre emplois	Problèmes/contraintes	Opportunités
5	Cafétéria	5	10	Environnement malsain, insuffisance des moyens financiers pour aménagement de l'espace	Possibilité de développer l'activité pour satisfaire une demande existante
6	Garage	8	20	Insuffisance des moyens financiers pour aménagement de l'espace et équipement	L'assainissement des quartiers peut entraîner le développement de ce secteur
7	Hangar pour beignets	6	15	Environnement malsain cadre de travail douteux	L'augmentation de la population et le développement du quartier peuvent faciliter l'émergence de ce secteur
8	Boucherie	1	5	Espace exigu méconnaissance des techniques de traitement des déchets	L'augmentation de la population et le développement des quartiers peuvent faciliter l'émergence de ce secteur
9	Vendeurs de soya	5	5	Environnement malsain espace non aménagé	Possibilité d'assainir l'espace pour améliorer le développement du secteur
10	Call boxeurs	50	70	Abus des clients perturbation du réseau de téléphonie mobile coupure régulière de l'énergie électrique	Possibilité de développement avec l'aménagement de la voirie urbaine
11	Photographes	4	8	Faible organisation professionnelle	L'aménagement du centre urbain va entraîner le développement de ce secteur
12	Laveurs de véhicules	3	15	Faible organisation professionnelle	
13	Prostitution	20	20	Faible organisation professionnelle	
14	Motos-taxis	500	500	Faible organisation professionnelle	
15	Pousseurs	50	50	Faible organisation professionnelle	
16	Taxi de brousse	5	5	Faible organisation professionnelle	
	Total				

Source : Rapport du diagnostic institutionnel communal (DIC) 2012, Enquête Le COMPETING-BET

VI.1.4.2- Activités, emplois et perspectives

Pour l'année 2012, le gouvernement a prévu environ 22 projets dans l'arrondissement d'Abong-Mbang pour un coût total de cinq milliards cent trois millions cinquante trois mille francs (5 103 053 000 Fcfa).

Tableau 51 : Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'Abong-Mbang

	OPERATIONS PAR CHAPITRE	LOCALITE	COUT EN MILLIERS DE FCFA
N°	CHAPITRE 8: JUSTICE		
1	Palais de justice d'Abong-Mbang: Procédure d'immatriculation	Abong- Mbang	2 723
2	Prison de Abong-Mbang: Achats moulins a céréales	Abong- Mbang	1 500
	CHAPITRE 15: EDUCATION DE BASE		
3	ENIEG d'Abong-Mbang : équipement des services extérieurs en Matériel	Abong- Mbang	2 000
4	D'Abong-Mbang EP NTIMBE construction de 2 salles de classe	Abong- Mbang	16 000
5	D'Abong-Mbang EP NTIMBE 2 Equipement de bureau en maitre	Abong- Mbang	250
6	D'Abong-Mbang EP MADOUMA fabrication des tables bancs dans les écoles(60)	Abong- Mbang	1 800
	CHAPITRE 21: COMMERCE		
7	DÉLG.DÉPART. HAUT-NYONG: Appui aux comités locaux de suivi du BIP	Abong- Mbang	6 000
	CHAPITRE 25: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
8	CES D'ABONG-DOUM: construction de 2 salles de classe	Abong- Doum	18 000
9	CES D'ABONG-DOUM: Equipement de la salle de classe en table bancs	Abong- Doum	1 200
	CHAPITRE 30 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL		
10	Equipement délégation départementale du Haut-Nyong	Abong- Mbang	4 400
11	GIC des productrices Agropastorales émergences de Ntoug (GIC EMERGENCE DE NTOUNG)	Abong- Mbang	1 000
12	GIC la Cacaoyère Bananeraie d'Oboul (GIC CABANA OB)	Abong- Mbang	1 000
13	Construction du poste agricole de Ntoug	Abong- Mbang village	15 000
	CHAPITRE 32: EAU ET ENERGIE		
14	DÉLG.DÉPART. HAUT-NYONG: Aménagement	Abong- Mbang	3 000
15	DÉLG.DÉPART. Haut-Nyong: Mobilier de bureau	Abong- Mbang	3 000
16	DÉLG.DÉPART. Haut-Nyong: acquisition d'un ordinateur complet et d'un producteur de 1000 Va	Abong- Mbang	2 000

	OPERATIONS PAR CHAPITRE	LOCALITE	COUT EN MILLIERS DE FCFA
	CHAPITRE 35 : EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
17	DÉLG.DÉPART.EFOP Haut-Nyong à Abong-MBang	Abong- Mbang	4 500
	CHAPITRE 36: TRAVAUX PUBLICS		
18	Délégation départementale du Haut-Nyong Réhabilitation gestion des barrières de pluies	Abong- Mbang	10 000
19	Bitumage de la route Ayos Abong -MBang (RN10) Lot 2	Abong- Mbang	5 000 000
20	Abong-Mbang : petits équipements pour les travaux HIMO	Abong- Mbang	2 220
	CHAPITRE 30: PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT		
21	Réhabilitation de la DÉLG.DÉPART. du Haut-Nyong	Abong- Mbang	4 960
	CHAPITRE 41 : TRAVAIL ET SECURITE SOCIAL		
22	DÉLG.DÉPART.TSS haut-Nyong : acquisition de matériel informatique	Abong- Mbang	2 500
	Total		5 103 053

Source : MINEPAT/Journal des projets 2012

VII- FINANCES LOCALES ET SECTEUR INSTITUTIONNEL

VII.1- INTRODUCTION

Sur le plan organisationnel, la mairie d'Abong-Mbang présente quelques carences liées à une mauvaise organisation de services et à des relations

On relève par ailleurs un personnel communal, peu qualifié et peu motivé. Le niveau des finances locales est médiocre par rapport au potentiel existant, et ne permet pas toujours à la Commune d'être à la hauteur de ses ambitions et de ses prérogatives. Cet état de choses est en partie dû à un niveau de recettes fiscales bas.

Par ailleurs, la Commune ne dispose pas d'un document réglementaire approuvé et des cadres qualifiés et en nombre suffisant lui permettant de gérer et de contrôler la croissance urbaine. Pour mieux saisir le fonctionnement de la Commune d'Abong-Mbang les points suivants seront analysés :

- Les ressources humaines de la Commune (classification du personnel, politique de gestion de ressources humaines viabilité organisationnelle, fonctionnement des services, conseil municipal) ;
- Les ressources financières (identification, mobilisation, mode de gestion, examen et analyse des budgets et comptes administratifs ...),
- La gestion des relations humaines
- Les forces et les faiblesses de l'institution communale
- Les opportunités et contraintes de l'institution communale
- Les axes et renforcement de la commune (pistes d'actions prioritaires).

VII.2- ORGANISATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES

Le département du haut Nyong compte 14 communes. La commune d'Abong Mbang, chef lieu du département est l'une des communes les plus importantes avec une population de 29 005 habitants selon le dernier recensement de 2005 dont 15 663 habitants (54%) dans la zone urbaine.

VII.2.1- Organisation de la Commune d'arrondissement d'Abong-Mbang

La Commune d'Abong- Mbang avec une superficie de 11 340 km² est créée par décret N° 230/1955 du 28 novembre 1955. Elle a une population d'environ 35 672 habitants en 2012 (projection avec un taux de 3%), dont 19 264 habitants dans la zone urbaine et 16 409 habitants en zone rurale. Elle est structurée par deux organes : **(i)** le législatif comprenant 25 conseillers municipaux chargés de délibérer sur les décisions administratives et financières de la Commune ; **(ii)** l'exécutif communal présidé par le maire. Ce dernier est assisté dans ses missions par un Secrétaire Général autour de qui gravite la majorité des tâches liées à l'administration et à la gestion du personnel selon l'organigramme ci-après validé par arrêté

n° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux.

Dans la quête permanente du rendement optimal des services rendus aux usagers de la mairie d'Abong-Mbang, le maire de la Commune a signé l'Arrêté Municipal n° 03/D/CAM/SG du 19 janvier 2012 portant déploiement du personnel communal et le rattachement des services déconcentrés de l'Etat.

VII.2.1.1- Personnel de la Commune d'Abong -Mbang

Le conseil municipal comprend 25 membres : le maire, le 1^{er}, le 2^e Adjoint au Maire et 22 conseillers municipaux dont 1 est décédé.

Le personnel communal comprend 64 agents communaux dont 19 permanents, 43 temporaires et cadres du PNDP.

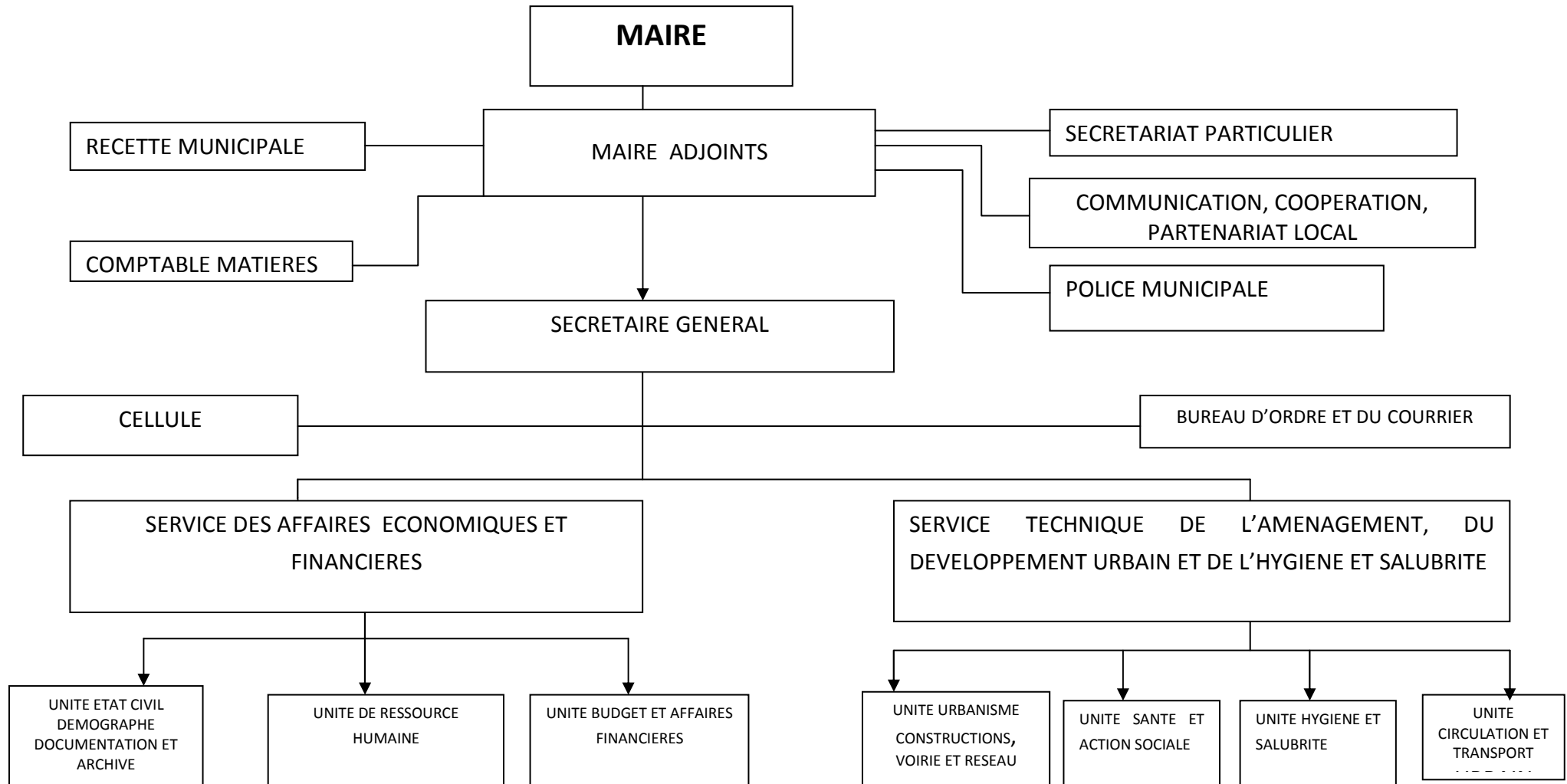
Une note de service du maire porte répartition provisoire des tâches pour ce personnel de la manière suivante :

L'on constate que la Commune d' Abong-Mbang dispose d'une ressource humaine lui permettant à peine d'assurer le minimum de tâches fixées dans son organigramme. C'est ainsi qu'elle collabore en général avec les services déconcentrés de l'Etat existant dans sa circonscription de compétence conformément l'Arrêté Municipal n° 03/D/CAM/SG du 19 janvier 2012 portant déploiement du personnel communal et le rattachement des services déconcentrés de l'Etat.

Le Secrétariat général placé sous l'autorité d'un Secrétaire général est chargé du traitement des affaires courantes de la Commune. Il coordonne le fonctionnement selon les tâches suivantes : l'entretien, l'administration, l'Etat civil, le courrier, les finances, l'assiette, l'hygiène et la salubrité, la voirie (voir l'organigramme ci-après).

VII.2.1.2- Organigramme structurel de la commune d'Abong-Mbang

(cf. arrêté n° 001136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux)



VII.2.2- Analyse des finances locales

Le diagnostic des ressources financières va être réalisé en prenant en compte 03 aspects principaux à savoir :

- L'identification des recettes communales et leur état de mobilisation
- Le mode de gestion des ces ressources à travers des acteurs et des circuits financiers
- L'examen et l'analyse des comptes administratifs des cinq derniers exercices

VII.2.2.1- Identification et mobilisation des ressources financières

Les ressources financières de la commune sont relativement importantes et proviennent essentiellement :

- Des produits de recettes fiscales
- Des centimes aDélg.Départ.itionnels communaux
- Des taxes communales directes et indirectes
- Des produits de l'exploitation du domaine et des services communaux
- Des subventions diverses reçues
- Des transferts reçus (BIP, FEICOM)
- Des autres produits et profits
- De la location du patrimoine meuble et immeuble de la commune ;

La ville elle-même d'Abong-Mbang ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour permettre le développement des activités commerciales susceptibles par le paiement des impôts libératoires d'améliorer le niveau des recettes de la commune.

La mobilisation des recettes n'est pas encore optimale en raison notamment de l'inexistence d'une stratégie efficace de recouvrement et de sécurisation des recettes et du manque du personnel qualifié et expérimenté maîtrisant parfaitement le fichier fiscal dont l'actualisation permanente devrait permettre d'identifier de nouveaux opérateurs économiques potentiels (entrepreneurs agricoles, opérateurs de téléphonie mobile, brocanteurs, vendeurs de pièces détachées, ...)

VII.2.2.2- Mode de gestion des ressources

Le mode de gestion des ressources financières est direct. Pour collecter les recettes sur le terrain une équipe constituée du receveur municipal du sous-préfet ou son représentant, du commandant de brigade et du secrétaire général de la mairie fait des descentes sur le terrain auprès des divers opérateurs économiques qui très souvent brillent par un incivisme fiscal regrettable.

Les circuits financiers obéissent à la réglementation en vigueur en matière de gestion communale notamment l'utilisation des ordres et des mandats de paiement signés par le maire pour l'enregistrement des recettes et des dépenses.

VII.2.2.3- Examen et analyse des budgets et des comptes administratifs

L'examen et l'analyse des budgets et des comptes administratifs portent sur les exercices 2007, 2012, 2009, 2010 et 2012. Cependant pour les années 2011 et 2012 seuls les budgets étaient disponibles. L'analyse concerne notamment :

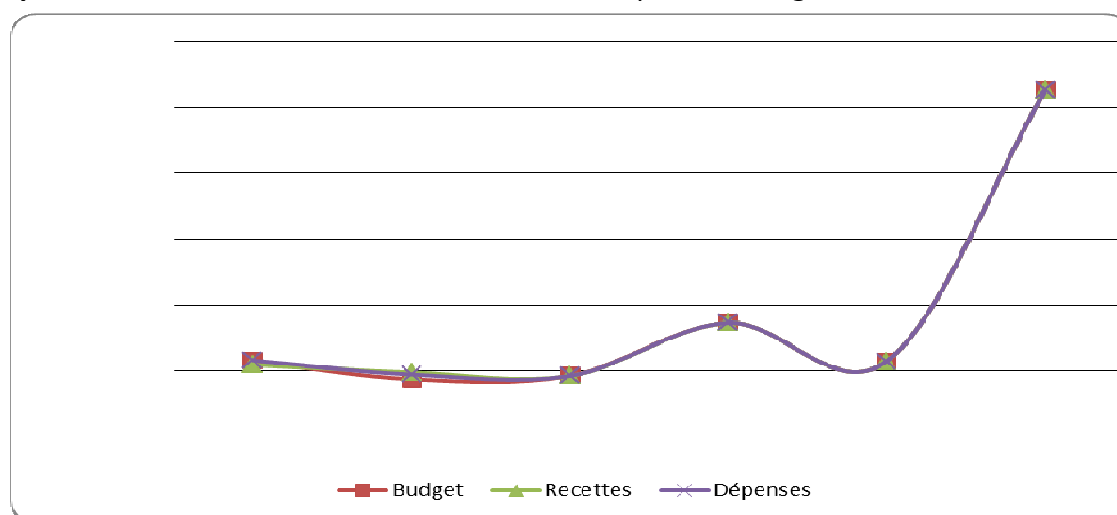
- La présentation générale des documents;
- L'analyse globale du budget communal;
- La capacité d'autofinancement de la commune;
- La présentation détaillée des recettes et des dépenses de la commune;

a) Présentation générale des documents

Les documents présentés sont conformes à la réglementation en vigueur, on note cependant quelques erreurs de calcul qu'il serait difficile de corriger en l'absence de pièces comptables ayant permis la préparation des budgets ou l'élaboration des comptes administratifs. Les réserves ou recettes disponibles et non dépensées au moment de la clôture de l'exercice précédent (cf.compte administratif) ne sont pas conforme à celle reportées dans le budget prévisionnel de l'exercice suivant. Les écarts budgétaires constatés sont significatifs. Les recettes propres générées par la commune elle-même sont tout de même importantes et représentent en moyenne 77,18% des recettes totales de la commune sur l'ensemble de la période. La commune reste donc pour son fonctionnement dépendant des apports extérieurs à hauteur de 22,82% en moyenne.

Les dépenses sont presque nivelées par les recettes. En effet la courbe d'évolution des recettes réelles est légèrement au-dessus de celle des dépenses annuelles réelles. L'évolution des recettes et des dépenses budgétisées étant confondues.

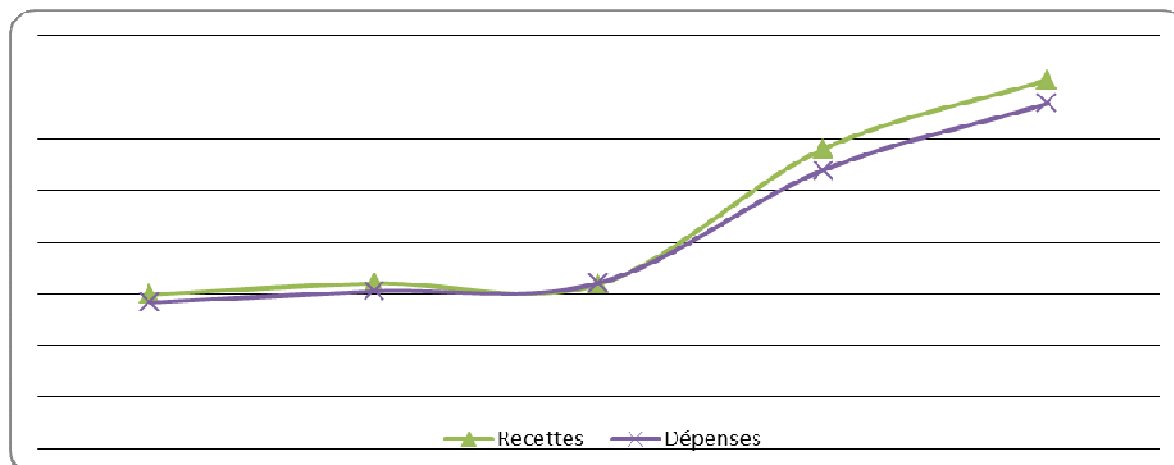
Graphique 22 : Evolution des recettes et des dépenses budgétisées de 2007 à 2012



Source : Analyse du COMPETING-BET.

L'analyse des comptes administratifs permet de révéler que :

Au cours des 5 dernières années, la part des recettes budgétaires affectée au fonctionnement des services de la commune est considérable et varie entre 63,3% en 2010 et 97,5% en 2009, l'investissement ne représentant qu'une partie congrue.

Graphique 23 : Evolution des recettes et des dépenses réalisées de 2007 à 2011

Source : Analyse du COMPETING-BET.

L'année 2007 avec un taux d'investissement de 20.5% par rapport au budget global réalisé en 2007 traduit la situation difficile qu'a vécu la mairie avec le changement de l'exécutif municipal au cours de l'exercice budgétaire 2007 changement ayant entraîné des réaffectations de lignes budgétaires pour permettre au nouvel exécutif municipal d'assurer le fonctionnement normal de la commune jusqu'en fin d'exercice budgétaire 2007

En 2012, le budget de la commune a été presque multiplié par 4 passant de 228 854 675 Fcfa à 1 053 314 000 Fcfa grâce aux projets du MINDUH et des appuis du FIECOM.

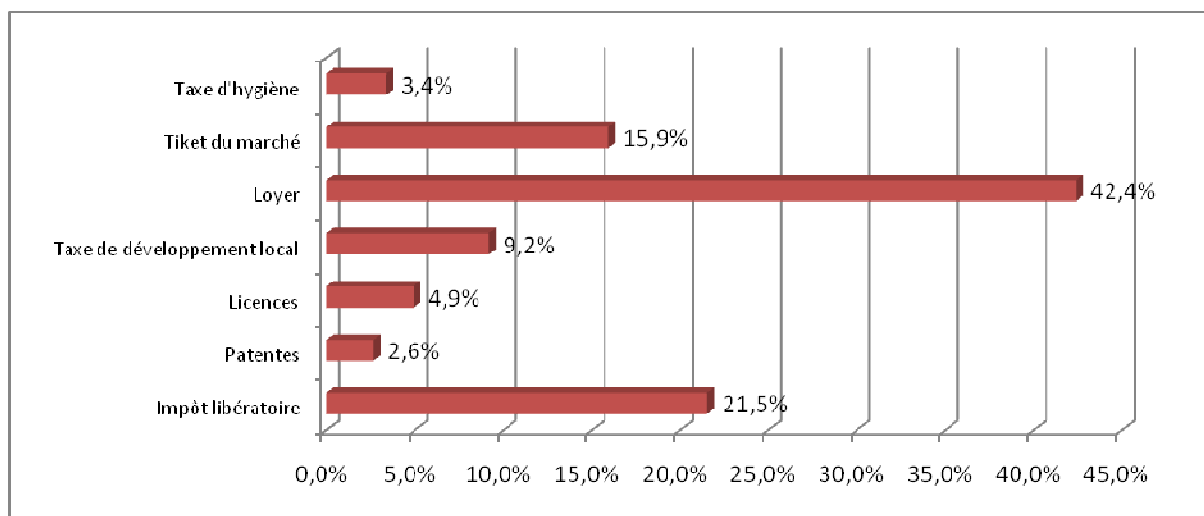
b) L'analyse globale du budget communal

Les ressources propres de la commune d'Abong-Mbang pour l'exercice 2012 proviennent non seulement des recettes fiscales qui représentent 38,3% mais aussi et surtout de l'exploitation du domaine et des services (61,7%). Dans l'ensemble les postes les plus représentatifs dans les ressources selon leur poids sont le loyer, l'impôt libératoire, le ticket du marché et les taxes de développement local (TDL) qui représentent respectivement 42,4% ; 21,5% ; 15,9% ; et 9,2%.

Tableau 52 : Origine des ressources de la commune pour l'exercice 2012

Recettes fiscales

Rubriques	Montant	Pourcentage	Pourcentage général
Impôt libératoire	11 089 873	56,3%	21,5%
Patentes	1 352 873	6,9%	2,6%
Licences	2 530 200	12,8%	4,9%
Taxe de développement local	4 729 772	24,0%	9,2%
Total recettes fiscales	19 702 718	100,0%	38,3%
Exploitations du domaine et des services			
Loyer	21 835 200	68,7%	42,4%
Tiket du marché	8 212 500	25,8%	15,9%
Taxe d'hygiène	1 745 500	5,5%	3,4%
Total exploitation	31 793 200	100,0%	61,7%
Total général	51 495 918		100,0%

Graphique 24 : Origine des ressources de la commune pour l'exercice 2012

Source : *Compte Administratif de la commune d'Abong-Mbang/Analyse de l'étude*

c) La capacité d'auto-financement de la commune :

La mise en place d'un système efficace de recouvrement et de sécurisation des recettes fiscales notamment de l'impôt libérateur peut permettre à la commune, avec l'aménagement en cours de la voirie urbaine, d'évoluer vers une amélioration significative de sa capacité d'autofinancement.

d) Analyse détaillée des recettes et des dépenses de la commune.

Les recettes de la commune proviennent d'une part des contribuables et d'autre part des partenaires extérieurs.

❖ *Les recettes propres de la commune*

Pour faciliter le suivi et l'exécution du budget, la commune d'Abong-Mbang a mise en place un fichier des contribuables de la commune répartie selon les zones géographiques. Ainsi la commune elle compte environ 965 contribuables ayant soit des boutiques, soit des stands ou même une entreprise et payant régulièrement leurs taxes (voir tableau ci-après).

Tableau 53 : Analyse du fichier des contribuables de la commune d'Abong-Mbang par zone géographique pour l'exercice 2012

Rubriques	Marché Municipal Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V	Montée cocotier	Montée Zapa	Centre Commercial	Routière
Nombre de boutiques ou stands	92	103	119	159	124	54	38	36	79
Impôt libératoire	1 498 200	946900	1 391 000	1 487 000	1 434 300	904 000	246 500	259 000	571 000
Patentes	117 445	0	0	0	0	137 312	6 400	908 874	0
Licences	208 320	0	0	0	0	314 600	35 200	1 643 320	0
Taxe de développement local	542 000	424500	825 000	751 500	495 000	295 272	108 000	265 500	319 500
Loyer	4 416 000	3720000	312 000	1 093 200	5 868 000	0	1 200 000	0	4 590 000
Tiket du marché	73 000	803000	3 723 000	2 737 500	730 000	0	0	0	0
Taxe d'hygiène	318 000	366000	220 000	194 000	318 000	149 250	50 000	54 000	99 000
Publicité									
Total	7 172 965	6 260 400	6 471 000	6 263 200	8 845 300	1 800 434	1 646 100	3 130 694	5 579 500

Source: Mairie Abong-Mbang

Tableau 54 : Analyse du fichier des contribuables de la commune d'Abong-Mbang par zone géographique pour l'exercice 2012 (suite).

Rubriques	Quartier Shell	Quartier Haoussa	Quartier Souris (Zaloum)	Quartier Maka	Quartier Kaka	Quartier Mboulé	Quartier petit marché	Quartier Madouma	Quartier Administratif
Nombre de boutiques ou stands	35	19	7	25	14	22	15	18	6
Impôt libérateur	515 500	185 000	239 500	242 900	104 600	188 500	138 000	220 500	80 000
Patentes	38 400	0	0	77 642	19 200	98 400	0	0	19 200
Licences	72 000	72 000	78 000	0	30 900	13 500	64 000	18 000	24 000
Taxe de développement local	169 500	97 500	48 000	108 000	46 500	105 000	54 000	52 500	22 500
Loyer	0	0	0	0	0	120 000	0	0	0
Tiket du marché	0	73 000	0	73 000	0	0	0	0	0
Taxe d'hygiène	58 500	32 000	8 000	40 000	36 000	64 000	40 000	58 500	6 000
Publicité					16 000				
Total	853 900	459 500	373 500	541 542	253 200	589 400	296 000	349 500	151 700

Source: Mairie Abong-Mbang

La tendance de la courbe de recettes de 2007 à 2011 a une allure croissante. Elle a plus que doublée entre 2007 et 2011, passant de 143 652 957 Fcfa en 2007 à 305 187 845 Fcfa en 2011. Elle est constituée essentiellement des recettes fiscales, des taxes communales directes et indirectes, etc.

Tableau 55 : Evolution de la réalisation du budget de 2007 à 2011

Recettes	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Fonctionnement	143 652 957	160 161 470	155 241 233	183 874 974	305 187 845
Investissement	5 690 360		4 000 000	106 431 826	52 150 000
	149 343 317	160 161 470	159 241 233	290 306 800	357 337 845
Recettes propres	115 711 462	113 740 825	130 948 508	250 940 791	245 814 745
Recettes extérieures	33 631 855	46 420 645	28 292 725	39 531 500	111 523 100
CAC	27 941 495	46 420 645	28 292 725		
Recettes fiscales	91 319 857	99 708 636	99 752 000	51 193 873	152 930 152
Taxes communales indirectes	5 494 370	3 995 155	6 724 471	4 479 841	7 876 847
Recettes totales/habitant	4 916	5 272	5 074	9 256	11 387
Recettes propres/habitant	3 809	3 744	4 173	1 631	7 833

Il apparaît au regard de l'analyse des documents financiers que le budget de la commune d'Abong-Mbang est un budget dont les coûts affectés au fonctionnement dépassent très largement ceux destinés aux investissements.

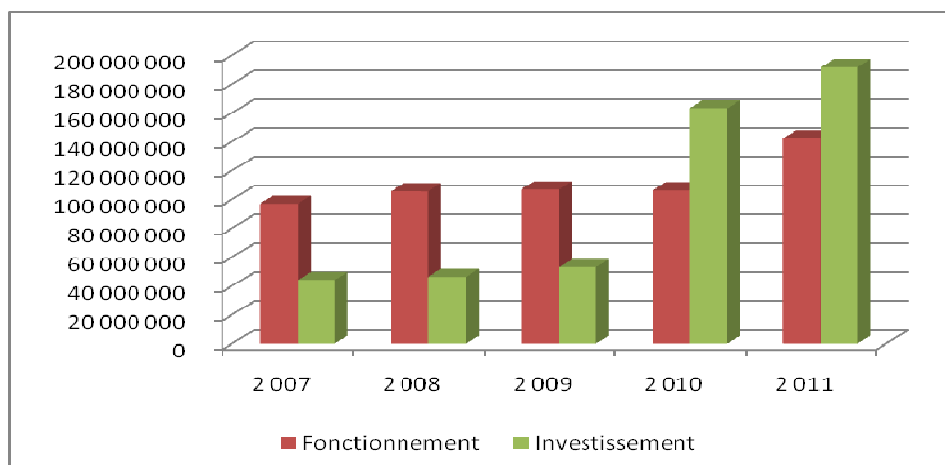
❖ **Analyse des recettes externes de la commune**

Il s'agit généralement des recettes provenant de tous les partenaires extérieurs pour le développement de la commune : FEICOM, MINDUH, les subventions diverses reçues, etc. On observe une augmentation significative entre 2007 et 2011 où le volume a presque quadruplé passant de 33 631 855 à 111 523 100 Frs CFA.

❖ **Analyse des dépenses**

Les recettes budgétaires sont affectées à plusieurs types de dépenses budgétaires dans la commune d'Abong-Mbang : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements.

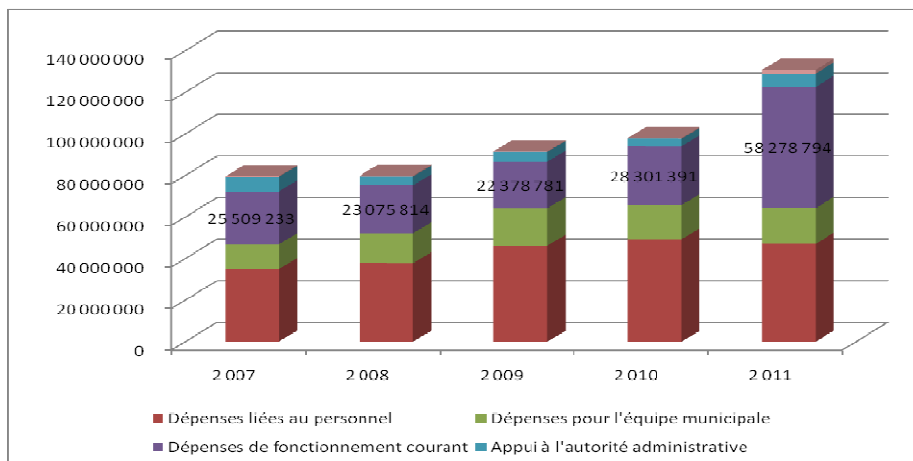
Graphique 25 : Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2007 à 2011



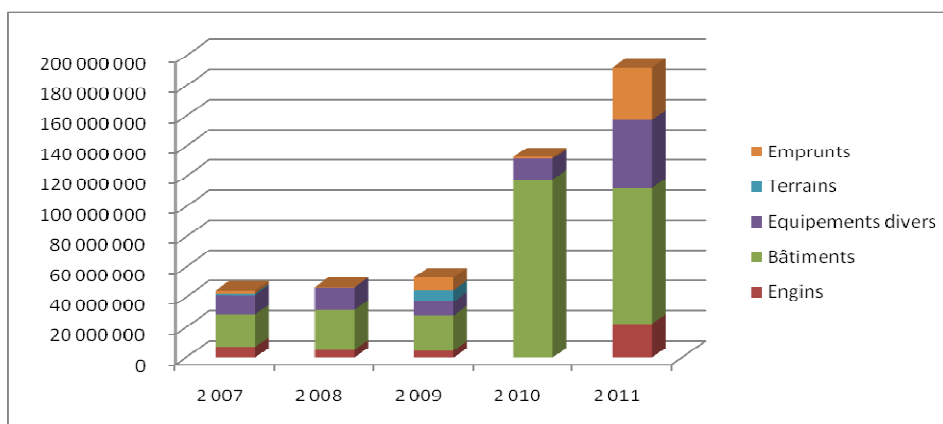
L'analyse du tableau ci-après donne les grandes tendances de l'évolution du budget communal sur les cinq dernières années.

Tableau 56 : Les dépenses budgétaires de fonctionnement de 2007 à 2011

Fonctionnement	2 007	%	2 008	%	2 009	%	2 010	%	2 011	%
Dépenses liées au personnel	34 892 873	35,9%	37 784 716	35,7%	46 179 174	43,1%	49 301 596	46,3%	47 088 792	33,0%
Dépenses pour l'équipe municipale	11 905 787	12,2%	14 385 724	13,6%	18 073 963	16,9%	16 514 276	15,5%	17 250 000	12,1%
Dépenses de fonctionnement courant	25 509 233	26,2%	23 075 814	21,8%	22 378 781	20,9%	28 301 391	26,6%	58 278 794	40,9%
Appui à l'autorité administrative	6 953 108	7,1%	4 219 336	4,0%	4 692 859	4,4%	3 549 231	3,3%	6 462 640	4,5%
Entretien du patrimoine communal	5 853 268	6,0%	7 252 497	6,8%	5 408 400	5,0%	6 102 993	5,7%	6 514 314	4,6%
Subventions aux tiers	11 803 078	12,1%	18 819 785	17,8%	10 200 000	9,5%	2 419 457	2,3%	5 158 540	3,6%
Participation au fonctionnement d'autres structures	330 000	0,3%	377 000	0,4%	300 000	0,3%	342 500	0,3%	1 771 151	1,2%
	97 247 347	100,0%	105 914 872	100,0%	107 233 177	100,0%	106 531 444	100,0%	142 524 231	100,0%

Graphique 26 : Evolution des dépenses budgétaires de fonctionnement de 2007 à 2011

L'examen du graphique ci-dessus fait ressortir que la moyenne des dépenses effectuées pour le fonctionnement des 5 dernières années (de 2007 à 2011) est de l'ordre de 88,5% des recettes globales de la commune. Ces dépenses de fonctionnement sont affectées prioritairement aux salaires du personnel, au fonctionnement courant, aux dépenses de l'équipe communale et aux subventions aux tiers qui représentent en moyenne respectivement 38,8% ; 27,3% ; 14,1% et 9,1% sur la période.

Graphique 27 : les dépenses budgétaires d'investissements

L'examen du graphique ci-dessus fait ressortir que :

Le budget d'investissement ne représente en moyenne que 11,5 % du budget global de la Commune entre 2007 et 2011. Entre 2007 et 2012, le budget d'investissement a subi une augmentation exponentielle passant de 76 000 000 Fcfa à 1 053 314 000 Fcfa grâce aux différents projets financés par le MINDUH, le FEICOM et d'autres partenaires extérieurs. Ces investissements sont affectés prioritairement aux bâtiments (avec la construction de l'hôtel de ville d'Abong-Mbang), aux équipements divers, aux emprunts et aux engins.

Ainsi en matière d'investissement, la commune met en général un accent sur les bâtiments, les équipements divers, les engins, et les emprunts qui représentent en moyenne sur la période respectivement 53,6% ; 22,2% ; 9,3% et 8%.

Tableau 57 : Les dépenses budgétaires de fonctionnement

Investissement	2 007	%	2 008	0,0%	2 009	%	2 010	%	2 011	%	moy
Engins	6 965 094	15,7%	4 998 276	10,7%	4 578 408	8,6%	0	0,0%	22 348 004	11,6%	9,3%
Bâtiments	21 557 998	48,6%	26 452 309	56,8%	23 229 019	43,6%	118 304 371	72,4%	89 689 657	46,7%	53,6%
Equipements divers	12 973 112	29,3%	14 809 351	31,8%	9 583 375	18,0%	13 401 054	8,2%	45 502 659	23,7%	22,2%
Terrains	983 500	2,2%		0,0%	7 239 760	13,6%	0	0,0%	0	0,0%	3,2%
Emprunts	1 844 961	4,2%	300 000	0,6%	8 672 771	16,3%	1 231 826	0,8%	34 402 924	17,9%	8,0%
.....											
Total investissements	44 324 665		46 559 936	%	53 303 333		163 453 075		191 943 244		

Tableau 58 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires de la commune d'Abong-Mbang de 2007 à 2012

Année	2 007		2 008		2 009		2 010		2 011		2 012
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Recettes	157 692 667	149 343 317	195 450 000	160 161 470	184 086 662	159 241 233	345 459 732	290 472 291	228 854 675	357 337 845	1 053 314 000
Dépenses	230 399 980	141 572 012	188 450 000	152 474 808	184 086 662	160 536 510	345 459 732	269 984 519	228 854 675	334 467 475	1 053 314 000
Excédent d'exercice	-72 707 313	7 771 305	7 000 000	7 686 662	0	-1 295 277	0	20 487 772	0	22 870 370	0
Recettes											
Fonctionnement	141 904 000	143 652 957	195 450 000	160 161 470	180 086 662	155 241 233	196 550 000	183 874 974	214 687 675	305 187 845	346 073 093
Investissement	76 000 000	5 690 360			4 000 000	4 000 000	163 453 075	106 431 826	14 167 000	52 150 000	1 053 314 000
Recettes propres	96 404 000	115 711 462	155 899 429	113 740 825	154 840 162	130 948 508		250 940 791		245 814 745	
Recettes extérieures	121 500 000	33 631 855	39 550 571	46 420 645	29 246 500	28 292 725		39 531 500		111 523 100	
CAC	45 500 000	27 941 495	39 550 571	46 420 645	29 246 500	28 292 725					
Recettes fiscales	62 862 250	91 319 857	92 739 429	99 708 636	97 507 500	99 752 000	88 554 500	51 193 873	181 787 675	152 930 152	207 559 093
Taxes communales indirectes	17 260 000	5 494 370	17 560 000	3 995 155	16 110 000	6 724 471	11 210 000	4 479 841	19 750 000	7 876 847	23 262 000
Recettes totales/habitant	5 191	4 916	6 433	5 272	5 866	5 074	11 009	9 256	7 293	11 387	33 565
Recettes propres/habitant	3 173	3 809	5 131	3 744	4 934	4 173	2 822	1 631	0	7 833	0

Source : Compte Administratif de la commune d'Abong-Mbang/DIC/Analyse de l'étude

Tableau 59 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires de la commune d'Abong-Mbang de 2007 à 2012

Année	2 007		2 008		2 009		2 010		2 011		2 012
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Dépenses											
Fonctionnement	154 399 980	97 247 347	128 450 000	105 914 872	125 818 640	107 233 177	119 600 000	106 531 444	136 937 435	142 524 231	237 070 202
Investissement	76 000 000	44 324 665	60 000 000	46 559 936	58 268 022	53 303 333	76 500 000	163 453 075	228 854 675	191 943 244	1 053 314 000
Fonctionnement/ habitant	5 082	3 201	4 228	3 486	4 009	3 417	3 811	3 395	4 364	4 542	7 555
Investissement/ habitant	2 502	1 459	1 975	1 533	1 857	1 699	2 438	5 209	7 293	6 117	33 565
Fonctionnement											
Dépenses liées au personnel	47 769 958	34 892 873	42 005 110	37 784 716	50 726 984	46 179 174	51 463 336	49 301 596	48 100 141	47 088 792	62 434 053
Dépenses pour l'équipe municipale	27 336 478	11 905 787	21 682 890	14 385 724	21 000 662	18 073 963	21 500 000	16 514 276	5 450 000	17 250 000	6 150 000
Dépenses de fonctionnement courant	42 233 544	25 509 233	30 740 000	23 075 814	26 620 994	22 378 781	34 120 000	28 301 391	31 080 000	58 278 794	100 004 000
Appui à l'autorité administrative	7 400 000	6 953 108	5 000 000	4 219 336	5 000 000	4 692 859	14 036 664	3 549 231	35 097 294	6 462 640	38 195 381
Entretien du patrimoine communal	8 500 000	5 853 268	7 500 000	7 252 497	6 000 000	5 408 400	9 620 000	6 102 993	5 500 000	6 514 314	8 500 000
subventions aux tiers	18 500 000	11 803 078	19 500 000	18 819 785	15 000 000	10 200 000	7 500 000	2 419 457	8 510 000	5 158 540	16 586 768
Participation au fonctionnement d'autres structures	2 660 000	330 000	2 022 000	377 000	1 470 000	300 000	980 000	342 500	3 200 000	1 771 151	5 200 000
Investissement											
Engins	5 000 000	6 965 094	5 000 000	4 998 276	5 000 000	4 578 408			1 000 000	22 348 004	27 500 000
Bâtiments	37 000 000	21 557 998	31 300 000	26 452 309	23 390 000	23 229 019	35 000 000	118 304 371	45 503 240	89 689 657	739 316 843
Equipements divers	23 000 000	12 973 112	17 700 000	14 809 351	12 628 022	9 583 375	32 000 000	13 401 054	26 841 000	45 502 659	27 426 955
Terrains	6 000 000	983 500	1 000 000		7 250 000	7 239 760	0	0	2 000 000	0	5 000 000
Emprunts	5 000 000	1 844 961	5 000 000	300 000	10 000 000	8 672 771		1 231 826	16 600 000	34 402 924	17 000 000
Nombre d'habitants	30 381	30 381	30 381	30 381	31 381	31 381	31 381	31 381	31 381	31 381	31 381

Source : Compte Administratif de la commune d'Abong-Mbang/DIC/Analyse de l'étude

VII.2.3- La gestion des relations humaines

La gestion des relations humaines comprend la gestion interne et la gestion des relations avec les partenaires extérieurs.

VII.2.3.1- Les relations internes

Il s'agit des relations entre le maire et les acteurs suivants : adjoints au maire, conseillers municipaux, secrétaire général et receveur municipal.

NATURE DE LA RELATION	TYPE DE RELATION
Maire- Adjoints	En dépit de la répartition des tâches entre les membres de l'exécutif municipal, le 2 nd adjoint au maire fait des efforts pour la conduite de la commune malgré l'absence du 1 ^{er} adjoint
Maire- conseillers	Assez bonnes relations avec les conseillers municipaux quelques conseillers sont des personnes ressources pour le maire
Maire -secrétaire général	Très bonnes relations de travail
Maire- receveur municipal	Très bonnes relations de travail

Source : DIC Abong-Mbang /Analyse de l'étude

VII.2.3.2- Les partenaires externes

STRUCTURES	TYPE DE RELATION
Chefferies traditionnelles	Le maire invite régulièrement les chefs traditionnels aux conseils municipaux ou autres rencontres engageant l'avenir du développement de la commune d'Abong Mbang
GIC associations	Un recensement des GIC et association a déjà été fait Le maire a suivi la mise en place des comités de développements villageois (CDV/CC)
MINATD MINDUH	La commune entretient de bons rapports avec l'administration, ce qui permet à la commune de bénéficier des financements divers dans le cadre de la décentralisation, du BIP et des partenariats
Tutelle	Très bonnes relations avec la tutelle : relations de travail notamment l'approbation des budgets et des comptes administratifs
CVUC	Assez bonnes relations
FEICOM	Bonnes relations avec le FEICOM qui finance certains microprojets de la commune
SDE	Sollicitation des interventions des sectoriels pour certaines expertises techniques
Coopération décentralisée	CTFC, GIZ, PLAN, World Wild Fund
Société civile	ADÉLG.DÉPART., CADÉLG.DÉPART.AP, Arc-en-ciel, ASDELAM

Source : DIC Abong-Mbang /Analyse de l'étude

Tableau 60 : Organisation des commissions techniques

	Fonctions	Fonctionnement				Moyens
		Nombre Réunions	Thèmes discutés	Activités réalisées	Activités en cours	
Commissions des grands travaux	Assister le maire dans l'exécution et le suivi des travaux	Siège seulement lors du conseil municipal 2 réunions / an	Thèmes relatifs au conseil municipal qui va siéger	Présentation du rapport de commission au conseil	RAS	Frais de transport de membres payés (voir le maire)
Commissions des finances	Assister le maire dans la préparation du budget et la présentation des comptes administratifs	Siège seulement lors du conseil municipal 2 réunions / an	Thème relatifs au conseil municipal qui va siéger	Présentation du rapport de commission au conseil	RAS	Frais de transport de membres payés (voir le maire)
Commissions des affaires sociales et culturelles		Siège seulement lors du conseil municipal 2 réunions / an	Thème relatifs au conseil municipal qui va siéger	Présentation du rapport de commission au conseil	RAS	Frais de transport de membres payés (voir le maire)

Source : DICAbong-Mbang /Analyse de l'étude

VII.2.3.3- Partenariat local et gouvernance

A Abong-Mbang, l'implication de la société civile est encore insuffisante et peu ressentie. Le mode de gestion de certains équipements marchands mérite d'être revue. Le niveau de recours aux PME locales pour la réalisation des services et travaux est encore faible et mérite d'être renforcé. Cependant, et malgré les nombreux appuis institutionnels apportés à la commune par les partenaires au développement, le niveau de satisfaction de certains services urbains de base reste bas.

On voit ainsi que dans l'ensemble, le recours au partenariat devra être généralisé pour que ses effets soient perceptibles. La bonne gouvernance urbaine est encore à encourager comme dans tous les quartiers de la ville et voire tout l'arrondissement d'Abong-Mbang.

VII.2.4- Les forces et les faiblesses de l'institution communale.

Tableau 61 : Les forces et les faiblesses de l'institution communale

NIVEAU	FORCES	FAIBLESSES
Executif Communal	<p>L'expérience du maire : cadre retraité de l'administration des forêts</p> <p>La disponibilité du maire (résident) et sa capacité de travail ;</p> <p>L'engagement du maire décidé à faire d'Abong- Mbang une commune de référence</p> <p>La répartition des tâches entre les membres de l'exécutif malgré l'indisponibilité du 1^{er} adjoint ;</p> <p>Le maire est toujours présent aux diverses rencontres /réunions organisées au profil des maires du Cameroun</p> <p>Des efforts sont faits pour améliorer la gouvernance de la commune</p>	<p>L'indisponibilité du 1^{er} Adjoint le maire travaille avec risque de surmenage</p>
Conseil Municipal	<p>Il est représentatif de la diversité ethnique et socioprofessionnelle de la commune y compris le genre</p> <p>Niveau de la formation de base élevé pour certains conseillers ;</p> <p>Disponibilité des personnes ressources</p>	<p>Tous les conseillers ne sont pas engagés et ne sensibilisent pas suffisamment les populations de leur zone notamment pour le paiement de l'impôt libérateur</p> <p>Non maîtrise de la gestion communale par beaucoup de conseillers</p>
Gestion Administratif dt Management Des Ressources Humaines	<p>La commune dispose d'un organigramme qui structure et organise les services</p> <p>Une partie du personnel en service sont diplômés du CEFAM de Buea</p> <p>L'expérience avérée du secrétaire général et du receveur municipal</p> <p>La fraîcheur et la sagacité des 2 jeunes cadres récemment recrutés par le PNDP et mis a la disposition de la communauté</p>	<p>Niveau de formation de la majorité du personnel très bas</p> <p>Certains ont été recrutés comme simples manœuvres</p> <p>Pas de profil de carrière</p> <p>Incompétence de certains personnels due à leur niveau de formation relativement bas</p> <p>Personnel inefficace en partie</p> <p>Manque d'efficacité dans l'ensemble</p> <p>Non maîtrise de l'outil informatique par quelque personnel</p> <p>Personnel à 95% temporaire</p> <p>Pas d'affiliation à la CNPS pour bon nombre de personnes</p>
Gestion Financiere	<p>Le budget est voté à temps et les comptes administratifs valides</p> <p>L'expérience du receveur municipal formé par le CEFAM</p> <p>L'utilisation de l'outil informatique</p>	<p>Insuffisance du personnel de la recette municipale et du service financier de la commune</p> <p>Retard dans la confection des comptes de gestion</p> <p>Incompétence du personnel chargé du recouvrement</p> <p>Le fichier des contribuables n'est pas totalement actualisé</p> <p>Faibles contribution des recettes fiscales dans le financement</p> <p>Dépendance financière de la commune par</p>

NIVEAU	FORCES	FAIBLESSES
		rapport aux CAC et des recettes fiscales
Gestion du Patrimoine	Fichier des biens de la commune relativement bien tenu Patrimoine immobilier assez important, bien que rien ne soit dit sur la possibilité de construire un nouvel hôtel de ville	Non pratique de l'amortissement pouvant permettre l'évaluation instantanée des biens Manque de service technique pour le suivi du patrimoine Aucune initiative d'appropriation des terres n'est prise
Gestion des Relations	Le maire met un accent sur le développement des partenariats avec les structures pouvant accompagner la commune et les populations dans leur développement ; Le Maire a un contact facile ; Le Maire a de bonnes relations avec ses divers partenaires	Le 1 ^{er} Adjoint au maire indisponible Plan de communication pas très développé Faible sensibilisation des populations pour le paiement de l'impôt libératoires Coopération décentralisée embryonnaire Sollicitation insuffisante des sectoriels

VII.2.5- Opportunités et contraintes de l'institution communale

VII.2.5.1- Les opportunités

La commune d'Abong-Mbang regorge d'importantes ressources parmi lesquelles :

- Une importante population estimée à environ 30381 habitants ;
- Une élite nombreuse et disponible ;
- Une population fortement jeune à près de 60% ;
- La présence de plusieurs organisations de la société civile très active dans le territoire de la commune telles que World Wild Fund, Plan Cameroun, Arc en ciel, ASSEJA et ALES auxquelles s'ajoutent de nombreuses associations socio-culturelles et Gic ;
- Un sol fertile riche en humus et propice à l'agriculture ;
- Un potentiel agricole très élevé avec le cacao, le café et le palmier à huile comme cultures de rentes associées à la banane plantain, au manioc, à l'arachide et au maïs comme cultures vivrières.
- Un important réservoir de produits forestiers non ligneux encore sous exploité
- Une grande forêt disponible aux environs des villages de Madouma, de Kwoamb d'Ankouamb et de Ntimbé II ;
- De vastes terres encore disponibles pour l'agriculture ;
- Une faune nombreuse et diversifiée à laquelle s'ajoutent des produits de pêche ;
- Une hydrographie abondante (fleuves, rivières, lacs et marécages) favorise l'activité piscicole ainsi que la création de nombreuses carrières de sable ;
- Une importante activité commerciale de proximité concentrée dans la ville d'Abong-Mbang ;
- La présence de la route nationale N°10 qui facilite le déplacement des personnes et l'écoulement des biens vers les grands centres de consommation ;

- L'existence bien que partiel du réseau conventionnel AES /SONEL dans neuf (09) des trente quatre (34) villages que compte le commune ;
Une couverture bien que partielle des réseaux de la téléphonie mobile des operateurs (Orange, MTN, Camtel);
- Une culture riche et diversifiée avec la présence des peuples pygmées (Baka)
- Un radio communale : « Metoung FM »
- Un secrétaire général performant et dynamique ;
- Un conseil municipal diversifié et composé d'une élite bien formée en son sein.

VII.2.5.2- Les contraintes

Les contraintes au développement de la ville sont de plusieurs ordres :

- L'Hôtel de ville est vieillissant (le personnel travaille dans des conditions difficiles) ;
- L'enclavement partiel ne permet pas une bonne information de l'exécutif municipal qui ne peut de ce fait améliorer de manière significative son efficacité ;
- L'indisponibilité prolongée du 1^{er} Adjoint au maire ;
- L'incivisme fiscal des populations lié probablement à un déficit de communication avec les conseillers municipaux et l'exécutif municipal ;
- L'individualisme des populations ;
- Les conflits et luttes de leadership entre l'élite intérieure et extérieures ;
- Faible niveau des ressources financières ;
- L'insuffisance du réseau électrique AES SONEL (tous les villages ne sont pas connectés) ;
- De nombreux et longs délestages (courant électrique non permanent et de mauvaise qualité) ;
- L'enclavement partiel de la commune (routes impraticables).

VII.3- LES AXES DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNE ET PISTES D' ACTIONS PRIORITAIRES

Tableau 62 : Les axes de renforcement de la commune et pistes d'actions prioritaires

N°	AXES	Personnes concernées	Problèmes identifiés	Thèmes de renforcement des capacités
1	Gestion des ressources humaines	Conseillers municipaux	Inefficacité des conseillers municipaux dans la sensibilisation et l'encadrement des populations	Rôle des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation (sensibilisation des populations et des contribuables restitution des travaux du conseil aux populations)
		Exécutif communal	Inefficacité de l'exécutif communal due à l'indisponibilité quasi permanente du 1 ^{er} adjoint au maire	Notions de la dynamique des groupes Les enjeux de la décentralisation Rôle de chaque membre de l'exécutif : nécessite d'une collaboration sincère et efficace Gestion du personnel

N°	AXES	Personnes concernées	Problèmes identifiés	Thèmes de renforcement des capacités
		Membres des diverses commissions	Commissions communales peu efficaces	Rôle et missions des diverses commissions Décentralisation et responsabilisation des acteurs locaux
		Personnel des divers services	Personnel peu performant	Décentralisation et responsabilisation des acteurs locaux Notion de poste de travail Gestion du personnel axée sur les résultats Notions d'hygiène et de salubrité publique Maîtrise de l'utilisation de l'outil informatique
2	Gestion financières	Exécutif municipal Secrétaire général Receveur municipal Personnel du service financier	Manque d'efficacité dans le recouvrement des recettes propres de la commune Manque d'imagination dans l'identification de la nouvelle source de recettes	Coaching de la commune Actualisation et mise à jour du fichier des contribuables Recouvrement et sécurisation des recettes Identification de nouvelles sources de recettes Rôle du contrôle interne
3	Gestion du patrimoine	Exécutif municipal Secrétaire général Receveur municipal Personnel chargé de la gestion du patrimoine	Gestion peu efficace du patrimoine	Actualisation du fichier des biens patrimoniaux Notion d'amortissement Comment augmenter le patrimoine (entretien et acquisitions nouvelles)
4	Gestion des relations	Exécutif municipal Conseillers municipaux	Sensibilisation insuffisante du personnel des populations et des contribuables	Elaboration d'un plan media pour une communication plus efficace entre l'exécutif municipal le personnel la population et les contribuables Comment organiser les réunions

VII.4- INVENTAIRE ET PRESENTATION DES PROGRAMMES EN COURS OU PREVUS POUVANT INFLUENCER LE DEVENIR DE LA LOCALITE

VII.4.1- Programme de l'Etat

PROJET 2010

Pour l'année 2010, le gouvernement a prévu environ 42 projets dans l'arrondissement d'Abong-Mbang pour un coût total de cinq cent soixante-dix millions cinq cent cinquante mille francs Cfa(570 550 000 Fcfa).

Tableau 63 : Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'abong mbang

	PROJETS EXERCICE 2010	Localité	Montant
	Chapitre 07 administration territoriale et décentralisation		
1		Abong - Mbang	11200
2	Adm S/M préfet d'Abong-Mbang:construction des bureaux	Abong - Mbang	80000
	Chapitre 08 Justice		
3	Prison d'Abong-Mbang:forage avec pompe manuelle	Abong - Mbang	9500
4	DÉLG.DÉPART.EB Haut-Nyong:Equipement en mobilier de bureau (meuble, amoires, chaises, bureaux...)	Abong - Mbang	1000
	Chapitre 15 Education de base		
5	ENIEG DJOWA Abong-Mbang : équipement en tables bancs	Abong - Mbang	1200
6	EP ANGUENGUE: CONSTRUCTION DES SALLES DE CLASSE	Abong - Mbang	16000
7	MAZABE:construction salles de classe	Abong - Mbang	16000
8	MADOUMA:Equipement des tables bancs	Madouma	900
9	EP ANGUENGUE: equipement en bureau de maître	Abong - Mbang	250
10	EP MAZEBE: EQUIPEMENT EN TABLES BANCS	Abong - Mbang	1800
11	EP ANGUENGUE:EQUIPEMENT DES TABLES BANCS	Abong - Mbang	1800
12	ENIEG DJOW Abong-Mbang : Ppte rehabilitation 06 salles de classe	Abong - Mbang	22600
13	EP MADOUMA: Ppte forage equipe	Madouma	8500
14	EM MANDOUMA: Ppte construction blocs maternelle	Madouma	25000
	Chapitre 20 Finances		
15	Cdf Haut-Nyong:acquisition du matériel informatique	Abong - Mbang	4500
16	Cdf Haut-Nyong: réhabilitation	Abong - Mbang	8000
	Chapitre 22 : Economie planification et aménagement du territoire		
17	MINEPAT HAUT-NYONG: appui au comite de suivi du BIP	Abong - Mbang	6000
18	Construction de la maison communautaire d'Abong- Mbang	Abong - Mbang	30000
19	MINEPAT HAUT -NYONG: construction	Abong - Mbang	55000
	Chapitre 25 Enseignements secondaires		
20	CETIC DE NDELELE: équipement en table bancs	Abong - Mbang	1800
21	LTA bong-Mbang: équipement de l'atelier G2 sebu	Abong - Mbang	4900
22	DÉLG.DÉPART.ES du Haut-Nyong:Equipement en materiel de bureau	Abong - Mbang	4000
23	Acquisition d'un micro ordinateur complet pentium 4 ecran plat +onduleur+imprimenteHP laser jet 2015	Abong - Mbang	2000
24	Lycee technique de messamena : rehabilitation salle classe	Abong - Mbang	18000
25	Ces de Mvanda (Ppte): Equipement en 60 tables bancs +02chaises +02 tables pour enseignant	Abong - Mbang	2000
26	DÉLG.DÉPART.ES du Haut-Nyong: réhabilitation	Abong - Mbang	4000
27	LT Abong-Mbang: Construction d'une salle informatique	Abong - Mbang	30000
	Chapitre 26 jeunesse		
28	DÉLG.DÉPART.JEUN Haut-Nyong:acquisition d'un materiel audio visuel	Abong - Mbang	4000
	Chapitre 30 Agriculture et développement Rural		
29	GIC oxygene d'Abong-Mbang	Abong - Mbang	1000
30	GIC DEFILEAbong-Mbang	Abong - Mbang	1000
31	GIC AFIC d'ABONG-MBANG	Abong - Mbang	1000

	PROJETS EXERCICE 2010	Localité	Montant
32	GIC BOABEN MBOUEUH	Abong - Mbang	1500
33	GIC ADAM	Abong - Mbang	1500
34	GIC BBKN de Messanmena	Abong - Mbang	1000
35	GIC JEAPAM	Abong - Mbang	1000
36	Abong- Mbang : rehabilitation du puit Care	Abong - Mbang	2500
	Chapitre 33: Faune ET forêt		
37	Base de vie du parc national de NKI:maîtrise d'œuvre poursuite construction	Abong - Mbang	10000
38	Base de vie du parc national de NKI:poursuite construction	Abong - Mbang	100000
	Chapitre 40 Santé publique		
39	HD d'Abong-Mbang:réhabilitation du Lam	Abong - Mbang	25000
40	Ssd d'Abong-Mbang: construction	Abong - Mbang	50000
	Chapitre 42: affaire sociale		
41	Commune d'Abong-Mbang: acquisition des appareillages pour handicapés	Abong - Mbang	600
	Chapitre 46 Transports		
42	Acquisition des matériels informatiques à la délégation départementale	Abong - Mbang	4500
	Total		570550

Source : MINEPAT/Journal des projets 2010

PROJETS 2012

Pour l'année 2012, le gouvernement a prévu environ 22 projets dans l'arrondissement d'Abong Mbang pour un coût total de cinq milliard cent trois millions cinquante trois francs (5 103 053 000 Fcfa).

Tableau 64 : Journal des projets 2012 dans l'arrondissement d'Abong-Mbang

	Opérations par chapitre	Localité	Cout en milliers de FCFA
N°	CHAPITRE 8 : JUSTICE		
1	Palais de justice d'Abong Mbang: Procédure d'immatriculation	Abong - Mbang	2 723
2	Prison deAbong-Mbang: Achats moulins a céréales	Abong - Mbang	1 500
	CHAPITRE 15: EDUCATION DE BASE		
3	ENIEG d'Abong Mbang : équipement des services extérieurs en Matériel	Abong - Mbang	2 000
4	D'Abong-Mbang EP NTIMBE construction de 2 salles de classe	Abong - Mbang	16 000
5	D'Abong-Mbang EP NTIMBE 2 Equipement de bureau en maitre	Abong - Mbang	250
6	D'Abong-Mbang EP MADOUMA fabrication des tables bancs dans les écoles(60)	Abong - Mbang	1 800
	CHAPITRE 21: COMMERCE		
7	DÉLG.DÉPART. HAUT NYONG: Appui aux comités locaux de suivi du BIP	Abong - Mbang	6 000
	CHAPITRE 25: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
8	CES D'ABONGDOUM: construction de 2 salles de classe	D'abong- Doum	18 000
9	CES D'ABONGDOUM: Equipement de la salle de classe en table	Abong- Doum	1 200

	Opérations par chapitre	Localité	Cout en milliers de FCFA
	bancs		
	CHAPITRE 30 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL		
10	Equipement délégation départementale du Haut Nyong	Abong - Mbang	4 400
11	GIC des producteurs Agropastoraux émergence de Ntoug (GIC EMERGENCE DE NTOUNG)	Abong - Mbang	1 000
12	GIC la Cacaoyère Bananeraie d'Oboul (GIC CABANA OB)	Abong - Mbang	1 000
13	Construction du poste agricole de Ntoug	ABONG - MBANG Village	15 000
	CHAPITRE 32: EAU ET ENERGIE		
14	DÉLG.DÉPART. HAUT NYONG: Aménagement	Abong - Mbang	3 000
15	DÉLG.DÉPART. Haut Nyong: Mobilier de bureau	Abong - Mbang	3 000
16	DÉLG.DÉPART. Haut Nyong: acquisition d'un ordinateur complet et d'un producteur de 1000 Va	Abong - Mbang	2 000
	CHAPITRE 35 : EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
17	DÉLG.DÉPART.EFOP Haut Nyong à Abong-Mbang	Abong - Mbang	4 500
	CHAPITRE 36: TRAVAUX PUBLICS		
18	Délégation départementale du Haut Nyong Réhabilitation gestion des barrières de pluies	Abong - Mbang	10 000
19	Bitumage de la route Ayos Abong-Mbang (RN10) Lot 2	Abong - Mbang	5 000 000
20	Abong Mbang : petits équipements pour les travaux HIMO	Abong - Mbang	2 220
	CHAPITRE 30: PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT		
21	Réhabilitation de la DÉLG.DÉPART. du Haut Nyong	Abong - Mbang	4 960
	CHAPITRE 41 : TRAVAIL ET SECURITE SOCIAL		
22	DÉLG.DÉPART.TSS haut Nyong : acquisition de matériel informatique	Abong - Mbang	2 500
	Total		5 103 053

Source : MINEPAT/Journal des projets 2012

VII.4.2- Les Programme des partenaires au développement

Projet CDE

Le réseau d'eau potable est vétuste et dépassé, aussi son renouvellement est-il envisagé par la CDE. Un château d'une capacité de 3000 à 5000 m³ serait nécessaire pour couvrir les besoins en eau actuels de la ville.

VIII- ETAT ACTUEL DU DROIT FONCIER

Le foncier apparaît comme un élément capital dans le dispositif de contrôle et de maîtrise de la croissance urbaine. Qui maîtrise le marché foncier, maîtrise à coup sûr le développement urbain. Il est donc indispensable de bien connaître les contours du droit foncier et les mécanismes de son application effective.

VIII.1- RAPPEL DU DROIT FONCIER COUTUMIER

Ici comme partout ailleurs au Cameroun, la terre est un héritage des ancêtres successifs. En tant que telle, elle constitue un bien communautaire et sacré. Dans chaque famille, elle se transmet de père en fils et appartient à tous. Elle ne saurait être aliénée sous quelque prétexte que ce soit.

Avec la colonisation et l'urbanisation, ce système connaît de profonde mutation qui font que la terre autrefois support de l'identité du groupe n'est perçue que comme simple support des constructions, un bien cessible, vendable... Ceci a introduit en milieu rural comme en milieu urbain des rapports fonciers plus complexes et plus tendus, à la fois au sein du clan et entre les clans ou entre la puissance publique et les détenteurs du droit coutumier.

VIII.2- ETAT ACTUEL DU FONCIER ET MAPPE FONCIERE

VIII.2.1- Etat du droit

Dans le domaine de la gestion foncière et de l'aménagement de l'espace d'intérêt général, le législateur camerounais a mis en place un certain nombre de dispositifs dont :

- L'Ordonnances de 1974 portant régime foncier et domanial, et précisant les procédures d'expropriation ou de transfert du domaine national au domaine privé de l'Etat,
- Le décret de 1976 précisant les conditions d'obtention du titre foncier et les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat,
- Le décret de 1979 portant sur les transactions privées et les règles relatives à la création des lotissements. Le lotissement est le seul mode par lequel la ville peut croître légalement. Le législateur a distingué 3 types de lotissement suivant le promoteur : le lotissement domanial (Etat), le lotissement communal (la municipalité), le lotissement privé (les particuliers).

Toutes les transactions foncières ne devraient se faire qu'à partir d'un lotissement approuvé. Le lotissement est la division d'une propriété foncière en plus de 4 lots. Aussi, pour être constructible une parcelle doit être accessible à la voiture, (servitude de passage)...

Force est de reconnaître la difficulté d'appliquer dans la réalité tous ces dispositifs. Leur mise en œuvre rencontre un certain nombre d'obstacles à savoir :

- Longueur et lenteur des procédures d'immatriculation ont achevé de décourager les propriétaires coutumiers du sol en milieu urbain qui ont continué de disposer à leur guise de leurs terrains suivant les règles de droit coutumier. Très peu de morcellements sont alors issus d'une opération de lotissement. On comprend alors la prolifération des occupations spontanées et anarchiques des terrains. La procédure de contrôle a priori des constructions que constitue le permis de construire manque d'efficacité et d'envergure. On assiste à un excès de laxisme et de dérogation en matière de lutte contre l'urbanisation sauvage ou spontanée.
- Difficulté d'exproprier pour cause d'utilité publique, ou d'incorporation du domaine national au domaine privé de l'Etat, dans la mesure où l'Etat déclare ne plus avoir assez de moyens financiers pour indemniser, ou dans la mesure où son autorité est dans certains cas contestée...

Il faut donc aujourd'hui, aux gestionnaires de la ville, un grand courage et une forte détermination pour mettre en application les dispositifs réglementaires et juridiques en matière foncière.

L'Etat doit intervenir en faveur de la Commune, permettre que celles-ci soient capables d'intervenir efficacement dans le marché foncier local.

VIII.2.2- Situation dans la ville d'Abong-Mbang

La zone d'étude du POS de la ville d'Abong-Mbang couvre une superficie d'environ 6640 ha, comprenant une zone périurbaine composée de 09 villages et une zone urbaine constituée de 10 quartiers.

Conformément aux termes de référence, le périmètre d'études a été étendu sur la nationale N° 10 Yaoundé- Abong-Mbang – Bertoua.

Dans la ville d'Abong-Mbang, la situation foncière est caractérisée par la superposition du système foncier moderne au système foncier traditionnel encore fortement pratiqué. En effet, depuis l'ordonnance de 1974, on distingue en gros trois types de terrains qui sont : domaine privé, domaine public et domaine national. Il convient de préciser que le domaine national comporte deux catégories de terrains : (i) les terres exploitées ou celles où l'emprise de l'homme est visible et tangible, (ii) les terres libres de toute occupation.

Dans le périmètre d'étude du POS de la ville d'Abong-Mbang, les trois grands types de terrains sont représentés, mais dans le domaine national on rencontre une majorité des terres exploitées ou occupées avant 1976, donc du domaine national de première catégorie. Il nous a été difficile d'accéder aux données foncières. L'absence de ces données est un grand handicap pour maîtriser la spéculation foncière et le développement spatial, mais aussi pour établir une carte foncière exhaustive...

VIII.2.3- Les terrains du domaine coutumier (domaine national de première catégorie)

Ces terrains concernent la plus grande partie des terres constructibles dans la ville et dans toutes les directions : les champs de cultures ou les jachères ; certaines familles revendiquent des droits sur des terres non exploitées mais qui leur sont léguées par les ancêtres, même si celles-ci, d'après la loi de 1974, font partie du domaine national de seconde catégorie.

VIII.2.4- Les terrains du domaine national (les terres libres de toute occupation)

Ce sont des terrains non exploitées et ne faisant pas l'objet d'une possession coutumière. Mais cette définition ne tient pas compte de la réalité sur le terrain, ou n'est pas acceptée par la population. D'où la difficulté à faire admettre l'esprit et la lettre de la loi foncière de 1974. Dans l'esprit de la loi domaniale de 1974, une proportion écrasante des terres surtout dans les zones d'extension, appartiendrait au domaine national de seconde catégorie. Et ainsi, la gestion urbaine devrait se faire avec plus de facilité étant donnée l'opportunité offerte ainsi à l'autorité publique de constituer des réserves foncières à partir de ce domaine.

VIII.2.5- Domaine public et privé de l'Etat

Celui-ci est encore insignifiant dans la ville si l'on excepte les emprises des cours d'eau et des routes et autres réseaux. Les pouvoirs publics devraient entreprendre de véritables négociations avec les ayants-droit coutumiers afin d'impliquer ces derniers dans le processus de développement urbain en cours. Lors de ces négociations indispensables, l'on devra faire une grande attention au mode de gestion coutumière des terres. On devra toujours avoir présent à l'esprit que ce n'est pas parce que un terrain n'est pas immatriculé ni exploité qu'il n'appartient à personne. On aura à gérer cette superposition des droits afin de faire aboutir les négociations foncières indispensables.

VIII.2.6- Les terrains du domaine privé

Il s'agit ici des terres immatriculées appartenant à des particuliers. Cette catégorie est relativement bien représentée dans le périmètre urbain. En ce qui concerne le domaine privé, les titres fonciers sont bien enregistrés sur un cahier mais non repérés sur une carte. En définitive, la mappe foncière à Abong-Mbang fait apparaître un grand déséquilibre au profit du domaine privé et des possessions coutumières. Les terrains titrés couvrent une superficie d'environ 5280 ha, soit environ 63% de la superficie totale. La plupart de ces terrains sont lotis, soit 4284 ha. Les terrains titrés non lotis représentent environ 1071 ha. La situation foncière, au sens moderne et juridique de la ville se présente telle que indiquée dans les tableaux ci-après.

Tableau 65 : Les grandes propriétés privées des particuliers à Abong - Mbang

N° de Titre Foncier	Lieu de situation	Superficie en m2	Observations
TF 68 Titre mère	Plateau administratif	222ha 64a 03 ca	Domaine privé de l'Etat
TF 18	Plateau administratif	3ha 21a 82 ca	Domaine privé de la mission catholique
TF 107	Plateau administratif	3ha 19a 11 ca	Appartient à EFFOUDOU par morcellement du T.F 68
TF 60	Plateau administratif	5ha 99a 08 ca	Appartient à MABOMA par morcellement du T.F 68
TF 31	Plateau administratif	6ha 53a 0824 ca	Appartient à MABAYA par morcellement du T.F 68
TF 105	ANKWAMP	184 ha 80 a.	Domaine privé C.F.SO par morcellement du T.F 68
TF 105	Quartier Plateau	81 ha,74 a	Domaine privé C.F.SO par morcellement du T.F 68

Source : Conservation foncière départemental du Haut-Nyong.

Il convient de signaler que les titres fonciers pris en compte dans ce tableau sont ceux de superficies supérieures ou égales à 5000 m²

De ces observations et analyses, il ressort des problèmes majeurs dans la situation foncière qu'il conviendrait de proposer des actions concrètes notamment en matière de constitution des réserves foncières de l'Etat et de la Commune.

VIII.2.7- Les Problèmes Fonciers dans le périmètre du POS de la Commune d'Abong-Mbang

- Inadaptation des textes régissant le Foncier.
- Conflit de procédure entre les traditionalistes et la législation Foncière.
- Tracasseries administratives et corruption.
- Non-respect de la réglementation foncière.
- Mauvaise connaissance des limites et de la situation des propriétés tant pour l'Etat, communes sociétés para publiques que les personnes privées.
- Fréquentes disputes foncières entre les familles, les clans, les individus.
- Défaut de programmation et de planification du marché foncier.
- Répartition spatiale quelconque des titres fonciers.
- Mauvaise tenue des archives et des documents cadastraux.
- Manque de réserve foncière pour l'Etat et les Communes.
- Incohérence entre les projets et les réalisations.
- Difficulté de collecte de la taxe foncière.
- Obligation de restructuration et remembrement assez coûteuse.

VIII.2.8- Marché foncier et accès aux logements

En matière de production foncière à proprement parler, on relève une absence significative de la municipalité par rapport aux autres acteurs. Les interventions publiques ne concernent que l'Etat à travers les lotissements domaniaux parfois réalisés à l'insu de la municipalité. Seulement, ce mode de production de l'espace urbain n'a pas permis de contrôler la croissance urbaine ou l'urbanisation anarchique. La commune quant à elle n'a initié que très peu de lotissements communaux (celui du quartier Bisséké). Les tableaux qui suivent donnent une petite idée sur l'état des lotissements ou sur la production dans la ville.

Autrement dit, la municipalité est quasi absente du marché foncier. Celui-ci reste dominé par les acteurs privés, coutumiers et quelque peu étatiques. Ce qui explique la prolifération de l'habitat spontané et anarchique. Ici, le marché foncier est très flou parce qu'il est dominé par les acteurs non communaux. La maîtrise du marché foncier doit s'appuyer sur une parfaite connaissance des filières d'accès au sol, du comportement de la demande et de l'offre et du coût d'accès.

Actuellement, il manque de dispositif pour suivre l'action des acteurs privés. On constate seulement mais tardivement, que la plupart des terrains vagues çà et là dans la ville et le long des axes routiers principaux appartiennent à des individus. Le long des axes lourds, des constructions poussent comme des champignons, spontanément, souvent au grand mépris du domaine public routier et des règles élémentaires d'urbanisme.

Pour éviter que la ville ne devienne un « capharnaüm » géant, les autorités doivent d'ores et déjà identifier tous les ayants-droit coutumiers pour entreprendre avec eux une négociation qui devra aboutir à leur implication effective dans la production foncière locale. La maîtrise foncière, surtout à la périphérie, passe d'abord par l'épuration de cette situation coutumière. La décision à prendre est d'ordre politique et non technique.

Si dans les autres domaines de la gestion urbaine l'action de la Commune est sensible, l'on doit cependant reconnaître qu'elle est quasi nulle en matière d'habitat et d'urbanisme (absence de réserves foncières, faible recours aux lotissements communaux comme stratégie de contrôle de la croissance urbaine et du marché foncier local...).

Pour ce qui concerne plus particulièrement les filières d'accès au sol, les procédures et les coûts sont fonction du statut juridique des terrains :

- ❖ **Cas du domaine national de 1^{er} degré** : dans ce cas, la demande d'acquisition est adressée au sous-préfet qui, après commission consultative, transmet avec avis au service en charge des domaines le dossier pour immatriculation de la parcelle.
- ❖ **Cas du domaine national de 2^{ème} degré** : dans ce cas la demande d'acquisition est adressée au sous-préfet qui après commission consultative transmet avec avis ministre en charge des domaines le dossier pour attribution en concession de la parcelle.
- ❖ **Cas du domaine privé communal** : dans ce cas, la demande d'acquisition est adressée au maire qui l'attribue par arrêté municipal.

- ❖ **Cas du domaine privé de l'Etat** : dans ce cas, l'acquisition se fait soit de gré à gré, soit à la vente aux enchères : dans l'un ou l'autre cas, le préfet transmet avec avis favorable au ministre en charge des domaines le dossier pour acquisition de la parcelle.
- ❖ **Cas du domaine privé particulier** : dans ce cas, l'acquisition se fait devant le notaire qui instruit une demande de morcellement.

Pour ce qui est du coût d'accès, le tableau ci-dessous donne, au mètre carré, le coût d'accès à la propriété foncière dans la ville d'Abong-Mbang.

Tableau 66 : Coût d'accès à la propriété foncière dans la ville d'Abong-Mbang

Statut juridique Des terrains	Mode d'acquisition	Coût en fcfa au m ²	Ratio de demande	Observations
Domaine National de 1 ^{er} degré	Titre foncier	Gratuit		-
Domaine National de 2 ^{ème} degré	Concession	1 fcfa		-
Domaine Privé de l'Etat	Gré à gré	500 fcfa	19%	En cours de revalorisation
	Adjudication	Variable >1000 fcfa	3%	En fonction de la localisation de la parcelle
Domaine Privé des Personnes morales de Droit Public (Commune)	Arrêté municipal		15%	En cours de revalorisation
Domaine Privé des Particuliers	Acte notarié	2500-5000	20%	Variable en fonction de la localisation ou du niveau de viabilisation

VIII.2.9- Modes de production des logements

Ici, la question du logement se pose en termes de qualité et de quantité, en terme aussi de statut d'occupation, en terme enfin de coût d'accès ou de mode de construction.

Pour ce qui concerne la qualité, elle est très médiocre. Les matériaux de construction sont mal mis en œuvre. Le niveau de confort domestique est faible, ainsi que la taille des logements, avec une moyenne de 04 pièces seulement. Ici, dominant les logements de 03, 04, 05 chambres, à cause de la prédominance des ménages propriétaires. Ceci explique aussi le développement des logements locatifs et des foyers dans la ville. On reviendra plus en détail sur le logement et le confort domestique au chapitre concernant les caractéristiques des ménages, ou quand nous analyserons les résultats des enquêtes ménages.

Ici les modes de production des logements sont variés, avec cependant la prépondérance de l'auto construction sur le mode de construction formel et le tâcheronnat....

Le mode formel de production est rare ou insignifiant dans la ville avec une proportion de 2 % des productions. Ce mode suppose un plan établi par architecte, une entreprise de B.T.P, une somme importante d'argent, un cahier des charges et un personnel qualifié. Ce mode ne semble pas adapté au pouvoir d'achat des ménages pauvres. Or à Abong-Mbang le niveau de revenu moyen est très bas.

Le tâcheronnat se rencontre, mais il est très faiblement répandu et concerne moins de 12% de l'activité de construction dans la ville. Dans ce mode, le promoteur est en même temps propriétaire. Il confie des tâches précises à des tâcherons qu'il recrute et renvoie à son gré. Le rythme des travaux est fonction des disponibilités financières. Il est possible de procéder par étapes successives. Ce mode est surtout utilisé par la classe moyenne (celle qui touche entre 100 000 et 200 000frs).

L'auto construction quant à elle est très répandue, parce qu'il répond et correspond aux capacités financières de la plupart des ménages enquêtés. Sa popularité est liée à sa souplesse, à son adaptabilité, et au coût faible de la mise en œuvre. Ce mode plonge ses racines dans l'utilisation avec une faible transformation des matériaux puisés dans l'environnement immédiat, en l'occurrence le carabote, la planche et le potopoto (boue de terre + armatures de bois). Par un savoir-faire ancestral et collectif, le chef de ménage entreprend lui-même la construction de son logement, avec l'aide d'une main-d'œuvre familiale, des amis ou d'une association souvent à base tribale. Le recours à un tâcheron n'intervient que pour certains travaux exigeant une certaine habileté. Ce mode de production touche près de 86% des logements à Abong-Mbang compte tenu des villages inclus dans le périmètre d'étude. La prédominance de ce mode explique aussi la médiocrité du parc de logement observée. Mais il permet de produire des logements évolutifs qui correspondent aux aspirations et capacités des ménages pauvres.

VIII.2.10-Coût de construction des logements et modes de financement

Les coûts de construction sont automatiquement liés au mode de production et au niveau de confort ou d'équipement. Ces coûts sont relativement bas, à cause surtout des matériaux comme le carabote, la terre-battue, les toles de récupérations, les nattes qui prédominent dans tous les quartiers. Les résultats des enquêtes effectuées en Octobre 2012 auprès des ménages de la ville révèlent que le coût moyen d'une maison de 04 chambres serait fonction des matériaux et des modes de production:

Tableau 67 : moyen d'une maison de 04 chambres à Abong-Mbang

Variantes	Matériaux			Coût moyen Prix du terrain non compris	Mode production
	Murs	Sol	Toiture		
I	Planche ou carabote	Terre battue	Tôle (2m)	600.000 à 800.000fcfa	Auto construction
II	Potopoto + ciment	Chappe ciment	Tôle (2m)	1 000.000 à 1.500.000fcfa	Auto construction
III	Parpaings ciment crépis	Chappe ciment	Tôle (3m)	4.500.000 à 6.000.000cfa	Tâcheronnat

Source : Enquête Le COMPETING-BET 2012

Les modes de financement sont variés, même si un mode est de loin dominant : le recours au financement par les moyens propres des ménages, avec une proportion de 80%. En 2^{ème} position on relève les cotisations avec 12%. L'aide de la famille existe aussi avec 6%, et les prêts bancaires ne représentent que près de 2%. C'est le recours massif aux financements propres qui explique en quelque sorte, le recours massif aux matériaux peu onéreux (potopoto, carabote, vieilles tôles). Le coût de logement est fonction des matériaux utilisés, du mode de production du logement et de sa localisation.

IX- EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SOCIAUX DE BASE

Nous analyserons tour à tour les équipements relatifs aux domaines suivants : l'administration, la santé, l'éducation, les équipements culturels, socio-éducatifs, culturels, les sports et loisirs, et enfin le tourisme.

IX.1- LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Tableau 68 : Equipements administratifs répertoriés

Désignation	Localisation	Observations
1- Préfecture Résidence du préfet	Centre administratif	Locaux reconstruites Très bon état
2- Hôtel de ville	Centre commercial	Locaux en bon état mais petit et mal situé : à délocaliser
5- Sous-préfecture	Centre administratif	Locaux très vétustes, à reconstruire
6 -Délégation Départementale du Haut-Nyong du MINHDU	Centre administratif	Locaux, vétuste, personnel insuffisant
7- Délégation Départementale du Haut-Nyong des TP	Centre commercial	Locaux en bon état, équipement médiocre
8- Délégation Départementale du Haut-Nyong du MINESEC	C. administratif	
9- Délégation Dép. du MINEDUB (Educ. de Base)	C. administratif	
10-D.D. de l'agric. Et du développement rural. (MINADER)	Centre administratif	
11-DÉLG.DÉPART.. Pêches et industries animales	Centre administratif	
12-DÉLG.DÉPART.. des Affaires sociales	Centre administratif	
13-DÉLG.DÉPART.. Travail et de la sécurité sociale	Centre administratif	
14-DÉLG.DÉPART.. Des Domaines et Affaires foncières	C. administratif	
15.DÉLG.DÉPART.. des sports et de l'Education physique	C. administratif	
16-DÉLG.DÉPART.. de la jeunesse	Centre administratif	
17. DÉLG.DÉPART. des finances	Centre administratif	
18. Tribunal	Centre administratif	
19. DÉLG.DÉPART. de l'eau et de l'énergie	Centre administratif	
20. DÉLG.DÉPART.. Des postes et Télécom	Centre administratif	
21. DÉLG.DÉPART.. des transports	Centre administratif	
23. Commissariats	Centre administratif	
24. Prison	C. administratif	Construit en 1930, vétuste. Nouvelle prison à construire
26. DÉLG.DÉPART. santé	C. administratif	
27. DÉLG.DÉPART. forêt et faune (MINFOF)	C. administratif	
28. DÉLG.DÉPART. de l'environnement	C. administratif	

Il ressort de ce tableau les observations suivantes :

A Abong-Mbang, on relève environ 28 structures relevant de l'Etat ; elles sont pour la plupart localisées dans le centre administratif principal (premier plateau administratif).

Les bâtiments sont pour la plupart des PA (propriété administrative) construites avant 1950 et se caractérisent par leur vétusté (le cas le plus flagrant étant celui de la DÉLG.DÉPART. MINH DU).

Certains bâtiments sont loués par des particuliers à l'Etat.

Certains services sont dispersés dans des locaux différents : c'est le cas des domaines, du cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF).

La plupart des services ont des problèmes d'équipement en matériel, d'exiguïté et d'insuffisance en personnel.

On doit relever l'existence de la disponibilité foncière dans le plateau administratif capable de permettre des agrandissements ou des reconstructions futures.

IX.2- LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Le tableau ci-après nous donne la situation sanitaire dans le district de santé

Tableau 69 : Inventaire des formations sanitaires

Nom de l'équipement sanitaire	Localisation	Type	Statut	Nbre de lits	Nbre de médecins	Nbre d'infirmiers	Etat des locaux
Hôpital de district de la ville d'Abong)Mbang		Hôpital de district	Public	50	09	15	Passable
Dispensaire catholique		Centre de santé intégré	Privé	-	02	05	Passable

Il ressort de ce tableau ce qui suit :

La Ville D'Abong- Mbang compte 11 formations sanitaires, tant du privé que du public pour un total de 69 lits pour le public et 47 lits pour le privé soit au total 116 lits pour toute la ville.

Elles sont inégalement réparties dans l'espace de la ville.

Répartition des formations sanitaires selon le type, le statut, le nombre de lits.

types	Nombre
Hôpital de district	01
Cabinet médical	02
Centre Médical d'arrondissement	01
Centre de santé intégré	04
Cliniques	03
Total	11

Le tableau ci-dessus montre que :

Sur une population urbaine estimée en 2012 Il n'y a qu'un hôpital de district pour 23 559 habitants, la norme étant de un hôpital pour 50000 habitants.

IX.3- LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La carte des équipements éducatifs localisent dans les établissements scolaires de la ville au niveau de l'enseignement maternel, primaire, secondaire général, technique, et des centres de formation.

IX.3.1-Enseignement maternel

Inventaire des écoles maternelles

quelques quartiers comme Haoussa n'en ont pas du tout, ce qui pose les problèmes d'éloignement pour les tous petits qui doivent parcourir de longues distances pour atteindre une école et surtout être accompagnés d'un parent. Ce qui occasionne ainsi des pertes de temps de travail pour ce dernier.

Tableau 70 : répartition des écoles maternelles à Abong-Mbang selon le type, (public ou privé) et le nombre d'écoles, de salles de classe, d'enseignants et d'élèves

Désignation	Nombres d'écoles	%
Ecoles Publiques	5	100
Total	5	100

Ce tableau révèle que dans la ville d'Abong-Mbang on compte 5 écoles publiques maternelles.

IX.3.2-Enseignement primaire

Inventaire des écoles primaires : On dénombre 7 écoles primaires dans la ville d'Abong-Mbang.

IX.3.3-Enseignement secondaire technique

Tableau 71 : Inventaire et répartition des établissements d'enseignement secondaire technique

Nom de l'établissement	Localisation	Statut
Lycée Technique	DJOW	Public
SAR / SM	C administratif	Public
Total	2	

Il ressort de ce tableau les observations suivantes :

Il n'y a que deux établissements d'enseignement secondaire technique dans la ville d'Abong-Mbang ; le lycée technique et la SAR /SM (Section artisanale rurale et Section Ménagère)

Tous sont des établissements publics, le privé n'est pas représenté, sans doute à cause des coûts élevés des investissements, mais aussi de la désaffection des parents pour cet ordre d'enseignement jusqu'à une date récente.

IX.3.4-Les centres de formations à Abong - Mbang

La ville compte 3 centres de formation, 1 public et 2 privés
L'ENIA (Ecole Nationale des Instituteurs Adjoints).

IX.4- LES ÉQUIPEMENTS CULTUELS

Tableau 72 : Répartition des équipements culturels à Abong-Mbang selon le type et le nombre

Type	Nombre	Localisation	Observations
Culte catholique	1		Très grande structure, avec église et collège
Culte protestant : EPC et PCC EEC Eglise baptiste Eglise adventiste	1 1		
Culte musulman	01	Quartier Haoussa	Une mosquée
Autres : -Pentecôtistes -Témoin de Jéhovah - -Animistes	2 1		-Vraie église de Dieu (Mboué) -Mission évangélique -Love Chapel Int (près de la mairie)-Eglise du Seigneur -Difficile à repérer
Cimetières	03	Mission catholique et dans les concessions familiales	Mal entretenus

Il ressort de ce tableau que plusieurs catégories de cultes sont représentées à Abong-Mbang :

- **Le culte catholique :**

La Mission catholique à Abong-Mbang comporte : une école primaire, un dispensaire, une cathédrale, un cimetière .C'est la plus grande église catholique de la ville

- **Le culte protestant :**

La Mission Adventiste du 7^{ème} jour comprend : une école primaire, un temple, un cimetière. Deux chapelles dépendent de cette Mission.

- **Le culte musulman**

Les musulmans ont une mosquée située dans le quartier Haoussa

- **Les églises pentecôtistes ou les nouvelles églises :**

On rencontre une multitude d'églises dites de réveil et les Témoins de Jéhovah pratiquent également leur culte dans différents quartiers de la ville : Vraie église de Dieu, Eglise du Seigneur Jésus, etc.

- **Le culte animiste :**

Les religions traditionnelles aussi ont leurs adeptes dans tous les quartiers, y compris les marabouts et les charlatans .Ils sont difficiles est être identifiés.

Les Cimetières :

Il existe deux cimetières dans la ville : le cimetière municipal et le cimetière de la Mission catholique qui sont mal entretenus, car ils sont envahis d'herbes.

Les tombes situées dans les concessions sont mieux entretenues.

- Les équipements socio-éducatifs et culturels

Tableau 73 : Les équipements socio-éducatifs et culturels

Désignation	Localisation
Les foyers sociaux	Centre commercial
Les foyers culturels	Centre commercial
Les centres de formations	Centre commercial
Les clubs privés	-Mission catholique -centre commercial -Centre ville
La maison de la femme	Centre ville

La ville compte un foyer social, des foyers culturels dans certains quartiers, un centre de formation des filles-mères.

IX.5- SPORTS ET LOISIRS

Pour ses manifestations sportives, la ville dispose d'un stade municipal, d'un terrain de football.

Tableau 74 : Les équipements de sport et loisirs

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
-Stade de foot	2	-Stade municipal et lycées	Club privé
-stade de volley	05	-Lycées	
-stade de hand	04	-Lycées	
-stade de basket	01	-Lycées	
-stade de tennis			

IX.5.1-Le tourisme

Les hôtels/Auberges : la carte des activités économiques de la ville d'Abong-Mbang permet de dénombrer neuf (9) hôtels/Auberges dans la dite municipalité.

IX.5.2-Les sites touristiques

La Ville ne dispose pas de véritables pôles d'attraction capables de stimuler son développement touristique ; pourtant le fleuve Nyong qui le traverse pourrait faire l'objet d'aménagement spécifique afin de servir de zone de villégiature et de promenade.

L'enquête révèle quelques potentialités touristiques, surtout en ce qui concerne l'éco-tourisme. Les éléments moteurs de ce tourisme écologique pourraient être :

- Le Nyong et ses affluents avec ses eaux calmes poissonneuses, ses îles giboyeuses, ses abords accessibles avec des possibilités de plaisance ou de baignade.
- Les réserves de faune sont dans le nord-est et dans le sud avec son lac. Ce lac offre un spectacle unique et des possibilités énormes de pêche touristique. A moins de 5 Km du centre de la ville, c'est une chance unique dans son genre.
- Le paysage général de la région, avec sa variété : alternance des dépressions avec des plateaux et des vastes clairières en jachère ou poussent des palmiers sauvages, forêts, bois, bosquets au détour d'un chemin, sont de nature à séduire les visiteurs.

IX.6- LES ÉQUIPEMENTS MARCHANDS

Tableau 75 : Les équipements marchands

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
Le marché central	01	Au centre commercial	Dans des locaux individuels. Assez achalandés, surtout en biens de consommation courants
Le marché de vivres	01	Entre le centre commercial et le quartier administratif	02 hangars vétustes, Vente à l'étal, Accès difficile, Les produits vivriers sont le poisson et la viande.
Abattoir	01	Au bord du pont sur le nyong.	Risque de pollution de la rivière en cas de remontée des eaux de le Nyong et ses affluents en période de crue
Le marché de	01	A	Quelques boutiques et étalages, Marché de vivres, Marché de carrefour (en création)
Banques	5	Centre commercial	?
Etablissements de micro		Centre commercial	

Désignation	Nombre	Localisation	Observations
finances			
La gare routière	01	Centre commercial	Vétuste, dessert juste les localités voisines
Les stationnements des taxis	00	/	Pas de taxi de ville à Abong-Mbang
Agences de voyage	01	Centre commercial	
Les stationnements de motos taxis	3	Dans les principaux carrefours, les grands axes routiers traversant la ville, et le Centre commercial	Stationnement informel Problèmes environnementaux (gène la circulation)
Dépôts de brasserie	01	Centre commercial	Guinness+SABC+SIAC (Isenberg)

IX.6.1-Les marchés

L'armature commerciale de la ville comprend :

Un centre commercial est situé sur le plateau central, en plein cœur de la ville. Les constructions qui l'abritent sont assez vieilles. Il est assez achalandé, surtout en produits de première nécessité.

Le marché de vivres, La vente des vivres se fait à même le sol dans un désordre total. On y vend aussi de la viande. Deux hangars servent d'abri aux revendeuses communément appelées *Buyam Selams*, mais la plupart préfère occuper les trottoirs des rues, ce qui pose des problèmes d'assainissement et d'encombrement des voies.



Photo 9 : Marché de vivres

Des marchés spontanés s'installent dans les carrefours des quartiers populaires ou au carrefour « Beaucoup de bars ».

IX.6.2-Les services

Il n'existe pas d'établissement bancaire dans la ville d'Abong- Mbang par contre il existe deux établissements de micro finance (Express Union et la Régionale).

Les assurances : au nombre de deux.

Les dépôts de Brasseries (près de : SABC, Guinness et Eisenberg)

Les stations services sont centralisées le long de P6 et la N10 : TOTAL, etc.

IX.6.3-La gare routière

Située au centre commercial, la gare routière de la ville d'Abong-Mbang doit son importance à la situation de carrefour qu'occupe la ville par rapport aux axes routiers Abong- Mbang -Yaoundé, Abong- Mbang -Bertoua et Abong- Mbang-Lomié ; et aussi par le statut de chef lieu de Département du Haut-Nyong. En effet, tous les voyageurs à destination de Yaoundé, Bertoua et Lomié prennent leur bus à partir de la gare routière centrale ou du carrefour Bertoua.

En effet, les véhicules en provenance de Yaoundé ou de Bertoua ne transitent plus par la routière de la ville. Beaucoup de passagers préfèrent attendre les Bus au bord de l'axe lourd pour ne pas perdre du temps, ce qui constitue un manque à gagner pour la municipalité qui gère cette gare routière.

IX.6.4- Les agences de voyage

Très peu d'agences de voyage sont implantées à Abong-Mbang, la plupart de celles qui opèrent ici sont en transit car, nous l'avons vu, la ville d'Abong-Mbang n'est qu'une étape entre les principales villes que sont, Yaoundé, Bertoua et Lomié dans une moindre mesure. Une seule agence Mélo a un hangar qui sert d'abri pour ses passagers.

IX.6.5-L'abattoir

L'abattoir municipal non construit et aménagé, est situé près du pont sur le Nyong sur la Nationale N°10 .Cet abattoir joue un rôle important pour l'approvisionnement en viande du marché situé au centre commercial. Le principal handicap de cet abattoir c'est sa trop grande proximité avec l'axe Abong-Bertoua et et le pont sur le Nyong. En saison des pluies les eaux remontent jusque-là.

IX.7- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Le réseau de voirie urbaine de la ville d'Abong-Mbang est constitué de près de 53 km dont 13 km de voies bitumées (avec 8 km de l'axe Yaoundé-Bertoua : nationale n°10) et 40 km de voies en terre. Les voies bitumées sont revêtues en enduit superficiel bicouche, les trottoirs sont en enduit superficiel monocouche et l'on remarque l'existence sommaire de l'assainissement (fossés maçonnés, caniveau bétonnés, fossés en terre). Aussi l'on retrouve

des voies en terre ; ces voies n'ont bénéficié d'aucun entretien depuis des années et ressemblent pour la plupart à des pistes.

IX.7.1-Présentation générale de la trame viaire de la zone d'étude du pos d'Abong-Mbang

Le linéaire total de la voirie de la zone urbaine d'Abong-Mbang est évaluée à sensiblement 53 kilomètres dont 13 km soit 24.51 % de voies bitumées et 40 km qui représentent 75.50% de voies en terre.

A Abong-Mbang, nous constatons que deux (02) principaux types de réseaux de voiries sont présents dans la ville:

- Le réseau maillé, caractéristique du centre Administratif ;
- Le réseau linéaire qui est bâti sur l'axe principal sur lequel se raccordent les voies de desserte des autres zones.

IX.7.2-Classification fonctionnelle des voies

Les voiries d'Abong-Mbang se classent comme ci-dessous présenté:

1. Voies à fonction principale de transit

Les voies de transit sont celles qui, sans toutefois avoir été construites pour les besoins de desserte de la ville, la traversent et relient les localités situées de part et d'autre de celle-ci. C'est le cas des axes routiers Abong-Mbang-Bertoua, Abong-Mbang-Anzié, Abong-Mbang-Lomié

Axe lourd Yaoundé-Bertoua :

Tracé en plan

L'axe lourd Yaoundé-Bertoua est la nationale N°10. Yaoundé-Bertoua présente les caractéristiques suivantes :

Profil en long

Le long du tronçon, le tracé est harmonieux et confortable.

La signalisation

Deux types de signalisation sont effectifs sur l'axe à la traversée de la ville : l'horizontale et la verticale ;

La signalisation horizontale comprend différents types de marquages au sol, de modulations et de largeurs variables en fonction de la destination ;

La signalisation verticale est constituée de panneaux en tôles inoxydables et de supports scellés dans des massifs en béton et implantés sur les accotements ou les trottoirs.

IX.7.3-Les équipements de sécurité

Les glissières de sécurité aménagées aux emplacements présentant un danger pour la circulation automobile sont constituées d'éléments de glissement (tôles) en acier galvanisé et de supports en acier laminé.

Les garde-corps en acier inoxydable ou en aluminium sont construits sur les ponts.



Photo 10: Garde-corps aménagé sur le pont du Nyong



Photo 11: Glissières de sécurité présentes sur la nationale Yaoundé-Bertoua

IX.7.4-Profil en travers

Les profils en travers variables (alternance des déblais plus ou moins importants avec remblais de même importance ou mixtes)

IX.7.4.1- Voies à fonction principale de circulation

Les voies à fonction principale de circulation sont des routes d'accès aux villes, localités et quartiers périphériques à partir des voies à vocation principale de transit. Elles assurent la liaison entre des zones, des quartiers ou entre lesdites localités et la ville d'Abong-Mbang qui sert aussi de relais pour d'autres destinations. Parmi ces voies nous avons entre autres, des villes de Lomié, Atok, Doumé, Anzié et le quartier dit Aviation, etc. Parallèlement à cette fonction de circulation, elles permettent aux riverains d'accéder chez eux. A ce titre elles assurent la fonction de desserte. Elles sont soit revêtues, soit en terre et situées en grande partie au centre de la ville. Leurs caractéristiques géométriques sont diversifiées et manquent d'homogénéité.

IX.7.4.2- Les voies desservant les localités et quartiers périphériques

a) Les voies en terre :

Les voies en terre concernent plus particulièrement la route Abong-Mbang-Lomié, Madouma aviation, à revêtement en graveleux latéritique naturel. Elles se caractérisent par des emprises plus ou moins larges, un tracé en plan adapté au relief et longeant les quartiers traversés qu'elles desservent du reste. Les alignements droits assez longs se succèdent quelquefois aux courbes prononcées. Le profil en long relie rouge en tôle ondulée. Les profils en travers sont variables : alternance de légers déblais avec légers remblais ou mixtes ;

Les carrefours sont libres et sans aménagements.

Pour ce qui est de la signalisation et des équipements de sécurité, ils sont inexistantes.

b) Les voies bitumées

Il s'agit ici de la nationale N°10 Yaoundé-Bertoua dont le revêtement est en béton bitumineux. L'emprise de ladite voie est de 7m de chaussée et 1.5m pour les trottoirs de part et d'autre.



Photo 12: Carrefour Abong-Mbang



Photo 13: nationale N°10 (Abong-Mbang-Doume)

IX.7.4.3- La voie desservant le centre administratif et commercial

La voie desservant les services administratifs et le centre commercial, se trouve au centre de la ville et bitumée bien que pas entretenue. L'emprise est assez large (7 à 8m) et peut favoriser de potentiels aménagements. Les voies desservant les services et le centre commercial connaissent des trafics pas très importants. Toutefois excepté l'envahissement de la voie par les véhicules de transport clandestin, vendeuses, sauveteurs et moto taximen, notamment au voisinage du marché, les problèmes de fluidité de grande envergure ne se posent pas.

Cette voie est une route avec revêtement bicouche. La chaussée est large de près de 8m et les trottoirs 1m.

Le profil en long épouse en grande partie la topographie du site.

Les signalisations horizontales et verticales sont inexistantes.

Les principaux carrefours sont libres et presque pas aménagés.

IX.7.4.4- Les voies desservant les quartiers d'habitat spontané:

Les voies desservant les quartiers d'habitat spontané sont de loin les plus nombreuses et concernent les quartiers : Haoussa, Zaloum, Ankouang, MbouleI, Mboule II, MbamaEwondo, Djow, Nyong, Kako, Maka,

Les principales caractéristiques sont :

- Voies en terre plus ou moins praticables ;

- Emprises généralement étroites avec constructions rapprochées des maisons d'habitation ;
- Tracé et profil adaptés aux contraintes du site ;
- Profils en travers variables : alternance de légers déblais avec légers remblais ou mixtes ;
- Carrefours libres non aménagés ;
- Signalisation et équipements inexistant.

IX.7.4.5- Voies à fonction principale de desserte

Les voies à fonction principale de desserte desservent généralement les concessions et autres propriétés à partir des voies à fonction principale de circulation. Elles permettent aux riverains en particulier d'accéder chez eux. Le trafic enregistré dans ces zones est essentiellement constitué des engins à deux roues. En effet les voies étant pour la plupart dans un état de dégradation poussé, seuls lesdits engins peuvent circuler bien qu'elles représentent le linéaire le plus important. Ce linéaire des voies à fonction principale de desserte peut être estimé à environ 37 km, soit 70.08% du réseau viaire.

Les principales caractéristiques sont :

- Voies essentiellement en terre plus ou moins praticables ;
- Emprises généralement étroites avec constructions rapprochées des maisons;
- Tracé et profil adaptés aux contraintes du site ;
- Profils en travers variables : alternance de légers déblais avec légers remblais ou mixtes ;
- Carrefours libres non aménagés ;
- Signalisation et équipements inexistant.

IX.7.5-Circulation urbaine

La circulation urbaine étudiée ici concerne la capacité des voies et la fluidité du trafic : la congestion, les encombrements, le stationnement, la vitesse des véhicules, les temps de déplacement des usagers,...

IX.7.5.1- La circulation urbaine sur les voies à fonction principale de transit

Axe lourd Yaoundé-Bertoua

L'axe Yaoundé-Bertoua, à la traversée de la ville d'Abong-Mbang est adapté aux aménagements de type urbain :

Il s'agit d'une route à deux voies sans terre-plein central ayant les caractéristiques suivantes :

- Un trottoir de part et d'autre de la chaussée;
- Deux bandes de stationnement ;
- Deux trottoirs ;

- Deux types de signalisation sont effectifs sur l'axe à la traversée de la ville : l'horizontale et la verticale :

La signalisation horizontale comprend différents types de marquages au sol, de modulations et de largeurs variables en fonction de la destination.

La signalisation verticale est constituée de panneaux sur les accotements ou les trottoirs.

Les glissières de sécurité aménagées aux emplacements présentant un danger pour la circulation automobile sont constituées d'éléments de glissement (tôles) en acier galvanisé et de supports en acier laminé.

Les garde-corps en acier inoxydable ou en aluminium sont construits sur les ouvrages d'assainissement.

Axe Abong-Mbang-Lomié

La route Abong-Mbang-Lomié est une voie en terre très étroite pour le trafic observé. En effet, cette route est utilisée par des gros porteurs (des grumiers) qui transportent du bois. Aussi non seulement cette route est à agrandir mais et surtout l'existence des carrefours non aménagés est à résoudre pour la sécurité des populations.

IX.7.5.2- La circulation urbaine sur les voies à fonction principale de circulation

Les voies desservant les localités et quartiers périphériques

Les voies en terre :

La circulation automobile sur les voies en terre à fonction principale de circulation est tributaire de l'état de praticabilité. Le faible trafic enregistré sur les voies concernées ne pose pas de problème de fluidité. Cependant, l'absence d'entretien a des répercussions négatives sur la circulation. L'aménagement des carrefours est une nécessité.

Les voies desservant les services administratifs et le centre commercial

La voie desservant les services administratifs et le centre commercial connaît un trafic plus ou moins important.

Les voies desservant les quartiers d'habitat spontané:

Le trafic enregistré dans ces zones est en grande partie constitué des engins à deux roues. En effet, les voies étant pour la plupart plus ou moins praticables, seuls lesdits engins peuvent circuler. Bien que les emprises soient empiétées par les populations riveraines, l'aménagement des voies et des carrefours permettrait un certain décongestionnement des voies à fonction principale de circulation avoisinantes.

IX.7.6- Etat de praticabilité des voies

L'état de praticabilité des voies dépend de leur degré de dégradation. Aussi, avant de définir les dégradations relevées sur les voies de la ville d'Abong-Mbang voici les critères permettant de les caractériser :

IX.7.6.1- Caractérisation des dégradations des voies en terre

Les dégradations observées sur les voies en terre de la ville d'Abong-Mbang se présentent comme suit :

Dégradations de très grande importance: elles correspondent aux très grandes dégradations dont les profondeurs sont supérieures à 20 cm ; celles-ci caractérisent les routes dites impraticables;

Dégradations de grande importance: elles correspondent aux grandes dégradations dont les profondeurs varient entre 10 et 15 cm ; celles-ci caractérisent les routes en mauvais état;

Dégradations moyennes: celles-ci correspondent aux dégradations de moyenne envergure dont les profondeurs varient entre 3 et 10 cm ; celles-ci caractérisent les routes praticables;

Faibles dégradations: celles-ci sont faibles et la voie est considérée comme en bon état. Ici la profondeur des ravines varie entre 3 et 10 cm ; celles-ci caractérisent les routes praticables;

Comme dégradations sur les routes en terre, nous avons entre autres :

Tôle ondulée : Dégradation fréquente en saison sèche ; il s'agit de l'organisation de matériaux libres de la chaussée en bandes verticales à l'axe de la chaussée, régulièrement espacées (entre 50 et 80 cm) et d'amplitude variable (de 2 à 25 cm) affectant toute la largeur de la plate forme et même ses parties des moins exécutées du fait d'un manque de cohésion des matériaux;

Origine ou causes probables :

- * Forts trafics provoquant des vibrations d'où un système d'onde stationnaire.
- * Tourbillon d'air dû au passage de véhicules
- * Arrachement par les pneumatiques et modulés au rythme de la fréquence de vibration propre des véhicules.
- * Défaut de granularité
- * Oscillation des roues.

Aussi, la tôle ondulée est appréciée par sa longueur d'onde qui peut varier de 50 cm à plus de 1 m pour des vitesses $V > 80$ km/h et/ou son amplitude.

Ravine érosion : Dégradations de la chaussée sous forme de lit ou des rigoles provoquées par les eaux de ruissellement. Elles peuvent être aussi bien longitudinales ou transversales.

Origine ou causes probables :

- * Présence en surface de matériaux sensibles à l'érosion (matériaux pulvérulents) ;
- * Pente trop forte permettant à l'eau de dépasser la vitesse d'érosion du sol ;
- * Absence de fossés latéraux.

Flache : Dépression ponctuelle prononcée de forme plus ou moins arrondie sous bande de roulement.

Ornière : il s'agit d'une déformation transversale apparaissant dans la bande de roulement de véhicules.

Origine ou causes probables:

- * Défaut de portance de la plate-forme ;
- * Tassement ou consolidation de la chaussée ou de la plate forme sous l'effet du trafic.

Affaissement : il s'agit de l'Effondrement ou dépression accentuée le plus souvent localisée, se fixant à la surface de la chaussée.

Origine ou causes :

- * Déficience du système de drainage aux points bas.
- * Défaut de portance au niveau du sol support.
- * Tassement et consolidation.

Bourrelet : Déformation longitudinale amplifiée lorsque l'ornièrre s'approfondit.

C'est un renflement apparaissant à la surface d'une chaussée le plus souvent en bordure des bandes de roulement. Il est constitué soit par l'enrobé de surface (bourrelet de faible hauteur) soit par les matériaux d'assise (bourrelet de grande hauteur). Le bourrelet accompagne toujours l'affaissement ou l'orniérage.

Causes et origines :

- *Tassement des couches inférieures.
- *Tassement de la couche de roulement.

Nid de poule : Excavation à bout plus ou moins franc à forme généralement arrondie se fixant à la surface de la chaussée.

Origine ou causes :

- * Déchaussement d'un caillou
- * Mauvais matériaux
- * Erosion localisée
- * Défaut de portance

Tête de chat : Ce sont des pierres dures apparaissant en relief à la surface de la chaussée.

Causes et origine probables :

- * Mauvaise granulométrie des matériaux de la couche ;
- * Usure causée par le trafic.

Bourbier: Crevasse en zone affaissée (zone où le matériau n'a pas de bonnes caractéristiques géotechniques pour servir de couche de chaussée), imbibée ou saturée d'eau rendant la circulation difficile sinon impossible.

Origines ou causes probables:

- * Présence du sol argileux plastique en surface
- * Déficience générale de drainage au point bas
- * Affaissement, nid de poule, ornière non reflachée à temps mais détremnée par la pluie.

IX.7.6.2- Caractérisation des dégradations des voies bitumées

Comme pour les voies précédentes (voiries en terre), les dégradations ci-dessous définies peuvent être soit de faible, moyenne, grande ou de très grande envergure, les voies sont alors considérées respectivement comme en bon état, praticables, plus ou moins impraticables et dégradées, impraticables et dégradées. On obtient ainsi les types de dégradation ci-après :

Epaufrure (Epaufrement) : Cassure du revêtement au droit des rives. Cette dégradation apparaît sous l'effet combiné d'une largeur insuffisante de la bande revêtue et de l'érosion des accotements provoquant la mise à faux des rives.

Flache : C'est une dépression de forme générale arrondie qui se produit à la surface de la chaussée (présence de matériaux de mauvaise qualité ou mauvais compactage).

Les causes probables sont :

- * Poche localisée de matériaux pollués (plastique ou humide) située le plus souvent au niveau de la base ou de la fondation mais aussi éventuellement au niveau de la plate forme qui se consolide sous trafic.
- * Insuffisance localisée de compactage au niveau des assises.
- * Poche de matériau mal traitée (absence de liant).

Affaissement : C'est une dépression de forme quelconque généralement localisée qui se produit soit en axe soit le plus souvent en rive.

Causes ou origines probables

- * Insuffisance d'épaisseur des couches de base ou de fondation.
- * Défaut de portance de la plate forme (mauvais drainage) vis- à -vis du trafic.
- * Mise en œuvre défectueuse soit par un mauvais matériau soit par une insuffisance de compactage.

Ornière : Détérioration transversale qui produit dans les bandes de roulement des profils en V et qui intéresse généralement de grandes longueurs. Elle peut être à grand rayon si elle concerne l'ensemble du corps de chaussée ou à petit rayon si elle à son siège au niveau de la couche de roulement.

Causes et origines :

Les ornières à grand rayon :

- *Le tassement progressif des couches de la chaussée résultant d'un phénomène de fatigue dû au passage cumulé du trafic, ou des assises inférieures insuffisamment compactées.

Les ornières à petit rayon :

- *Le fluage d'une couche de roulement sur compactée par le trafic ou une couche de roulement réalisée avec du bitume très mou.

NB : cette dégradation concerne généralement les chaussées souples (assises et non traitées).

Bourrelet : C'est un renflement apparaissant à la surface d'une chaussée le plus souvent en bordure des bandes de roulement. Il est constitué soit par l'enrobé de surface (bourrelet de faible hauteur) soit par les matériaux d'assise (bourrelet de grande hauteur). Le bourrelet accompagne toujours l'affaissement ou l'orniérage.

Causes et origines :

- * Tassement des couches inférieures ;
- * Tassement de la couche de roulement.

Faïençage : Fissures maillées croisées se faisant à la surface de la chaussée notamment au droit de couche de roulement. C'est une dégradation structurelle qui a toujours son origine dans les couches inférieures.

On différencie plusieurs stades au faïençage :

- Stade 1 : densité de fissure $< 3 \text{ ml/m}^2$
- Stade 2 : densité de fissure comprise entre $5^e/10\text{ml/m}^2$
- Stade 3 : densité de fissure $> 10 \text{ ml/m}^2$

Fissuration : Cassure du revêtement suivant une ligne avec ou sans rupture du corps de chaussée.

Fissures transversales

Ce sont des lignes de rupture perpendiculaires à l'axe de la chaussée régulières ou périodique d'espacement variable (0,30 m à 10 m) survenant sur tout ou partie de la longueur de la chaussée et pouvant intéresser soit la couche de roulement seule, soit l'ensemble couche de base, couche de roulement et couche de fondation.

Causes et origines :

- * Retrait hydraulique (chaussée semi rigide) ;
- * Retrait hydrométrique ou thermique ;
- * Fatigue du béton ;
- * Tassement différentiel de la chaussée.

Peignage : Arrachement des granulats et présentation sous forme de sillons parallèles à l'axe de la chaussée.

Pelade : C'est une dégradation superficielle. Elle concerne des zones plus ou moins localisées où la couche de roulement s'est totalement décollée de son support.

Nid de poule : Cavité de forme généralement arrondie à bords plus ou moins francs créée à la surface de la chaussée par enlèvement de matériaux. Se produit généralement dans l'axe de passage de pneumatiques.

Causes ou origines :

- * Eclatant d'une ou plusieurs mailles de faïençage ;
- * Défaut localisé de la couche de roulement qui peut être dû à une mauvaise formulation ou à un vieillissement du bitume ou surchauffe du bitume.
- * Défaut d'interface entre la couche de roulement et une couche de base mal traitée.
- * Evolution excessive d'une flache
- * Défaut localisé de portance (poche d'argile, mauvais drainage, teneur en eau excessive)

Désenrobage (dégradation supérieure) : C'est le décollement de la pellicule de liant qui enrobe le granulat d'une couche de roulement. Ce type de dégradation affecte notamment les revêtements en enduit superficiel.

Causes et origines

- * Adhésivité entre le liant et le granulat insuffisante
- * Mise en œuvre par condition météo défavorable
- * Stagnation d'eau sur la chaussée
- * Chute de produits solvants sur la chaussée

Plumage : Arrachement des gravillons à la partie supérieure d'une couche de roulement affectant notamment les enduits superficiels.

Origine et causes :

- * Défaut d'adhésivité liant granulat
- * Teneur en liant insuffisante
- * Usure normale dû au vieillissement

IX.7.7-Etat des voies à fonction principale de transit

Les axes routiers Yaoundé-Bertoua et Abong-Mbang-Lomié représentent des voies à fonction principale de transit. Alors que l'axe Yaoundé-Bertoua est bitumé et en bon état celui d'Abong-Mbang-Lomié a sur un linéaire de 2 km une chaussée revêtue parsemée de grandes dégradations et sur 2.600 km une structure en terre (tronçon de route praticable).

IX.7.8-Etat des voies à fonction principale de circulation

Les voies en terre :

Il s'agit essentiellement de la voie carrefour Mandoumba- Aviation. Ce tronçon de route en terre n'a pas subi d'entretien depuis plusieurs années ; ce qui a considérablement rétréci la chaussée à moins de 3m.



Photo 14: Ravines tout le long de la voie menant au centre administratif.



Photo 15: Ravines sur la route menant à l'ancien aéroport.

b) Les voies bitumées :

Pour ce type de voies, il s'agit de la route entrée de la ville- Centre Administratif, entrée quartier Haoussa- carrefour Mairie, Préfecture-Stade Municipal, Délégation Départementale MINEE--Routière-Mairie d'Abong-Mbang-Lomié sur près de 3 km. Toutes ces voies sont en

revêtement enduit bicouche et n'ont pas été entretenues depuis un certain temps. Ce phénomène de non entretien justifie l'ensemble de toutes les dégradations relatives aux voies bitumées que nous avons définies plus haut (Nid-de-poule, fissurations, arrachements, épaufures...). Aussi les classons-nous dans la catégorie des voies plus ou moins praticables. Les voies desservant le centre administratif et le centre commercial sont dans l'ensemble bitumées et mal entretenues ; elles sont moyennement praticables tel que présenté sur des illustrations photo suivantes :



Photo 16: Voie menant au centre administratif, bitumée mais souffre du manque d'entretien. Dégradations de la chaussée avec des Nids de poule et épaufures.



Photo 17: Aspect de la voie de desserte du centre de la ville : chaussée revêtue mais dégradée: absence d'entretien ; absence de parkings et de trottoirs ; présence de motos taxis tout le long.

Les voies desservant les quartiers d'habitat spontané:

L'état de praticabilité des voies desservant les quartiers d'habitat spontané est alarmant car il s'agit des voies en terre mal entretenues. La majeure partie des dégradations définies plus haut y sont enregistrées. Ces dégradations sont recensées comme suit : nids de poule, érosions, ravines, borbiers etc. Sont concernées les voies d'accès aux quartiers : Zaloum, Ankouang, Mboule, Ewondo

Tableau 76 : Fichier du réseau routier dans la zone d'étude

Code	Rues	Repères	EMPRISE									Hauteur des Bâtiments	Observations
			Longueur	Chaussée			Trottoirs		Fossés		Etat général		
				KM	Largeur	structure	Etat	Largeur	Encombrement	Forme			
C1	Centre Administratif	Socaepe-car Ayane-car mandouba	4.6	7.5m	Enduit Bicouche	NP,O, Fa, F, To	1,5 m	Vég et cult	Tr et Ov	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	Fossés obstrués et parfois inexistant
C2	Carrefour Mandouba	Car Mandouba-ancienne Aviation	4.5	4-5m	Route Terre	Ra, O	néant	Vég, cult	néant	Inexistant	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	Fossés inexistant
C3	Voie contournement	Propriétaire cabaret-carrière-derrière la SAR	3.250	3-5m	Route Terre	Ra, B, O	néant	Vég, cult	néant	Inexistant	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)+01 R+1(7 à8m de haut)	Fossés inexistant
C4	Entrée Yaoussa	EP- Stade- car plateau	1.400	7m	Enduit Bicouche	NP, F, FI	néant	vég	Ov	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT) + R+1	Création de fossés, enduit bicouche
C5	Entrée mosquée	Entrée mosquée- Mosquée	0.5	4-5m	Route en terre	Ra, O	néant	néant	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	Élargissement des voies
C6	Entrée Pharmacie	Entrée Pharmacie - pharmacie	0.250	5m	Route en terre	Ra, NP	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	élargissement des voies, Enduit tricouche
C7	Total	Station total-	2.600	6m	Route en terre	Ra, NP	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit tricouche
C8	Ecole maternelle	Em-Lycée Classique_hôtel Vardas	300	5m	Route en terre	Af,O	néant	Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	Élargissement des voies, enduit bicouche
C9	Foyer Bafoussam	Entrée Foyer- ZAPA-	1.100	7m	Route en terre	ME	néant	néant	Ov	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C10	Coplabo	car Coplabo-car petit marché Mboulé	1.085	4m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	élargissement des voies
C11	Préfecture	Entrée Préfecture - Stade municipal-Lycée classique-AES Sonel	1.400	7	Enduit Bicouche	ME	1.5m	vég	Ov	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C12	Carrefour petit marché	Car petit marché-car Plateau	1.500	7m	Enduit Bicouche	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	élargissement des voies, enduit bicouche

Code	Rues	Repères	EMPRISE									Hauteur des Bâtiments	Observations
			Longueur	Chaussée			Trottoirs		Fossés		Etat général		
			KM	Largeur	structure	Etat	Largeur	Encombrement	Forme	Etat			
C13	Antène CRTV	Eglise- Antène CRTV	1.200	6m	BB&L	NP	1,5 m	Vég	Tr	OM	M	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C14	Entrée Radio	Bar la mar-Mission-mini cité	0.810	6m	Enduit Bicouche	NP&F	1,5 m	Vég, cult	Rec	OM	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)+01 R+1(7 à8m de haut)	création de fossés, enduit bicouche
C15	Sous-préfecture	Sous-préfecture DÉLG.DÉPART.MINE SEC	.150	4-5m	Route en terre	Ra	néant	Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C16	Station de traitement	Sous-préfecture DÉLG.DÉPART.MINE SEC- Station de traitement	0.400	4-5m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C17	DÉLG.DÉPART.MINH DU	Entrée CAMPOST-DÉLG.DÉPART.MINH DU	0.150	5m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C18	MINAE	Agriculture et élevage-IAI	0.400	4-5m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C19	Eglise MEZAL	E Mezal	0.250	4m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C20	Car Safari	Car Safari- derrière Hôpital	0.100	2.5m	Route en terre	Af, NP	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C21	Ecole LETA	Entrée Ecole-LETA-Délégation d'arrondissement d'agriculture-rue paroisse St Miche	1.150	4-5m	Route en terre	ME	néant	cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C22		Safari	0.700	4-5m	Route en terre	ME	néant	Cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C23	EPO	Eglise presbytérienne orthodoxe	0.800	7m	Route en terre	ME	néant	Cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C24	Stade tennis	Prison, MINcommunication-météo	2,3	7m	Route en terre	ME	néant	Cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche

Code	Rues	Repères	EMPRISE									Hauteur des Bâtiments	Observations
			Longueur	Chaussée			Trottoirs		Fossés		Etat général		
				KM	Largeur	structure	Etat	Largeur	Encombrement	Forme			
C25	MINEDUB	Météo- MINEDUB	0.200	5m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	ME	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C26	Hôpital	Recette-Centre de santé de district	0.900	7m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	Inexistant	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C27	SNEC	Entrée Snec-Hôtel Maxi palace-habitations	0.950	6m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	Inexistant	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C28	Paroisse St Michel	Eglise- Lycée tech-ENIEG	1.800	5m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	Inexistant	ME	RDC (3,5 À 4 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C29	Car plateau	Car plateau-décharge municipale-Chefferie Ankouang	3.000	5-6m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	Inexistant	ME	RDC (3 À 3.5 MÈTRES DE HAUT)	création de fossés, enduit bicouche
C30	Entrée du Lac	Car Chefferie Ankouang-Lac	1.200	3-4m	Route terre en	ME	néant	Cult, Vég	néant	Inexistant	ME		création de fossés, enduit bicouche

Etat général: Ornières (O), Faïençage (Fa), Plumage (Pl), Flaches (Fl), Affaissement (Af), Nids de Poules (NP), Fissures (F), Epauflures (Epa), Ressuage (Re), Désenrobage (Des), Ravines (Ra), Bourbier (B), Tôle ondulée (To) Bon Etat (BE)

Trottoirs, Encombrement : Ordures Ménagères(O.m), Vendeurs à la sauvette (V.s), Revendeurs (R.v)

Fossés : Forme rectangulaire, Trapézoïdal (Tr), Bouché (Bo), Couvert (Cv), Ouvert (Ov)

Autres : carrefour (car), technique (tech), cultures (cult), végétation (vég) ; mauvais état (ME)

IX.7.9-Etat des ouvrages d'art, d'assainissement eaux pluviales et de franchissement

L'état des ouvrages est caractérisé par leur degré de dégradation et d'encombrement dont nous définissons ci-après les critères.

Lorsque les dégradations n'existent pas ou que les fissures superficielles de moins de 2 à 3 mm d'ouverture apparaissent sans déformations ni délabrement, etc., la dégradation est faible et l'ouvrage considéré comme en bon état apparent.

Si les fissures sont plus profondes (plus de 2 à 3 mm) ou les déformations sous l'effet des sollicitations extérieures peu importantes, l'ouvrage endommagé et une partie des matériaux emportés, il est considéré comme dégradé.

Des débris végétaux, dépôts alluvionnaires et autres déchets solides peuvent se trouver dans l'ouvrage causant son obstruction, ce dernier est considéré comme non entretenu.

. Les voies à fonction principale de transit

Cinq types d'ouvrages fonctionnent sur les voies à fonction principale de transit: les ponts, les dalots, les buses métalliques et les caniveaux.

a) Les buses métalliques

Les traversées sous chaussée sont exécutées en buses métalliques, Aucun dysfonctionnement n'est à signaler à ces endroits.

b) Les caniveaux

Les caniveaux en béton armé de 0,60 m de largeur longent pratiquement les deux bords de la route de l'entrée Est de la ville jusqu'au pont .Si le fonctionnement est satisfaisant, force est de reconnaître qu'ils présentent un inconvénient: les dallettes ne sont pas facilement amovibles, d'où des difficultés d'entretien.



Photo 18 : Buse obstruée par des ordures



Photo 19 : Caniveau obstruée par les ordures



Photo 20 : Buse bouchée par les ordures



Photo 21 : Route dépourvue de caniveau

IX.7.10- Etat des transports

Nous signalons ici que dans la ville d'Abong-Mbang il n'existe que le transport routier. Aussi, cette ville compte quatre (04) agences de voyage :

- Abong-Mbang Car ;
- Abong-Mbang Express;
- Melo Voyage;
- Orient Express.
- Transport de transit

Pour le transport urbain nous avons :

- Les taxis de brousse ;
- Les engins à deux roues (motos taxis) ;
- Les porte- tout.

Les taxis- brousse assurent le transport des hommes entre la ville et les localités et quartiers périphériques. Bien que les statistiques y relatives ne sont pas disponibles, l'observation visuelle des activités de ce secteur révèle le déploiement important de l'ordre d'une dizaine de véhicules par jour sur l'axe Abong-Mbang-Lomié.

Les engins à deux roues ou moto-taxis effectuent la quasi-totalité du transport urbain de la ville d'Abong-Mbang. Ceci se justifie facilement par l'absence des taxis et des bus qui est due à l'état de praticabilité des voies. L'amélioration dudit état permettrait aux opérateurs économiques de s'intéresser à ce créneau.



Photo 22: Engins à deux roues ou moto-taxis effectuant le transport urbain de la ville d'Abong-Mbang

Le problème à résoudre relatif au transport par moto est le désordre qui y règne avec des répercussions néfastes sur la sécurité routière: accidents de circulation, agressions. Il est urgent pour les pouvoirs publics de régler ce secteur.

Les taxis de ville sont totalement absents du transport urbain à Abong-Mbang. En l'absence des résultats d'une enquête appropriée, la principale cause serait l'argument ci-dessus exposé.

Le dernier mode de transport pratiqué concerne les porte-tout. Il est couramment utilisé par les ménagères et surtout sur des distances réduites.

IX.7.11- Etat des réseaux divers

IX.7.11.1- Réseaux électriques (AES/SONEL) et d'éclairage public

Dans la ville d'Abong-Mbang on ne parle que du réseau électrique (AES/SONEL) car l'éclairage public est inopérant depuis plus de 10 ans malgré la présence de quelques lampes tel que illustrées sur les photos ci-dessous.



Photo 23: aperçu de quelques poteaux d'éclairage public non fonctionnel le long de la rue du Centre Administratif

Réseau électrique (AES/SONEL)

La ville d'Abong-Mbang bénéficie d'une alimentation en électricité AES/SONEL grâce à une ligne de transport électrique en provenance du chef-lieu de la Région de l'Est, Bertoua. Près de 70% des ménages sont connectés. Aussi nous avons des coins comme Anzié, Abong-Doum et Mandouma qui bénéficie de ce réseau. L'on constate que parmi les connectés seuls 50% (1200) des ménages sont titulaires d'un compteur AES/SONEL (abonnement) ; ceci s'explique par le fait que les populations trouvent les frais très élevés pour leurs revenus.

Ces frais sont variables et se présentent comme suit :

Qualité du compteur	5 ampères + 02 files	10 ampères + 02 files	10 ampères + 04 files	20 ampères + 04 files
Frais d'Abonnement (Fcfa)	9 285	19 965	60 650	121 300

Par ailleurs, nous signalons que l'électricité connaît de nombreuses perturbations dues aux pannes de plus en plus fréquentes. Parmi les causes de délestages, on peut citer les pluies torrentielles et les feux de brousse qui renversent très souvent les poteaux électriques.



Photo 24: poteau AES/ SONEC

Sur le réseau AES/SONEL dans la ville d'Abong-Mbang, l'on compte en moyenne 15 transformateurs avec différentes puissances : 2 kva, 100 kva, 160 kva, 250 kva.

La tarification était la suivante :

Entre 0 et 100kwh le prix est de 50f / kwh ;

Entre 100 et 200kwh le prix est de 65f / kwh ;

Entre 200 et 400kwh le prix est de 50f / kwh ;

Dans les services de l'AES/SONEL l'on compte :

- 01 Chef de Centre ;
- 02 Techniciens (01 électricien et 01 contremaitre électricien) ;
- 01 caissier (chef de groupe) ;
- Et des vigiles (01 de jour et 02 de nuit).

IX.7.11.2- Réseaux télécommunication

Malgré de nombreuses zones d'ombre, la majeure partie de la ville d'Abong-Mbang est couverte d'un signal téléphonique (Cityphone Camtel, Orange et MTN).

Aussi, depuis quelques décennies, il existe une radio appelée Radio Metoung. Elle relaie les journaux radio diffusés de la chaîne CRTV et émet des informations tous les jours, à la fréquence 98.0 FM de 5h30 à 22h00. Dans cette ville, des chaînes de radio étrangères sont susceptibles d'être captées, surtout que plusieurs personnes bénéficient des connexions satellitaires par le canal des antennes paraboles et des opérateurs de câblage. Il est important de signaler que grâce au Centre Chantal Biya pour les Nouvelles Technologies

d'Information et de Communication d'Abong-Mbang créé par IAI Cameroun, l'accès à l'Internet est possible.

IX.7.11.3- Réseau CAMTEL

Dans la ville d'Abong-Mbang, ce réseau est représenté par les CTphones qui se vendent à 10 000f l'un.

La tarification en vigueur se présente de la manière suivante :

Pour la tarification de Camtel à Camtel nous avons ;

Lundi à vendredi de 7h30 - 20h et samedi 7h-14h : 70 FCFA/mn.

Lundi à vendredi de 20h - 7h, de samedi 14h- lundi 7h30 et les jours fériés : 35 FCFA/mn

Le personnel en service se répartit comme suit :

Ingénieurs Télécom : 01

Technicien Télécom : 01

Agents Commerciaux : 02

Personnel d'appui : 03

Vigiles : 03

La tarification de Camtel aux autres opérateurs est de 85f

Il y a une grande concurrence sur le plan professionnel, que livrent les opérateurs de la téléphonie mobile au réseau Camtel.

La représentation des sociétés de téléphonie mobile ORANGE et MTN par des partenaires opérant dans le secteur se fait au détriment de CAMTEL d'Abong-Mbang.

IX.7.11.4- Réseaux téléphoniques mobiles (ORANGE et MTN)

Les services de ces deux opérateurs basés à Yaoundé contactés n'ont pas pu donner une suite favorable à notre demande d'informations sur leurs activités susceptibles d'avoir des répercussions sur le plan d'occupation du sol à étudier. Toutefois nous pensons qu'avec l'extension de la ville, lesdits opérateurs pourront développer et renforcer leurs réseaux respectifs en vue de satisfaire leur clientèle actuelle et conquérir le public de plus en plus nombreux.

IX.7.11.5- Réseau d'eau potable (CDE)

La ville d'Abong-Mbang est alimentée par le réseau d'aDélg.Départ.uction d'eau potable CDE il y a plus d'une vingtaine d'années. Ce réseau d'aDélg.Départ.uction d'eau ne couvre qu'une partie de la ville et dessert près de 30% de la population urbaine. Au centre ville, il existe deux bornes fontaines privées respectivement à la Routière et au quartier Haoussa. Nous avons des forages fonctionnels au Lycée classique d'Abong-Mbang, au Lycée Technique d'Abong –Mbang, à la paroisse Catholique de Djow... l'on dénombre l'existence de plusieurs puits dans des domaines privés.

La ville d'Abong-Mbang connaît de régulières coupures d'eau, ce qui pourrait être du aux coupures d'électricité et à la vétusté des installations ou d'infrastructures en approvisionnement en eau potable.

La station de traitement

La station de traitement construite en 1982 produit en moyenne 500 m³ d'eau par jour, avec une production de 31 m³ d'eau par heure. A signaler qu'avec la demande en eau de plus en plus forte il est impossible de satisfaire les besoins de la population.



Photo 25: Zone de captage de l'eau



Photo 26: Vue de la station de traitement Des eaux à Abong-Mbang.



Photo 27: Etat d'abandon et de vieillissement des matériels de la station de traitement



Photo 28: Salle de commandes



Photo 29: Vue du château d'eau de la Ville d'Abong-Mbang

Tandis que la maintenance de la station de traitement se fait 2 à 3 fois par an celle du château se fait régulièrement surtout avec les coupures d'électricité de plus en plus fréquentes.

A signaler que la demande en eau de plus en plus forte satisfait à peine les besoins de la population.

Aussi l'eau approvisionnée semble être de mauvaise qualité et n'est utilisée que pour des travaux domestiques (vaisselle, ménage et lessive..). Pour avoir de l'eau potable, les populations préfèrent de loin celle des puits, des forages et des points d'eau naturelle telle que des sources, des rivières, des fleuves (qui ne bénéficient pas toujours de l'entretien nécessaire et des mesures de traitement d'eau).



Photo 30: Cours d'eau Nyong dans lequel les populations font la lessive malgré les interdictions des autorités car c'est la partie du cours d'eau où se déversent les eaux usées de la station de traitement

Le problème crucial pour le réseau CDE est la qualité de l'eau qui peut être due à la situation de l'étroitesse et celle du vieillissement de l'ensemble des équipements que l'on retrouve dans les bâtiments de la station de traitement des eaux.

Les frais d'abonnement varient suivant le diamètre des compteurs. Cette variation est présentée dans le tableau ci-dessous:

Diamètre du compteur (cm)	15	20	40
Frais d'Abonnement (Fcfa)	25 660	31 640	113 00

Dans les services de la Camerounaise des Eaux de la ville d'Abong-Mbang, le personnel affecté est le suivant:

- 01 Chef de Centre ;
- 01 plombier;
- 02 releveurs;
- 03 agents de traitement de l'eau.

IX.7.12- Etat de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées

IX.7.12.1- Evacuation des ordures ménagères

Importance des ordures ménagères dans la ville

Les visites effectuées dans la voirie permettent de faire un constat : la présence des dépôts d'ordures anarchiques aux carrefours et le long des voies non entretenus, dans les lits des cours d'eau, les terrains vagues, les entrées et sorties de la quasi-totalité des ouvrages de drainage et de franchissement. En un mot, tout espace libre et non entretenu est susceptible de servir de dépôt d'ordures ou de décharge à Abong-Mbang comme l'atteste la carte joint en annexe.



Photo 31: Gigantesque dépôt d'ordures ménagères

Du constat ci-dessus dressé, nous pouvons nous faire une idée de la production des ordures de la ville. Elle est énorme et atteindrait des centaines de tonnes par jour.

IX.7.12.2- Mode d'évacuation des ordures ménagères

Faute pour nous de n'avoir pas pu entrer en possession des informations concernant les services d'hygiène et d'assainissement de la Commune, nous avons observé les opérations de ramassage ponctuel d'ordures en cours dans la ville.

Le mode de ramassage pratiqué, limité au centre ville consistait à faire charger, à la main, les 2 ou 3 tricycles à ordures de déchets déposés par les populations à un endroit visiblement connu de tout le monde.

Une fois le tricycle rempli, il est transporté à la décharge où il est déchargé. Le même tricycle est utilisé pour le dépôt d'ordures suivant. La ronde s'effectue ainsi jusqu'à la fin du ramassage.

Ce mode présente l'inconvénient d'être lent et pénible. Aussi serait-il judicieux d'envisager d'autres modes : Le dépôt préalable de plusieurs bacs et leur ramassage lorsqu'ils sont pleins.

L'aménagement des murets maçonnés où les ordures sont ramassées par un camion à bras hydraulique.

La collecte des ordures et leur recyclage

IX.7.12.3- Traitement des ordures ménagères

Sur la route du Plateau, fonctionne une décharge située dans un ravin où les ordures sont régulièrement brûlées en saison sèche et régaliées en saison des pluies.

Ladite décharge présente beaucoup d'inconvénients pour la santé et constitue un danger pour les populations vivant dans le voisinage :

- Situation en plein quartier résidentiel ;
- Pollution des sources d'eau et de l'environnement ;
- Nuisances de toutes sortes (odeurs nauséabondes) ;
- Risques de maladies (Paludisme,...)
- Dépassée, cette décharge est supposée être abandonnée avec l'évolution démographique si l'on en croit le Service Technique de la Commune au profit d'une autre dont les travaux de terrassements viennent de s'achever.

La municipalité dispose d'un service d'hygiène et d'assainissement.



Photo 32 : Dépotoir anarchique en bordure de route



Photo 33 : Déversement des ordures dans la rigole



Photo 34 : Dépotoir anarchiquement créé



Photo 35 : Bouchage du drain par les ordures



Photo 36 : Décharge sauvage



Photo 37 : Dépotoir observé dans le lotissement de la CEFESO

IX.7.12.4- Evacuation des eaux usées

Aucun système d'évacuation, réseau collectif des eaux usées ni station d'épuration n'existe à Abong-Mbang. Cependant chaque foyer adopte le système qui correspond le mieux à ses moyens et à son standing de vie. Aussi pouvons- nous distinguer deux types d'évacuation:

Les fosses septiques avec lit bactérien et puits filtrants qui sont l'apanage de l'habitat évolutif, les services administratifs et le centre commercial. La vidange desdites fosses est assurée par les sociétés privées de vidange et d'assainissement qui ne sont pas encore implantées dans la ville du fait du manque d'activités.

Par contre la majeure partie de la population de l'habitat spontané est adepte des latrines ou des puits perdus. L'évacuation va quelquefois à l'encontre de la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement. Par ailleurs avec ce dernier système, les risques de contamination des eaux des puits creusés à proximité, de génération et de propagation des maladies sont grands.

- Les espaces verts aménagés

Les espaces verts aménagés n'existent pas véritablement dans la ville malgré les immenses possibilités offertes par la nature environnante. Seule la plantation d'arbres à ombrages a été développée le long de certaines artères. Pourtant les potentialités dans ce domaine sont énormes. Certaines zones basses ou marécageuses offrent à l'aménagement des espaces verts des atouts énormes, notamment le long de certaines voies et sur les berges du Nyong et ses affluents.

IX.8- GESTION COMMUNALE ET MAITRISE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Sur le plan organisationnel, la commune présente quelques carences liées à une mauvaise organisation de services et à des relations défectueuses entre ces services d'une part, et entre certains personnels d'autre part. Ceci fait que cette institution dans son organisation actuelle est très mal outillée pour accomplir les nombreuses tâches à elle transférées par la loi de 2004 sur la décentralisation et par le nouveau code d'urbanisme. On relève par ailleurs un personnel communal pléthorique, peu qualifié et peu motivé. Le niveau des finances locales est médiocre par rapport au potentiel existant, et ne permet pas toujours à la commune d'être à la hauteur de ses ambitions et de ses prérogatives. Cet état de choses est en partie dû à un niveau de recettes fiscales très bas.

Par ailleurs, la commune ne dispose pas d'un document réglementaire approuvé et des cadres qualifiés et en nombre suffisant lui permettant de gérer et de contrôler la croissance urbaine.

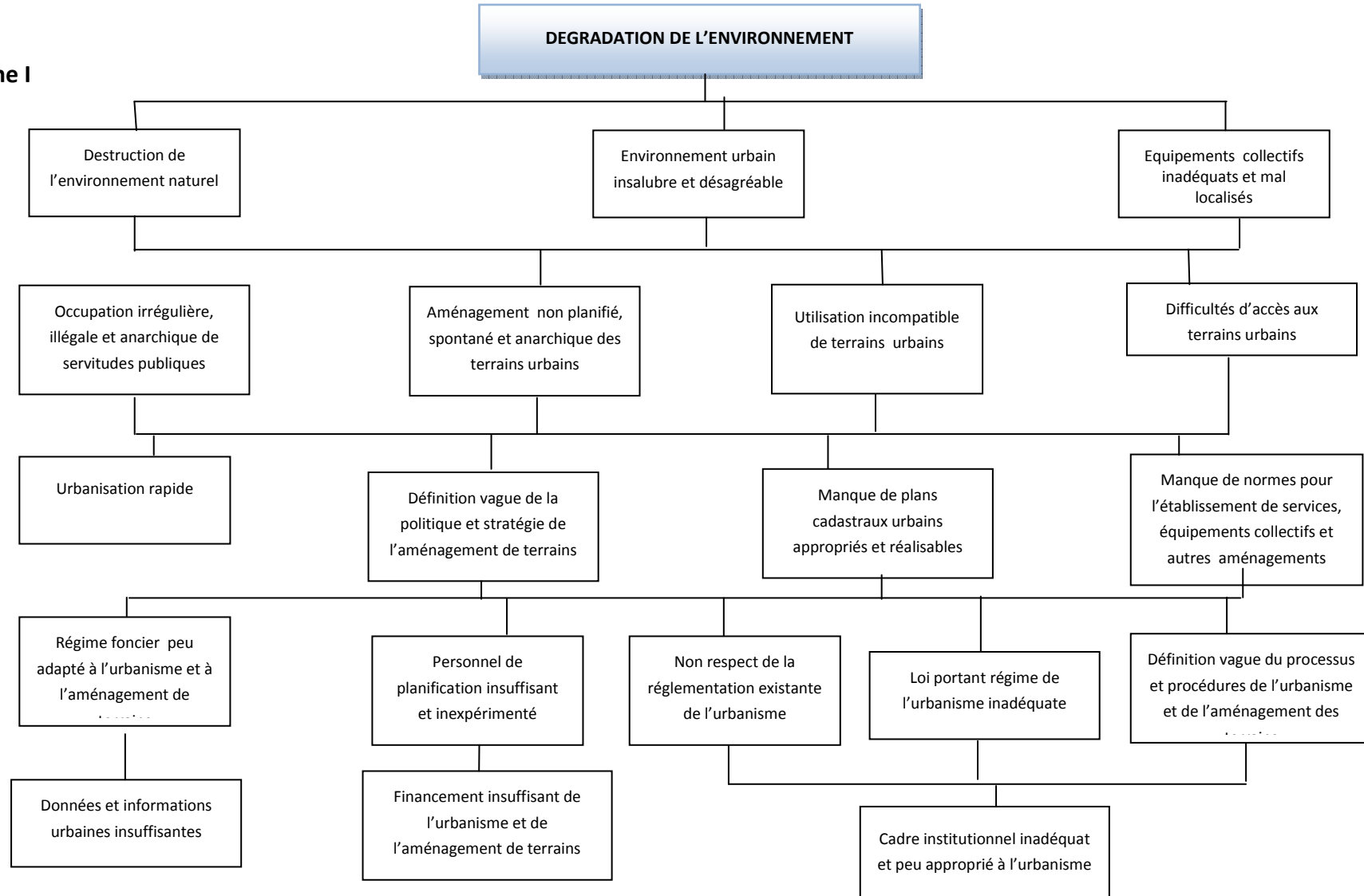
Tableau 77 : les atouts économiques de la ville d'Abong-Mbang par secteur d'activité

Secteur ou domaine	Atouts économiques
Agriculture	Présence des marécages et des bas-fonds favorables au maraîchage, à l'horticulture et à la pisciculture ; culture du palmier avantagée, sol favorable à la pratique d'une variété de cultures vivrières
Elevage	- Existence d'un savoir-faire local dans le domaine de l'élevage porcin et du poulet local. - Demande très élevée des poulets de chair tant au niveau local qu'à l'extérieur de la ville.
Mines	- Existence d'un fort potentiel des carrières de sable - Dynamisme des jeunes
Pêche	- Présence du fleuve avec fort potentiel halieutique ; - Connaissance des techniques traditionnelles de pêche par les populations riveraines ;
Commerce	- Existence des marchés central et des vivres avec des produits diverses au niveau local
Transport	- Prolifération des moto-taxis - Présence des agences de voyages
Industrie et Artisanat	- Connaissances locales importantes en matière d'artisanat - Existence des petites unités locales de transformation de l'huile de palme
Tourisme, Hôtellerie et restauration	- Présence aussi des auberges - Existence des menus exotiques dans les restaurants

Ce qui manque le plus, ce ne sont pas les moyens matériels mais la concertation des points de vue et la cohérence des objectifs au niveau local et même national.

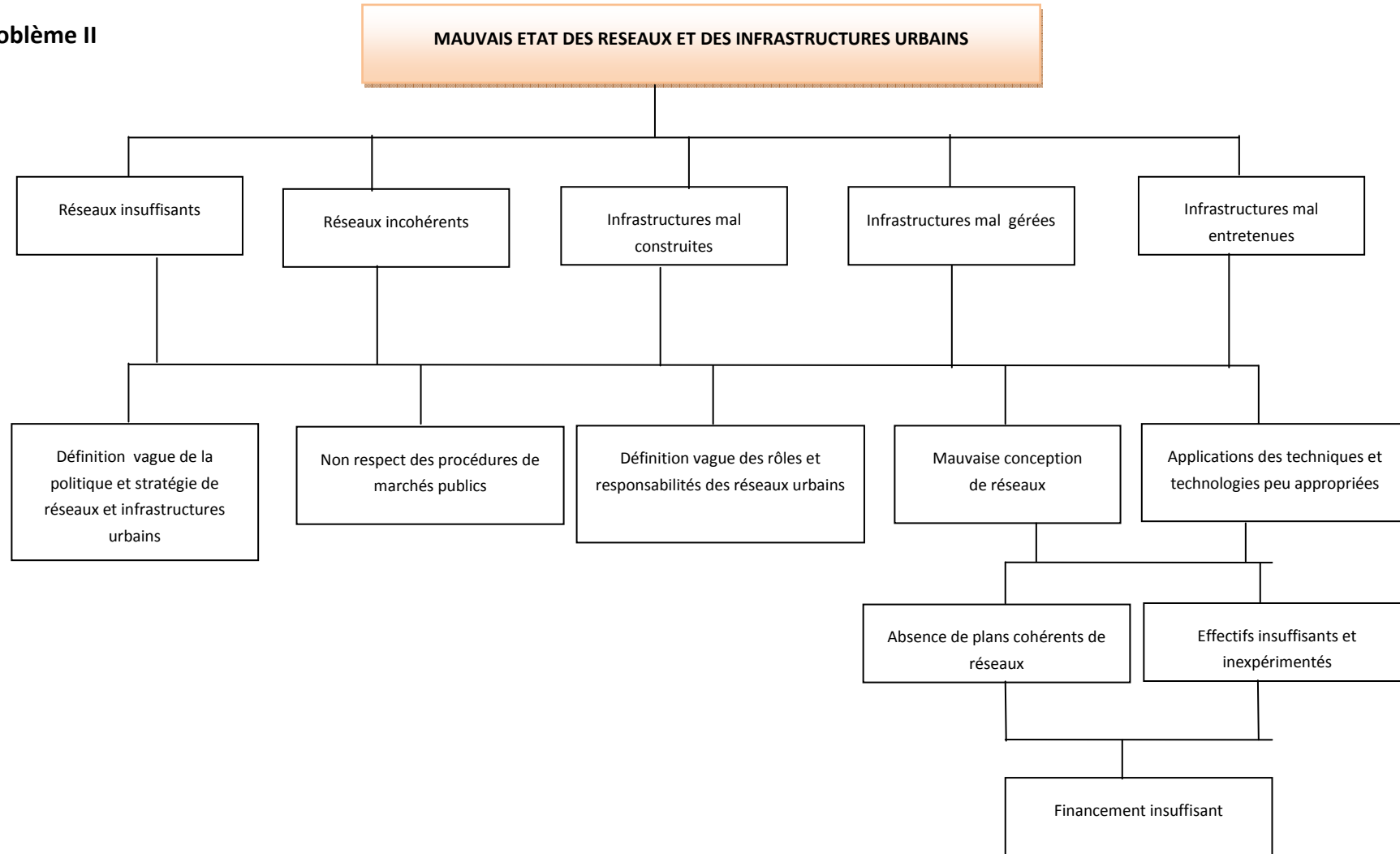
IX.9- L'ARBRE A PROBLEMES DE L'OCCUPATION DES SOLS D'ABONG-MBANG

Problème I



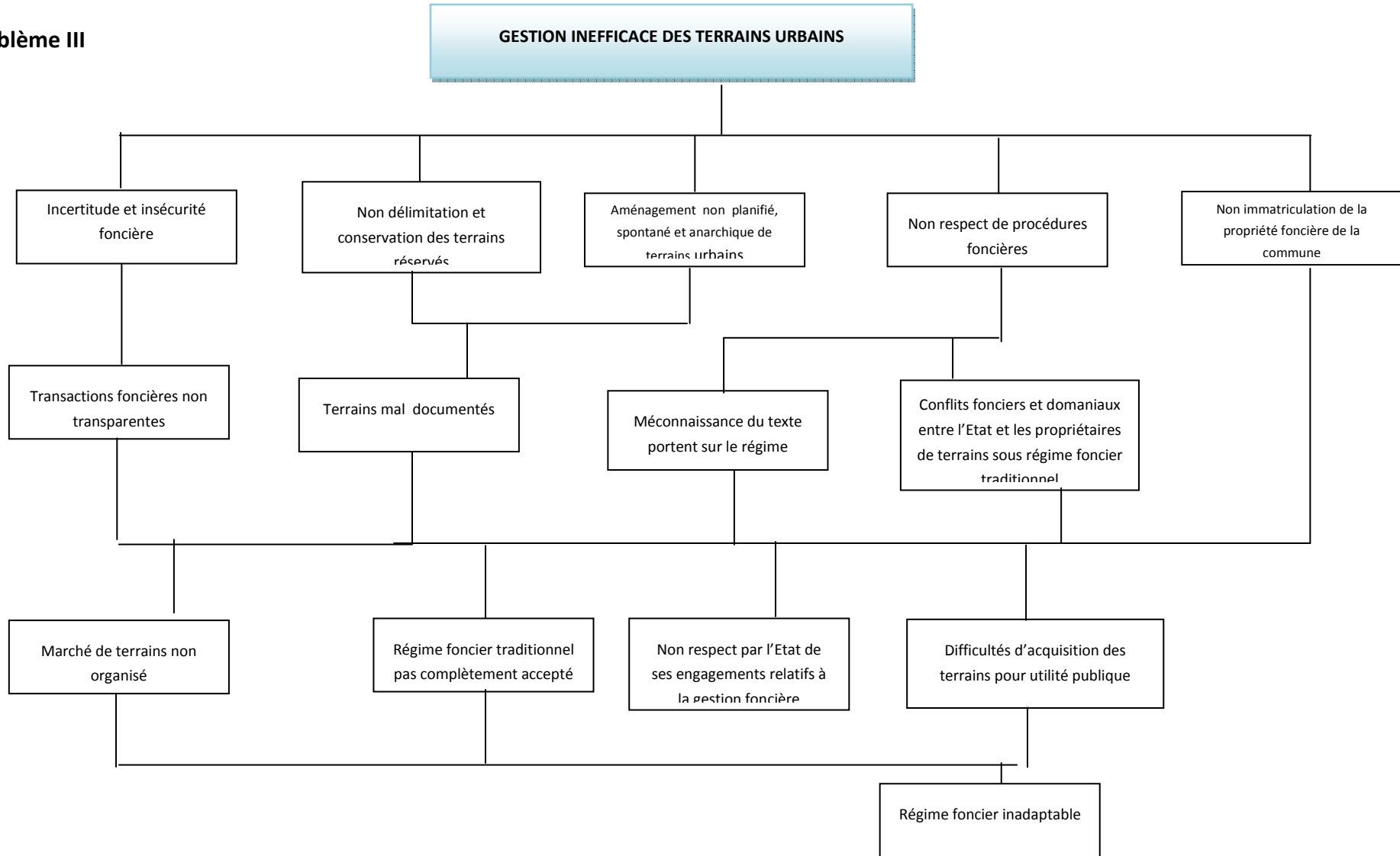
Graphique 28 : Environnement urbain dégradé

Problème II



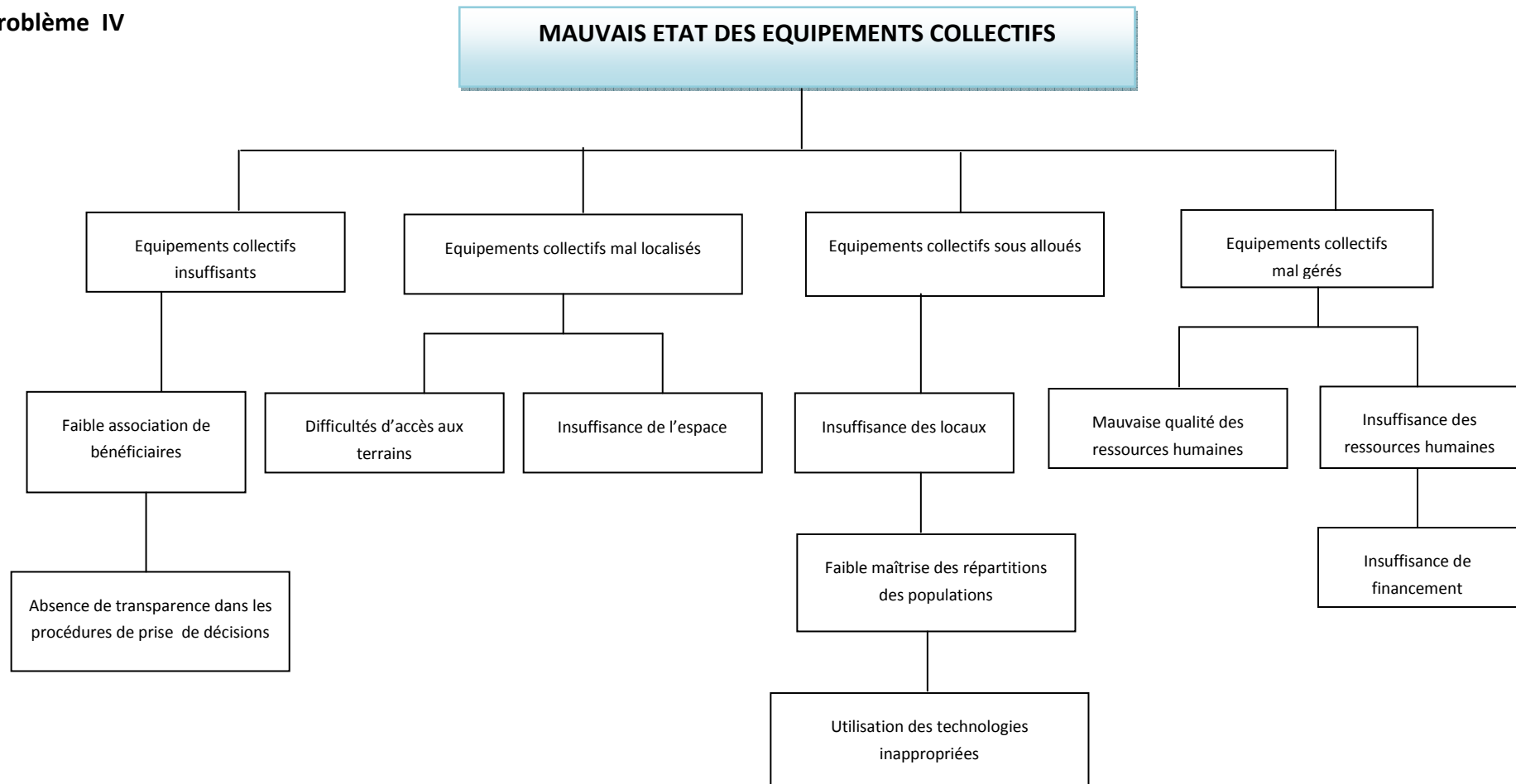
Graphique 29 : Réseaux et infrastructures urbains

Problème III



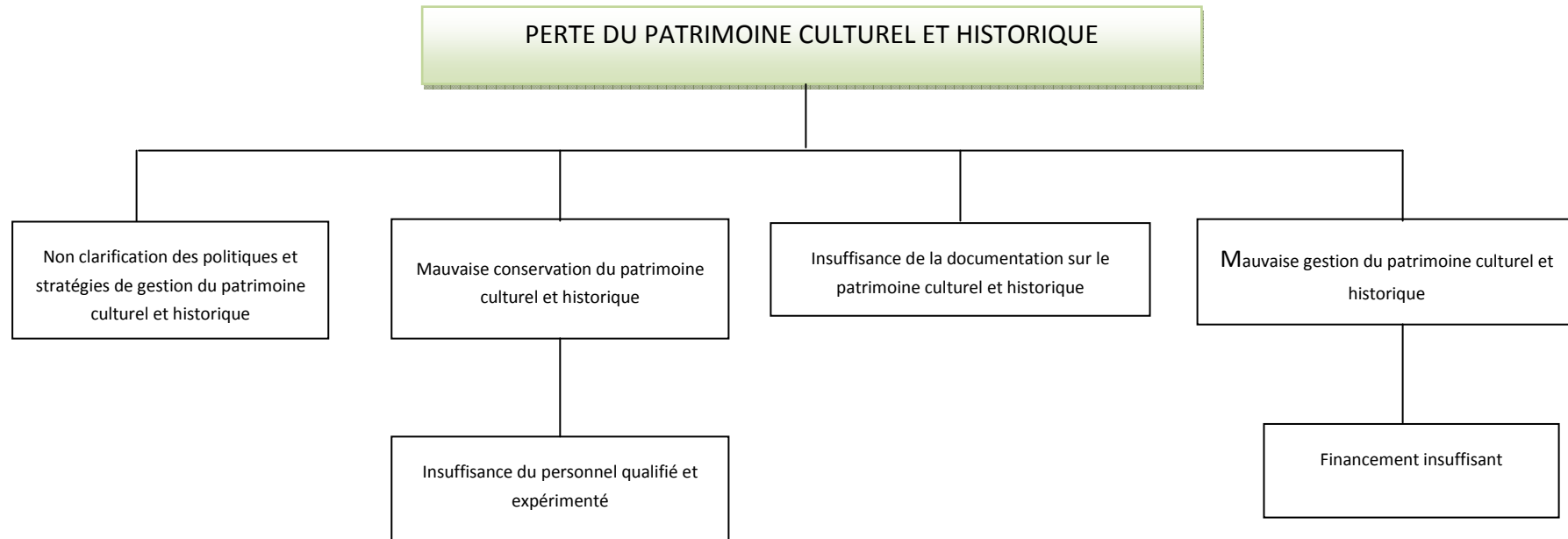
Graphique 30 : Gestion de terrains urbains

Problème IV



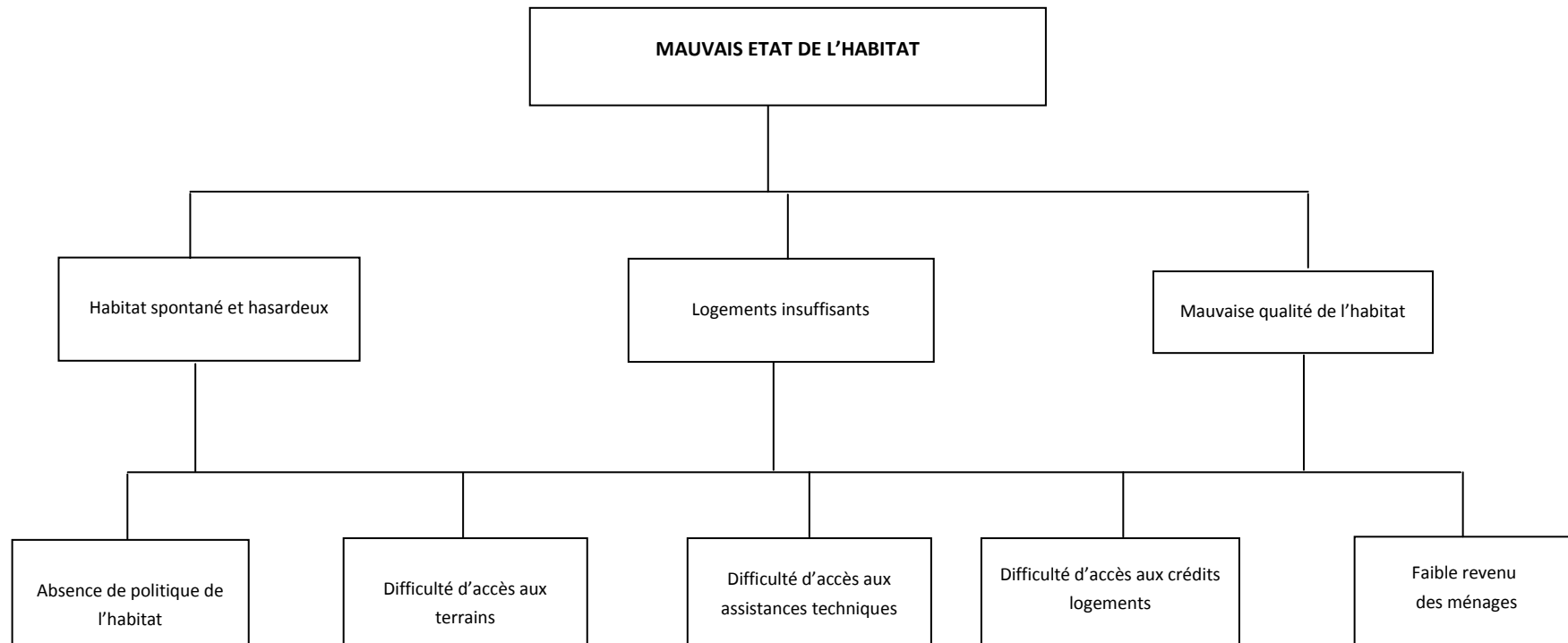
Graphique 31 : Equipements collectifs

Problème V



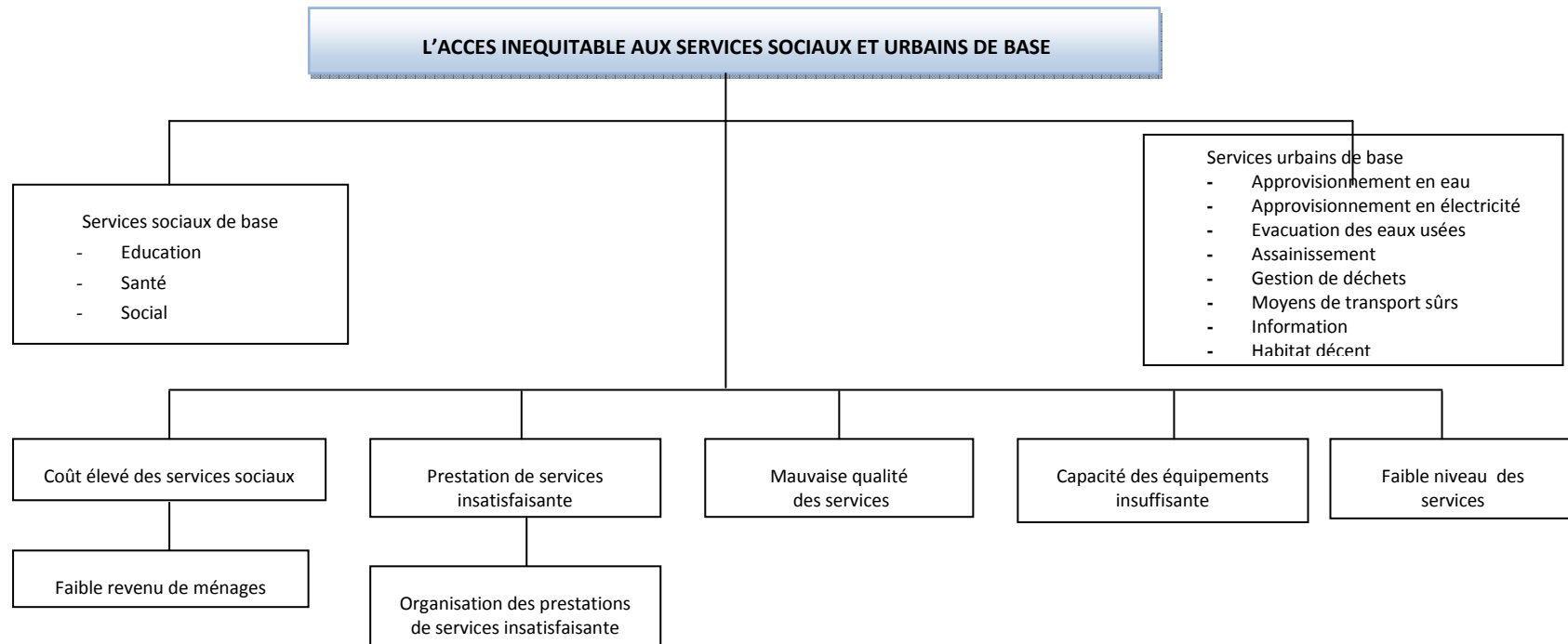
Graphique 32 : Patrimoine culturel et historique

Problème VI



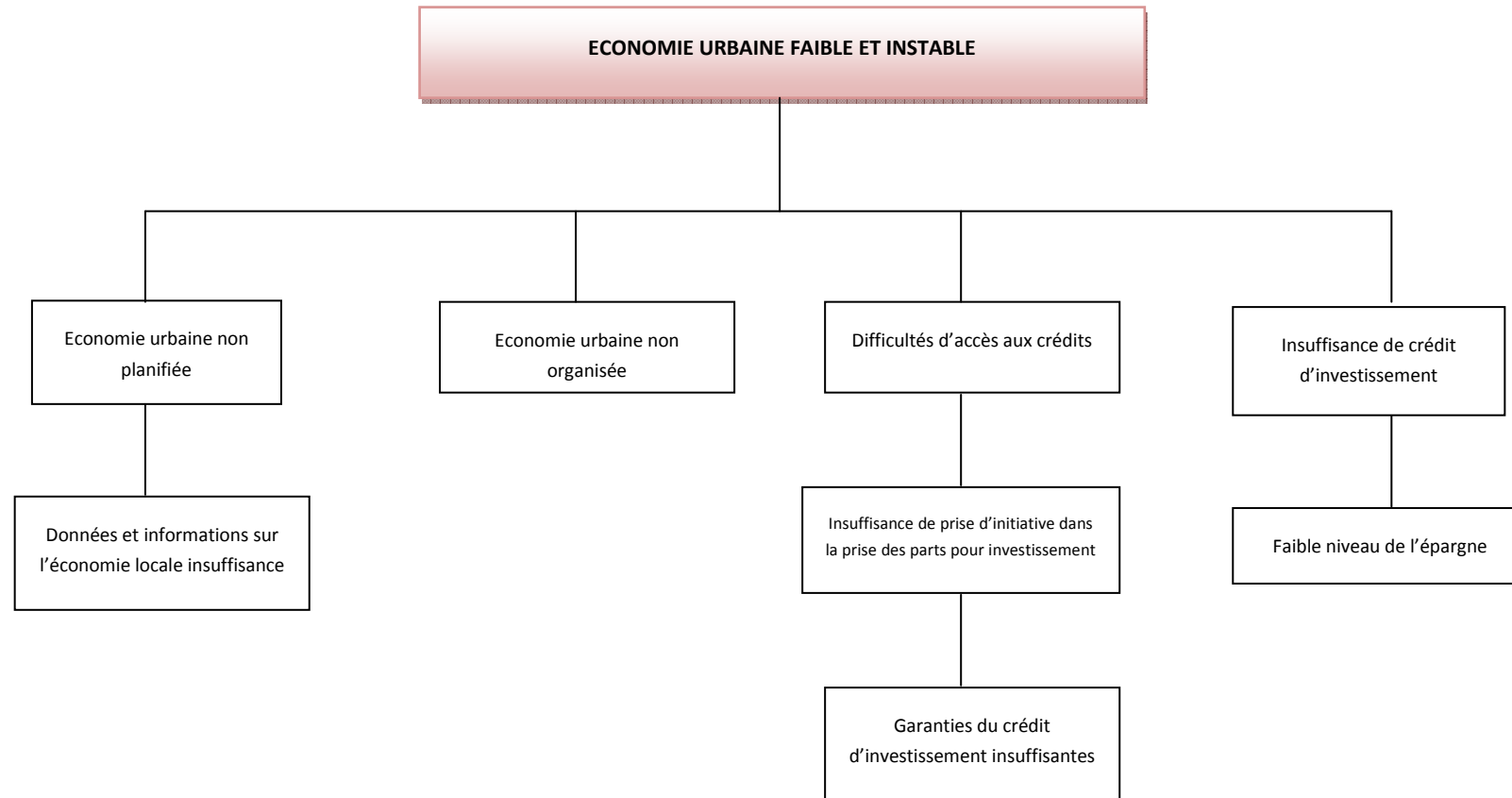
Graphique 33 : Etat de l'habitat urbain

Problème VII



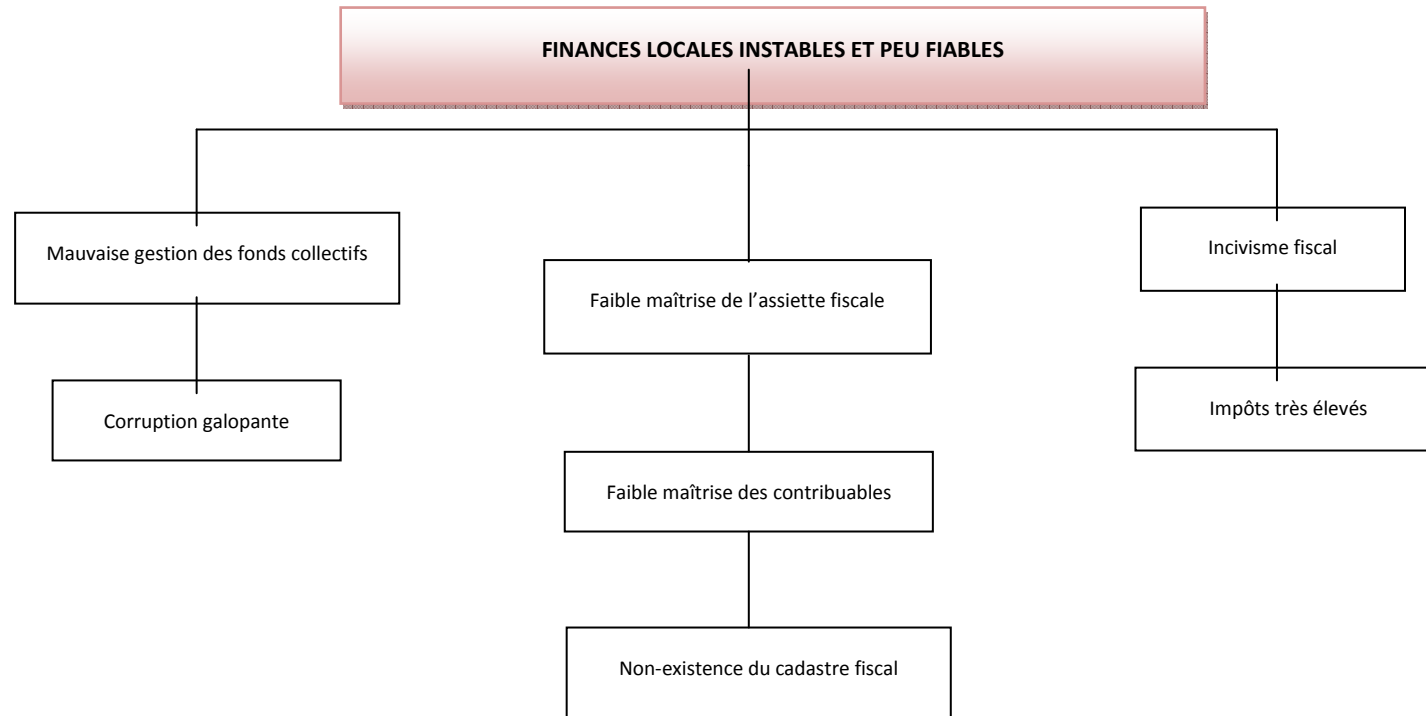
Graphique 34 : Services sociaux et urbains de base

Problème VIII



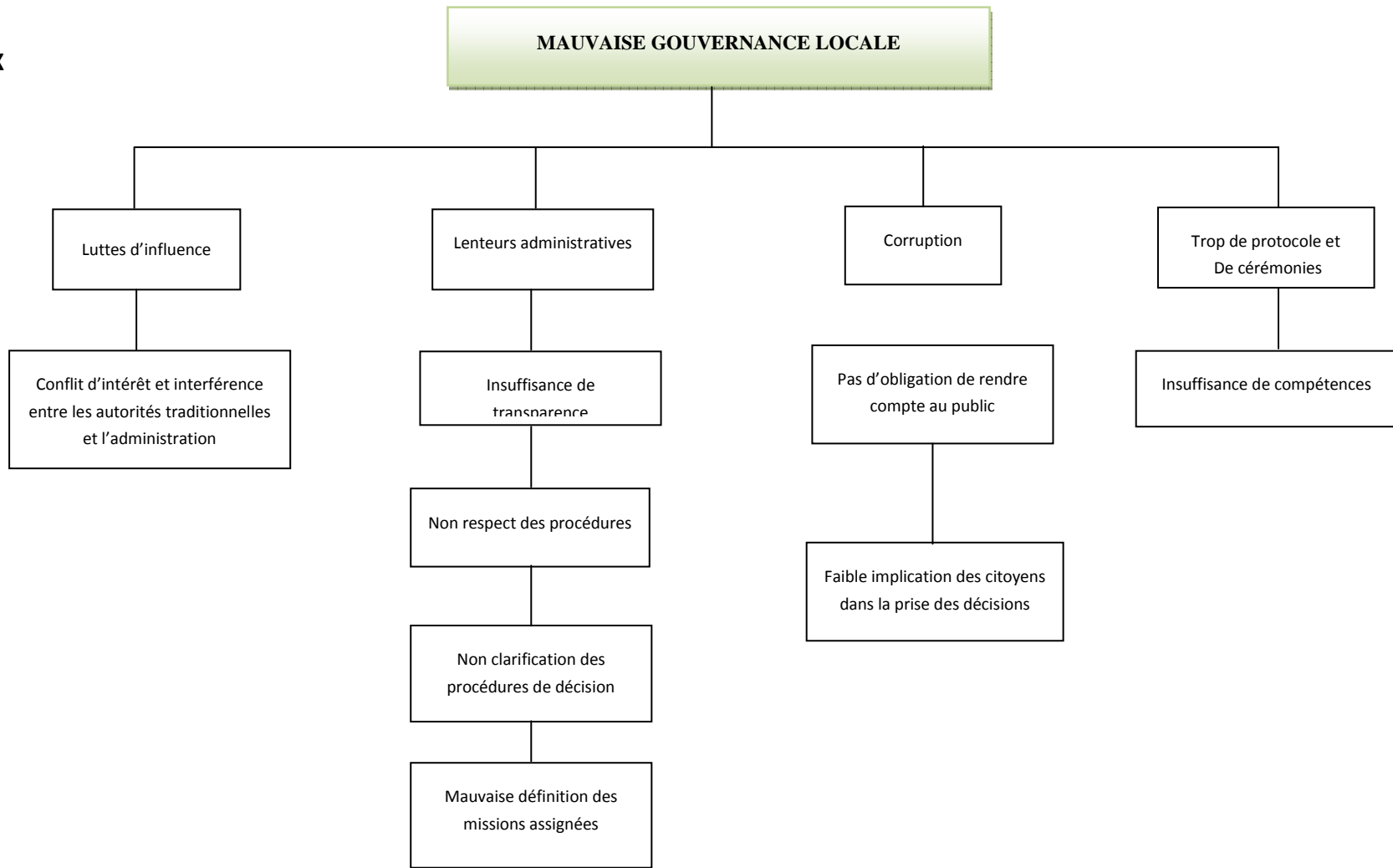
Graphique 35 : Economie urbaine

Problème IX



Graphique 36 : Finance locales

Problème X



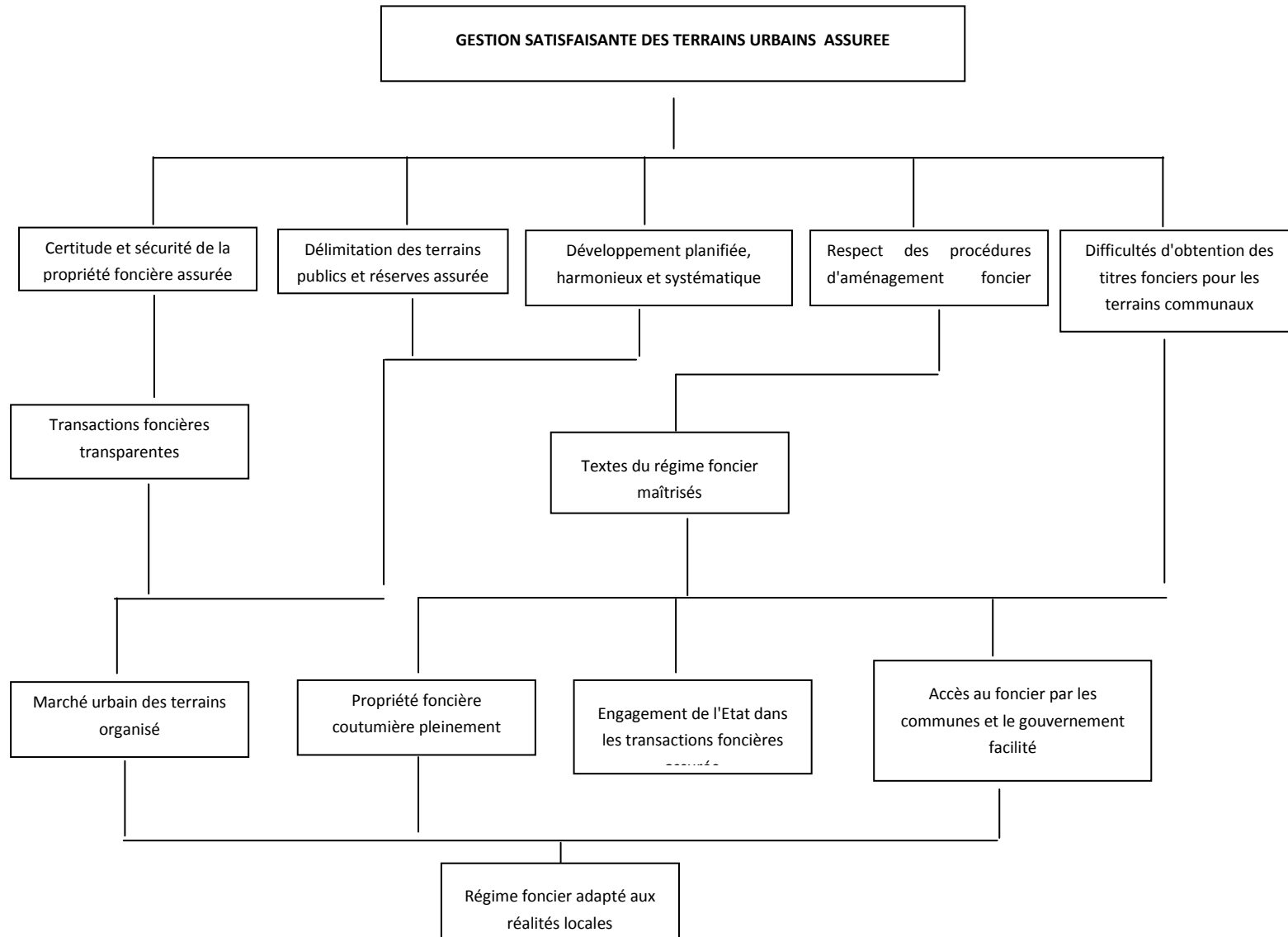
Graphique 37 : Gouvernance locale

IX.10- ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

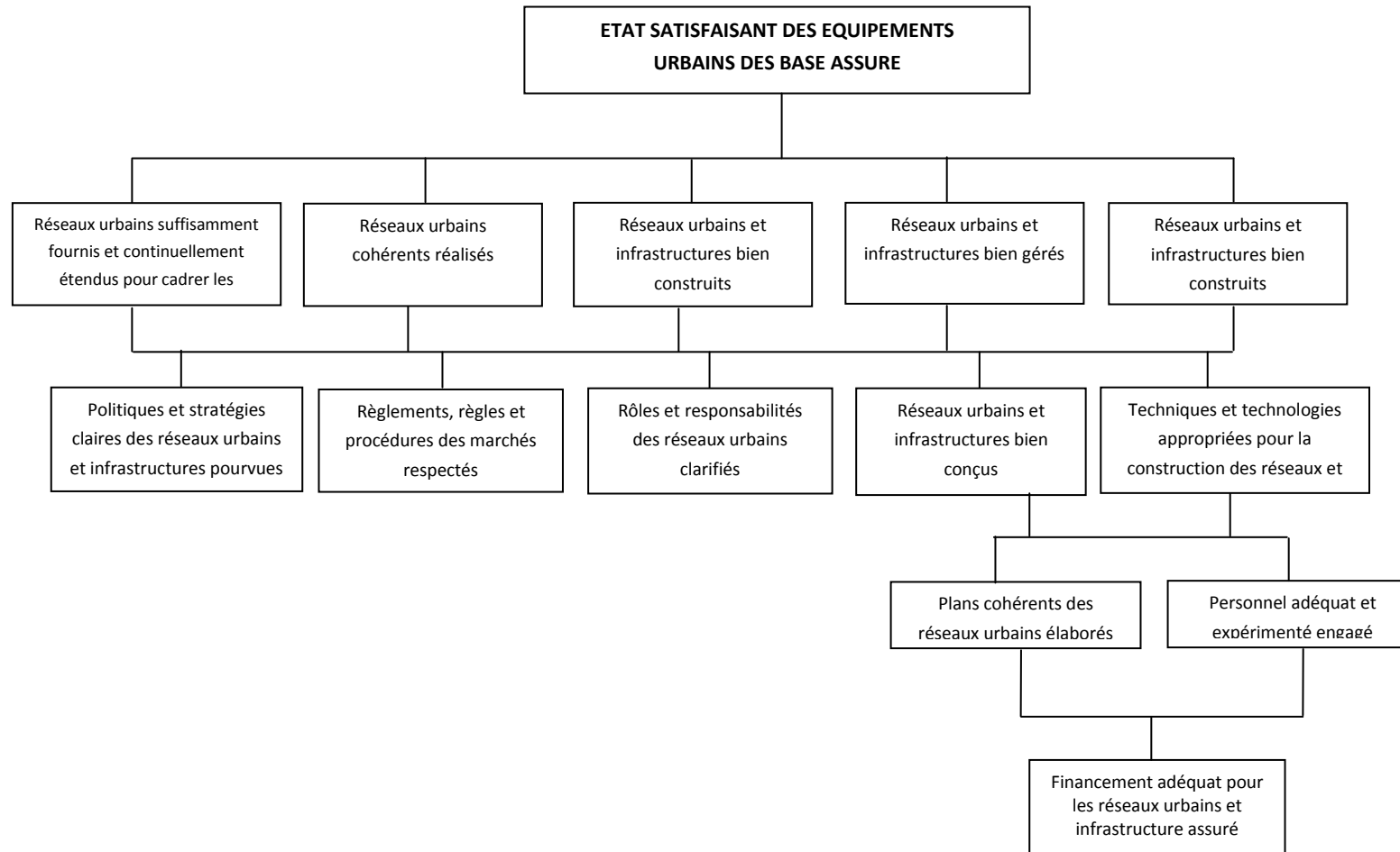
Les tableaux suivants présentent les orientations stratégiques avec définition des objectifs pour :

- Un environnement urbain durable et désirable.
- Une gestion des terrains urbains satisfaisante.
- Un état satisfaisant des réseaux et infrastructures urbaines .
- Un état de l'habitat urbain satisfaisant.
- Un état des équipements publics et communautaires urbains satisfaisant.
- Un accès équitable aux services sociaux urbains de base.
- Une économie urbaine forte et stable.
- Une base de l'économie urbaine stable et sûre.
- Une gouvernance locale effective.

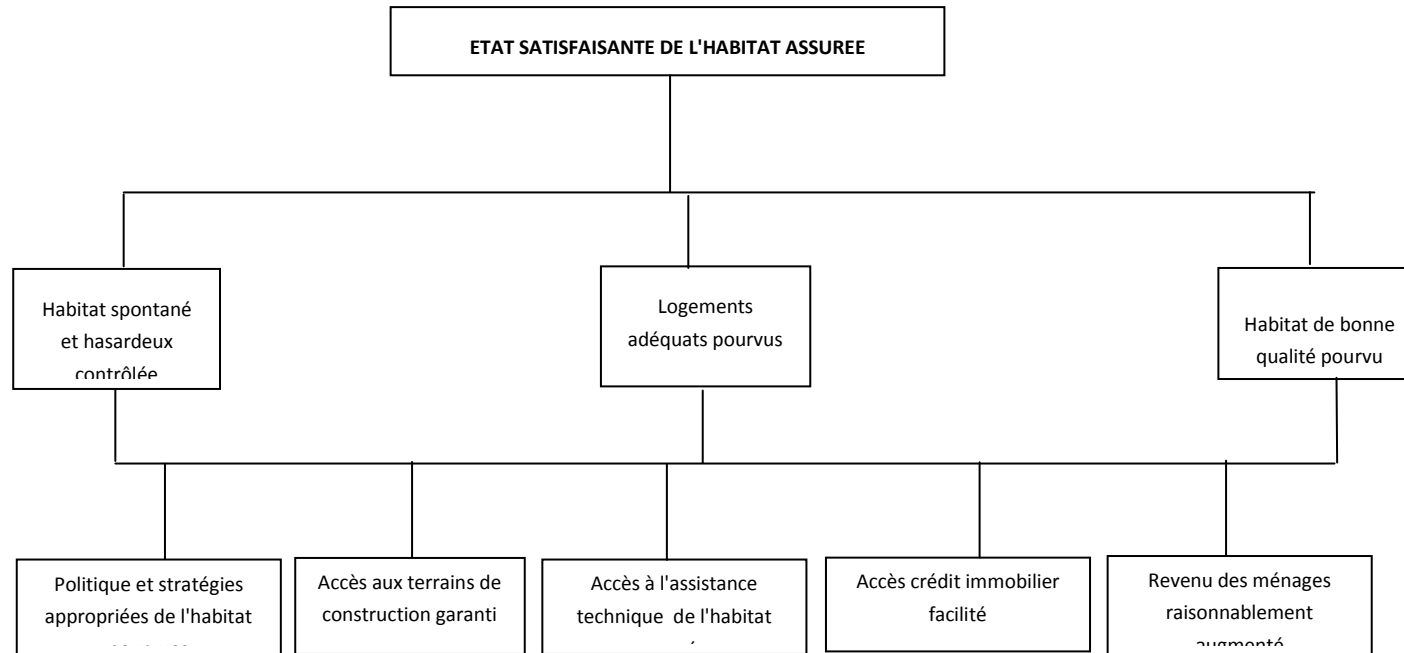
OBJECTIF I



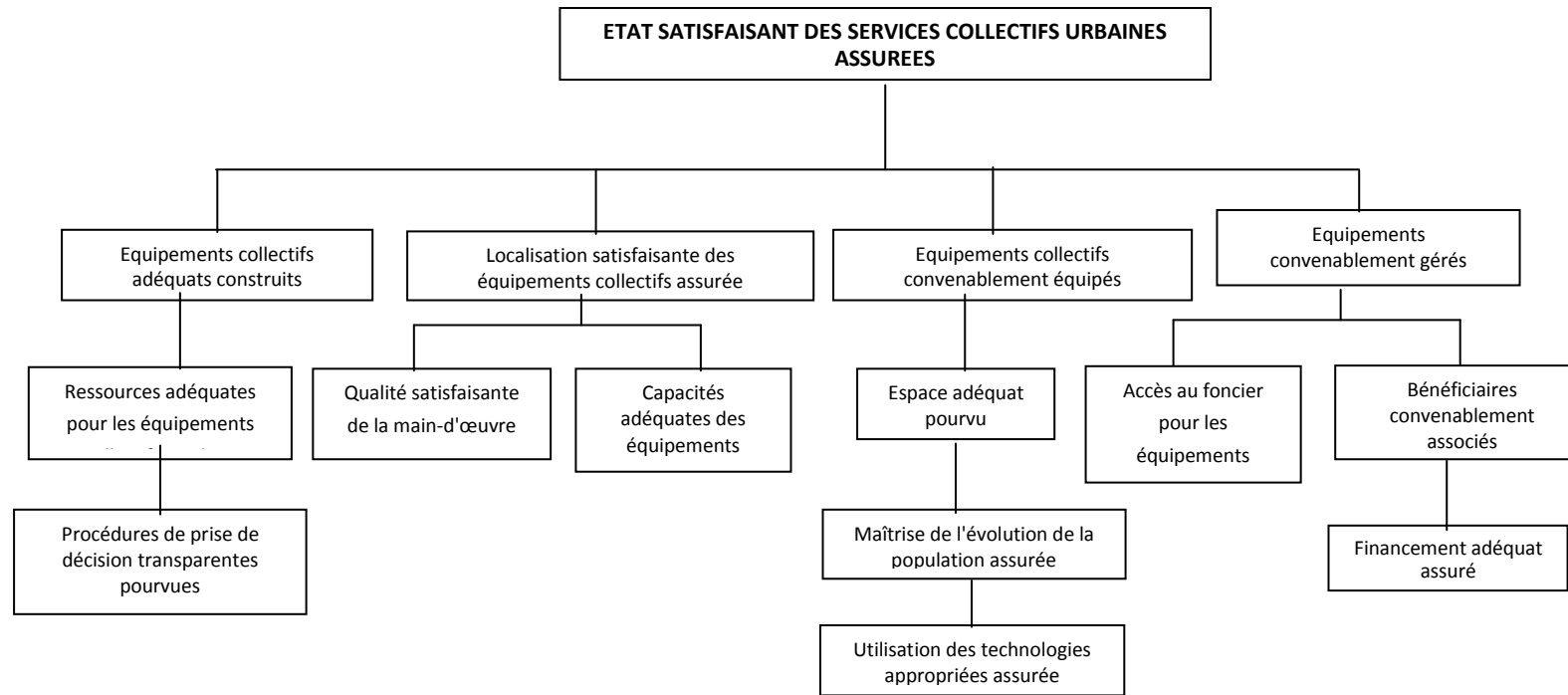
OBJECTIF II



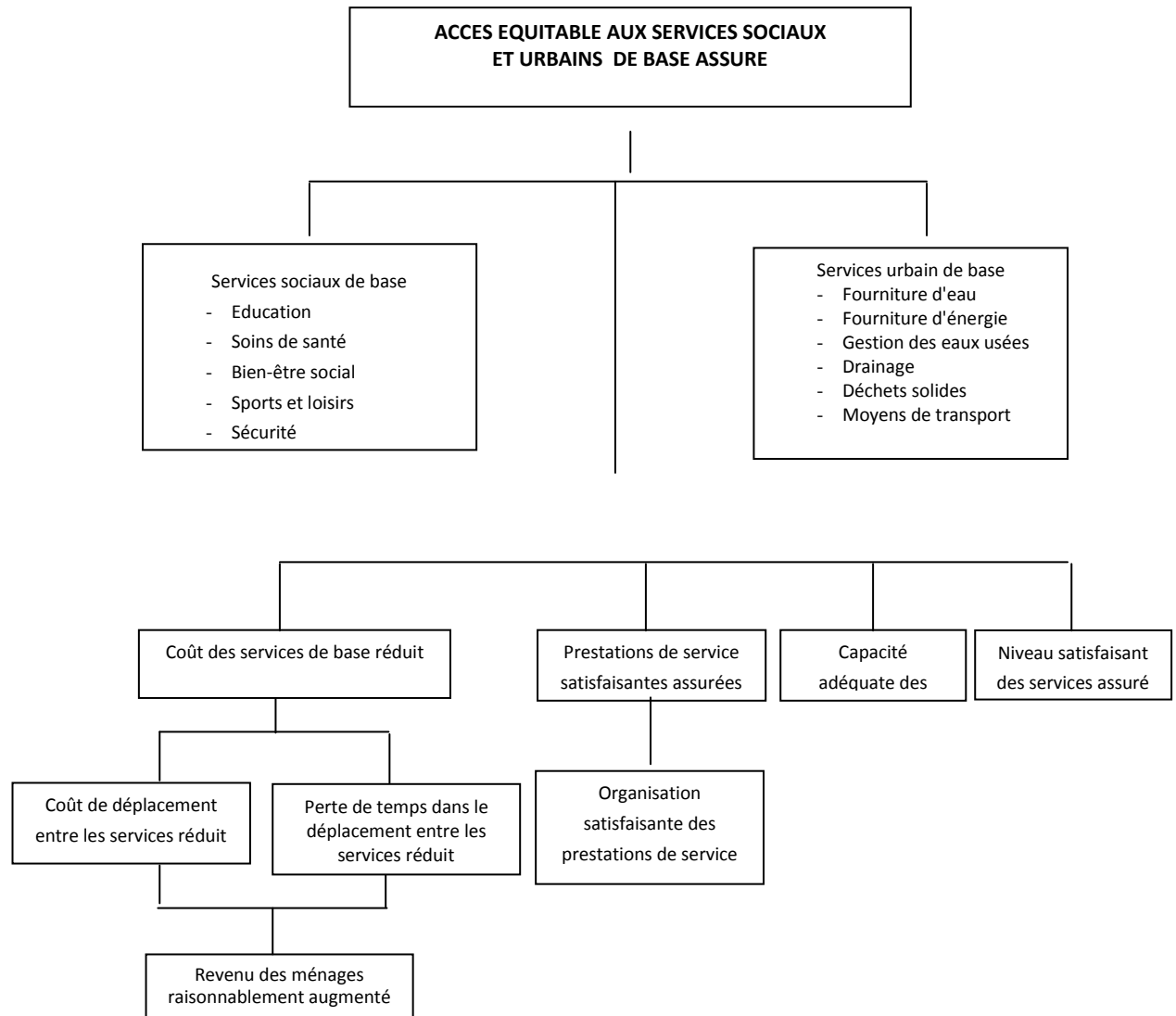
OBJECTIF III



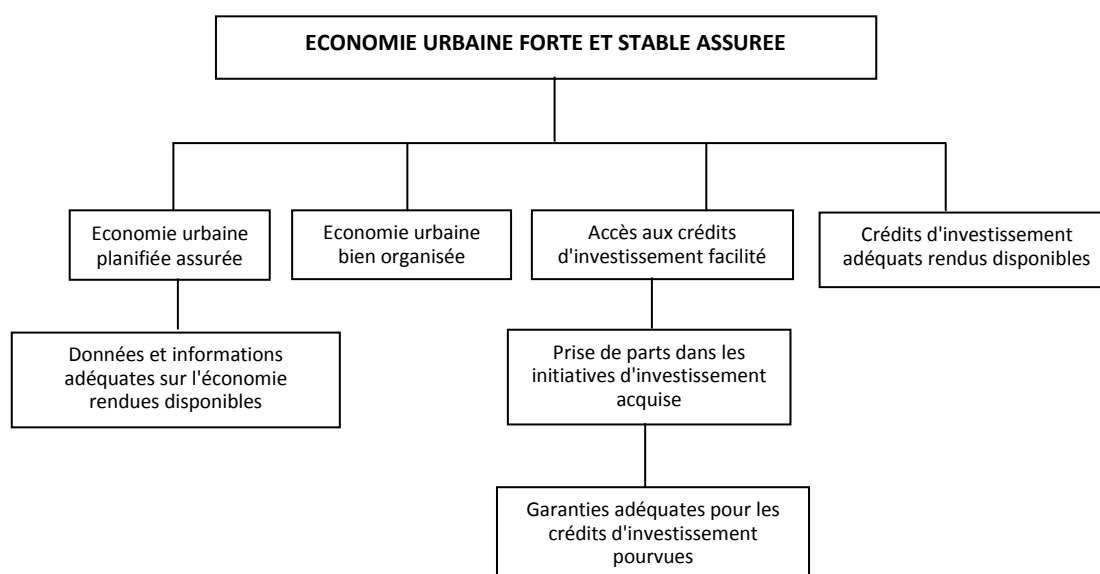
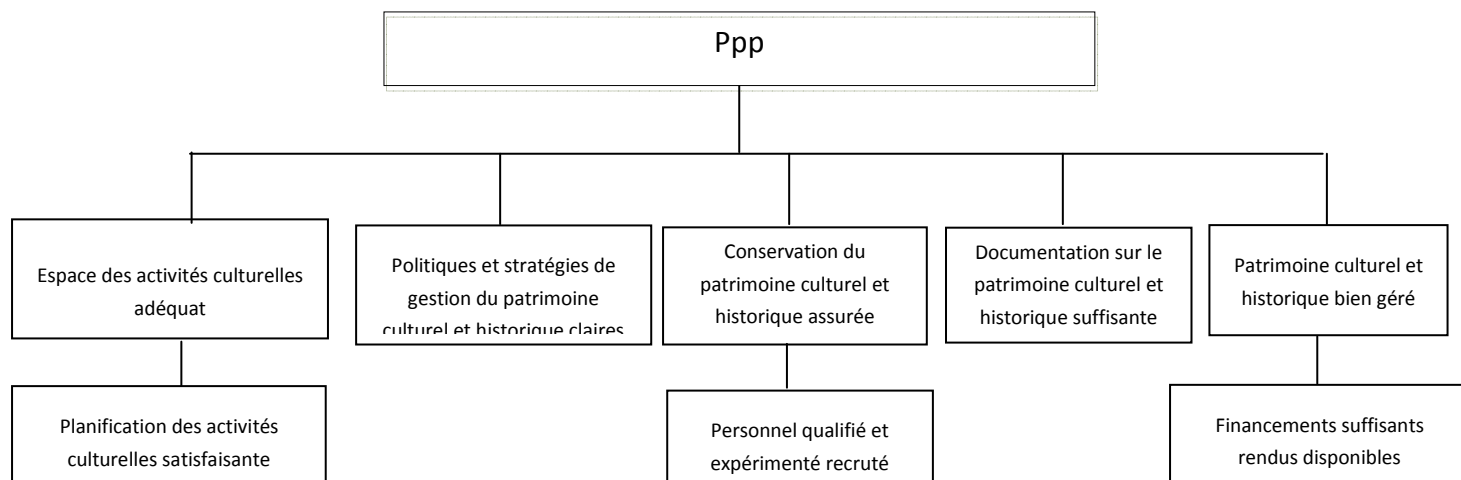
OBJECTIF IV



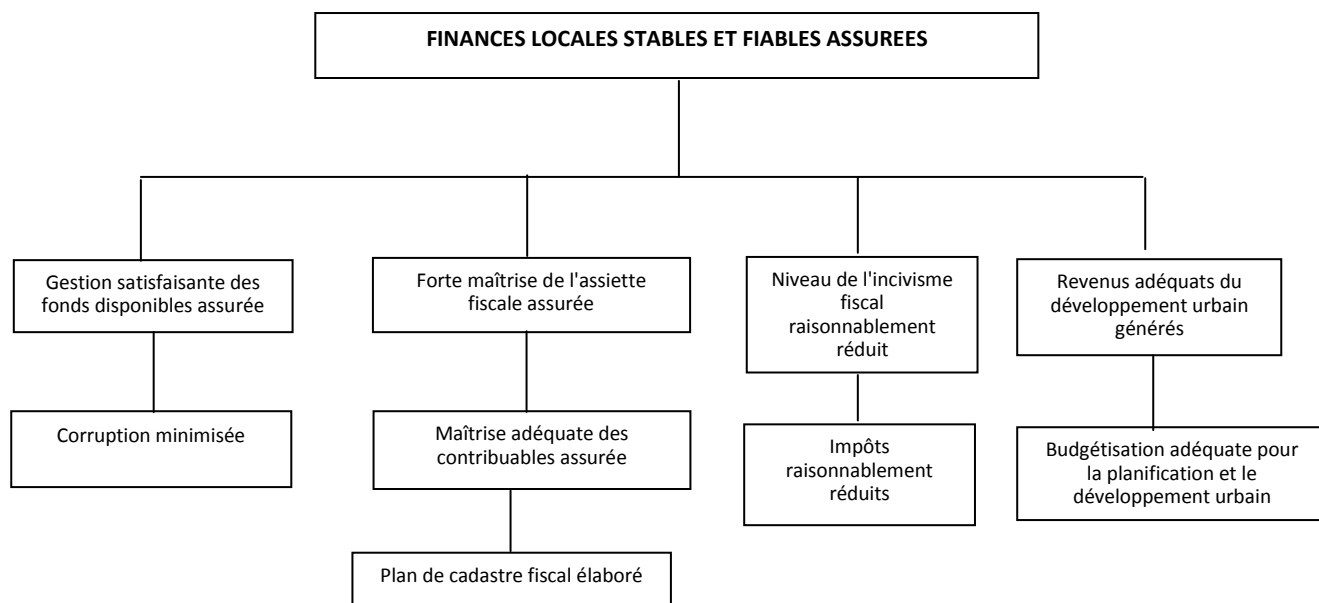
OBJECTIF V



OBJECTIF VI



OBJECTIF VIII



OBJECTIF IX

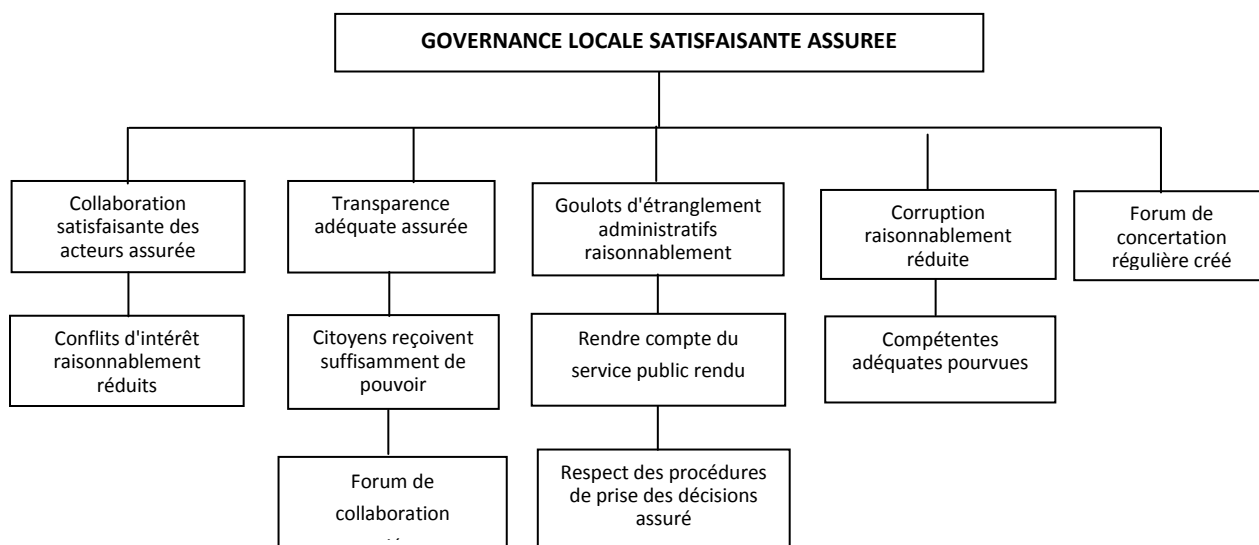


Tableau 78 : Synthétique du bilan diagnostic des problèmes

Les problèmes	Les causes	Les répercussions	Les solutions
1 Occupation anarchique et spontanée de l'espace - Développement de l'habitat spontané et précarité des constructions - Absence d'intégration du front fluvial ()	- Pauvreté urbaine - Un marché foncier illisible - Absence des voies de desserte de contrôle a priori de l'occupation de sols - Absence d'un plan d'urbanisme ou d'un document d'orientation	- Insalubrité et promiscuité de l'habitat - Maladies - Enlaidissement du paysage urbain global	- Nécessité d'élaborer un plan d'urbanisme - Faire appliquer le règlement d'urbanisme et de construction (élaborer)
2 - Equipements administratifs vétustes et inadaptés à leurs fonctions - Localisations inappropriées - médiocrité et Insuffisance des infrastructures techniques :	- Insuffisance des moyens humains et financiers - Absence d'un plan directionnel	- Mauvaise conditions d'hygiène et salubrité - Nuisances diverses - Enclavement des parcelles - Maladies liées à l'eau Inondation de certaines zones	- Plan d'urbanisme - Plans de secteurs
3 - Prédominance de l'habitat précaire - Faible niveau de confort domestique Sur-occupation du logement	Pauvreté générale Faible taux d'emplois Prédominance du secteur rural ou des emplois précaires Absence des réseaux techniques et enclavement des parcelles...	Insalubrité générale Pauvreté du parc de logement ou crise qualitative de logement	- Auto-construction assistée Développement de l'auto-emploi Mise en place des parcelles assainies
4 - Inorganisation des activités économique - Inorganisation de la pêche - Développement anarchique des activités informelles - Mauvaise localisation de la de routière - Mauvaise localisation du marché de vivres - Exploitation anarchique du sable	Niveau de revenu faible Précarité urbaine Chômage Absence de plan d'urbanisme	Encombrement des voies Stationnement anarchique des camions Faible contribution des activités économiques au budget communal Faible lisibilité du tissu économique Incivisme fiscal	Un plan d'urbanisation Organiser les activités de pêche et d'exploitation du sable
5 - Difficultés de drainage des eaux fluviales	- platitude du site ou faible pente d'écoulement des eaux	- Inondations ou stagnations fréquentes des eaux de pluies	
6 - Faible capacité institutionnelle de gestion urbaine	- Gouvernance urbaine peu développée Personnel communal peu qualifié ; matériel de génie civil insuffisant	Difficultés de contrôles du processus d'urbanisation - Faibles niveau de collecte des recettes fiscales	Un renforcement de l'équipe technique municipale Assistance institutionnelle Acquisition de nouveaux matériels

**DEUXIEME PARTIE : PROPOSITION
D'AMENAGEMENT ET D'OCCUPATION DES
SOLS A COURT, MOYEN ET LONG TERME**

X- VARIANTES D'AMÉNAGEMENT ET PROPOSITIONS

Trois variantes d'aménagement sont analysées, à la suite desquelles est retenue une pour la suite de l'étude après évaluation :

X.1- VARIANTE D'AMENAGEMENT

X.1.1- Variante I

C'est le scénario pessimiste ou catastrophe fondé sur le laisser faire (rareté d'opportunité d'investissements tant publics que privés, stagnation des recettes communales financières, foncières et fiscales. La population croît lentement (exode rural, chômage, délinquance...).

Dans cette variante, le périmètre de la zone d'étude est constitué du TF N° 68 de l'Etat, du TF N° 105 de la C.F.S.O, du quartier Djow ; soit une superficie totale de 461ha c'est donc le noyau central de la ville d'Abong-Mbang. Taux de croissance de la population 3% soit une population de 36704 habitants en 2027. Confère Figure (12)

X.1.2- Variante II

X.1.2.1- Orientations générales

C'est le scénario de croissance moyenne ou contrasté qui s'appuie sur la pondération des paramètres (investissements moyens dans la ville). Taux de croissance de la population 4,5% soit une population de 50451 habitants en 2027.

Une superficie de la ville estimée à 3521 ha avec constitution d'une réserve communale , d'une zone industrielle, d'une réserve foncière de l'Etat devant être une zone d'urbanisation différée, la création de deux zones aménagements concertées avec le T.F N°105 de la C.F.S.O, création d'un lac municipal, une zone de stationnement gros porteurs, intégration des zones marécageuses du Nyong et de ses affluents dans le domaine à aménager. Confère Figure (13)

X.1.2.2- Mécanismes d'urbanisation

Ils s'appuient sur l'urbanisation de l'ensemble du site de la ville, la hiérarchisation des voies (création des voies de contournement pour tenir compte de l'importance de la circulation interne), la création des équipements socio collectifs autonomes Ecoles, centre de santé...).

X.1.2.3- Organisation de l'espace

Les mécanismes d'urbanisation sont traduits sous forme d'un schéma d'APS basé sur les principes de structuration et d'organisation de l'espace suivants :

- en infrastructures : densité de réseaux ;
- en développement économique : zone d'activités économiques et touristiques.

X.1.3- Variante III

X.1.3.1- Orientations générales

C'est le scénario volontariste dit de croissance forte qui prend en compte les facteurs positifs de croissance à l'horizon 15 ans (Beaucoup d'investissements dans la ville) d'où la dynamisation des activités économiques et l'accélération de la croissance démographique, taux de croissance de la population 6% soit une population de 69028 habitants en 2027.

Une superficie de la ville estimée à 6640 ha avec constitution d'une réserve communale (733ha) , d'une zone industrielle (369 ha), d'une réserve foncière de l'Etat devant être une zone d'urbanisation différée (1562 ha), la création de zone d'aménagement concertée (506 ha), création d'un lac municipal (22 ha), zone de stationnement gros porteurs (7 ha), zone inondable inconstructible (1526 ha), zone d'habitat moderne (577 ha), zone d'habitat évolutif (518 ha), zone de projet intercommunal (783 ha), complexe sportive intercommunal à Mampang (37 ha) devant être porté conjointement par la commune de Doumé et D'Abong-Mbang. Confère figure (14)

X.1.3.2- Mécanismes d'urbanisation

Ils s'appuient sur l'urbanisation poussée (occupation effective) de l'ensemble du site de la ville, le développement des axes structurants externes avec élargissement des possibilités d'urbanisation et d'extension du périmètre urbain et la restructuration des zones d'habitat spontané.

X.1.3.3- Organisation de l'espace

Les mécanismes d'urbanisation sont traduits sous forme d'un schéma d'APS basé sur les principes de structuration et d'organisation de l'espace suivants :

- en infrastructures : densification des réseaux de voies entre les principaux pôles de développement et les voies de contournement;
- en développement des activités économiques : zone d'activités économiques et touristiques et amélioration des conditions de vie.

X.1.4- Evaluation des variantes

Par rapport, aux variantes II et III, la variante I elle ne compte pas de réserve foncière ni de l'Etat ni de la commune à ce titre n'est pas pertinente compte tenu du rôle que devront jouer l'Etat et la commune dans le développement de la ville, donc est à éliminer.

Par rapport à la variante II, la variante III couvre une superficie de 6640 ha, très vaste superficie par rapport à l'effectif de la population attendu qui ne pourra à terme occuper toute cette espace. En outre elle empiète sur le territoire de la commune de Doumé, elle coûtera très pour la mise en œuvre du système de voirie et réseaux divers. Donc variante à éliminer.

Quant à la variante II, elle est très bonne car comportant les réserves foncières de l'Etat et de la commune, comportant un réseau de voirie de niveau hiérarchique appréciable (trois voies primaires d'emprise 30 mètres, des voies secondaires structurantes et des voies tertiaires collectrices de desserte des ilots tel que indique sur le schéma de structure et les plans de profil en travers types) c'est cette variante qui est celle retenue pour le reste de l'étude.

X.2- PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

X.2.1- Objectif global

Cette étude poursuit un objectif global et cinq objectifs opérationnels. Au niveau de l'objectif global, il est question d'élaborer le plan d'occupation des sols (POS) de la ville d'Abong-Mbang qui conduira à améliorer les conditions et le cadre de vie des populations de la ville, de rendre la ville plus fonctionnelle et plus en harmonie avec son environnement immédiat et lointain.

X.2.2- Objectifs spécifiques

L'atteinte de cet objectif global passe nécessairement par la réalisation des objectifs opérationnels ou spécifiques ci-après :

- Mieux cadrer le développement spatial, environnemental, économique, social et culturel de la ville à court, moyen et long termes ;
- Orienter et coordonner les programmes de l'Etat, de la collectivité locale et éventuellement des autres acteurs urbains ;
- Dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme ;
- Fixer et faire respecter le droit de construire ;
- Dote la ville d'Abong-Mbang d'un outil de gestion et de contrôle du développement urbain à court, moyen et long termes...

Au niveau de l'organisation de l'espace.

Il est question de développer le centre-ville actuelle et de créer un centre de service secondaire dans la zone d'Abong-Mbang II avec une zone industrielle, une zone d'urbanisation différée. Cette organisation se présente comme indique dans le tableau ci-dessous :

Tableau 79 : Localisation des principaux terrains urbains pour la maîtrise de l'occupation du Sol

DESIGNATION	Localisation	Superficies	Pourcentage
Espace vert à aménager et à protéger	Tout le bas fond	1280 ha	36%
Zone d'habitat résidentiel moderne	Centre-ville TF De	222ha 64a 03ca	6%
Zone d'habitat évolutif (villages	Djow, Ayéné,	548 ha	16%
Réserve foncière communale et de	Abong-Doum, Anzié	256 ha	7%
ZAC 1	Quartier Plateau TF	81ha 74 a	2%
ZAC 2	Quartier Ankwamp TF	184ha 80 a	5%
Lac municipal	Quartier Ankwamp	22 ha	1%
Zone d'urbanisation différée (ZUD)	Madouma, Ancienne	804 ha.	23%
Zone industrielle	Abong-Mbang II	121 ha	3%
Total	Zone d'études	3521 hectares.	100%

X.2.3- Programmes d'aménagement

X.2.3.1- Rappel des projections démographiques

Trois (3) hypothèses de croissance sont envisagées suivant le tableau ci-après :

Tableau 80 : Rappel des projections démographiques suivant hypothèses de croissance

Année	Hypothèse basse			Hypothèse moyenne			Hypothèse haute		
	Taux d'accroissement moyen par an.	Population.	Nombre de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Population.	Nbre de Ménages	Taux d'accroissement moyen par an.	Population	Nombre de Ménages
2012	3%	23559	3927	4.5%	26069	4345	6%	28804	4801
2015	3%	25744	4291	4.5%	26885	4481	6%	34306	5718
2017	3%	27311	4552	4.5%	32487	5415	6%	38546	6424
2022	3%	31661	5277	4.5%	40484	6747	6%	51584	8597
2027 (15 ans)	3%	36704	6117	4.5%	50451	8409	6%	69030	11505

- Hypothèse basse ou tendancielle : Taux d'accroissement moyen par an 3% on suit la croissance naturelle.
- Hypothèse moyenne ou contrasté (avec pondération des paramètres) : Taux d'accroissement moyen par an 4.5%

- c) Hypothèse haute dite forte ou volontariste : Taux d'accroissement moyen par an 6% On prend en compte les facteurs optimistes de croissance justifiés par une volonté des pouvoirs publics à booster le développement de la ville. Plusieurs paramètres sont donc pris en compte. Par exemple création d'une région dont Abong-Mbang serait la capitale ; création d'un aéroport ; développement des grandes industries pourvoyeurs de beaucoup d'emploi ... ces projets et d'autres devront être mis en œuvre au cours des quinze prochaines années.

X.2.3.2- Capacité d'accueil du site

La zone urbaine actuelle est située dans le TF 68 de l'état couvrant une superficie d'environ 223 hectares, ce qui est insuffisant pour accueillir une population de 50000 habitants à long terme. Le périmètre d'études tel que décrit dans la figure n°2 indique une superficie totale de la ville 3521 hectares.

La surface constructible est de 2219 ha soit 63% de la superficie total de la zone d'étude.

Les zones d'habitat (HR, HE, et ZAC) couvrent une superficie d'environ 1112 hectares soit 32% de la superficie.

Les autres équipements d'infrastructure et collectifs occupent dans les zones constructibles environ 333 hectares soit 15%.

La future zone industrielle couvre environ 120 hectares.

Le futur lac municipal situé près de la ZAC2 couvre une superficie d'environ 22 hectares.

X.2.3.3- Programme d'habitat

Population, habitat et aménagement urbain sont étroitement liés. Comprendre la répartition, la composition et la structure de la population permet d'estimer les besoins et la demande en habitat. Elle permet aussi d'estimer la demande en terrain qui peut satisfaire les besoins en habitat.

a) Rappel des projections démographiques par quartier/village.

L'hypothèse de croissance « moyenne » est pertinente et sera retenue pour toute proposition sur la population de la ville d'Abong-Mbang, le taux de croissance annuelle de la population étant de 4,5%.

Tableau 81 : Rappel des projections démographiques par quartier/village

Circonscription administrative	Population 2005	Population 2012	Population 2015	Population 2017	Population 2022	Population 2027
Arrondissement d'Abong - Mbang	29005	39471	45043	49188	61297	76388
Abong - Mbang Ville: Quartiers/Villages	15663	21315	24324	26562	33102	41251
DJOW	2014	2741	3128	3416	4257	5305
KAKA	2469	3360	3834	4187	5218	6503
MAKA	193	263	300	328	408	509
MBOULE I	1092	1486	1696	1852	2308	2876
MBOULE II	2860	3892	4441	4850	6044	7532
NYONG	1534	2088	2383	2602	3243	4041
QUARTIER ADMINISTRATIF	1755	2388	2725	2976	3708	4621
SHELL	486	661	754	824	1027	1279
ZALOUM	3260	4436	5062	5528	6889	8585
ABONG - MBANG II	251	342	390	426	531	662
ABONG- DOUM	640	871	994	1085	1353	1686
ANZIE	382	520	593	648	808	1006
AYENE	1158	1576	1798	1964	2447	3050
MADOUMA	1062	1445	1649	1801	2244	2796
Zone d'étude du POS	19156	26069	29749	32487	40484	50451

L'on peut estimer le besoin en terrain suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 82 : Estimation des besoins en terrain

ABONG - MBANG VILLE: Quartiers/Villages	Population 2027	Besoin en terrain (ha)
ABONG - MBANG VILLE: Quartiers/Villages	41251	
DJOW	5305	106
KAKA	6503	130
MAKA	509	10
MBOULE I	2876	58
MBOULE II	7532	151
NYONG	4041	81
QUARTIER ADMINISTRATIF	4621	92
SHELL	1279	26
ZALOUM	8585	172
ABONG - MBANG II	662	13
ABONG- DOUM	1686	34
ANZIE	1006	20
AYENE	3050	61
MADOUMA	2796	56
Zone d'étude du POS	50451	1009

b) Redistribution spatiale de la population

La forme de répartition de la population d'Abong-Mbang devra être influencée par:

- L'accessibilité aux terrains;
- Une distribution équilibrée des occupations du sol;
- Une localisation équilibrée des équipements publics et communautaires ;
- Une distribution équilibrée des services urbains de base.

c) Avantages provenant de la redistribution de la population

Dans le futur, la distribution spatiale de la population à Abong-Mbang sera caractérisée par:

- La réduction de la concentration des ménages selon les niveaux des revenus;
- La réduction de la concentration des groupes ethniques dans la direction de leur provenance ;
- Une distribution plus équilibrée des groupes de population non seulement par les considérations ethniques, mais aussi par le statut socio-économique ;
- Un mixage croissant de la population et une harmonie sociale ;

Ce plan a pour but d'encourager un mixage croissant de la population.

d) Evolution des besoins en habitat

Le tableau 98 montre aussi l'évolution estimée des besoins de l'habitat de 2012 à 2015. Si on suppose une taille moyenne du ménage de 5,6 personnes, un total d'environ 41 000 unités d'habitation sera nécessaire pour faire face à la population croissante. Ceci signifie qu'une augmentation annuelle de 3 600 à 5 600 nouvelles unités d'habitation sont nécessaires pour faire face à l'accroissement de la population.

Tableau 83 : Distribution des besoins en habitat par groupe de revenus à l'horizon 2027.

N°	Catégorie d'habitat	%	Unités d'habitation
01	Habitat à revenus bas	84,5	
02	Habitat mixe	5,0	
03	Habitat à revenus moyens	7,0	
04	Habitat à revenus élevés	3,5	
	Total	100	30 000

e) Distribution spatiale des besoins en habitat

Le modèle de la distribution spatiale des besoins en habitat devra correspondre au modèle de distribution de la population au point 4.2.1 ci-dessus.

f) Besoins en terrain pour l'habitat

Le tableau ci-dessous montre par ailleurs les besoins fonciers correspondants pour faire face à l'accroissement en population et les besoins correspondants en habitat de 2012 à 2027. On a besoin d'au moins un total de 1009 hectares de terrains pendant cette période

pour faire face à l'augmentation générale en besoins de terrain. Sur une base annuelle, entre 67 et 100 hectares de terrains sont nécessaires pour combler le besoin en terrains pour l'habitat.

Tableau 84 : Distribution de la demande en terrain pour habitat à l'horizon 2027.

N°	Catégorie d'habitat	%	Besoins fonciers (ha)
01	Habitat à revenus bas	84.5	848
02	Habitat mixte commercial/résidentiel	5,0	50
03	Habitat à revenus moyens	7,0	71
04	Habitat à revenus élevés	3.5	35
	Total	100	1 009

Source: enquête socio-économique Competing-BET 2012

g) Stratégies d'amélioration de l'habitat

Les stratégies pour l'amélioration de l'habitat incluent l'identification des éléments spécifiques de l'habitat à rehausser, l'accroissement de l'offre en logement et l'assurance de la qualité des logements ainsi que son environnement.

Eléments de l'habitat

La maison ;

Environnement immédiat de l'habitat ;

Equipements dans la maison ;

Accès au terrain pour l'habitat ;

Accès au crédit pour l'habitat ;

Accès à l'assistance technique :

Matériaux pour la construction des maisons ;

Processus et procédures pour l'habitat ;

Offre de logement.

Problèmes de l'habitat

Habitat de mauvaise qualité pour les couches de la population aux revenus faibles et moyens ;

Habitat généralement inadéquat pour les pauvres.

Objectifs

Améliorer la qualité de l'habitat des personnes aux revenus faibles et moyens ;

Accroître l'offre de l'habitat pour les pauvres.

Orientations politiques

Créer les conditions qui permettent aux personnes aux revenus faibles et moyens d'améliorer la qualité de l'environnement de l'habitat à travers toute la ville.

Orientations stratégiques

Faciliter l'accès aux terrains pour les pauvres ;
 Faciliter l'accès aux financements et crédits de l'habitat ;
 Faciliter l'accès à l'assistance technique pour l'habitat ;
 Promouvoir le développement et l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
 Encourager l'occupation des parcelles vides ;
 Organiser l'offre des parcelles pour habitat ;
 Organiser le marché de l'habitat ;
 Simplifier les procédures d'approbation des permis de bâtir ;
 Standardiser les parcelles et plans de l'habitat pour les pauvres.

Règles et règlements

Les règles et règlements spécifiques devront être préparés et mises en œuvre dans les domaines suivants:

Forme et taille des parcelles ;
 Construction (processus et procédure) ;
 Composantes de construction (fonctionnalité).

Zones d'action de l'habitat

Les zones d'action prioritaires pour l'amélioration de l'habitat à Abong-Mbang sont :

- Les quartiers spontanés centraux qu'il faudra restructurer ou réhabiliter;
- Les zones d'extension d'habitation qu'il faudra étudier et aménager, notamment les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et les d'habitat évolutif en périphérie de la ville.
- La réserve foncière communale, la zone d'urbanisation différée (réserve foncière de l'Etat).

Résultats attendus

Réduction de l'incidence des maladies suite à l'amélioration de la qualité de l'habitat ;
 Beaucoup plus de personnes pauvres et familles démunies vivent dans un habitat décent ;
 Plus de familles possèdent leurs propres maisons ;
 Investissement rationnel dans l'offre de l'habitat.

Partenaires et acteurs

Commune d'Abong- Mbang ;
 Services déconcentrés du développement urbain et habitat ;
 Services déconcentrés des Affaires Foncières ;
 Préfet et sous-préfets ;
 Institutions en charge des fonds (PPTÉ) ;
 Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
 Fonds pour l'aménagement ;
 Bailleurs de fonds partenaires ;
 Banques commerciales ;
 ONG locales.

Programme d'amélioration de l'habitat

Eléments du programme d'amélioration de l'habitat

A) Zones d'habitat existant

Restructuration des zones d'habitat dégradées;
 Densification et consolidation des zones d'habitat sous occupées;
 Réhabilitation des maisons délabrées.

B) Zones d'habitat à créer

Habitat social pour les pauvres ;
 Lotissement communal ;
 Programmes de lotissement de recasement ;
 Programme des lotissements privés haut standing.

- Programme de restructuration des zones d'habitat dégradées

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles de restructuration des zones de l'habitat incluent:

Identifier les zones à restructurer ;
 Examiner et justifier les besoins de restructuration ;
 Négocier le financement ;
 Préparer les programmes de restructuration ;
 Mobiliser les ressources locales et la participation des parties prenantes locales ;
 Mettre en œuvre les programmes de restructuration par :
 Amélioration des réseaux de routes et de drainage ;
 Extension des utilités publiques telles que l'eau potable et l'électricité ;
 Améliorer les équipements des eaux usées ;
 Améliorer les équipements publics et communautaires ;
 Réhabiliter les maisons délabrées ;
 Recaser les personnes déplacées ;
 Etablir les titres fonciers ;
 Gérer et maintenir les sites.

- Partenaires et acteurs

La restructuration surtout des bidonvilles, est un exercice délicat et compliqué qui doit impliquer la participation et la collaboration des partenaires et acteurs suivants:

Les habitants ;
 Propriétaires des terrains ;
 Investisseurs dans le domaine ;
 Autorités traditionnelles ;
 Organisations de la société civile ;
 Organisations de la communauté de base ;
 Commune d'Abong- Mbang;

Le ministère chargé de l'habitat ;
Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) ;
Bailleurs de fonds (ONU- Habitat, Cité Afrique, etc).

X.2.3.4- Programme de densification et consolidation des zones d'habitat sous occupées

Plusieurs parcelles vides ou partiellement aménagées se trouvent sur les zones intérieure et intermédiaire de la ville. Ces parcelles doivent être identifiées et aménagées pour une utilisation optimale du terrain et les infrastructures et équipements existants.

A) Les procédures opérationnelles

Identifier les parcelles et sites qui doivent être occupés;
Etendre et améliorer les voiries, le drainage et les équipements publics des sites ;
Faciliter l'accès au financement de l'habitat et l'assistance technique ;
Imposer les impôts sur les parcelles sous aménagées et non construites.

B) Les sources de financement

Les sources possibles de financement de l'occupation des parcelles inoccupées et sous aménagées incluent :

Crédit Foncier du Cameroun ;
Banques commerciales ;
Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
Création des sociétés immobilières.

C) Acteurs

MINEPAT;
Commune d'Abong- Mbang;
MINHDU ;
MINEE.

X.2.3.5- Réhabilitation des maisons délabrées

A) Procédures opérationnelles

La réhabilitation des maisons délabrées, abandonnées et inachevées à l'intérieur du périmètre urbain existant doit impliquer:

L'identification des maisons ;
La provision de l'assistance technique et financière aux propriétaires des terrains concernés ;
Le contrôle des travaux de réhabilitation ;
L'imposition des impôts sur les terrains non aménagés par les personnes affectées.

B) Sources de financement

Les sources de financement de la réhabilitation de l'habitat incluent:
Les propriétaires ;

Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
 Les banques commerciales ;
 Les unions des coopératives d'épargne et de crédit.

X.2.3.6- Programme d'habitat social

A) Procédures opérationnelles

Sélectionner et acquérir les sites de l'habitat social ;
 Négocier les fonds ;
 Arpenter les sites pour habitat social ;
 Elaborer des plans de lotissement ;
 Développer partiellement les réseaux de routes et de drainage ;
 Pourvoir les utilités de base telles que l'eau et l'électricité ;
 Allouer les parcelles aux pauvres ;
 Assister financièrement et techniquement les pauvres ;
 Contrôler le développement et la construction sur les sites ;
 Améliorer progressivement les sites de l'habitat social.

B) Les principales sources de financement de l'habitat social doivent comporter

Les fonds de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE);
 Subventions du ministère chargé de l'habitat ;
 Le budget de la commune d'Abong-Mbang.
 Contributions des bénéficiaires;
 Bailleurs de fonds intéressés (ONU- Habitat).

C) Les quartiers concernés

Quartiers centraux

X.2.3.7- Programme des lotissements communaux

La Commune détient l'entière responsabilité d'assurer que des terrains bien planifiés et à coût abordable soient disponibles pour toutes catégories d'habitat social. Sur ce, elle doit encourager et faciliter l'approvisionnement en terrains urbains par toutes les contreparties potentielles. Néanmoins, la commune doit prévoir assez de terrain pour pallier au déficit entre les besoins en terrains pour habitat et les terrains actuellement fournis par les acteurs impliqués dans l'aménagement foncier.

Le lotissement communal devant se faire dans la réserve foncière d'Abong-Mbang II après incorporation dans son domaine privé.

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles pour les lotissements communaux sont les suivantes :
 Estimer la demande annuelle de terrains pour l'habitat ;
 Faciliter l'approvisionnement en terrains par les promoteurs de l'habitat ;

Acquérir les terrains pour les lotissements communaux locaux sur les sites appropriés et convenables ;

Estimer les déficits d'approvisionnement en terrains pour l'habitat ;

Tracer les lotissements communaux locaux ;

Préparer les plans préliminaires pour les lotissements ;

Attribuer les parcelles aux intéressés ;

Contrôler le processus de construction sur les lotissements ;

Contrôler les transactions foncières sur les lotissements.

B) Sources potentielles de financement

Les sources potentielles pour le financement des lotissements communaux locaux sont :

Budget de la commune ;

Subvention de l'Etat.

Fonds de l'Initiative PPTE ;

D'autres bailleurs de fonds;

Vente des parcelles communales.

C) Acteurs et partenaires

Les potentiels acteurs et partenaires sont :

Commune ;

Préfets ;

Sous – Préfets ;

Services déconcentrés de l'Etat

Commune D'Abong-Mbang

Autorités traditionnelles locales.

X.2.3.8- Lotissement de recasement

Le réaménagement de la ville avec des opérations de restructuration dans les quartiers centraux devra aboutir au déplacement de plusieurs propriétaires et ménages qui doivent être recasés avec soin sur les sites permanents et dans les maisons décentes.

A) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles de recasement doivent impliquer:

L'acquisition des sites pour les plans de recasement ;

La planification et le lotissement des sites ;

L'aménagement partiel et viabilisation des sites par l'offre des:

Réseaux de base de routes et de drainage ;

Utilités publiques comme l'eau et l'électricité.

L'allocation des parcelles à ceux qui doivent être recasés,

La provision de l'assistance technique et financière à ceux qui doivent être recasés,

Le contrôle des constructions sur les parcelles,

L'amélioration progressive de l'aménagement du site,

La provision des infrastructures publiques et communautaires et services comme:

Etablissements scolaires,

Espaces verts,

Marchés,

Boutiques,

Etc.

B) Sources de financement

Les principales sources de financement des plans de recasement incluent:

Budgets de la commune.

Subventions du ministère chargé du développement urbain et de l'habitat ;

Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) ;

Bailleurs de fonds: ONU - Habitat, Cité Afrique, etc.

X.2.3.9- Lotissements privés haut standing

Les propriétaires des terrains privés peuvent faire des contributions considérables à l'habitat. Cependant, leurs contributions doivent être coordonnées et contrôlées afin de réduire les subdivisions spontanées et hasardeuses des terrains coutumiers et privés. Ceci veut dire que:

La subdivision des terrains privés doit être autorisée par la commune à travers le lotissement réalisé selon les règles de l'art ;

L'aménagement des lotissements privés et subdivisions doit être contrôlés ;

La commercialisation des terrains dans les lotissements privés doit être transparente pour assurer que les plans de lotissements approuvés sont respectés ;

La gestion et l'entretien des lotissements privés doivent être contrôlés.

Gestion de l'aménagement des terrains urbains

Le contrôle de l'aménagement des terrains urbains est le seul moyen concret pour assurer à la ville un aménagement systématique, organisé et durable.

Éléments de l'aménagement urbain

Les éléments de l'aménagement urbain incluent:

La surface totale qui doit être aménagée sur une période spécifique ;

La surface de terrain aménagée pour les différents aspects d'occupation du sol ;

Le nombre de parcelles aménagées pour les ménages à revenus faibles, moyens et élevés

Provision des sites à aménager en:

Routes ; Drainage ; Eau potable ; Énergie (électricité) ; et Installations de l'assainissement.

Subdivision du terrain en parcelles (lots) ;

Aménagement des sites et des parcelles ;

Disponibilité des équipements publics et communautaires.

Problèmes

Les subdivisions spontanées et anarchiques des terrains en parcelles urbaines ;

La conversion inorganisée et spontanée des terrains ruraux en terrains urbains ;
 Offre inadéquate des terrains planifiés et aménagés pour les différents aspects de l'occupation du sol et particulièrement pour l'habitat ;
 Coût élevé des terrains aménagés et viabilisés ;
 Occupation des sites vulnérables qui devraient être protégés ;
 Réseaux et infrastructures irréguliers et incohérents ;
 Inaccessibilité des sites occupés ;
 Connexions irrégulières à l'eau et à l'électricité ;
 Plusieurs maisons ne sont pas connectées aux services urbains de base ;
 Sites mal drainés ;

X.2.3.10- Les sites pour les infrastructures et équipements collectifs ne sont pas prévus.

Objectifs

Assurer l'offre adéquate et continue des terrains planifiés et aménagés pour différents types d'occupation du sol, particulièrement pour l'habitat des pauvres.
 Assurer un accès équitable aux terrains pour l'habitat des pauvres ;
 Fournir des réseaux, infrastructures et utilités de base.

Orientations stratégiques

Remembrement des terrains privés à l'intérieur des zones d'aménagement prioritaires ;
 Planifier et partiellement aménager les terrains mis en commun (vente) ;
 Acquérir tous les terrains pour usage collectif et habitat social ;
 Réattribuer de manière proportionnelle des terrains aux propriétaires originaux ;
 Protéger les terrains à usage collectif ;
 Attribuer aux pauvres les terrains pour habitat social ;
 Contrôler la vente et l'aménagement sur les terrains privés.

Règles et règlements

Les règles et règlements spécifiques sont nécessaires pour :
 La déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
 Remembrement et réattribution des terrains ;
 Attribution des terrains pour l'habitat social ;
 Protection des terrains à usage collectif ;
 Contrôle de la vente et de l'aménagement sur les terrains privés dans les zones d'aménagement prioritaires.

Procédures d'aménagement urbain

Déterminer les besoins et demande fonciers ;
 Etudes de faisabilité pour la déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
 Déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;

Planification des zones prioritaires d'aménagement ;
Aménagement des zones prioritaires d'aménagement ;
Réattribution foncière ;
Contrôle de l'aménagement foncier et construction ;
Installation des équipements collectifs.

Acteurs et partenaires

La commune en collaboration avec chaque partenaire a la principale responsabilité de l'aménagement et de l'approvisionnement des terrains urbains. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

Les occupants du domaine national ;
Propriétaires des terrains privés ;
Autorités traditionnelles ;
Services du domaine et des affaires foncières ;
Services du développement urbain et de l'habitat ;
Autorités publiques de l'aménagement urbain :
MAETUR ; SIC ; CFC.
Autorités de supervision de la Commune :
Préfet ; Sous-préfets.
Les ONG locales (observateurs indépendants).

X.3- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Tableau 85 : Programme de développement de ville

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
040	Population, Habitat et Aménagement Foncier					
041	Restructuration des quartiers centraux spontanés dégradés	2013-2015	Mauvais état de l'habitat et des infrastructures Environnement de l'habitat insatisfaisant Mal pourvus en services et équipements urbains de base. Sites identifiés dans le plan Mauvaise qualité de l'habitat.	Etudier les besoins d'amélioration Préparer les plans d'amélioration Améliorer et réhabiliter progressivement les quartiers identifiés Identifier et acquérir les sites pour les programmes de recasement	200 000 000	SIC CFC COMMUNE D'ABONG-MBANG MINDCAF Bailleurs de Fonds
045	Programme de promotion de l'habitat: Occupation des parcelles vides Aménagement des lotissements Privés Réhabilitation des maisons délabrées et la finition de celles non achevées	2013-2015	Les zones à occuper identifiés sur le plan	Créer des plans pour stimuler les programmes d'habitat Développer les programmes de financement de l'habitat Pourvoir une assistance technique à la population.	25 000 000	SIC MAETUR CFC COMMUNE D'ABONG-MBANG MINDCAF,
043	Lotissement communal	2013-2015	Pas de programme de site et services organisé Sites identifiés sur le plan	Négocier avec les partenaires de l'aménagement urbain Acquérir les sites proposés Planifier le site Aménager et pourvoir les services urbains de base Allouer les parcelles aux ménages à revenus moyens Contrôler l'aménagement.	250 000 000	COMMUNE D'ABONG-MBANG MINDCAF MAETUR MINDCAF COMMUNE D'ABONG-MBANG

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
042	Lotissements social: Deux Réserves foncières communales	2013-2017	Pas de programme d'habitat clair pour les pauvres Sites identifiés sur le plan	Sélectionner et acquérir les sites proposés Planifier les sites Aménager et partiellement servir les sites Allouer les parcelles aux pauvres Contrôler et superviser la construction Pouvoir l'assistance technique et financière.	200 000 000	SIC COMMUNE D'ABONG-MBANG MINDCAF
044	Lotissements de recasement dans les deux Réserves foncières communales	2013-2015	Pas de plan de recasement existant Les quartiers et les plaines inondables sont des zones à haut risque	Planifier les sites Négocier les financements Aménager et partiellement servir les sites Recaser progressivement ceux qui sont déplacés Récupérer les sites évacués	420 000 000	SIC CFC MINDCAF COMMUNE D'ABONG-MBANG MAETUR
045	Trois zones d'aménagements concertés	2022-2027	Villages périphériques le long des pénétrantes dans la ville	Concertation avec les occupants et les ayant-droit	2 000 000 000	SIC CFC MINDCAF COMMUNE D'ABONG-MBANG MAETUR + CAE I & II Populations concernées ayant ou non un titre foncier
Total					3 095 000 000	

Tableau 86 : Principales zones d'aménagement concerté (ZAC) dans le POS

DESIGNATION	Localisation	Superficie (ha)
ZAC 1	Quartier plateau	82
ZAC 2	Ankwamp	185

X.3.1- Programmes d'équipements collectifs et sociaux

X.3.1.1- Composantes

- Equipements de l'éducation ;
- Equipements de santé ;
- Equipements de bien-être social ;
- Equipements civiques et culturels
- Culturels
- Marchés ;
- Equipements de stationnement urbain ;
- Equipements de sport et loisirs ;
- Salles publiques et communautaires.

X.3.1.2- Problèmes

- Mal localisés ;
- Espace inadéquat ;
- Mauvais site ;
- Inaccessibles ;
- Capacités inadéquates ;
- Sous utilisés ;
- Sur utilisés.

X.3.1.3- Objectifs

- Localisation équilibrée en respectant le modèle de distribution de la population ;
- Provision adéquate de l'espace ;
- Site convenable ;
- Facilement accessible ;
- Capacité adéquate ;
- Utilisation effective des équipements disponibles ;
- Réduction de la pression sur les équipements existants.

X.3.1.4- Orientations politiques

Pour réaliser ces objectifs, ce plan a pour but de :

- Utiliser les équipements existants de façon optimale ;
- Rapprocher étroitement la fourniture des services collectifs futurs avec les tendances et répartition des besoins et de la demande ;
- Impliquer les principales parties prenantes dans la planification, la localisation et le choix du site des services collectifs.

X.3.1.5- Orientations stratégiques

- Estimer l'offre des services collectifs en se basant sur la capacité d'accueil des unités spatiales ;
- Examiner les niveaux actuels de fourniture et d'utilisation des services collectifs ;
- Ajuster les localisations, sites et capacités ;
- Rapprocher l'offre, localisation et sites des nouveaux services collectifs avec les tendances et répartition des besoins et demande.

X.3.1.6- Résultats attendus

L'offre des services collectifs doit avoir pour but l'obtention des résultats suivants :

- **Réduction du temps et du coût des déplacements de et envers les équipements ;**
- Eviter la pression des embouteillages sur des services collectifs existants ;
- Minimiser des accidents dus à des mauvaises localisations et sélection des sites ;
- Fournir un accès équitable aux services collectifs.

X.3.1.7- Acteurs

La Commune et les acteurs doivent jouer un rôle plus actif dans l'offre, localisation, site convenable et gestion des services collectifs. Ils doivent contrôler et exprimer les besoins et demandes des services collectifs chez les autorités pourvoyeuses. Ils doivent faciliter l'accès aux terrains et mobiliser les bénéficiaires directs et populations concernées locales de contribuer et participer dans la fourniture des services collectifs. Finalement, ils doivent aussi créer un environnement favorable en vue d'attirer les financements pour les services collectifs.

X.3.2- Localisation des services collectifs

X.3.2.1- Equipements de l'éducation

Le tableau ci-dessous présente les normes et standards utilisés dans la planification de la fourniture future en établissements scolaires publics à Abong-Mbang. Ceci est fait en supposant que le gouvernement a la responsabilité principale d'éduquer ses citoyens. Les pourvoyeurs confessionnels et privés laïcs offrent des types alternatifs d'éducation à ceux qui peuvent se le permettre et complètent la contribution du gouvernement.

Tableau 87 : Standards proposés pour les équipements de l'éducation.

N°	Equipements publics de l'éducation	Niveau d'approvisionnement	Seuil de la population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Maternelle	Bloc	3 000-5 000	500m	0,5hectares
02	Primaire	Quartier	5 000	1,0km	2,0 hectares
03	Secondaire général	Secteur	50-100 000	2,5km	5,0 hectares
04	Secondaire technique	Secteur	50-100 000	2,5km	5,0 hectares

Source : Exploitation des normes et grilles d'équipement

X.3.2.2- Ecoles maternelles

D'après la grille d'équipement en matière d'école maternelle, il faudrait au moins 10 écoles maternelles à l'horizon 2027. Or en 2012 on dénombre sept ; l'écart estimé et la projection des besoins des écoles maternelles à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est de trois. Ceci est basé sur le standard qu'une population de 3 000 à 5000 personnes peut nécessiter une école maternelle à l'intérieur d'un rayon de 500m. Les écoles maternelles doivent être pourvues à des distances pouvant être couvertes à pied par un enfant de 0-5 ans sans traverser les routes principales. Ainsi, une école maternelle doit avoir un faible ratio élèves/maître et des effectifs réduits par classe.

Chaque quartier résidentiel de 5 000 à 10 000 personnes doit avoir 2-3 écoles maternelles. Il est aussi recommandé que sur 5 écoles maternelles, le gouvernement doit pourvoir au moins trois pendant que les religieux et les établissements privés laïcs pourvoient au plus deux. Ceci donne la possibilité de choisir et donne la possibilité aux pauvres d'accéder aux écoles maternelles abordables.

Les plans de la situation actuelle montrent les localisations des écoles maternelles publiques existantes et proposées ainsi que leurs zones d'influence d'ici 2027.

X.3.2.3- Ecoles primaires

D'après la grille d'équipement en matière d'école primaire, il faudrait au moins 10 écoles primaires à l'horizon 2027. Or en 2012 on dénombre neuf ; l'écart estimé et la projection des besoins des écoles maternelles à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est d'une école. En conséquence, le problème de création de nouvelle école primaire à Abong-Mbang ne se pose pas pour le court, moyen et le long terme.

Tableau 88 : Demande projetée pour les écoles primaires publiques à Abong-Mbang.

Année	Population projetée	Ecoles primaires/5000hbt	Deficit
2012	26069	9	+4
2015	29749	9	+4
2017	32487	9	+3
2022	40484	9	+1
2027	50451	10	-1

Au-delà de 2027, plus d'écoles primaires publiques devront être nécessaires quand la ville va atteindre sa pleine capacité de croissance.

Le plan de la situation existante montre les écoles primaires existantes et la demande projetée en écoles primaires publiques d'ici 2027 et leurs zones d'influence potentielles. La localisation des écoles primaires publiques existantes et proposées y est également illustrée.

X.3.2.4- Collèges et lycées d'enseignement général

D'après la grille d'équipement en matière d'établissement d'enseignement secondaire et technique (lycée et autres), il faudrait au moins 1 établissement. Or en 2012 on dénombre cinq; l'écart estimé et la projection des besoins en établissement secondaire à Abong-Mbang de 2012 à 2027 est de +4. En conséquence, le problème de création de nouveau établissement secondaire à Abong-Mbang ne se pose pas pour le court, moyen et le long terme.

Les tableaux ci-après montrent les écarts estimés et les besoins projetés en établissements secondaires et lycées d'enseignement général et technique à respectivement. Ces estimations ont été faites sur la base des standards qu'au moins 50 000 habitants doivent avoir un établissement secondaire et lycée d'enseignement général et technique.

Tableau 89 : Demande projetée pour les collèges et lycées d'enseignement général publics à Abong-Mbang.

Année	Population projetée	Etablissement secondaire général/50 000hbt	Déficit
2012	26069	5	(+4)
2015	29749	5	(+4)
2017	32487	5	(+4)
2022	40484	5	(+4)
2027	50451	5	(+4)

L'atout majeur dans l'approvisionnement en établissements secondaires et lycées d'enseignement général et technique est leur localisation satisfaisante, ce qui implique que les élèves et enseignants ne se déplacent pas sur de longue distance pour arriver à l'école.

X.3.2.5- Services de santé publique

Tableau 90 : Standards proposés pour les services de santé.

No	Niveau des équipements de santé	Niveau D'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Allocation d'espace (Hectares)
01	Centres de santé	Secteur	25 -50 000	2,5km	2 hectares
02	Hôpital de district	Ville secondaire	100 -150 000	4,0km	5 hectares
03	Hôpital général	Ville	200 -500 000	5,0km	7-10 hectares
04	Hôpital de référence	Région	Plus de 500 000	Plus de 10,0km	10-15 hectares

Source : exploitation des normes et grille d'équipement

Le tableau ci-dessus montre le standard recommandé pour la fourniture des services de santé. Sur la base de ces standards l'on devra au moment de l'élaboration des plans de secteur (PS) déterminer la demande réelle en équipement de santé pour la ville et les différents secteurs.

Tableau 91 : Demande projetée en établissements sanitaires de 2012 à 2027.

Année	Population projetée	Centre de santé santé	Déficit	Hopital de district	Déficit
2012	26069	8	(+7)	1	0
2015	29749	8	(+7)	1	0
2017	32487	8	(+7)	1	0
2022	40484	8	(+7)	1	0
2027	50451	8	(+)	1	0

Par conséquent, il n'ya pas de déficit en équipement de santé à Abong-Mbang.

Tableau 92 : Standards proposés pour les équipements de marché et des achats.

No	Equipements de marché et d'achats	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Boutiques du coin	Bloc	500 -1 000	500m	200m ²
02	Boutique de quartier	Quartier	5 000-10 000	1,5km	500m ²
03	Marchés et boutiques du secteur	Secteur	50-100 000	2,5km	1,0 hectares
04	Marchés et boutiques de la ville secondaire	Ville secondaire	100-150 000	3,5km	3,0 hectares
05	Marché central et boutiques	Ville	200- 500 000	5,0km	5,0 hectares
06	Marchés régionaux et centres commerciaux	Région			Plus de 5,0 hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

X.3.3- Equipements urbains de stationnement

X.3.3.1- Eléments

- Localisation ;
- Choix du site ;

- Disponibilité de terrain ;
- Organisation du site ;
- Services et équipements disponibles ;
- Gestion.

X.3.3.2- Problèmes et caractéristiques

La localisation, le choix du site, l'aménagement et la gestion des équipements de stationnement à l'intérieur de la Commune d'Abong- Mbang sont organisés et caractérisés par :

- L'absence des règles et règlements pour guider la localisation et le choix du site des gares routières ;
- L'incoordination des décisions des transporteurs et syndicat des transporteurs de se localiser là où ils veulent ;
- Plusieurs agences de voyages se localisent le long des rues très fréquentées ou grandes routes ;
- Les gares routières clandestines se localisent à des endroits qui conviennent aux passagers et transporteurs ;
- Les gares routières clandestines sont localisées à des zones et carrefours non sûrs ;
- Les gares clandestines ne sont pas planifiées, non autorisées et non aménagées ;
- Les stationnements des motocyclettes se trouvent à des carrefours et places stratégiques ;
- Les équipements de stationnement se développent là où les équipements commerciaux et de marchés se trouvent ;
- Les équipements de stationnement génèrent des activités commerciales là où ils sont localisés ;

Les passagers et les transporteurs n'aiment pas les gares routières situées à la périphérie et préfèrent les localisations centrales ;

La Commune ne génère pas de revenus adéquats de gares routières dispersées et localisées au hasard.

Il y a un besoin réel de planifier, aménager et régler les équipements de stationnement dans une ville à croissance rapide comme Abong-Mbang.

X.3.3.3- Objectifs

- Pourvoir des équipements de stationnement adéquats ;
- Assurer une localisation et un choix du site approprié des équipements de stationnement ;
- Assurer un aménagement approprié des équipements de stationnement ;
- Assurer une gestion satisfaisante des équipements de stationnement.

X.3.3.4- Plan des équipements de stationnement urbains

- Les gares routières centrales ;
- Les gares routières de personnes vivant hors de la ville mais travaillant ou faisant les courses dans la ville ;
- Stationnements des camions ;
- Stationnements des villes secondaires ;
- Stationnements de secteur.

En plus, les gares routières sur et hors de la chaussée et les gares routières privées doivent être pourvues à des localisations et sites stratégiques mais réglementés.

X.3.3.5- Orientations politiques

Les orientations politiques recommandées pour la fourniture des équipements urbains de stationnement comprennent :

- La commune en collaboration avec les principaux acteurs de développement urbain doit pourvoir les équipements centraux de stationnement, commuter, de villes secondaires, de secteurs, sur et hors de la chaussée ;
- Les transporteurs privés doivent créer les gares routières privées à des localisations et sites appropriés approuvé par la commune d'Abong-Mbang.

X.3.3.6- Guides

- Les stratégies de fourniture des équipements de stationnement urbains impliquent :
- La préparation et le respect des règles et règlements sur les équipements de stationnement ;
- L'acquisition et l'aménagement effectifs des équipements de stationnement des ;
- Récupérer les coûts de fourniture des équipements urbains de stationnement chez les utilisateurs et les bénéficiaires ;
- Les fournisseurs privés des équipements de stationnement doivent payer les frais d'aménagement à la commune d'Abong-Mbang.

X.3.3.7- Règles et règlements

Tableau 93 : Standards proposés pour les équipements de stationnement.

N°	Equipements de stationnement	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/Distance	Standards d'espace
01	Arrêts de taxis	Rues fréquentées et carrefours	RAS	150m	40m long
02	Arrêts de bus	Artère et route primaire	RAS	500m	30m long
02	Parcs des motocyclettes	Carrefours stratégiques	RAS	300m	50m ²
03	Stationnement sur la chaussée	Centre des villes et villes secondaires	RAS	10m du Carrefour	Entre les Carrefours
04	Stationnement hors de la chaussée	Zones d'activité	5 000-10 000	RAS	500m ²
05	Parcs intra urbains (auto)	Ville secondaire/secteur	50 000-100 000	2,5km	1,0hectares
06	gares routières de personnes vivant hors de la ville secondaire mais travaillant ou faisant les courses dans la ville secondaire	Ville secondaire	100-200 000	3-5km	1,5 hectares
07	Parc central (auto)	Ville	200-500,000	5.0km	3,0 hectares
08	Parc des camions (cargo)	Ville/Région	Plus de 500 000	Plus de 5.0km	5,0hectares

Source Exploitation des normes et grille d'équipement

X.3.3.8- Règles régissant la localisation des agences de voyages

- Interdiction de se localiser le long des routes principales.
- Distance de la route d'accès aux limites de la parcelle : emprise plus de 50m ;
- Distance entre l'entrée et la sortie 50m de l'axe ;
- Surface minimale ;
- Forme régulière ;
- Equipements publics communautaires à fournir :
- Urinoir ;
- Toilettes publiques ;
- Magasins ;
- Parking ;
- Arrêt taxi ;

- Zone d'attente des passagers ;
- Poubelle ;
- Site bien drainé ;
- Cabine téléphonique ;
- Poste de sécurité.

X.3.3.9- Procédures opérationnelles

- Effectuer des études de faisabilité du fonctionnement des gares routières existantes ;
- Préparer et approuver des plans pour la fourniture des gares routières communales ;
- Mobiliser des fonds pour la fourniture des gares routières communales ;
- Acquérir des sites pour les gares routières communales ;
- Planifier les sites pour les gares routières communales ;
- Concevoir des structures pour les gares routières communales ;
- Aménager des sites pour les gares routières et construire les équipements nécessaires ;
- Gérer et entretenir les gares routières communales.

X.3.3.10- Résultats attendus

- Réduction du coût et temps de déplacement de et vers les gares routières ;
- Augmentation de la sécurité des gares routières ;
- Réduction de l'embouteillage dû à la mauvaise localisation des gares routières ;
- Augmentation de la commodité publique dans l'utilisation des gares routières.

X.3.3.11- Acteurs et partenaires

La commune et les acteurs ont la responsabilité directe et globale de planifier, aménager et gérer les gares routières urbaines. Cependant, ils doivent collaborer avec :

- Transporteurs et syndicat des transporteurs ;
- Ministère chargé du développement urbain ;
- Ministère chargé des transports ;
- Ministère chargé des domaines et du cadastre ;
- Autorités de supervision : préfets et sous-préfets ;
- Sécurité publique ;
- Organisations de la société civile.

X.3.4- Equipements de sport et loisirs

Le tableau ci-dessous montre la hiérarchie des équipements de sport et loisirs.

Tableau 94 : Standards proposés pour les équipements sportifs et de récréation.

No	Équipements de sport et récréation	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
01	Terrain de jeu des petits enfants	Ilot	500-1 000	50m	100m ²
02	Terrain de jeu des enfants	Bloc	500-1 000	200m	200m ²
03	Terrain de football	Quartier	5000-10000	1,0km	6 000m ²
04	Parc et centre de récréation du quartier	Quartier	5000-10000	500m	1,0hectares
05	Complexe Sportif	Secteur	50-100 000	2,0km	2,0hectares
06	Stade de ville secondaire	Ville secondaire	100-200 000	2,5km	3,5hectares
07	Stade de ville	ville	200-500 000	5,0km	10,0hectares
08	Parcs et jardins de la ville	ville	Plus 500 000	Plus de 5,0km	Plus de 10 hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

X.3.5- Standards proposés pour les médiathèques publiques et les centres de créativité

Le tableau ci-dessous montre les standards de fourniture des bibliothèques publiques et communautaires et les centres de créativité. Les centres de créativité sont des homologues technologiques des médiathèques publiques. Ils sont utilisés comme centre de démonstration pour familiariser le public avec les technologies qui avancent rapidement.

Tableau 95 : Standards proposés pour les bibliothèques et les centres de créativité.

No	Bibliothèques publiques	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
01	Salle de lecture	Bloc	500-1 000	200m	20-40m ²
02	Bibliothèque de quartier	Quartier	5 000-1 0000	500m	80-100m ²
03	Bibliothèque de secteur	Secteur	50-100 000	2,0km	500m ²
04	Bibliothèque de ville secondaire/centre de créativité	Ville secondaire	100-150 000	2,5km	1000m ²
05	Bibliothèque de ville/Musée technologique	Ville secondaire	200-500 000	5,0km	1-2 hectares
06	Bibliothèque régionale/Archives	Région	Plus de 500 000	Plus de 5,0km	2-5 hectares

Source: Exploitation des normes et grille d'équipement

X.3.6- Standards proposés pour les salles publiques et communautaires

Le tableau ci-dessous montre la hiérarchie des salles publiques et communautaires pourvues à différents niveaux de la structure urbaine.

Tableau 96 : Standards proposés pour les salles publiques et communautaires.

No	Salles publiques et communautaires	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Standards d'espace
01	Salle de réunion	Ilot	500 - 1 000	200m	20-40m
02	Salle de quartier	Quartier	5 000-10 000	500m	100-120m
03	Salle du secteur	Secteur	50-100 000	1,5km	500m ²
04	Salle de ville secondaire	Ville secondaire	100-200 000	2,5km	1hectare
05	Salle de la ville	Ville	200-500 000	5,0km	2-3 hectares
06	Palais des congrès	Région	Plus de 500 000	plus de 5,0km	3-5 hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

X.4- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA VILLE D'ABONG-MBANG

Tableau 97 : Programme de développement urbain.

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
511	Enquêtes sur les déplacements vers l'école et capacités des établissements scolaires existants.	2012-2022	Modèles et impacts des déplacements vers l'école et capacités des établissements scolaires existants pas comprises de façon adéquate	Organiser l'enquête sur les déplacements de l'école Effectuer les enquêtes et analyser les résultats Préparer et mettre en œuvre les règles et règlements pour une utilisation optimale des établissements scolaires existants Organiser les infrastructures de transport en masse pour les établissements scolaires	10 000 000	
512	Réhabilitation des écoles publiques délabrées de la ville	2012-2015	Bâtiments délabrés Mauvaise acquisition des écoles	Enquêter sur les besoins de chaque école Négocier les financements Concevoir de nouvelles structures. Construire et équiper les nouveaux bâtiments	125 000 000	MINEDUB
	Ecoles maternelles	2012-2027	Pas d'écart dans l'approvisionnement	Adapter la distribution spatiale proposée dans le plan	40 000 000	MINEDUB
	Ecoles primaires				200 000 000	
	Etablissements secondaires et lycées				300 000 000	MINESEC
52	Equipements de santé					
522	Réhabilitation de l'hôpital de district d'Abong-Mbang	2012-2015	Existe	Faire une étude de faisabilité Acquérir le devis Chercher les financements Faire une étude de l'état de l'hôpital de district Préparer et approuver un programme de réhabilitation Etendre et améliorer l'hôpital. Fournir et équiper l'hôpital	20 000 000	MINSANTE

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
530	Equipements des marchés urbains	2020-2015				
	Réhabilitation des marchés existants	2012-2015				
531	Marché central d'Abong-Mbang	2012-2013	Structure et infrastructure des marchés dégradées. Mal servies en équipements publics. Espace et logement inadéquats Marché inconfortable et non plaisant Localisation des buts non structurée et hasardeuse Non structuré et non complètement occupé	Faire des études de faisabilité Mobiliser les fonds Préparer les plans d'amélioration et de réhabilitation Exécuter le programme Restructurer Structurer et établir des ressources pour une pleine occupation	100 000 000	Commune d'Abong-Mbang
		2012-2017				
	Marché	2012-2017	Non construit	Concevoir et construire les structures	20 000 000	Commune d'Abong-Mbang
		2012-2015	Monter la pression sur les marchés existants		30 000 000	
532	Construction des nouveaux marchés	2012-2022	Sites non formellement acquis Espace inadéquat Localisation insatisfaisante En évolution et déclaration formelle En croissance et non construit	Identifier et acquérir les sites Concevoir les marchés Mobiliser les fonds Construire le marché	200 000 000	
Total					1 395 000 000	

X.4.1- Programme des VRD

La situation actuelle des équipements urbains de base à Abong-Mbang est caractérisée par:

- Réseaux incohérents ;
- Mauvais état des réseaux ;
- Réseaux et infrastructures mal conçus et construits ;
- Sous capacité des réseaux existants ;
- Réseaux mal entretenus ;
- Réseaux mal gérés.

Les composantes des équipements urbains de base incluent:

- Réseaux et infrastructures de transport ;
- Réseaux et infrastructures de drainage ;
- Réseaux de fourniture d'eau potable ;
- Réseaux et infrastructures d'électricité ;
- Systèmes d'assainissement ;
- Réseaux de communication.

X.4.1.1- Hiérarchie proposée des réseaux de voirie urbaine

Eléments

Les éléments de la hiérarchie des réseaux de voirie urbaine incluent:

Routes principales

Les routes nationales ;

Les routes départementales ;

Les pistes rurales.

Voiries primaires

Voiries secondaires

Problèmes

Hiérarchie incohérente des réseaux de voirie urbaine ;

Embouteillage ;

Perte de temps dans les déplacements ;

Coûts élevés des déplacements ;

Distribution déséquilibrée des réseaux routiers.

Objectifs

- Pourvoir une hiérarchie cohérente des réseaux de voirie urbaine ;
- Réduire les embouteillages ;
- Réduire les coûts et temps de déplacement ;

- Pourvoir une distribution équilibrée des voiries.

Hiérarchie proposée des voiries urbaines

Les objectifs spécifiques de planification de la hiérarchie proposée des réseaux de transport urbain incluent:

- Economie du temps de déplacement à l'intérieur et à travers la ville ;
- Réduction du coût de déplacement, transport des biens et d'obtention des services ;
- Utilisation des structures et conception des routes comme élément du paysage urbain ;
- Minimiser les accidents routiers dus aux mauvais alignements et conceptions.

Pour réaliser ces objectifs, les principes de planification suivants ont été utilisés:

- Déviation de la circulation qui passe à travers aussi loin que possible de la ville, ville secondaire et les zones d'intense activité ;
- Pourvoir le choix des routes qui mènent au centre de service et zones d'activités ;
- Pourvoir des modes alternatifs de déplacement à l'intérieur de la ville comme:
 - Marche à pied ;
 - Motocyclette ou bicyclette ;
 - Voitures ;
 - Éventuellement taxi, mini bus et un système de bus (transport en commun) dans toute la ville.

Utiliser les routes principales pour séparer les zones d'activités distinctes ;

Assurer que chaque hiérarchie de routes joue des fonctions spécifiques sans interférence ;

Assurer une distribution équilibrée de chaque hiérarchie des routes à l'intérieur de la ville ;

La hiérarchie des réseaux des voiries urbaines proposée se présente telle que indiquée ci-après :

- La voirie primaire supporte le trafic qui entre et sort de la ville et secteurs ;
- Voirie secondaire supporte le trafic à l'intérieur des secteurs urbains ;
- Voirie tertiaire supporte le trafic à l'intérieur des quartiers ;
- Voiries locales supporte le trafic à l'intérieur des blocs ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.
- Voiries d'accès qui fournissent l'accès aux lots et sites individuels ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.
- Sentiers principaux qui relient les principales zones d'activité et fournissent un mode alternatif de déplacement ; Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.

Trottoirs le long des routes fréquentées à l'intérieur des principales zones d'activités. Le descriptif et le quantitatif de cette catégorie de voirie se feront lors des études d'APD de voirie, des plans de secteur ou de restructuration des quartiers.

Indices d'accessibilité

Les indices d'accessibilité mesurent le degré d'accessibilité des terrains urbains exprimé en termes de la superficie des terrains et de la population par kilomètre de voiries urbaines. A cet égard, plus l'indice est faible, plus le niveau d'accessibilité dans le périmètre est élevé.

Orientations politiques

La politique d'amélioration des réseaux de transport urbain devrait avoir pour but de développer progressivement un réseau de transport durable et cohérent par :

L'amélioration et la réhabilitation des routes existantes ;

L'extension du réseau de transport existant pour faire face aux besoins et demandes actuels ;

Assurer une maintenance régulière et de routine des réseaux et infrastructures urbains pour protéger et conserver ceux existants ;

La diversification des réseaux de transport en accord avec les nouvelles possibilités et opportunités ;

L'extension continue des réseaux de transport pour cadrer les tendances et répartitions des besoins et demandes de déplacement.

Ces politiques sont en réponse à l'augmentation continue de la possession des voitures par les ménages, l'expansion rapide de l'utilisation des motocyclettes, l'augmentation graduelle dans l'utilisation des bicyclettes et la dominance continue de la marche à pied comme moyen de déplacement. Cependant, le besoin en transport en commun par bus à travers la ville doit éventuellement émerger.

Orientation stratégiques

Les stratégies clés pour l'amélioration du réseau de transport urbain à Abong-Mbang devraient comporter :

- La clarification des rôles et responsabilités des acteurs clés dans le secteur;
- La mobilisation des ressources locales pour les réseaux et infrastructures routières ;
- La création d'un forum de concertation continue ;
- L'assurance d'une gestion efficiente et effective des ressources disponibles ;
- L'attraction des financements extérieurs et assistance technique adéquats.
- L'assurance d'une exploitation rationnelle des infrastructures existantes à travers les mesures de recouvrement des coûts aux bénéficiaires directs.

Règles et règlements

Le tableau suivant présente les emprises publiques qui doivent être respectées dans le périmètre de planification.

Tableau 98 : Les emprises des voiries

No	Hierarchie	Emprises	Distance à partir de l'axe de la route	Restrictions
2.0	Voiries primaires	30	15	-
3.0	Voiries secondaires	18	9	-
4.0	Voiries tertiaires	10	5	-
5.0	Routes d'accès	8	4	-

Partenaires et Acteurs**Tableau 99** : Partenaires et acteurs

No	Hierarchie	MINHDU-MINTP	COMMUNE D'ABONG-MBANG	Communauté	Propriétaires des terrains
01	Routes nationales	**			Domine public artificiel.
02	Routes Départementales	**			Domine public artificiel
04	Pistes rurales	*		*	Domine public artificiel
05	Boulevards périphériques		**	*	Domine public artificiel
06	Voiries primaires	**	*	*	Domine public artificiel
07	Voiries secondaires	**	*	*	Domine public artificiel
08	Voiries tertiaires		*	*	Domine public artificiel
09	Routes d'accès		*	*	Domine public artificiel
10	Sentiers		*	*	Domine public artificiel

Légende: ** acteur principal, * acteur complémentaire

X.4.1.2- Rôles et responsabilités

Il est nécessaire de clarifier les rôles et responsabilités verticaux des acteurs pour:

- Planification et programmation ;
- Conception et études ;
- Approbation ;
- Financement ;
- Construction/travaux ;
- Contrôle ;
- Gestion ;
- Maintenance;
- Suivi;
- Plan de transport de ville;
- Modes de transport;
- Modes de transport intra-urbain.

Le mouvement des personnes et des biens à l'intérieur de la ville d'Abong-Mbang est assuré par les modes de transport suivants par ordre d'importance :

- Marche à pied.
- Motocyclettes commerciales.
- Bicyclettes.
- Porte- tout.
- Voitures privées.

X.4.1.3- Orientations stratégiques

Les principales stratégies d'amélioration des équipements et services de transport à devront comprendre:

- Fourniture d'une hiérarchie du réseau routier urbain cohérente et équilibrée;
- Décongestion des routes très fréquentées par la réglementation des constructions et occupation irrégulières des emprises publiques;
- Diversification des modes et moyens de transport pour offrir des choix alternatifs aux moins aptes;
- Assurer une gestion appropriée des infrastructures et équipements de transport disponibles;
- Fourniture des facilités de stationnement adéquates et sécurisées à des endroits stratégiques ;
- Assurer une localisation appropriée de l'occupation du sol de manières à réduire, équilibrer et redistribuer la demande de déplacement.

X.4.1.4- Résultats attendus

Les résultats attendus du plan de transport devront comprendre :

- Une augmentation de la demande de déplacement à l'intérieur et hors de la ville;
- Réduction du coût et du temps de déplacement ;
- Une augmentation du confort, sécurité et commodité de voyage.

X.4.1.5- Partenaires et acteurs

La Commune a la responsabilité principale du transport à l'intérieur et hors de la ville

. Cependant, elle doit travailler en collaboration avec:

- Le ministère chargé du développement urbain ;
- Le service de la sécurité publique ;
- Le ministère chargé des transports ;
- Opérateurs économiques dans le secteur des transports ;
- Société civile, organisations non gouvernementales et des sociétés de base dans le secteur des transports ;
- Bailleurs de fonds.

X.4.2- DRAINAGE

X.4.2.1- Eléments

- Drainage naturel ;
- Caniveaux et structures du drainage routier ;
- Drainage des propriétés individuelles.

X.4.2.2- Problèmes

- Destruction de l'environnement naturel ;
- Obstruction des caniveaux de drainage naturel ;
- Drainage naturel non construit ;
- Ruissellement rapide ;
- Absence des caniveaux et structures du drainage routier ;
- Caniveaux et structures de drainage routier sous dimensionnés ;
- Caniveaux et structures de drainage routier mal construits ;
- Caniveaux et structures de drainage non ou mal construits ;
- Propriétés privées et individuelles mal assainies ;
- Absence d'une hiérarchie cohérente des réseaux de drainage

X.4.2.3- Objectifs

- Destruction de l'environnement naturel réduite ;
- Obstruction des caniveaux de drainage naturel minimisée ;
- Drains et structures routiers adéquats pourvus ;
- Drains et structures routiers dimensionnés de façon adéquate ;
- Drains et structures routiers bien construits ;
- Propriétés privées et individuelles drainées de façon adéquate ;
- Réseaux de drainage cohérents pourvus ;
- Réduction des inondations dans la ville.

X.4.2.4- Réseaux de drainage

Les réseaux de drainage proposés prennent deux formes :

- Une hiérarchie des structures et caniveaux de drainage qui est étroitement liée à la hiérarchie des voiries urbaines ;
- Une hiérarchie des caniveaux de drainage naturel qui est étroitement liée aux cours d'eau existants.
- Un troisième niveau des réseaux de drainage qui ne figure pas sur le plan est le drainage des propriétés individuelles qui doivent normalement être connectées aux réseaux de drainage routier.

La hiérarchie des caniveaux de drainage naturel est reflétée dans la hiérarchie des cours d'eau comme suit:

- Cours du grand fleuve : Le Nyong et ses affluents
- Cours de petits ruisseaux (voir réseau hydrographique)

Les propriétés et sites individuels sont supposés être drainés vers un réseau dense des caniveaux de drainage routier local et tertiaire qui sont vidées dans les caniveaux de drainage naturel ou dans la hiérarchie des caniveaux de drainage routier. Les règlements stricts et le contrôle du drainage des sites et propriétés doivent être imposés.

X.4.2.5- Orientations politiques

- Clarifier les rôles et responsabilités ;
- Pourvoir les financements stables et sûres ;
- Assurer des études et conceptions appropriées pour les infrastructures de drainage ;
- Assurer un contrôle effectif des cours d'eau et caniveaux de ruissellement.

X.4.2.6- Orientations stratégiques

- Prévenir l'occupation des caniveaux de drainage naturel ;
- Récupérer les caniveaux de drainage naturel occupés ;

- Pourvoir un drainage adéquat des routes ;
- Recouvrer les coûts de la valeur ajoutée sur les propriétés ;
- Clarifier les procédures.

X.4.2.7- Acteurs

- Commune ;
- Services du développement urbain et habitat ;
- Services des travaux publics ;
- Populations concernées bénéficiaires.

X.4.2.8- Résultats attendus

- Réduction des inondations ;
- Réduction des dommages sur les propriétés et la perte en vies humaines ;
- Réduction des dommages aux éléments routiers.

X.4.3- Réseaux et infrastructures d'eau potable

X.4.3.1- Eléments

- Sources d'eau potable ;
- Capacités des sources d'eau potable ;
- Qualité de l'eau potable ;
- Hiérarchie des réseaux de fourniture d'eau potable ;
- Accès à l'eau potable ;
- Maintenance des réseaux et infrastructures d'eau potable.

X.4.3.2- Problèmes

- Plusieurs sources indépendantes non coordonnées ;
- Capacités inadéquates de toutes les sources ;
- Qualité de l'eau potable insatisfaisante ;
- Hiérarchie des réseaux d'eau potable incohérente ;
- Distribution déséquilibrée d'eau potable ;
- Réseaux et infrastructures mal alignées et construites ;
- Réseaux et infrastructures mal maintenus.

X.4.3.3- Objectifs

- Harmoniser et intégrer la gestion de plusieurs sources d'eau potable à l'intérieur du périmètre de planification ;

- Augmenter les capacités totales des sources d'eau potable pour continuellement satisfaire l'accroissement de la demande ;
- Contrôler régulièrement la qualité d'eau potable des différentes sources ;
- Planifier et pourvoir une hiérarchie cohérente des réseaux de fourniture d'eau potable qui correspond à hiérarchie de la voirie ci-dessus analysée;
- Assurer une distribution équitable d'eau potable à travers le périmètre de planification ;
- Assurer un alignement et construction appropriés des réseaux et infrastructures d'eau potable ;
- Assurer une maintenance appropriée des réseaux et infrastructures d'eau potable.

X.4.3.4- Réseaux d'eau potable

La situation actuelle montre une hiérarchie des réseaux d'eau potable qui comprennent:

- Une canalisation principale qui conduit l'eau potable de la source au réservoir ou tank de stockage;
- Un réseau de distribution primaire qui conduit l'eau potable du réservoir aux principales unités spatiales de la ville;
- Un réseau de distribution secondaire qui distribue l'eau potable à l'intérieur des unités spatiales spécifiques.

Les réseaux de distribution tertiaires et locaux sont supposés distribuer l'eau potable aux quartiers, blocs et îlots en conséquence. Les petites canalisations relient les domiciles des individus, immeubles et sites à tout le réseau d'eau potable.

Le tableau ci-après montre la distribution de la hiérarchie des réseaux d'eau potable par unités spatiales.

X.4.3.5- Orientations politiques

La commune d'Abong-Mbang et le Ministère de L'Eau et de L'Energie ont la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'eau potable sûre à l'intérieur de la zone de planification et de la municipalité. Les capacités de fourniture d'eau potable existantes doivent être utilisées de façon optimale tout en augmentant continuellement la capacité totale pour faire face aux demandes croissantes. Le développement des réseaux et infrastructures d'eau potable doivent être durables et pérennes. Les agences de fourniture d'eau potable doivent travailler en étroite collaboration avec la commune d'Abong-Mbang.

X.4.3.6- Orientations stratégiques

Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour la fourniture d'eau potable ;
Mobiliser les financements adéquats pour la fourniture d'eau potable ;

Rapprocher les réseaux et capacités d'eau potable à la demande et à l'aménagement foncier ;
 Faciliter les procédures de connexion et de paiement ;
 Assurer une prompte maintenance ;
 Assurer des contrôles de qualité réguliers.

X.4.3.7- Rôles et responsabilités pour l'eau potable

Tableau 100 :Rôles et responsabilités pour l'eau potable.

No	Rôles et Responsabilités	Acteurs				
		Commu-nauté urbaine et MINEE	Commune d'arrondissement	Agence de l'eau potable	MINEE	Consom-mateurs
01	Evaluation des besoins	**				
02	Planification ET programmation	**				
03	Financement	**				
04	Etudes techniques et conception			**		
05	Production			**		
06	Distribution	**	*			
07	Connexions					**
08	Facturation et collection des revenus	**	*			
09	Paiements	**				**
10	Maintenance		*			**
11	Suivi et évaluation	**		**		

Légende: ** acteurs principaux, * acteurs complémentaires.

X.4.3.8- Règles et règlements

Tous les réseaux d'eau potable doivent être placés le long des emprises et des deux côtés des voiries primaires, secondaires et tertiaires ;

Tous les tuyaux de distribution d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'au moins 1m en dessous de la surface de la route ;

Tous les tuyaux d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'au moins 0,5m en dessous de la surface ;

Les tuyaux d'eau potable doivent être pourvus des deux côtés des voiries primaires et secondaires où cela s'avère nécessaire ;

Toutes les bornes fontaines publiques doivent être bien drainées dans les caniveaux de drainage existants ;

Une borne fontaine doit servir au plus 1 000 personnes.

X.4.3.9- Procédure de gestion d'eau potable

Une procédure pratique recommandée pour la gestion d'eau potable implique:

- Les consommateurs potentiels font la demande d'eau potable ou de connexion à la CDE ;
- La CDE approuve et instruit la connexion si possible ;
- Transmet la demande de l'offre des zones sans eau potable à la Commune ;
- La Commune étudie et approuve l'adduction d'eau potable ;
- La Commune demande de l'eau potable à l'agence de production d'eau potable ;
- La CDE fait des études et envoie le devis à la Commune ;
- La Commune paie cette agence pour l'eau potable ;
- La CDE fournit de l'eau potable à la zone approuvée en conséquence;
- La communauté bénéficiaire procèdent à la réception de l'adduction d'eau ;
- La CDE approuve la connexion d'eau potable aux domiciles privés et informe la Commune ;
- La CDE fournit les bornes fontaines publiques et informe la Commune ;
- Les bénéficiaires paient à la Commune ;
- Les bénéficiaires rapportent le besoin de maintenance à la commune ;
- La commune répare toutes les pannes et donne la facture aux bénéficiaires ;
- La Commune réalloue les revenus issus de la fourniture d'eau potable à la commune.

X.4.3.10- Résultats attendus

Une offre d'eau potable durable et pérenne ;

Un accès équitable à l'eau potable sûre ;

Amélioration de la santé des bénéficiaires ;

Une réduction des maladies hydriques.

X.4.4- Réseaux et infrastructures d'énergie

X.4.4.1- Eléments

- Capacités des sources d'énergie ;
- Sources d'énergie alternatives ;
- Réseaux de production d'énergie ;
- Infrastructures et installations énergétiques ;
- Système de distribution de l'énergie ;
- Accès à l'énergie ;
- Maintenance des réseaux, infrastructures et installations.

X.4.4.2- Problèmes

- Dépendance excessive à une seule source d'énergie : électricité ;
- Capacités limitées de fourniture en électricité ;
- Réseaux connectés aériens hasardeux ;
- Distribution déséquilibrée de l'électricité ;
- Réseaux, infrastructures et installations mal entretenus ;
- Coût élevé de connexion à l'électricité ;
- Goulots d'étranglement dans le paiement des factures ;
- Coupures fréquentes d'électricité ;
- Coût élevé du gaz domestique ;
- Dépendance excessive vis-à-vis du bois de chauffage, ce qui exerce la pression sur l'environnement.

X.4.4.3- Objectifs

- Diversifier les sources de fourniture collective d'énergie ;
- Stabiliser et augmenter la capacité de fourniture d'électricité ;
- Rapprocher étroitement d'une part la hiérarchie des réseaux de fourniture d'énergie et d'autre part la structure spatiale urbaine proposée et la hiérarchie des réseaux routiers ;
- Développer graduellement les réseaux souterrains de fourniture d'énergie ;
- Rapprocher étroitement la distribution de la fourniture collective d'énergie et les tendances de la demande dans le temps et l'espace ;
- Assurer une maintenance régulière des réseaux, infrastructures et installations de l'offre collective de l'énergie ;
- Simplifier les procédures de connexion aux réseaux électriques et réduire les coûts de connexion.

X.4.4.4- Réseaux d'énergie

L'électricité est la seule source collective d'énergie à Abong-Mbang. La hiérarchie des réseaux d'électricité à Abong-Mbang comprend :

La ligne de haute tension.

Les lignes de basse tension qui réduisent la capacité et transportent l'énergie jusqu'aux principales unités spatiales à l'intérieur de ville;

Les lignes de moyenne tension qui réduisent la capacité et transportent l'énergie jusqu'aux villes voisines ;

Les lignes de distribution qui amènent l'énergie aux petites unités spatiales telles que les blocs et les îlots ;

Les lignes de connexion individuelles lient les domiciles et immeubles des individus au réseau général.

X.4.4.5- Orientations politiques

Dans le processus de la décentralisation en cours, la Commune d'Abong- Mbang en collaboration avec le Ministère de l'eau et de l'énergie, les concessionnaires doit avoir la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'une source alternative d'énergie collective.

Cependant en même temps, une utilisation optimale doit être faite de la fourniture en électricité existante tandis que les capacités doivent être augmentées et les sources diversifiées pour faire face aux demandes énergétiques domestiques et industrielles sans cesse croissantes et changeantes. Le développement des réseaux, infrastructures et installations de l'offre énergétique doit être durable. De ce fait, les agences de fourniture de l'énergie doivent travailler en étroite collaboration avec la commune d'Abong- Mbang.

X.4.4.6- Orientations stratégiques

Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour l'offre d'énergie ;

Mobiliser les fonds adéquats au niveau de la commune pour l'offre en énergie ;

Diversifier les sources collectives d'énergie ;

Associer étroitement les représentants des bénéficiaires dans la prise des décisions relatives à la fourniture énergétique.

X.4.4.7- Rôles et responsabilités pour l'offre énergétique

Tableau 101 :Rôles et responsabilités pour l'offre énergétique.

No	Rôles et Responsabilités	Acteurs				
		Commune d'Abong-Mbang	Commune d'arrondissement	Agence de l'énergie	MINEE	Consommateurs
01	Evaluation des besoins	**				
02	Planification et programmation	**				
03	Financement	**				
04	Etudes techniques et conception			**		
05	Production			**		
06	Distribution	**	*			
07	Connexions					**
08	Facturation et collection des revenus	**	*			
09	Paiements	**				
10	Maintenance		*			**
11	Suivi et évaluation	**		**		

X.4.4.8- Règles et règlements

Tous les réseaux, infrastructures et installations de l'énergie doivent être placés le long des emprises des deux côtés de la route ou réserves spéciales ou emprises publiques ; Les emprises suivantes pour l'offre énergétique doivent être respectées.

Tableau 102 : Emprises pour l'offre énergétique

No	Hiérarchie des réseaux	Emprises publiques	Distance par rapport à l'axe de la route	Remarques
01	Haute tension (HT)	30-45m	15-22.5m	
02	Moyen tension (MT)	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise =6m
03	Basse tension (BT)	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise =6m
04	Lignes de distribution	5-10m	2.5-5m	Pour les lignes souterraines. Emprise =1m

Source : Normes

X.4.4.9- Procédures de gestion de l'offre de l'énergie

Les procédures opérationnelles de gestion de l'offre de l'énergie comprennent :

- Les individus et les groupes de consommateurs font la demande de connexion à la commune ;
- La commune approuve la connexion et demande à l'agence de l'offre énergétique de connecter ;
- La commune approuve l'offre de l'énergie à de nouveaux endroits et populations concernées et transmet la demande à la Commune ;
- La commune examine et autorise l'offre de l'énergie aux nouveaux endroits et populations concernées ;
- La commune demande à l'agence de produire l'énergie ;
- L'agence étudie et présente le devis à la Commune ;
- La commune paie ou s'engage à payer pour l'offre de l'énergie ;
- L'agence fournit l'énergie comme demandé ;
- La Commune et les populations concernées bénéficiaires procèdent à la réception ;
- L'agence facture les consommateurs industriels et collecte les revenus ;
- Les revenus sont partagés entre l'agence et la Commune.

X.4.4.10- Résultats attendus

- Offre énergétique durable et pérenne ;
- Accès équitable à l'offre énergétique ;
- Répartition juste des revenus de l'offre énergétique.

X.4.5- Système d'assainissement des eaux usées

X.4.5.1- Éléments d'assainissement des eaux usées

- Eaux usées domestiques ;
- Eaux usées publiques ;
- Réseaux d'eaux usées ;
- Stations d'épuration des eaux usées ;
- Réseaux et installations d'assainissement des eaux usées.

X.4.5.2- Problèmes

- Toilettes mal construites, pas sûres et non hygiéniques ;
- Fosses septiques et puisards mal construits ;
- Demeures sans toilettes et urinoirs habituels ;
- Latrines et toilettes non évacuées régulièrement ;
- Disposition des eaux usées dans un environnement ouvert ;
- Système de gestion de l'assainissement non organisé ;
- Absence d'un système planifié collectif d'assainissement.

X.4.5.3- Objectifs

- Assurer une construction des toilettes, latrines, fosses septiques et puisards sûre et hygiénique ;
- Assurer une fourniture adéquate des équipements d'assainissements domestiques et publics ;
- Assurer une évacuation et un traitement sûrs des eaux usées ;
- Assurer une organisation appropriée de la gestion de l'assainissement ;
- Planifier et programmer le développement d'un système collectif d'assainissement.

X.4.5.4- Systèmes et réseaux d'égouts

Jusqu'alors, dépend des unités individuelles de gestion d'égouts localisées sur les unités d'habitation, propriété et zones d'activités individuelles.

Pendant que des efforts significatifs doivent être faits dans l'aménagement et la gestion des unités individuelles d'épuration des eaux usées, à long terme, un réseau d'égouts est

inévitables. C'est pourquoi le plan propose un développement graduel d'un réseau semi-collectif de gestion d'égouts.

Considérant la topographie de la ville Abong-Mbang, le plan propose plusieurs réseaux séparés d'égouts et stations d'épuration et qui se présentent comme suit :

Chaque réseau collectif proposé d'assainissement est composé de :

- Une station de traitement et de libération située au point le plus bas ;
- Un réseau principal qui se vide dans les stations de traitement ;
- Un réseau primaire de collection des eaux usées qui collecte des principales unités spatiales telles que les quartiers et les secteurs et déversent dans le tronc ;
- Un réseau secondaire de collection qui collecte des blocs et îlots et déversent dans le réseau primaire ;
- Les collectionneurs locaux connectent les ménages, immeubles et zones d'activité individuels et les déversent dans le réseau secondaire.
- Améliorer et réhabiliter les mauvais équipements domestiques d'assainissement des eaux usées existant ;
- Organiser l'évacuation, le traitement et la libération des eaux ;
- Assurer un contrôle effectif de la construction des équipements domestiques d'assainissement des eaux usées ;
- Pourvoir les équipements d'égouts adéquates dans les lieux publics ;
- Planifier et construire progressivement les systèmes collectifs d'égouts sur la base de la structure spatiale proposée de la ville.

X.4.5.5- Orientations stratégiques

- Clarifier les rôles et les responsabilités pour la gestion de l'assainissement des eaux usées ;
- Effectuer une étude sur l'état des équipements d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- Effectuer des études de faisabilité sur le besoin des équipements d'assainissement des eaux usées ;
- Développer les équipements partagés d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- Instituer une inspection régulière des équipements d'assainissement domestiques ;
- Introduire les technologies d'assainissement domestiques accessibles et appropriées ;
- Chercher des financements sûrs et stables pour l'aménagement d'un système collectif d'assainissement.

X.4.5.6- Règles et règlements

- Santé publique ;
- Permis de bâtir ;
- Certificat d'aptitude.

X.4.5.7- Procédures de gestion

- Inspection sanitaire régulière des équipements d'assainissement domestiques ;
- Procédures du permis de bâtir.

X.4.5.8- Acteurs

La Commune et les principaux acteurs ont responsabilité principale de la gestion de l'assainissement. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec :

- Propriétaires ;
- Occupants des maisons ;
- La Commune ;
- Ministère de la Santé Publique ;
- Services du Développement Urbain et de l'Habitat ;
- Chefs de quartiers.

X.4.5.9- Résultats attendus

Amélioration de la santé des populations ;
Réduction de la pollution environnementale.

X.4.6- Programme d'aménagement des voiries urbaines prioritaires**X.4.6.1- Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d'eau**

Tableau 103 : Programme pour le franchissement des bas-fonds et des cours d'eau.

Code	Projet	Caractéristiques de l'ouvrage existant		Actions proposées	Porteur potentiel
		Etat actuel	Longueur		
6151	Réhabilitation des ponts existants	Dégradé	APD à étudier	- Réfection	COMMUNE D'ABONG-MBANG
	Construction des nouveaux ponts cadres	Endommagé Insuffisant	APD à faire	- réaliser suivant résultats des études	

Tableau 104 : proposition d'aménagement des voiries

Code	Rues	Repères	Lgueur KM	Emprise totale	Trottoirs	Structure	Fossés	Cout approximatif	Porteurs du projet
C1	Centre Administratif	Socaepe-car Ayane-car mandouba	4.6	Voie primaire : 30m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 140 000 000	MINHDU Commune
C3	Voie contournement	Propriétaire cabaret-carrière-derrière la SAR	3.250	Voie primaire : 30m	Enrobé dense ou béton bitumineux	Enrobé dense ou béton bitumineux	Fossés maçonnés triangulaires	2 500 000 000	MINHDU Commune
C4	Entrée Yaoussa	EP- Stade- car plateau	1.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	420 000 000	MINHDU Commune
C5	Entrée mosquée	Entrée mosquée-Mosquée	0.5	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	140 000 000	MINHDU Commune
C6	Entrée Pharmacie	Entrée Pharmacie - pharmacie	0.250	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	84 000 000	MINHDU Commune
C7	Total	Station total-	2.600	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	730 000 000	MINHDU Commune
C8	Ecole maternelle	Em-Lycée Classique_hôtel Vardas	0.300	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	84 000 000	MINHDU Commune
C9	Foyer Bafoussam	Entrée Foyer- ZAPA-	1.100	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	616 000 000	MINHDU Commune
C9'	Foyer Bafoussam		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C9''	Foyer Bafoussam		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C10	Coplabo	car Coplabo-car petit marché Mboulé	1.085	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	616 000 000	MINHDU Commune
C11	Préfecture	Entrée Préfecture -Stade municipal-Lycée classique-AES Sonel	1.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	392 000 000	MINHDU Commune

Code	Rues	Repères	Lgueur KM	Emprise totale	Trottoirs	Structure	Fossés	Cout approximatif	Porteurs du projet
C12	Carrefour petit marché	Car petit marché-car Plateau	1.500	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	420 000 000	MINHDU Commune
C13	Antène CRTV	Eglise- Antène CRTV	1.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	336 000 000	MINHDU Commune
C13'	Antène CRTV		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C13''	Antène CRTV		0.250	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	84 000 000	MINHDU Commune
C14	Entrée Radio	Bar la mar-Mission-mini cité	0.810	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	255 000 000	MINHDU Commune
C14'	Mini- cité		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C14''	Mini- cité		0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune
C15	Sous-préfecture	Sous-préfecture DDMINESEC	.150	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C16	Station de traitement	Sous-préfecture DDMINESEC- Station de traitement	0.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	112 000 000	MINHDU Commune
C17	DDMINHDU	Entrée CAMPOST- DDMINHDU	0.150	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C18	MINAE	Agriculture et élevage-IAI	0.400	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	112 000 000	MINHDU Commune
C19	Eglise MEZAL	E Mezal	0.250	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	70 000 000	MINHDU Commune
C19'			100	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	80 000 000	MINHDU Commune

Code	Rues	Repères	Lgueur KM	Emprise totale	Trottoirs	Structure	Fossés	Cout approximatif	Porteurs du projet
C20	Car Safari	Car Safari- derrière Hôpital	0.100	Voie secondaire: 18m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	4 200 000	MINHDU Commune
C21	Ecole LETA	Entrée Ecole-LETA- Délégation d'arrondissement d'agriculture-rue paroisse St Miche	1.150	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	364 000 000	MINHDU Commune
C22		Safari	0.700	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	199 000 000	MINHDU Commune
C23	EPO	Eglise presbytérienne orthodoxe	0.800	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	252 000 000	MINHDU Commune
C24	Stade tennis	Prison, MINcommunication- météo	2,3	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	724 500 000	MINHDU Commune
C25	MINEDUB	Météo- MINEDUB	0.200	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	63 000 000	MINHDU Commune
C26	Hôpital	Recette-Centre de santé de district	0.900	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	283 500 000	MINHDU Commune
C27	SNEC	Entrée Snec-Hôtel Maxi palace-habitations	0.950	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	400 000 000	MINHDU Commune
C28	Paroisse St Michel	Eglise- Lycée tech- ENIEG	1.800	Voie tertiaire: 10m	Enduit superficiel Bicouche	Enduit superficiel tricouche	Fossés maçonnés triangulaires	760 000 000	MINHDU Commune
C29	Car plateau	Car plateau-décharge municipale-Chefferie Ankouang	3.000	Voie primaire : 30m	Enrobé dense ou béton bitumineux	Enrobé dense ou béton bitumineux	Fossés maçonnés triangulaires	1 100 000 000	MINHDU Commune

X.4.6.2- Programme d'amélioration, d'extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers

Tableau 105 : Programme d'amélioration, d'extension et de fourniture des infrastructures des réseaux divers

Code	Description du projet	Période	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
621	Protection des berges	2012-2013	Érosion le long des berges, Débordement d'eau à certains endroits	Études, Construire une protection en béton	400 000 000	Commune d'Abong-Mbang
622	Le développement d'un programme d'eau potable soutenable	2012-2017	Difficultés d'accès à l'eau potable Fourniture d'eau potable insatisfaisante	Création de la commission de gestion de l'eau potable de la ville Créer des règlements intérieurs pour l'installation et la connexion à l'eau potable Développer les mesures de contrôle de qualité de l'eau potable	35 000 000	Commune d'Abong-Mbang CDE
	Améliorer les capacités de l'eau potable	2012-2014	Fourniture d'eau potable inadéquate	- études. Programmer le réalignement des réseaux d'eau potable Extension de l'eau potable aux zones de proximité Augmenter le nombre des châteaux d'eau	300 000 000	Commune d'Abong-Mbang
624	Améliorer la capacité de fourniture de l'électricité	2020-2015	Couverture inadéquate	Étude sur les sources alternatives de l'énergie pour usage domestique Extension du réseau électrique aux zones prioritaires d'aménagement	250 000 000	Commune d'Abong-Mbang AES-SONEL
625	Réaligner la fourniture électrique le long du réseau routier	2013-2020	Réseau électrique incohérent	Études pour un réseau souterrain Plans sur un réalignement progressif	80 000 000	Commune d'Abong-Mbang
626	Organisation de l'évacuation, traitement des eaux usées et déchets industriels	2012-2018	Évacuation et incontrôlé des eaux usées Mauvaises	Construction des stations de traitement des eaux usées Harmoniser les règles et règlements des installations des eaux usées	280 000 000	Commune d'Abong-Mbang
Total					1 345 000 000	

XI- NOTE ENVIRONNEMENTALE

XI.1- OBJECTIFS DE LA NOTE ENVIRONNEMENTALE

Cette note environnementale est réalisée avec pour objectif d'inventorier et décrire les impacts potentiels du projet du POS sur l'environnement et les populations concernées locales, puis proposer des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation adéquates. Elle permettra de garantir que les préoccupations liées à la protection de l'environnement biologique, physique et socio-économique qui seront prises en compte pendant l'aménagement, la protection et la gestion de l'espace urbain de la ville d'Abong-Mbang.

XI.2- APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique comporte le matériel et les outils utilisés pendant l'étude pour la collecte de données primaires et secondaires, le traitement et l'analyse de ces données.

XI.3- COLLECTE DES DONNÉES

Deux types de données ont été collectés lors de la réalisation de cette étude :

- Les données primaires collectées auprès des parties prenantes du projet (autorités administratives, chefs de villages, ONG et populations locales) et sur le du projet par l'observation directe, les prises de vues à l'aide d'un appareil photo numérique et la prise des coordonnées géographiques à l'aide d'un GPS ;
- Les données secondaires tirées de la documentation sur le projet et la région concernée.

XI.3.1- Revue documentaire

Les principaux documents consultés ont porté sur la présentation et la gestion de la zone concernée, les études antérieures réalisées dans cette zone et les textes de loi régissant la gestion de l'environnement au Cameroun. Les principaux documents consultés sont :

Ces documents nous ont permis de recueillir toutes les informations relatives au projet Abong-Mbang patrimoine mondial, de collecter les informations de base sur l'environnement physique, biologique et socio économique de la zone du projet, de recenser les activités principales du plan directeur d'aménagement et d'avoir une idée sur les impacts potentiels de ces activités sur l'environnement et les populations concernées locales.

XI.3.2- Données de terrain

Les données de terrain ont été collectées auprès des parties prenantes.

La collecte des informations auprès des parties prenantes s'est faite à travers des réunions de consultation publiques d'une part, des entretiens individuels et collectifs avec les autorités administratives, les chefs traditionnels dans les villages situés en périphéries de la

ville (Madouma, Abong-Doum, Abong-Mbang II ...). Les observations directes effectuées ont permis de compléter les informations recueillies dans la documentation sur l'environnement et de mieux apprécier les incidences du projet sur cet environnement.

XI.4- TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Les différentes données collectées ont été compilées, ce qui a permis de mieux comprendre les interactions entre les activités du projet et les différentes composantes de l'environnement.

Les données collectées lors des réunions et entretiens ont été analysées et les résultats obtenus ont permis de mieux appréhender les préoccupations des populations locales, leurs attentes et leurs propositions relatives au projet Abong-Mbang et de mieux ressortir les impacts de ce projet sur ces populations concernées.

XI.4.1-Identification et caractérisation des impacts potentiels du projet

La présente section analyse les impacts environnementaux et socioéconomiques potentiels du projet Abong-Mbang.

XI.4.1.1- Principe de la méthode

Il est question ici d'identifier et de décrire les éventuelles modifications significatives de l'état initial de l'environnement du fait de l'incidence du projet Abong-Mbang.

Les principales activités du projet ont été recensées et pour chacune d'elles, les impacts sur les principales composantes de l'environnement physique (eau, sol et air), biologique (flore et faune terrestre et aquatique) et humain (transport et communication, cadre et conditions de vie, activités économiques, santé, sécurité, infrastructures de base, emplois et revenus, organisations communautaires) ont été identifiés. Un accent a été mis sur les impacts potentiels sur les peuples autochtones.

Les observations, les entretiens et les investigations de terrain ont permis de compléter l'identification des impacts et ensuite de les décrire afin d'en proposer les mesures de mitigation adéquates.

XI.4.1.2- Présentation des outils et des critères d'identification et d'évaluation des impacts

La matrice d'interaction et la grille de caractérisation et d'évaluation des impacts ont été utilisées pour identifier et évaluer les impacts du projet sur les différentes composantes de l'environnement.

XI.4.1.3- Définition des outils

À l'aide de la matrice d'interaction, les combinaisons entre les composantes de l'environnement et les activités du projet ont permis d'établir l'ensemble des impacts potentiels de celui-ci. Bien que n'identifiant pas une liste exhaustive des impacts, la matrice

d'interaction permet de reconnaître les activités sources d'impacts et les composantes de l'environnement qui peuvent en ressentir les effets.

XI.4.1.4- Présentation des critères de caractérisation et d'évaluation des impacts

Une grille inspirée de la grille de Martin Fecteau a été utilisée pour caractériser et évaluer les impacts du projet à l'aide des critères suivants :

- La nature de l'impact qui peut être positive (+) ou négative (-) ;
- L'interaction de l'impact qui peut être directe (D) ou indirecte (I) ;
- L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée. Les trois niveaux de mesure de cet indicateur sont : (i) L'étendue régionale (R), caractérise un impact très étendu pouvant toucher 100 % de la zone d'influence du projet et au-delà ; (ii) l'étendue locale (L), traduisant un impact limité dans le du projet ; (iii) L'étendue ponctuelle (P), caractérise un impact localisé à un point précis.

L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée. Elle peut être faible (Fa), moyenne (Mo) ou forte (Fo) ;

L'occurrence de l'impact qui détermine la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel. Elle peut être certaine (Cer) ou probable (Pro) ;

La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible (Re) ou irréversible (Ir) ;

L'importance de l'impact qui est déterminée par la superposition des indicateurs ci-dessus et permet d'évaluer chaque impact du projet en s'inspirant d'une grille (voir Annexe 2). Les trois niveaux ci-après ont été définis : (i) Importance majeure (Ma) ; (ii) Importance moyenne (Mo) ; (iii) Importance mineure (Mi).

La classification des impacts : Les impacts sont classés en impacts significatifs (Sig) et impacts non significatifs (NSig). Cette classification est le résultat d'une démarche rigoureuse d'identification et d'évaluation. Ainsi, les impacts significatifs, sont ceux qui correspondent à une atteinte importante de l'environnement et pour lesquels des mesures d'atténuation doivent absolument être préconisées. Le jugement d'expert qui différencie ainsi les impacts non significatifs des autres permet de rendre compte des caractéristiques intrinsèques du projet et des particularités du milieu. Cette classification a été effectuée conformément à l'évaluation préalablement faite et suivant un jugement d'expert, en prenant en compte l'importance de l'impact, la sensibilité du milieu, la persistance et la maîtrise de l'impact.

XI.4.2-Matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation des impacts du projet

Chaque impact du projet Abong-Mbang a été identifié à partir des liens de cause à effet déterminés par l'interaction entre les composantes de l'environnement et les activités prévues. La caractérisation et l'évaluation quant à elles ont été faites à l'aide des critères présentés précédemment. Les matrices d'interaction, de caractérisation et d'évaluation ci-dessous présentent une vue synoptique de ces impacts.

Tableau 106 : Matrice d'interaction des impacts

Activités sources d'impacts	Éléments valorisés de l'environnement												
	Milieu physique			Milieu biologique		Milieu humain							
	Air	Eau	Sol	Flore	Faune terrestre et aquatique	Transport et communication	Cadre et conditions de vie	Activités économiques	Santé et IST/SIDA	Sécurité	Emplois et revenus	Organisation Communautaire	Propriété foncière
Aménagement des voies	-	-	-	-	-	+	+	+	+/-	+	+		
Protection (interdiction de la vente de terrains, réglementation des constructions, de l'agriculture, de la pêche, de la chasse, etc.)			+	+	+		+	+			-		-
Promotion de certaines activités (Artisanat, tourisme, Ecotourisme, pêche et chasse durables, agriculture durable, acil et restauration, etc.)			+		+		+	+		+	+		
Formations et organisation (Guides touristiques, etc.)							+	+		+	+	+	
Mise en place et gestion des circuits touristiques							+	+			+		
Mise en place de quelques infrastructures (hébergement, nutrition, formation, santé, etc.)	-	-	-	-	-		+	+	+/-		+		
Reboisement abords du Nyong	+		+/- -	+							+		
Assainissement (réseau d'assainissement, lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents en amont, etc.)		+			+			+	+				
Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état										+	-		-
Inscription au		+				+	+	+	+/-	+	+	+	

+ signifie qu'il y a impact positif, - signifie qu'il y a impact négatif, +/- signifie qu'il y a impact positif et négatif.

Tableau 107 : Matrice de caractérisation et d'évaluation des impacts

Éléments valorisés de l'environnement		Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation	
					Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu Physique	Air	Aménagement des voies	Dégradation de la qualité de l'air	1	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Re	Mi	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Reboisement abords du Nyong	Contribution à la purification de l'air	2	+	D	Lt	R	Mo	Cer	Re	Ma	Sig
	Eau	Aménagement des voies	Perturbation du régime et accumulation des sédiments dans les cours d'eaux	3	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Re	Mi	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Assainissement	Protection du fleuve Nyong et ses affluents contre la pollution	4	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Inscription au											
	Sols	Aménagement des voies	Perturbation de la structure du sol	5	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Ir	Mi	Sig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Reboisement abords du Nyong											
Protection		Protection des sols contre l'érosion	6	+	I	Lt	L	Fa	Cer	Re	Mo	Sig	
Promotion de certaines activités													
Reboisement abords du Nyong													
Milieu Biologique	Flore	Aménagement des voies	Destruction de la végétation par défrichement	7	-	D	Ct	L	Fa	Cer	Ir	Mi	NSig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Protection	Entretien de la diversité floristique	8	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Reboisement abords du Nyong											
	Faune terrestre et aquatique	Aménagement des voies	Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique	9	-	I	Ct	L	Fa	Pro	Re	Mi	NSig
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Protection	Gestion durable de la faune aquatique	10	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
Promotion de certaines activités													
Assainissement													
Milieu Humain	Transport et Communication	Aménagement des voies	Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens	11	+	D	Lt	R	Fo	Cer	Re	Ma	Sig
		Inscription au domaine public artificiel.											

Éléments valorisés de l'environnement		Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation	
					Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification
Milieu humain (suite)	Cadre et conditions de vie	Aménagement des voies	Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales	12	+	D	Lt	L	Fo	Cer	Ir	Ma	Sig
		Protection											
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Mise en place et gestion des circuits touristiques											
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Inscription au											
	Activités Economiques	Aménagement des voies	Création des activités génératrices de revenus	13	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Ir	Mo	Sig
		Protection											
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Mise en place et gestion des circuits touristiques											
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Assainissement											
Inscription au													
Santé et IST/SIDA	Aménagement des voies	Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA	14	-	D	Lt	L	Mo	Pro	Re	Mo	Sig	
	Mise en place de quelques infrastructures												
	Inscription au												
	Aménagement des voies	Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades	15	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig	
	Mise en place de quelques infrastructures												
	Assainissement												
Inscription au													

Éléments valorisés de l'environnement	Activités sources d'impacts	Impacts	N°	Paramètres de caractérisation							Évaluation		
				Nature	Interaction	Durée	Portée	Ampleur	Occurrence	Réversibilité	Importance absolue	Classification	
Milieu humain (suite)	Sécurité	Aménagement des voies	16	+	I	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig	
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état											
		Inscription au											
	Emplois et revenus	Protection	Diminution des revenus issus de la vente de terrains	17	-	D	Lt	L	Fa	Cer	Ir	Mo	NSig
		Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état											
		Aménagement des voies	Création d'emplois et augmentation de revenus	18	+	D	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig
		Promotion de certaines activités											
		Formations et organisation											
		Mise en place de quelques infrastructures											
		Reboisement abords du Nyong											
	Mise en place et gestion des circuits touristiques												
Inscription au													
Organisation communautaire	Formations et organisation	Amélioration de l'organisation des populations concernées en groupes d'intérêts communs	19	+	I	Lt	L	Mo	Cer	Re	Mo	Sig	
	Inscription au												
Propriété foncière	Protection	Perte de la propriété foncière	20	-	D	Lt	L	Fo	Cer	Ir	Ma	Sig	
	Délimitation, sécurisation et incorporation au domaine privé de l'état												

XI.5- ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS DU PROJET

L'interaction entre les différents éléments valorisés et les activités qui seront menées permet d'identifier, sur toutes les composantes de l'environnement, 8 impacts de nature négative et 12 de nature positive.

XI.5.1-Impacts sur le milieu Physique

(1) Dégradation de la qualité de l'air

L'air sera affecté par les poussières et le dégagement des gaz d'échappement lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie et de la mise en place de certaines infrastructures. En effet, les engins et équipements utilisés pour les constructions consomment des carburants et rejettent des gaz d'échappement (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère, ce qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air tout comme les poussières qui sont souvent très abondantes pendant les travaux, surtout en saison sèche.

Au regard de l'effet que pourraient avoir les poussières sur la santé des populations et la dégradation de leur cadre de vie, cet impact qui est pourtant de courte durée (pendant les travaux) est jugé significatif.

(2) Contribution à la purification de l'air

Le reboisement des abords du Nyong et ses affluents contribuera à augmenter le tissu végétal qui est réputé purifier l'air par le phénomène de photosynthèse qui permet aux plantes d'absorber sous l'effet du soleil du gaz carbonique et de rejeter de l'oxygène qui est vital pour l'homme.

Cet impact positif est jugé significatif au regard de la question actuelle des changements climatiques.

(3) Perturbation du régime et accumulation des sédiments dans les cours d'eau

La réalisation des travaux d'aménagement de la voie (construction des ponts et buses) et de la mise en place de certaines infrastructures nécessitera par endroit la déviation ou l'obstruction temporaire des cours d'eau. Ces activités entraîneront ainsi une perturbation du régime des cours d'eaux. L'effet de l'érosion, accentué par la mise à nue des surfaces jadis couvertes de végétation, augmenterait la charge des eaux de ruissellement. Ce phénomène se manifesterait par l'augmentation de la turbidité des eaux et une forte sédimentation dans les marécages et les cours d'eaux à écoulement laminaire.

Compte tenu de l'utilité des cours d'eau pour les populations locales et de la sensibilité de ces milieux, cet impact d'importance mineure est jugé significatif.

(4) Protection du fleuve Nyong et ses affluents contre la pollution

L'assainissement par la lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents (déversement de déchets et autres produits non identifiés dans l'eau) par les sociétés agro-

industrielles situées en amont permettra de protéger la faune aquatique et la santé des populations concernées locales qui vivent essentiellement des produits de l'eau.

Compte tenu de l'effet que la pollution peut avoir sur la santé des populations et des visiteurs, cet impact positif est jugé significatif.

(5) Perturbations de la structure du sol

La réalisation des travaux d'aménagement de la voie, la mise en place de certaines infrastructures et le reboisement sont susceptibles de perturber la structure de sol. Un certain nombre de précautions devraient être prises lors de la mise en œuvre de ces activités pour réduire au maximum cette perturbation qui peut entraîner l'érosion importante et affecter les réserves d'eaux de surface et souterraines.

Considérant l'effet que l'érosion pourrait avoir sur les eaux de surface et la sensibilité de ce milieu dans la zone considérée, cet impact pourtant d'importance mineure est jugé significatif.

(6) Protection des sols contre l'érosion

La protection par la proposition de meilleures pratiques culturales, la promotion de l'agriculture durable et le reboisement abords du Nyong vont contribuer à la réduction de l'érosion des sols et à la conservation avec le moins de perturbations possibles.

Considérant les risques associés à l'érosion des sols dans un devant être conservé, cet impact positif est jugé significatif.

XI.5.2-Impacts sur le milieu Biologique

(7) Destruction de la végétation par défrichage

La destruction de la flore concerne le couvert végétal et tous les arbres qui seront enlevés du fait du nettoyage de l'emprise de la route et des opérations de terrassement des terres d'emprunt des matériaux. Ceci sera observé lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie et de la mise en place de certaines infrastructures. Les superficies à défricher correspondent à l'augmentation de la largeur de la route et au nettoyage des abords, sur toute la longueur de la route à laquelle s'ajouteront les superficies correspondant aux zones d'emprunt et celles des autres infrastructures à mettre en place. Compte tenu du fait que la route existe déjà et n'aura besoin que d'un aménagement, cette activité n'entraînera que des pertes à une échelle faible de produits ligneux et non ligneux à valeur commerciale, protégés, ou encore prisés par les populations pour leurs vertus pharmacologique et alimentaire.

Au vu de ce qui précède, cet impact est jugé non significatif.

(8) Entretien de la diversité floristique

La promotion de l'agriculture durable et le reboisement abords du Nyong permettront la réhabilitation des espace aujourd'hui dénudés et d'entretenir la diversité floristique du patrimoine culturel. Le reboisement par la plantation des essences jadis existantes dans les zones dégradées permettra aussi de réhabiliter sa beauté naturelle qui disparaît progressivement à cause des actions humaines.

Cet impact positif est jugé significatif.

(9) Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique

Le nettoyage des abords de la voie lors de son aménagement et les terrassements entraîneront la destruction des habitats d'animaux qui pourraient se situer dans l'emprise de la route, au niveau des carrières d'emprunt ou de construction d'autres infrastructures. Pour ce qui est de la faune aquatique, la sédimentation des produits d'érosion dans les cours d'eau peut affecter la vie des poissons et crevettes qui sont des ressources importantes pour les populations concernées locales.

Au regard de la forte colonisation de la zone par l'être humain, des surfaces concernées très limitées, et de la durée courte de cet impact, il est jugé non significatif.

(10) Gestion durable de la faune

La protection, la lutte contre les pollutions, la promotion de la pêche et de la chasse durables permettront d'améliorer la gestion actuellement faite des ressources fauniques, que ce soit la faune terrestre ou la faune aquatique.

Compte tenu de l'importance de ces ressources pour les populations concernées locales et de la réputation de certaines espèces fauniques de la zone comme les crevettes, cet impact est jugé significatif.

XI.5.3- Impacts sur le milieu humain (socio-économique et culturel)

(11) Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens

L'aménagement des voies améliorera l'équipement routier de la zone et favorisera le développement du transport en commun sur l'axe Abong-Mbang –Lomié qui actuellement est dans un état de délabrement avancé et desservi essentiellement par les motos. Ceci aurait une grande incidence sur les coûts de transport qui logiquement devraient baisser et sur les possibilités d'acheminement des produits agricoles et de la pêche vers le marché d'Abong-Mbang . Ceci pourra entraîner une redynamisation de la microéconomie et une augmentation des revenus des populations des villages de la zone.

Compte tenu de l'importance de la microéconomie pour les populations rurales, cet impact positif d'importance majeure est significatif.

(12) Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales

Certains projets du Plan D'Occupation des sols (POS) telles que l'aménagement des voies, la promotion de l'agriculture et de la pêche durable, la formation dans le domaine du tourisme, la mise en place des circuits touristiques et leur gestion entraîneront un flux important de touristes dans la zone d'étude. Les populations concernées locales tireront donc profit de la bonne marche de leurs activités pour améliorer leur cadre et conditions de vie.

Cet impact positif est jugé significatif.

(13) Création des activités génératrices de revenus

Tout comme dans le cas de l'amélioration des conditions de vie, le prestige de l'aménagement entrainera un afflux important de touristes. Ceci entrainera la création d'un grand nombre d'activités génératrices de revenus pour les populations concernées locales. Les

activités principales seront constituées de la restauration, de l'hébergement, du guidage touristique, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche, etc. En fonction de leur dynamisme, ces populations concernées pourraient en tirer un très grand profit.

Cet impact positif est jugé significatif.

(14) Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA

Le soulèvement des poussières pendant les travaux d'aménagement de la voie et de construction des infrastructures pourrait créer des conditions favorables au développement des infections respiratoires chez les employés et les riverains, en particulier pendant la saison sèche, mais ceci ne sera ressenti que durant la période des travaux.

La propagation des infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA seront liées à la présence du personnel du chantier dans les villages de la localité lors des travaux et à l'augmentation significative du nombre de touristes qui viendront visiter la ville d'Abong-Mbong.

Cet impact lié directement à la santé des populations qui est un facteur important du développement est jugé significatif.

(15) Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades

La lutte contre la pollution du fleuve Nyong et ses affluents et la mise en place des infrastructures notamment sanitaires permettraient de réduire les cas de maladies et d'améliorer la prise en charge de ceux-ci. L'aménagement de l'accès permettra de faciliter les évacuations de malades vers des centres de santé plus appropriés pour leur traitement.

En considérant la sensibilité de la question, l'impact concernant l'amélioration de la prise en charge des malades est jugé significatif.

(16) Amélioration de la sécurité des personnes et des biens

Les différentes activités qui concourent à l'augmentation des activités génératrices de revenus et à l'emploi des jeunes permettront d'occuper les jeunes sans-emplois des villages concernés qui pourront se prendre en charge. Ceci réduira ainsi le nombre de délinquants, et participera à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.

Cet impact positif est jugé significatif car l'une des activités phares de la zone est le tourisme qui ne saurait se développer si l'insécurité règne.

(17) Diminution des revenus issus de la vente de terrains

Devant être intégré au domaine privé de l'Etat, la vente de terrains est proscrite. Néanmoins, les populations concernées locales continueront de jouir des droits d'usage avec juste des recommandations à suivre pour garder l'intégrité. En tirant des leçons du développement de plusieurs villes au Cameroun, il est d'ailleurs admis que dans la majorité de cas, les vendeurs de terrains en profitent pour un temps et après cette période ils deviennent le plus souvent plus pauvres qu'avant et en plus ne disposent plus des espaces vendus.

Compte tenu du fait que la vente de terrain ne permet pas toujours un enrichissement durable des anciens propriétaires, cet impact est jugé non significatif.

(18) Création d'emplois et augmentation des revenus

La mise en œuvre de ce projet va offrir d'énormes opportunités d'emplois aux populations locales. Ceci va permettre de réduire le chômage des jeunes et d'augmenter leurs revenus. Pour mieux bénéficier de ces opportunités, les populations locales devraient s'organiser et organiser leurs activités.

Cet impact positif et de longue durée est jugé significatif.

(19) Amélioration de l'organisation des populations concernées en groupes d'intérêt commun

Comme stipulé plus haut, les populations concernées locales gagneraient à s'organiser en groupes d'intérêt communs pour mieux répondre à la demande de services qui sera grande. Pour cela, des formations et l'initiation des groupes organisés permettront de mieux tirer profit des opportunités offertes.

Cet impact positif de longue durée est jugé significatif.

(20) Perte de la propriété foncière

L'incorporation de certains terrains au domaine privé de l'Etat ou de la commune va entraîner la perte des droits de propriété par les populations concernées locales dont les villages se retrouvent entièrement ou en partie dans le périmètre d'étude. Néanmoins, ces populations concernées continueront de jouir des droits d'usage comme par le passé.

Compte tenu de l'importance de la propriété foncière pour l'homme, cet impact est jugé significatif.

XI.6- MESURES D'ATTENUATION, DE COMPENSATION ET D'OPTIMISATION

Dans cette section, il s'agit de décrire les principales mesures à prendre pour atténuer, compenser et optimiser les impacts de l'aménagement sur les différentes composantes de l'environnement. Ces mesures sont proposées aux promoteurs et acteurs du projet afin de les intégrer dans le cahier des charges des entreprises qui seront chargées d'exécuter les travaux d'aménagement.

XI.6.1- Mesures d'atténuation des impacts négatifs

Préservation de la qualité de l'air

Dans le but d'atténuer les effets de l'aménagement du paysage culturel sur la qualité de l'air, un certain nombre de mesures devront être mises en œuvre par les entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures. Il s'agira :

- D'arrêter systématiquement les moteurs des engins et véhicules lorsqu'ils ne sont pas en service ;
- De respecter les périodes de vidange et de remplacement des filtres à air et à gasoil des engins pour permettre un fonctionnement optimal de leurs moteurs ;
- D'utiliser des engins encore en bon état pour éviter l'excès de gaz à effet de serre qui est produit par des moteurs vieillissants ;

- De mettre en place un système de limitation de vitesse des engins au niveau des zones d'habitation et des villages pendant les travaux ;
- D'arroser régulièrement le tronçon pendant les travaux pour réduire le soulèvement des poussières.

Réduction de l'érosion des sols et de la sédimentation dans les cours d'eau

Les mesures ci-après doivent être mises en œuvre lors de la réalisation des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures, pour limiter l'érosion des sols et la sédimentation dans les cours d'eau :

- La mise en place des ouvrages longitudinaux et transversaux de drainage des eaux de ruissellement ;
- Le calcul efficient des pentes des talus de déblai pour éviter leur érosion rapide ;
- La couverture des talus de remblai de terre végétale provenant du décapage superficiel, pour permettre une colonisation par la végétation et éviter l'érosion ;
- La mise en place des enrochements simples au sortir des ouvrages d'assainissement pour éviter l'érosion qui peut causer l'affouillement des fondations de ces ouvrages ;
- Le recouvrement des zones d'emprunt de latérite de terre végétale à la fin des travaux sur les voies pour permettre une recolonisation du sol par la végétation et limiter l'érosion.

Préservation de la flore et de la faune

Malgré le fait que les impacts sur la faune et la flore sont non significatifs, nous formulons tout de même des mesures d'atténuation dans le but de limiter les dégâts des travaux relatifs à la construction des voies et à la mise en place des autres infrastructures sur ces éléments de l'environnement. Les sociétés devant exécuter ces travaux devront :

S'assurer que l'emprise à défricher et les superficies correspondant à l'implantation des zones d'emprunt et les carrières sont les plus réduites possibles pour préserver la flore et l'habitat faunique ;

Procéder à la récupération des bois coupés pendant le dégagement et le défrichage pour la construction du camp d'ouvriers et le coffrage lors de la construction des ouvrages d'art ;

Recouvrir les zones d'emprunts avec de la terre végétale afin de favoriser la régénération du couvert végétal après les travaux ;

Participer à la lutte anti braconnage en interdisant la consommation de la viande de brousse dans les camps d'ouvriers, la pratique de la chasse par les ouvriers et le transport du gibier par les véhicules et engins destinés aux travaux.

Précautions concernant les risques de propagation des maladies respiratoires et des IST/SIDA

La réalisation des travaux sur les sites touristiques constitueront des sources de risques de propagation des IST/SIDA. Les mesures ci-après doivent donc être observées par les sociétés responsables de la réalisation des travaux (lors de la construction des voies et d'autres

infrastructures), et par les promoteurs du projet d'inscription au afin de limiter les risques de propagation des IST/SIDA et des maladies respiratoires :

- Mettre en œuvre les mesures préconisées plus haut pour la préservation de la qualité de l'air ;
- Initier et conduire des campagnes de sensibilisation et d'information du personnel, des populations locales et des touristes sur les IST/SIDA ;
- Distribuer les préservatifs (ou les rendre largement disponibles localement) et inciter le personnel, les populations locales et les touristes par la sensibilisation à les utiliser ;
- Poser des affiches dans le pour la sensibilisation de tous sur le VIH/SIDA ;
- Organiser des causeries éducatives sur la question des IST/SIDA.

Sécurité des travailleurs et des populations

D'une manière générale, la réalisation des travaux expose les ouvriers et les populations locales à des risques d'accidents et d'incidents sur les lieux de travail. Le respect des consignes de sécurité et la bonne manipulation des appareils, des engins et des produits inflammables par les travailleurs devront logiquement minimiser les risques d'accidents de travail et d'incendies. De même, le respect du code de la route par les populations devra tout aussi limiter les risques d'accidents de circulation pendant et après les travaux. Afin de sécuriser les travailleurs et les populations concernées locales contre d'éventuels accidents de travail ou de circulation, les précautions suivantes devront être prises :

- Le personnel des entreprises doit être formé sur l'usage des engins et appareils et les risques associés à chaque poste de travail ;
- Il doit disposer des consignes de sécurité appropriées et l'entreprise doit s'assurer que son personnel respecte scrupuleusement ces consignes ;
- Les employés doivent être munis d'équipements de sécurité personnelle (tenues appropriées, casques, chaussures de sécurité, gants, cache-nez, bouchons d'oreilles, etc.) et l'entreprise doit s'assurer du port effectif de ces équipements ;
- Les équipements de lutte contre les incendies (extincteurs et bacs à sable) doivent être disponibles au niveau des installations sensibles (atelier d'entretien, citernes de stockage de carburant, générateurs et cuisine) pour prévenir les incendies ;
- Sensibiliser les riverains et les transporteurs et notamment les Motos Taxi sur l'augmentation des risques d'accident liée à l'existence du chantier ;
- Installer des plaques de signalisation pour marquer la présence du chantier et limiter la vitesse de circulation au niveau de la traversée des zones à forte concentration humaine (villages) ;
- Disposer du matériel médical de premiers secours sur le site.

Apaisement des populations concernées locales

En relation avec la perte des droits de propriété, les populations concernées locales ont montré leur mécontentement et certains villages ont rédigé des requêtes pour le retrait de leur territoire du paysage culturel. Pour répondre à ces inquiétudes et permettre une meilleure

compréhension et adhésion des populations concernées locales, des actions suivantes doivent être entreprises par les promoteurs du projet:

Refaire des campagnes de sensibilisation dans tous les villages concernés, au cours desquelles tous les enjeux du projet doivent être franchement expliqués aux populations concernées locales en insistant sur les bénéfices et les inconvénients de (s'assurer que les populations de tous les villages concernés sont bien informées et à temps des dates et des lieux où seront tenues ces campagnes de sensibilisation).

Mesures d'Optimisation des impacts positifs

- Des impacts identifiés, caractérisés et évalués, douze sont positifs. Il s'agit de :
- Contribution à la purification de l'air ;
- Protection du fleuve Nyong et ses affluents contre la pollution ;
- Protection des sols contre l'érosion ;
- Entretien de la diversité floristique ;
- Gestion durable de la faune aquatique ;
- Amélioration des conditions de circulation, de transport des personnes et des biens ;
- Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations locales ;
- Création des activités génératrices de revenus ;
- Limitation de la pollution et amélioration de la prise en charge des malades ;
- Amélioration de la sécurité des personnes et des biens ;
- Création d'emplois et augmentation de revenus ;
- Amélioration de l'organisation des populations concernées en groupes d'intérêts communs.
- Pour améliorer les bénéfices de ces impacts positifs pour les populations locales, un certain nombre de mesures doivent être prises à la fois par les populations, les promoteurs des projets et les entreprises chargées de l'exécution des travaux d'aménagement.

Les promoteurs des projets doivent :

- S'assurer que ce projet est mené de manière participative en prenant en compte les appréhensions, observations et inquiétudes des populations concernées locales ;
- Sensibiliser les populations locales sur les nouvelles opportunités économiques offertes;
- Accompagner les populations concernées locales dans leurs efforts d'organisation pour bénéficier des retombées relatives à la réalisation des projets concernés.

Les entreprises responsables de la réalisation des travaux d'aménagement devraient :

- A compétences égales, privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale ;
- Rendre transparente la politique de recrutement, en s'appuyant sur les autorités locales tels que les chefs de villages ;
- Informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leurs sont offertes et les conditions à remplir pour en bénéficier ;
- Utiliser la technique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) pour les opérations sur le terrain.

Les populations locales quant à elles doivent se mettre résolument au travail et s'organiser en groupes d'intérêt commun pour être à mesure de fournir une main- d'œuvre qualifiée lors des

travaux d'aménagement , mais surtout pour accueillir, loger, nourrir, divertir, en bref satisfaire le flux important de touristes qui viendront.

XI.6.2-Mesures de compensation

Il est important de relever ici que les populations concernées locales ne seront pas déguerpies du paysage culturel. Par conséquent, les biens et autres mises en valeur recensées par la commission départementale de constat et d'évaluation des biens mis en cause ne seront pas compensés.

Les compensations dont il est question ici concerneront donc tout bien ou mise en valeur qui sera endommagé lors des travaux ou bien les mesures sociales devant soulager les populations concernées de la perte des droits de propriété.

Ces mesures sont les suivantes :

Tout propriétaire de biens ou mises en valeurs devant être endommagés par les travaux d'aménagement devrait être recensé et dédommagé à sa juste valeur avant les travaux proprement dits ;

Les promoteurs du projet de classement du paysage culturel au PM de l'UNESCO doivent proposer aux populations concernées locales des formations adéquates et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités alternatives. On peut citer par exemple l'artisanat, l'agriculture durable, la pêche durable, le guidage touristique, l'écotourisme, etc., ou la valorisation de certaines richesses culturelles locales, dont la mise en œuvre sur leurs terrains permettrait de mieux l'exploiter à leur profit et de manière durable plutôt que de les vendre pour un gain temporaire.

XI.7- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL (PGE)

Le présent Plan de Gestion Environnemental présente le programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts négatifs et positifs du POS. Il définit pour chacune des mesures, les responsables de la mise en œuvre et de suivi et la période pendant laquelle elle doit être mise en œuvre.

XI.7.1-Programmation du PGE

Le tableau 123 suivant présente le programme de mise en œuvre des principales mesures proposées. Ce programme comporte :

- Les impacts potentiels du projet sur l'environnement ;
- L'importance de l'impact considéré ;
- Les mesures d'atténuation, de bonification ou de compensations proposées ;
- Les différents responsables chargés de la mise en œuvre ;
- L'indicateur de performance de la mise en œuvre de la mesure proposée ;
- La période de mise en œuvre ;
- Les responsables de suivi de la mise en œuvre des différentes mesures proposées.

Tableau 108 : Programmation du PGE

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
Dégradation de la qualité de l'air	Mineure	<p>Arrêter systématiquement les moteurs des engins et véhicules lorsqu'ils ne sont pas en service ;</p> <p>Respecter les périodes de vidange et de remplacement des filtres à air et à gasoil des engins pour permettre un fonctionnement optimal de leurs moteurs ;</p> <p>Utiliser des engins encore en bon état pour éviter l'excès de gaz à effet de serre qui est produit par des moteurs vieillissants ;</p> <p>Mettre en place un système de limitation de vitesse des engins au niveau des zones d'habitation et des villages pendant les travaux ;</p> <p>Arroser régulièrement le tronçon pendant les travaux pour réduire le soulèvement des poussières.</p>	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Fiches de visites techniques des véhicules	Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre
Perturbation du régime et accumulation des sédiments dans les cours d'eau	Mineure	<p>Mise en place des ouvrages longitudinaux et transversaux de drainage des eaux de ruissellement ;</p> <p>Calcul efficient des pentes des talus de déblai pour éviter leur érosion rapide ;</p> <p>Couverture des talus de remblai de terre végétale provenant du décapage superficiel, pour permettre une colonisation par la végétation et éviter l'érosion ;</p>	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Rapports établis suite à l'observation directe	Maître d'ouvrage d'œuvre
Perturbations de la structure du sol	Mineure					

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
		Mise en place des enrochements simples au sortir des ouvrages d'assainissement pour éviter l'érosion qui peut causer l'affouillement des fondations de ces ouvrages ; Recouvrement des zones d'emprunt de latérite de terre végétale à la fin des travaux sur les voies pour permettre une recolonisation du sol par la végétation et limiter l'érosion.				
Destruction de la végétation par défrichement	Mineure	S'assurer que l'emprise à défricher et les superficies correspondant à l'implantation des zones d'emprunt et les carrières sont les plus réduites possibles ;				
Destruction et/ou perturbation de l'habitat faunique	Mineure	Procéder à la récupération des bois coupés pendant le dégagement et le défrichage pour la construction du camp d'ouvriers et le coffrage lors de la construction des ouvrages d'art ; Recouvrir les zones d'emprunts avec de la terre végétale afin de favoriser la régénération du couvert végétal après les travaux ; Participer à la lutte anti braconnage en interdisant la consommation de la viande de brousse dans les camps d'ouvriers, la pratique de la chasse par les ouvriers et le transport du gibier par les véhicules et engins du projet.	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Rapports établis suite à l'observation ; Aucun gibier n'est acheté, transporté ou consommé par les employés	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Création des activités génératrices de revenus	Moyenne	Sensibiliser les populations locales sur les nouvelles opportunités économiques offertes Accompagner les populations concernées locales dans leurs efforts d'organisation pour bénéficier des retombées relatives au classement au Patrimoine Mondial.	Promoteurs du projet d'inscription au Patrimoine Mondial	Dès le classement au PM	PV des réunions de sensibilisation Nombre d'associations créées	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
	Moyenne	A compétences égales, privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale ; Rendre transparente la politique de recrutement, en s'appuyant sur les autorités locales tels que les chefs de villages ; Informers les populations sur les opportunités d'emplois qui leurs sont offertes et les conditions à remplir pour en bénéficier ; Utiliser la technique HIMO pour les opérations sur le terrain.	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Pourcentage de locaux employés	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Risques d'infections respiratoires et recrudescence des IST/SIDA	Moyenne	Mettre en œuvre les mesures préconisées pour la préservation de la qualité de l'air ; Initier et conduire des campagnes de sensibilisation et d'information du personnel, des populations locales et des touristes sur les IST/SIDA ; Distribuer les préservatifs (ou les rendre largement disponibles localement) et inciter le personnel, les populations locales et les touristes par la sensibilisation à les utiliser ; Poser des affiches dans le pour la sensibilisation de tous sur le VIH/SIDA ; Organiser des causeries éducatives sur la question des IST/SIDA.	Entreprises en charge des travaux d'aménagement Promoteurs du projet d'inscription au PM	Pendant les travaux d'aménagement Dès le classement au PM	PV des campagnes de sensibilisation Nombre d'affiches posées	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Risques d'accidents liés aux travaux et à la circulation	-	Le personnel des entreprises doit être formé sur l'usage des engins et appareils et les risques associés à chaque poste de travail ; Il doit disposer des consignes de sécurité appropriées et l'entreprise doit s'assurer que son personnel respecte scrupuleusement ces	Entreprises en charge des travaux d'aménagement	Pendant les travaux d'aménagement	Rapports de formations de Consignes de sécurité disponible Panneaux de	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
		<p>consignes ;</p> <p>Les employés doivent être munis d'équipements de sécurité personnelle (tenues appropriées, casques, chaussures de sécurité, gants, cache-nez, bouchons d'oreilles, etc.) et l'entreprise doit s'assurer du port effectif de ces équipements ;</p> <p>Les équipements de lutte contre les incendies (extincteurs et bacs à sable) doivent être disponibles au niveau des installations sensibles (atelier d'entretien, citernes de stockage de carburant, générateurs et cuisine) pour prévenir les incendies ;</p> <p>Sensibiliser les riverains et les transporteurs et notamment les motos- taxi sur l'augmentation des risques d'accident liée à l'existence du chantier ;</p> <p>Installer des plaques de signalisation pour marquer la présence du chantier et limiter la vitesse de circulation au niveau de la traversée des zones à forte concentration humaine (villages) ;</p> <p>Disposer du matériel médical de premiers secours.</p> <p>Restreint aux personnes autorisées et sensibiliser les populations et les autres employés au respect de ce périmètre de sécurité ;</p> <p>Mettre en place un plan d'urgence en cas d'accident (explosion, incendie) avec évacuation</p>			<p>signalisation et extincteurs en place</p> <p>Pas d'accidents de travail</p>	

Impacts	Importance	Mesures proposées	Responsable de la mise en œuvre	Période de mise en œuvre	Indicateur de performance	Responsables de suivi-évaluation
		du personnel ; Faire des suivis médicaux réguliers des travailleurs.				
Diminution des revenus issus de la vente de terrains	Moyenne	Refaire des campagnes de sensibilisation dans tous les villages concernés, au cours desquelles tous les enjeux du projet doivent être franchement expliqués aux populations concernées locales en insistant sur les bénéfices et les inconvénients de (s'assurer que les populations de tous les villages concernés sont bien informées et à temps des dates et des lieux où seront tenues ces campagnes de sensibilisation).	Promoteurs du projet d'inscription au Patrimoine Mondial	Dès le classement au PM	PV des campagnes de sensibilisation Rapport des compensations faites Programmes de formation	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre
Perte de la propriété foncière	Majeure	Tout propriétaire de biens ou mises en valeurs devant être endommagés par les travaux d'aménagement devrait être recensé et dédommagé à sa juste valeur avant les travaux proprement dits ; Proposer aux populations concernées locales des formations adéquates et l'accompagnement dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités alternatives (par exemple l'artisanat, l'agriculture durable, la pêche durable, le guidage touristique, l'écotourisme, etc.) ou la valorisation de certaines richesses culturelles locales, dont la mise en œuvre sur leurs terrains permettrait de mieux l'exploiter à leur profit et de manière durable plutôt que de les vendre pour un gain temporaire.				

XI.8- SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'objectif du suivi environnemental est de s'assurer que les activités à entreprendre dans le cadre de la réalisation des projets du POS respectent les normes en vigueur et qu'elles sont compatibles avec les engagements du Cameroun en matière d'environnement et que leur réalisation respecte les intérêts des populations concernées locales. Il vise l'amélioration continue des performances environnementales et permet de vérifier la justesse des prévisions et des évaluations de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation proposées.

Ce suivi environnemental sera assuré par les pouvoirs publics (Etat et Commune d'Abong-Mbang) qui devront s'assurer de la mise en œuvre des mesures préconisées dans le présent PGE et vérifier leur efficacité pour une amélioration continue.

Principaux éléments de l'environnement urbain:

- Zones protégées ;
- Espace vert urbain ;
- Hygiène et salubrité publiques ;
- Gestion des déchets solides ;
- Assainissement ;
- Pollution de l'environnement ;
- Paysage urbain et architecture ;
- Adressage public et hyponymie.

Dans le contexte actuel, l'environnement urbain est généralement:

- Insalubre ;
- Non plaisant ;
- Inconfortable ;
- Incommode ;
- Manque d'harmonie.

XI.8.1-Gestion des zones protégées

a) Eléments des zones protégées

Les zones protégées de la ville incluent les sites vulnérables, les zones à risque et les zones scéniques qui ne doivent pas être occupées, aménagées ou construites. elles incluent:

Tous les cours d'eau ;

- Plaines inondables ;
- Fortes pentes ;
- Points de captage d'eau ;
- Réserves naturelles ;
- Sites scéniques touristiques ;
- Zones protégées déclarées ;

- Toutes les emprises publiques:
- Routes principales ;
- Routes primaires ;
- Routes secondaires ;
- Haute et basse tension ;
- Canalisations d'eau ;
- Canalisations des déchets liquides ;
- Lignes de télécommunications.

b) Problèmes

Occupation et aménagement illégaux et non réguliers ;

Destruction de l'environnement naturel ;

Activités favorables aux glissements de terrain, inondation et accidents ;

Manque de confort et de commodité ;

Perte de patrimoine historique et culturel.

c) Objectifs

Réduire la destruction de l'environnement naturel ;

Réduire les conditions favorables aux possibilités de glissement de terrain, inondation et accidents ;

Accroître la beauté, le confort et la commodité de la ville.

d) Plan des zones protégées

Le plan de la situation actuelle présente les éléments des zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents).

e) - Orientations politiques

Protéger, conserver, récupérer et développer les sites vulnérables afin de réduire les risques et les désastres naturels ;

Acquérir, aménager et gérer les espaces verts formels.

f) Orientations stratégiques

Réglementer les sites protégés (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents);

Contrôler les sites protégés;

Développer et revaloriser de façon progressive les sites protégés;

Recaser les personnes déplacées.

g) Règles et règlements

Toutes les propriétés existantes avec titre foncier et permis de bâtir à l'intérieur des zones protégées approuvées doivent être entretenues jusqu'à nouvel avis;

Toutes les propriétés existantes sans titre foncier ni permis de bâtir doivent être détruites après une notification, à la charge des contrevenants;

Toutes les propriétés et immeubles nouvellement acquis doivent respecter les règles et règlements stipulés.

h) Procédures de gestion

- Désigner et déclarer tous les sites protégés ;
- Promulguer le règlement de gestion des sites protégés ;
- Digitaliser tous les sites protégés ;
- Rejeter toutes transactions foncières sur les sites protégés ;
- Rejeter tous les certificats d'urbanisme sur les sites protégés ;
- Rejeter tous les permis de bâtir sur les sites protégés ;
- Evaluer le développement sur les sites protégés ;
- Recaser les occupants déplacés ;
- Développer et restaurer les sites.

i) Acteurs

Les organes exécutifs et législatifs de la commune ont les responsabilités de mise en œuvre des projets du POS. Cependant, ils doivent travailler avec les représentants locaux de :

- Ministère en charge des domaines ;
- Ministère en charge du développement urbain;
- Ministère en charge de l'environnement ;
- Autorités de tutelle (sous-préfets, et préfet) ;
- Société civile ;
- ONG locales.

XI.8.2-Système d'espaces verts**a) Eléments de l'espace vert**

Zones protégées :

- Cours d'eau et plaines inondables ;
- Fortes pentes ;
- Ressources naturelles.
- Emprises des voiries publiques ;
- Parcs et jardins de la ville ;
- Parcs et jardins des centres secondaires ;
- Parcs des districts ;
- Infrastructures sportives:
- Stade départemental ;
- Stades de la ville ;
- Terrains de jeu des secteurs ;
- Terrains de jeu des établissements scolaires.

Parc zoologique de la ville à créer près du fleuve

a) Problèmes

- Absence d'un système organisé et formel d'espaces verts urbains ;

- Espaces verts non développés et mal gérés ;
- Espaces verts informels et non protégés ;
- Rôles et responsabilités de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts confondus ;
- Difficultés liées à l'acquisition et à la conservation des terrains pour espaces verts urbains.

Objectifs

- Un système organisé de production des espaces verts urbains est créé ;
- Rôles, responsabilités et procédures de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts sont clairement définies ;
- L'accès au terrain pour espaces verts urbains facilité ;
- Mesures appropriées pour la protection des espaces verts urbains pourvues ;
- Ressources adéquates pour les espaces verts urbains pourvues.

Plan des espaces verts urbains

Les espaces verts sont répartis équitablement dans le périmètre de planification.

Orientations politiques

Tous les espaces verts formels et informels existants sont la propriété publique et entretenus en tant que tels.

Orientations stratégiques

Identifier et documenter les espaces verts formels et informels existants ;
 Déclarer d'utilité publique tous les espaces verts formels et informels existants ;
 Planifier, développer et gérer les espaces verts existants ;
 Continuer de planifier, acquérir et gérer les espaces verts.

Règles et règlements

Des règles et règlements spécifiques doivent être fournis pour :
 Normes de provision des espaces verts ;
 Propriété (possession) des espaces verts ;
 Recouvrement des coûts des espaces verts.

Procédures de gestion

- Désigner tous les espaces verts ;
- Délimiter les espaces verts ;
- Acquérir les espaces verts ;
- Concevoir chaque espace vert ;
- Mobiliser les fonds pour l'aménagement des espaces verts ;
- Aménager chaque espace vert ;
- Occuper et utiliser les espaces verts ;
- Gérer et entretenir chaque espace vert.

Résultats attendus

- Rehausser les conditions environnementales urbaines ;

- Amélioration en confort et commodités publics ;
- Conservation des espaces en voie de disparition.

Partenaires et acteurs

La commune et les populations sont responsables de la protection et gestion des zones protégées en collaboration avec les représentants locaux de:

Ministère chargé du développement urbain ;

Ministère chargé des domaines et du cadastre ;

Ministère chargé des sports et de l'éducation physique;

Autorités administratives ;

Populations concernées bénéficiaires ;

ONG locales.

XI.8.3-Plan d'hygiène et de salubrité urbaine

Eléments d'hygiène et de salubrité

Conditions d'habitation :

- Ventilation ;
- Toilettes et latrines ;
- Alentours.
- Cabinets publics d'aisance :
- Toilettes et latrines ;
- Urinoirs.
- Lots sous développés ;
- Gestion des cours d'eau ;
- Pollution de l'eau ;
- Contrôle des agents nuisibles et des rongeurs ;
- Gestion des déchets solides ;
- Pollution de l'air ;
- Cimetières.

Types d'espace urbain

- Propriétés privées occupées ;
- Propriétés privées vacantes ;
- Services publics ;
- Etablissements scolaires ;
- Etablissements sanitaires ;
- Marchés ;
- Gares routières des voitures et des camions ;
- Abattoirs ;
- Parcs et jardins publics ;
- Equipements de sports et de loisirs ;

- Zones protégées et réserves naturelles ;
- Emprises pour les voiries publiques.

Acteurs et partenaires

- Propriétaires ;
- Locataires et occupants ;
- Fournisseurs de service ;
- Organisations communautaires de base ;
- Organisations non gouvernementales locales (ONGL) ;
- Autorités traditionnelles :
- Chefs de quartiers ;
- Autorités de supervision de la Commune :
- Préfet ;
- Sous-préfet ;
- Commune :
- Organe législatif ;
- Organe exécutif.
- Services du gouvernement central :
- MINATD ;
- Ministère chargé de l'urbanisme et du développement urbain ;
- MINDCAF.

Mesures à prendre

Programmer la sensibilisation sur l'hygiène et salubrité ;

Renforcer les règles d'hygiène et salubrité ;

Mener des inspections sanitaires, motivations et sanctions régulières ;

Etablir les plans d'action d'hygiène et de salubrité pour:

- Commune ;
- Secteurs ;
- Quartiers.

Création d'un fond d'hygiène et de salubrité avec contributions

- Commune ;
- Opérateurs économiques ;
- Propriétaires ;
- Habitants ;
- Subventions du gouvernement central ;
- Subventions du gouvernement des régions ;
- Assistance technique et financière des bailleurs de fonds ;

Création d'un comité d'hygiène et salubrité de la ville

a) Mission

Mobilisation des ressources pour hygiène et salubrité publiques ;

Utilisation efficiente des ressources pour une hygiène et salubrité effective.

b) Représentants de la Commune

Délégué du Gouvernement: président ;

Maires ;

Deux conseillers municipaux : membres ;

Chef des services techniques de Commune.

c) Gouvernement

Sous-préfet: Conseiller ;

Santé publique: Conseiller technique ;

Sécurité publique: membre ;

Service local de l'état chargé de l'environnement ;

Service local de l'état chargé de l'urbanisme et du développement urbain.

d) Autorités traditionnelles

Représentants des chefs de quartiers: membre.

e) Communauté

ONG locales concernées ;

Représentant des propriétaires ;

Représentant des opérateurs économiques :

Revendeurs;

Associations des commerçants.

XI.8.4-Gestion des déchets solides

Eléments et aspects de gestion des déchets solides

- Composantes des déchets solides (plastiques,etc.) ;
- Gestion de la pré collecte ;
- Sites de collecte
- Equipements des déchets ;
- Collection et transport ;
- Traitement des déchets (recyclage) ;
- Déchargement des déchets ;
- Financement de la gestion des déchets ;
- Technologie de gestion des déchets ;
- Sources des déchets solides ;
- Organisation de la gestion des déchets solides.

Problèmes

- Gestion inefficace des déchets urbains ;
- Organisation insatisfaisante de la gestion des déchets solides ;
- Utilisation d'une technologie de gestion des déchets solides inappropriée ;
- Financements inadéquats ;

- Inaccessibilité des unités de génération et de collection de déchets.

Objectifs de la gestion des déchets solides

- Gestion effective des déchets solides assurée ;
- Organisation satisfaisante de la gestion des déchets solides assurée ;
- Technologie appropriée de gestion des déchets solides adoptée ;
- Fonds adéquats de la gestion des déchets solides pourvus ;
- Accessibilité des points de collecte et de décharge assurée ;

Système de gestion des déchets solides

Les points de collecte des déchets solides devraient être localisés 150-200m de part et d'autres le long des routes distributrices tertiaires, secondaires et primaires, etc.

Orientations politiques

- Minimiser la génération des déchets solides au niveau des sources de production ;
- Encourager le triage et le recyclage des déchets à leur source de production,
- Assurer une collecte, un traitement et un déchargement des déchets solides réguliers et efficace ;
- Promouvoir une exploitation économique des déchets solides.
- Les options de la politique de gestion des déchets solides comprennent:
- Développer les capacités de la Commune dans la gestion des déchets solides;
- Faire une privatisation sélective aux entrepreneurs locaux de la gestion des déchets solides sur les places publiques;
- Engager le service et les sociétés spécialisées de gestion des déchets solides: HYSACAM.

Orientations stratégiques

- Sensibiliser le public sur la gestion de la pré collection des déchets solides ;
- Clarifier les rôles et responsabilités dans la gestion des déchets solides ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique communal de gestion des déchets solides ;
- Mettre en vigueur des règles et règlements sur les déchets solides ;
- Mobiliser les fonds locaux et externes pour la gestion des déchets solides ;
- Sélectionner et utiliser des technologies appropriées de gestion des déchets solides ;
- Programmer soigneusement la collection des déchets pour minimiser les conflits.

Règles et règlements

Il faut respecter et appliquer les règles et règlements suivants ;

Règles et règlements d'hygiène et de salubrité publique;

Règlement intérieur de la Commune sur la gestion de l'hygiène et salubrité publiques.

Tableau 109 :Standards proposés pour équipements des déchets solides.

N°	Facilité de déchet solide	Niveau de Provision	Seuil de population	Distances de collecte	Standards d'espace
01	Equipements de pré collecte	Ménage	Moins de 10	A l'intérieur de l'unité d'habitation/locaux	Variable
02	Dépôts communautaires	Ilot	50-100	50m	20m2
03	Point de collecte	Bloc	500-1000	150-200m	50m2
04	Traitement et décharges	Ville entière	100-200000	2.5km	3-5hectares

Source : Exploitation des normes et grille d'équipement

Procédures de gestion

Le système de gestion des déchets solides recommandé doit être focalisé sur:

Gestion de la pré collecte par des entités de génération telles que:

- Hachage et réduction du volume des déchets à la source ;
- Séparation des déchets à la source ;
- Manipulation appropriée des déchets solides aux points de pré collection.
- Gestion collective des déchets solides au niveau des îlots résidentiels:
- Collection des déchets des points de génération aux points de collecte ;
- Dépôt approprié des déchets au point de collecte.
- Gestion des points de collecte:
- Localisation des points de collecte au niveau des blocs ;
- Aménagement des points de collecte ;
- Equipement approprié des points de collecte ;
- Utilisation des équipements appropriés de collecte, de transport et d'équipements de décharge ;
- Collecte et transport approprié aux sites de décharge.

La gestion des sites de décharge implique:

- Localisation appropriée ;
- Choix approprié du site ;
- Aménagement des sites de décharge ;
- Gestion des sites de décharge ;
- Traitement des déchets ;
- Disposition sécurisée des déchets.

Le recyclage des déchets est une activité économique qui doit être faite par les ONGs ou opérateurs économiques. Ils doivent cependant être assistés par les communes, le gouvernement ou bailleurs de fonds partenaires.

Acteurs

- Occupants des maisons ;
- Occupants et utilisateurs des places publiques ;
- Commune ;
- Santé publique ;
- Sous-préfet ;
- Autorités traditionnelles ;
- ONGs locales concernées ;
- Représentants des propriétaires ;
- Représentants des opérateurs économiques ;
- Revendeurs ;
- Associations des commerçants.

XI.8.5-Assainissement

L'assainissement a trait à la collection, le transport, le traitement et la disposition sécurisante des déchets liquides domestiques, publics et industriels.

XI.8.5.1- Eléments d'assainissement

Toilettes et latrines domestiques ;
Cabinets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) ;
Usines de traitement des déchets industriels.

XI.8.5.2- Problèmes d'assainissement

L'assainissement à Abong-Mbang est généralement insatisfaisant et caractérisé par:

- Latrines mal construites dans les zones résidentielles densément peuplées ;
- Certaines propriétés n'ont pas de toilettes ;
- Toilettes mal construites et sous dimensionnées dans les zones résidentielles à densité moyenne et faible ;
- Provision inadéquate des cabinets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) dans les locaux publics et commerciaux ;
- Évacuation irrégulière des toilettes publiques et des ménages ;
- Décharge des déchets liquides : publiques, industrielles et dans l'environnement naturel ;
- Rejet non contrôlé des eaux usées non traitées dans l'environnement naturel.

XI.8.5.3- Guide d'assainissement

Pour améliorer la gestion des déchets liquides à court terme, les guides suivants sont recommandés:

Sensibiliser continuellement le public sur la gestion appropriée des déchets liquides domestiques et publics ;

Assurer une conception et des capacités adéquates des équipements d'assainissement dans le processus d'approbation des permis de bâtir ;

Inspecter et contrôler régulièrement les installations d'assainissement publiques et domestiques ;

Organiser l'évacuation, le transport, le traitement et une disposition sécurisée des déchets liquides.

XI.8.5.4- Rôles et responsabilités

La commune et les populations concernées doivent prendre la responsabilité directe pour la gestion de l'assainissement. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- Le service local de la santé publique et salubrité ;
- Les services techniques de la Commune ;
- Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;
- ONG actives dans le domaine ;
- Le sous-préfet ;
- Commune D'Abong- Mbang.

XI.8.6-Pollution de l'environnement urbain

XI.8.6.1- Eléments de la pollution urbaine

Les éléments de la pollution urbaine incluent:

- Cours d'eau ;
- Air ;
- Environnement physique et paysage ;
- Environnement audiovisuel ;
- Bruit.

XI.8.6.2- Définition du problème

Les cours d'eau sont pollués avec les déchets solides et chimiques provenant des sites industriels et des ménages ;

L'air est pollué par la poussière, les fumées issues des échappements et des combustibles ;

Environnement visuel laid dû à la non collection des déchets solides, aux lots non construits, mauvaises architecture et paysage urbains ;

Bruits provenant des occupations incompatibles du sol.

XI.8.6.3- Guides de gestion de la pollution

Pour graduellement réduire les niveaux de pollution environnementale urbaine, les guides suivants sont recommandés:

- Sensibilisation continue du public sur les manières de réduction de la pollution ;
- Exécuter les programmes appropriés d'hygiène et salubrité publiques ;
- Assurer une programmation et un aménagement foncier systématiques ;
- Assurer une gestion appropriée des déchets solides et liquides.

XI.8.6.4- Rôles et responsabilités

Le contrôle de la pollution de l'environnement urbain est la responsabilité directe des et d'arrondissement. Cependant ils travaillent en collaboration avec:

- Service de l'hygiène et salubrité publiques ;
- Les services techniques de la commune;
- Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;
- Propriétaires et promoteurs ;
- Habitants ;
- Sous-préfet ;
- Commune D'Abong- Mbang;
- ONG.

XI.8.7-Paysage urbain et architecture

XI.8.7.1- Eléments du paysage urbain et architecture

Les éléments principaux du paysage urbain et architecture comprennent:

- Topographies naturelles, végétation et sites scéniques ;
- Tissu d'aménagement urbain et de construction ;
- La disposition des sites et la conception des immeubles bâtis ;
- Mobilier urbain et paysage ;
- Traitement du paysage urbain.

XI.8.7.2- Définition du problème

Les problèmes principaux du paysage urbain et architectural comprennent:

- Destruction de la topographie et végétation ;
- Occupation irrégulière des sites scéniques ;
- Division spontanée, anarchique et hasardeuse des terrains, aménagement et construction ;
- Conception urbaine et gestion du paysage insatisfaisantes ;
- Mobilier urbain incontrôlé ;
- Agriculture urbaine incontrôlée.

XI.8.7.3- Guide du paysage urbain et architecture

Pour améliorer le paysage et l'architecture de la ville, les guides suivants sont recommandés:

- Assurer une conception et une planification urbaines appropriées ;
- Assurer une subdivision, aménagement et construction systématiques des terrains urbains ;
- Assurer un contrôle et suivi effectif de l'aménagement foncier ;
- Préparer et mettre en œuvre des plans et règlements d'occupation du sol.

XI.8.7.4- Rôles et responsabilités

La commune et les populations concernées ont la responsabilité directe d'assurer un paysage urbain et une architecture satisfaisante. Cependant, ils doivent travailler avec:

- Les services déconcentrés chargés du développement urbain et de l'habitat ;
- Les services déconcentrés chargés des domaines et du cadastre ;
- Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, ingénierie, domaines et cadastre ;
- Propriétaires et promoteurs fonciers ;
- Entrepreneurs ;
- ONG.

XI.8.8-ADRESSAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN

XI.8.8.1- Eléments d'adressage public et mobilier urbain

Les principaux éléments de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

Le nom des lieux et des rues ;

La numérotation des lots et des immeubles ;

Le contrôle de toutes les installations qui se trouvent sur les emprises des routes.

XI.8.8.2- Définition du problème

Les principaux problèmes de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

Les lieux et rues ne sont pas systématiquement nommés et publiés ;

Les lots et les immeubles ne sont pas systématiquement numérotés ;

Les panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires sont irrégulièrement installés ;

Les rues et les places publiques manquent les équipements de base, les panneaux de direction et de signalisation.

XI.8.8.3- Guide de l'adressage public et mobilier urbain

Localiser le contrôle et l'exploitation des panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires ;

Etablir des procédures opérationnelles pour nommer les lieux et numéroter les lots et immeubles dans le processus de planification, conception, aménagement et gestion de l'espace ;

Assurer une installation d'un mobilier urbain, les panneaux de direction et de signalisation réguliers.

XI.8.8.4- Rôles et responsabilités

La responsabilité fondamentale de l'adressage public et mobilier urbain incombe à la Commune et aux populations. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec:

Les autorités traditionnelles ;

Les autorités de supervision ;

Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, géomètre, experts fonciers et génie civil ;

Propriétaires et promoteurs ;

Organisations de base de la communauté ;

Les services déconcentrés chargés de l'urbanisme et habitat, domaines et cadastre.

XI.8.8.5- Propositions pour l'adressage public et mobilier urbain

Les principes pour la nomenclature spatiale doivent comporter:

Nomenclature des routes

Voie expresse

Autoroute

Grande route

Boulevards

Routes de contournement

Avenues

Routes

Rue

Ruelle

Allée

Sentier

Chemin

Nom des lieux

Ville d'Abong-Mbang

Le nom de chaque quartier de la ville doit dériver du nom local de son centre de services

Le nom de chaque secteur doit dériver du nom local de son centre de services

Le nom de chaque quartier doit dériver du nom local de la zone

Le nom des routes principales doit dériver avec référence à leurs destinations hiérarchiques à partir du centre de chaque unité spatiale

Le nom des rues et routes mineures doit provenir des événements, activités et personnalités approuvés par le conseil municipal, ONG locales.

Les blocs dans chaque quartier doivent être numérotés en série et à droite

Les îlots doivent être numérotés du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est

Les parcelles et les immeubles doivent être numérotés de façon séquentielle en nombres pairs et impairs sur les deux côtés de la rue ou route.

XI.9- PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT**Tableau 110** : Programme de développement.

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
070	Gestion de l'environnement urbain					
071	Zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents)	2012-2013	Zones protégée non déclarées	Déclarer les zones protégées Engager un consultant pour étudier et proposer les règles et règlements.	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0711	Préparation des règles et règlements pour les zones protégées (zones marécageuses situées de part d'autre du fleuve Nyong et de ses affluents)	2012-2022	Les règles et règlements n'existent pas et clairs	Examiner et approuver les règles et règlements Mettre en œuvre les règles et règlements		
0712	Digitaliser les zones protégées	2022	Images satellitaires de 2012 disponibles	Former le personnel SIG	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0713	Prévention de l'occupation des zones protégées	2012-2015	Aucune mesure de prévention n'existe	Renforcer les mesures de contrôle et suivi des permis de bâtir et d'aménagement.	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0714	Récupération des zones protégées occupées	2015	Pas d'arrangements clairs de récupération de ces zones	Utiliser pour l'agriculture urbaine ou espaces verts	150 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0720	Aménagement des espaces verts urbains					

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
0721	Préparation des plans de gestion des espaces verts communaux	2012	Aucun plan large d'espace vert urbain n'existe	Préparer un plan pour les espaces verts Acquérir et réserver les sites pour les espaces verts formels	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0722	Aménager progressivement les espaces verts de la ville	2012-2015	Aucun arrangement clair d'aménagement des espaces verts n'existe	Mobiliser les fonds pour l'aménagement des espaces verts Concevoir chaque espace vert Préparer et mettre en œuvre les procédures, règles et règlements pour les espaces verts urbains	20 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0730	Hygiène et Assainissement de la ville					
0731	Sensibilisation du public sur l'hygiène et la salubrité	2012-2017	Système de collecte et de traitement des déchets inexistant	Créer les points de collecte Renforcer les règles et règlements Organiser la gestion des déchets solides	3 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0732	Préparer et mettre en œuvre les procédures, règles et règlements sur l'hygiène et la salubrité	2012-2015			3 000 000	"
0733	Faire les inspections fréquentes des lieux.				3 000 000	"

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
0734	Préparer et mettre en œuvre les plans d'action d'hygiène et de salubrité de la ville et des villes secondaires	2012-2015	Système de collecte et de traitement des déchets inexistant	Créer les points de collecte Renforcer les règles et règlements Organiser la gestion des déchets solides	5 000 000	"
0735	Créer un fond pour l'hygiène et la salubrité de la ville				3 000 000	"
0736	Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique de gestion des déchets solides de la ville				5 000 000	"
0737	Construire et rendre opérationnel une station indépendant de traitement des eaux usées	2012-2017		Faire des études de faisabilité des sites proposés et les viabiliser	30 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0738	Organiser l'évacuation, le traitement et le des eaux usées issues des équipements industriels	2012-2015	Les eaux usées non traitées sont déchargées dans l'environnement naturel	Sélectionner le site pour la station de traitement et le viabiliser Concevoir et construire les équipements Ouvrir les équipements	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0740	Adressage public et mobilier urbain					

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
0741	Préparer et mettre en œuvre les règles, règlements et procédures de l'adressage public et mobilier urbain	2012-2022	La procédure est compliquée Aucun système cohérent de nomination et d'identification n'existe La plupart des noms utilisés sont informels	Rendre la nomination simple Rendre la nomination simple Publier formellement les noms	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0742	Localiser le contrôle et l'exploitation des plaques et panneaux d'affichage	2012-2015	Un petit contrôle existe L'exploitation est confiée à une agence nationale	Négocier des pouvoirs qui seront confiés à la Préparation et la mise en œuvre des procédures pour l'exploitation centrale Préparer un guide d'attribution des noms aux lieux et rues et de numérotation des lots et immeubles Mettre en œuvre les guides	5 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0743	Donner de façon systématique les noms aux lieux et rues et numérotter les lots et immeubles	2012-2015	Les tentatives antérieures étaient incomplètes et non fonctionnelles	Simplifier les procédures et les approches Publier formellement les noms et les numéros	10 000 000	Commune d'Abong-Mbang
	Total				267 000 000	

XII- BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Les principales composantes de la base de l'économie urbaine et du développement institutionnel incluent:

- La base de l'économie urbaine ;
- Les finances locales ;
- Le partenariat ;
- La gouvernance locale ;
- Les principaux problèmes de ce secteur incluent :
 - Une économie urbaine faible et instable ;
 - Les finances locales instables et peu fiables ;
 - Un partenariat faible et sur lequel on ne peut pas compter ;
 - Une gouvernance locale inefficace.

XII.1- DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE L'ECONOMIE POUR LA VILLE D'ABONG-MBANG

Le développement d'une base de l'économie de la ville d'Abong-Mbang dépend du niveau de rationalité dans l'exploitation des ressources naturelles du Département du Haut-Nyong et de l'Est, l'augmentation de la valeur ajoutée aux produits locaux, l'exploitation des riches potentialités touristiques de la zone, la promotion des échanges avec les pays voisins, dans la Département du Haut-Nyong et avec le reste du pays, le développement d'une base industrielle forte et un centre financier régional et l'optimisation de ses profits à partir de l'économie nationale et internationale.

XII.1.1- Eléments d'une base de l'économie pour la ville d'Abong-Mbang

Les principaux éléments de la base de l'économie comprennent:

XII.1.1.1- Base industrielle

- Fabrication des intrants pour la production :
- Outillage agricole ;
- Aliments pour animaux ;
- Produits phytosanitaires ;
- Engrais ;
- Industrie de maintenance ;
- Services de maintenance mécanique et de véhicules ;
- Technologie de l'information et de la communication ;
- Fabrication métallique ;
- Fabrication des matériaux locaux de construction :
- Industries de la céramique ;
- Ciment ;
- Transformation industrielle du sable.
- Transformation des sous-produits de l'élevage :

- Industrie de recyclage des déchets :
- Verre ;
- Plastique ;
- Déchets biodégradables ;
- Industrie de l'artisanat :
- Artisanat domestique ;
- Articles pour touristes.

XII.1.1.2- Développement d'un centre financier moderne

- Financement par le micro crédit ;
- Centre de mobilisation de l'épargne Département du Haut-Nyong ;
- Centre d'échanges extérieurs ;
- Transfert d'argent et paiements.

XII.1.1.3- Développement des services urbains

- Hygiène et salubrité ;
- Transport intra urbain ;
- Transport inter urbain ;
- Sports et loisirs ;
- Divertissement (salle de cinéma) ;
- Hôtel et services de restauration.

XII.1.1.4- Tourisme

- Promotion de l'écotourisme ;
- Organiser les compétitions dans le Département du Haut-Nyong
- Course de pirogues
- Comices agro-pastoraux ;
- Foires ;
- Excursions.

XII.1.1.5- Développement du tourisme

- Revaloriser et étendre les services d'hôtellerie et de restauration ;
- Restaurer et développer les monuments historiques et culturels ;
- Créer une hiérarchie des centres culturels :
- Niveau de la ville ;
- Niveau de la Commune ;
- Niveau du village et ou du quartier.
- Faire la promotion des sites touristiques et attractions régionales voire nationale.

XII.1.1.6- Expansion et revalorisation de l'éducation supérieure et technologique

- Diversifier l'éducation supérieure et technologique ;
- Création pourquoi pas d'une Université d'Etat ;
- Financement des recherches.

XII.1.1.7- Organisation de la commercialisation des produits du Département du Haut-Nyong

- Commercialisation des produits alimentaires ;
- Commercialisation du bétail et sous-produits ;
- Commercialisation des produits artisanaux ;
- Commercialisation des aliments transformés ;
- Commercialisation de la culture du Département du Haut-Nyong.

XII.1.1.8- Problèmes

Les principaux problèmes de la base de l'économie de la ville d'Abong-Mbang se caractérisent par:

- Une économie faible et instable ;
- Chômage galopant ;
- Pauvreté galopante ;
- Planification et organisation insatisfaisantes de l'économie urbaine ;
- Bas niveau de formation du capital local ;
- Initiatives d'investissement par actions qui peuvent mobiliser les capitaux locaux et attirer les capitaux externes limités ;
- Conservation des produits alimentaires.

XII.1.1.9- Objectifs

- Stabiliser et renforcer l'économie urbaine ;
- Réduire raisonnablement le chômage ;
- Réduire raisonnablement la pauvreté ;
- Utiliser de façon optimale les ressources naturelles disponibles et les opportunités ;
- Développer les initiatives fortes d'investissement par actions.

XII.1.1.10- Orientations politiques

- Evoluer des entreprises individuelles et les petites entreprises vers la gestion et les investissements par actions où les gestionnaires expérimentés et compétents utilisent les capitaux pour générer et redistribuer les profits ;
- Développer les capacités de gestion locales ;
- Encourager la concurrence loyale dans les opérations d'investissement ;
- Mobiliser les capitaux locaux ;

- Attirer les capitaux locaux ;
- Chercher les marchés profitables pour les produits locaux.

XII.1.1.11- Orientations stratégiques

Les stratégies pour le développement d'une base économique solide pour Abong-Mbang doivent:

- Ajouter une valeur aux produits primaires du Département du Haut-Nyong à travers la transformation ;
- Augmenter le niveau et améliorer la qualité du secteur de services ;
- Développer et renforcer les secteurs tertiaires et quaternaires ;
- Encourager un développement industriel ;
- Capitaliser les versements remis par les élites ;
- Attirer les investissements externes et étrangers dans la Département du Haut-Nyong ;
- Modes de financement de l'économie Départementale ;
- Créer un marché Départemental des capitaux ;
- Obtenir des parts justes des investissements publics ;
- Développer les initiatives fortes d'investissement par actions.

XII.1.1.12- Résultats attendus

- Augmenter la productivité des capitaux locaux, ressources humaines et de la terre ;
- Bénéfices équitables pour augmenter la production des biens et services ;
- Réduction des niveaux de pauvreté ;
- Chômage réduit.

Abong et les populations concernées sont directement responsables de leur gestion financière. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec les représentants élus de la population, les autorités de supervision, les services sectoriels du gouvernement et les bailleurs de fonds.

XII.2- PARTENARIAT

- Les principaux partenaires de la commune incluent /
- Les représentants élus de la population ;
- Les autorités de supervision ;
- Les services déconcentrés du gouvernement ;
- Les autorités traditionnelles ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les organisations non gouvernementales ;
- Les organisations de base de la communauté ;
- Les opérateurs économiques ;

- Les corps professionnels tels que l'ordre national des urbanistes, architectes, ingénieurs, géomètres et experts fonciers ;
- Les autres communes et
- Les bailleurs de fonds.

Les principaux problèmes du partenariat de la Commune incluent un partenariat faible, non pérenne et stérile qui sont largement dus aux relations publiques médiocres.

La Commune d'Abong-Mbang et ses populations ont besoin de galvaniser l'implication et la participation effective de ses partenaires locaux et externes. Pour le faire, ils ont besoin de:

- Effectuer un inventaire de tous ses partenaires potentiels ;
- Créer des forums de collaboration et de concertation ;
- Préparer et signer des mémorandums de compréhension avec chaque partenaire impliqué ;
- Préparer et respecter les procédures opérationnelles de partenariat avec les partenaires locaux, nationaux et extérieurs.

Les expériences du PACDDU travaillant avec les communes, la société civile, ONG, les opérateurs économiques, les services déconcentrés du gouvernement, les autorités administratives, les associations locales de développement et les autres bailleurs de fonds doivent être imitées par la commune.

XII.3- GOUVERNANCE LOCALE

Une gouvernance locale effective à la Commune d'Abong- Mbang est entravée par les intérêts politiques conflictuels, une transparence inadéquate et un manque de forums de collaboration et de participation pérennes.

La mise en œuvre de ce plan d'aménagement stratégique devra dépendre du développement d'un cadre institutionnel fonctionnel de la gouvernance locale. Ces cadres institutionnels devront inclure:

- La création d'un comité local de planification à l'intérieur de chaque quartier;
- La création d'une commission de planification et d'aménagement de ville pour coordonner l'aménagement;
- La création d'une commission de planification et d'aménagement de la ville - pour coordonner et harmoniser la planification et l'aménagement de la commune d'Abong- Mbang (Zone Urbaine et Zone Rurale).
- L'établissement des mécanismes fonctionnels de financement de l'urbanisation et de l'aménagement urbain ;
- La création d'un forum pour le développement de la base économique de le Nyong et ses affluents- et de la Commune d'Abong- Mbang;
- La définition et l'application des procédures opérationnelles pour:
 - L'urbanisme ;
 - L'aménagement urbain ;

- Le contrôle de l'aménagement.
- Il est fortement recommandé que les autorités de planification et les comités aient les représentants équilibrés de(s):
- Élus de la population ;
- Opérateurs économique locaux ;
- Exécutifs communaux locaux et de la ville ;
- Gouvernement ;
- Société civile.

Cependant, pour assurer la continuité, la pérennité et le niveau de compte-rendu, ils doivent être présidés par des personnalités indépendantes et les professionnels avec les visions claires et l'engagement dans l'aménagement de la zone. Dans ce cas, les études spécifiques et les recommandations doivent être faites sur la création et le fonctionnement de ces organes

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
080	Base de l'économie urbaine et développement institutionnel	2012-2015	Aucune structure appropriée pour la base de l'économie	Etablir une structure pour le développement de la base de l'économie	-50 000 000	*
081	Base de l'économie					
0811	Développement d'une base industrielle pour	2012-2012	Base de l'économie faible	Effectuer une étude de faisabilité sur la base industrielle Acquérir et aménager le site industriel Créer des arrangements pour l'investissement dans l'aménagement industriel	15 000 000	*
0812	Créer un cadre pour le développement industriel	2020-2012	Absence d'un forum pour le développement industriel	Faire recours aux services d'un consultant sur la planification et le développement industriel	8 000 000	*
0820	Finances locales		Fonds inadéquats			
0821	Diversification des sources des finances communales	2012-2020	Sources limitées	Créer un syndicat des conducteurs de moto taxi Subventionner les cultivateurs de café Projets générateurs de revenue Augmenter les subventions directes du Gouvernement à la Commune Vente des obligations (titres) des Commune Augmenter la participation des Commune dans les investissements par actions Attirer plus de financements	5 000 000	*

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
				extérieurs Attirer les prêts commerciaux pour les projets générateurs de revenus Renforcer le jumelage avec les autres Communes		
0830	Partenariat		Guides et procédures de partenariat claires	Créer un bureau des relations publiques à la. Simplifier les guides de partenariat	-	Commune d'Abong-Mbang
0831	Identification des partenaires potentiels pour la Commune :	2012-2020	Relations avec le public faibles	Faire une enquête des partenaires locaux. Encourager le partenariat	5 000 000	*
0832	Développement des relations publiques entre la Commune et les Communes voisines	2012-2011	Partenaires potentiels et leurs intérêts non clairement identifiés	Créer des canaux d'information sur la gestion de la	6 000 000	*
0833	Définir clairement les guides et procédures pour le partenariat	2012-2012		Partenariat privé/public et partenariat public/public	3 000 000	
0840	Gouvernance locale					
0841	Création de cadre de concertation au niveau des Commune et les populations concernées : Création des comités de planification des Commune Création d'une commission de planification et d'aménagement de la	2012-2020	Rôles et responsabilités non clarifiés Transparence inadéquate Système de rendre compte inadéquat Procédures opérationnelles de prise des décisions non claires Mauvaise	Réviser les critères d'évaluation de la gouvernance locale Faire recours aux services d'un consultant expérimenté pour faire des études et faire des propositions La Commune doit adopter les propositions Obtenir l'approbation du gouvernement Mettre en œuvre les propositions approuvées	5 000 000	* Préfecture du -
	Création d'une commission d'utilité publique de la Commune d'Abong- Mbang					

Code	Description du projet	Timing	Etat actuel	Actions proposées	Coût estimatif (en FCFA)	Porteur potentiel
	Création de la commission métropolitaine de planification et d'aménagement du -		coordination Parties prenantes non complètement impliquées	Implication des parties prenantes		*
	Création d'un forum pour le développement de la base économique de la					
0842	Améliorer le service de planification et d'aménagement de la ville	2012-2020	Personnel inadéquat, mal formé et inexpérimenté	Etablir un pour la	10 000 000	Commune d'Abong-Mbang
0843	Définir et mettre en œuvre les procédures opérationnelles de planification, d'aménagement et de contrôle		Services chevauchés et conflictuels	Rôles et responsabilités clairement définies et simplifiés		*
0844	Création d'un service des relations publiques de la ville	2020	Niveau communal proposé	Etablir aux niveaux de la Commune et dess	5 000 000	*
0845	Créer un service des données SIG et informations de la ville	2020		Acquérir les équipements et former le personnel pour utiliser la technologie moderne Acquérir les images satellitaires en Janvier 2020 Digitaliser les images et développer la base de données	15 000 000	*
	Total				77 000 000	

XIII- ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR UNE MAITRISE DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL

XIII.1- SUR L'ETAT ACTUEL DE L'AMENAGEMENT URBAIN A ABONG-MBANG

L'état de l'aménagement urbain à Abong-Mbang est caractérisé par les situations indésirables suivantes :

- Un environnement urbain insalubre ;
- Un environnement urbain insécurisant ;
- Une pauvreté urbaine galopante ;
- Une utilisation irrationnelle des rares ressources disponibles ;
- Un accès inéquitable aux opportunités disponibles ;
- Un environnement urbain inconfortable et non convenable ;

Une perte du patrimoine culturel et historique.

La dégradation continue des différents aspects de l'environnement urbain contribue à ces états indésirables. La dégradation continue de l'environnement urbain peut être attribuée aux causes directes suivantes :

- Gestion insatisfaisante des terrains urbains ;
- Mauvais état des réseaux urbains et infrastructures ;
- Mauvais état de l'habitat urbain ;
- Mauvais état des équipements urbains publics et communautaires ;
- La destruction de l'environnement naturel.

Les causes indirectes de la dégradation de l'environnement urbain incluent :

- Une planification et une programmation insatisfaisantes de l'aménagement urbain ;
- Les politiques et stratégies de l'aménagement urbain inadéquates et inappropriées ;
- Un personnel de l'aménagement urbain inadéquat, mal formé et inexpérimenté ;
- Des finances locales incertaines et instables ;
- Des finances locales faibles et instables ;
- Une gouvernance locale ineffective.

XIII.2- SUR L'ETAT DESIRABLE DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Un état désirable de l'aménagement urbain à Abong-Mbang requiert que les actions doivent être prises pour transformer les situations indésirables actuelles en situations désirables suivantes :

- Assurer un environnement urbain salubre ;
- Assurer un environnement urbain sécurisant ;
- Réduire raisonnablement la pauvreté urbaine ;
- Utiliser rationnellement les ressources publiques et privées disponibles ;
- Assurer un accès équitable aux opportunités urbaines disponibles ;
- Augmenter raisonnablement le niveau de confort et de commodité ;
- Protéger et conserver l'héritage culturel et historique ;
- Assurer une stabilité sociale urbaine.

Pour parvenir aux issues désirables ci-dessus, les efforts doivent être faits pour arrêter et réduire raisonnablement la dégradation de l'environnement urbain à travers les actions suivantes :

- Assurer une gestion satisfaisante des terrains urbains ;
- Assurer une gestion continue des terrains urbains ;
- Ces terrains étant tels que indiqués dans le tableau ci-dessous
 - Assurer une amélioration continue de l'état des réseaux et infrastructures urbains ;
 - Améliorer la qualité de l'habitat existant et augmenter continuellement l'offre de l'habitat pour faire face aux besoins et demandes ;
 - Améliorer l'état des équipements publics et communautaires existants et augmenter continuellement le niveau et leurs capacités pour faire face aux besoins et demandes ;
 - Contrôler la destruction de l'environnement naturel.

Cependant, les points ci-dessus peuvent être réalisées à travers :

- L'assurance d'une planification et une programmation de l'aménagement urbain satisfaisantes et continues ;
- La fourniture des politiques et stratégies de l'aménagement urbain adéquates et appropriées pouvant être largement comprises ;
- La fourniture d'un personnel adéquat, bien formé et expérimenté au niveau communal et à des hauts niveaux de prise des décisions ;
- La fourniture d'une base des finances locales stables et sûres pour soutenir la planification et l'aménagement urbains ;
- L'assurance d'une base de l'économie forte, stable et durable ;
- L'assurance d'une gouvernance locale efficiente, effective et répondante.

XIII.3- ACTEURS

La ville d'Abong-Mbang doit avoir la responsabilité générale de développer la base économique de la localité. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- La chambre du commerce et des industries ;
- Les banques commerciales ;
- Les unions des coopératives d'épargne et de crédit ;
- Les GIC ;
- Les établissements de transfert d'argent ;
- Le ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le ministère en charge des échanges, du commerce et des industries.

XIII.4- FINANCES LOCALES

XIII.4.1- Aspects des finances locales

Les principaux aspects des finances locales incluent:

- Sources de revenu de la Commune;
- Niveau de revenus de la Commune;
- Dépenses de la Commune ;
- Dépenses de fonctionnement;
- Dépenses d'investissement;
- Gestion des finances de la Commune.

XIII.4.2- Définition du problème

Les problèmes clés des finances de la Commune incluent:

- Sources de revenu de la Commune restreintes et limitées ;
- Fuites dans les revenus de la Commune;
- Revenus de la Commune inadéquats ;
- Budgétisation de la Commune non réaliste ;
- Dépenses récurrentes excessives de la Commune;
- Dépenses d'investissement inadéquates ;

Allocation des dépenses d'investissement mal équilibrée pour:

- Maintenance ;
- Études et planification ;
- Aménagement ;
- Investissement ;
- Gestion inefficace des finances de la Commune.

XIII.4.3- Guide de gestion des finances de la Commune

Augmenter le niveau et stabiliser les revenus de la Commune par:

- Bâtir la confiance du public sur la commune ;
- Réduire les fuites des revenus de la Commune ;
- Diversifier les sources de revenus de la Commune;
- Projets générateurs de revenus ;
- Augmenter les subventions directes du gouvernement à la commune;
- Vente des obligations (titres) de la Commune ;
- Augmenter la participation de la Commune dans les investissements par actions ;
- Attirer plus de financements extérieurs ;
- Attirer les prêts commerciaux pour les projets générateurs de revenus ;
- Renforcer le jumelage avec les autres communes tant au niveau local, national qu'international

- Assurer une budgétisation et des dépenses réalistes et équilibrées pour:
- Dépenses récurrentes
- Dépenses d'investissement pour:
- Maintenance ;
- Etudes et planification ;
- Projets d'aménagement ;
- Investissement.

Améliorer la gestion des finances de la Commune à travers:

- Augmentation du niveau de transparence dans la gestion financière ;
- Augmentation du niveau de rendre compte vis-à-vis du public ;
- Pratique de gestion participative des finances de la Commune en impliquant, les représentants élus du peuple et les services locaux du Gouvernement.

XIV-ANNEXE

- INTERVENTION DU DIRECTEUR DE LE COMPETING-BET A L'OUVERTURE DE LA SEANCE DE VALIDATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA VILLE D'ABONG-MBANG